



## Plan Local d'Urbanisme

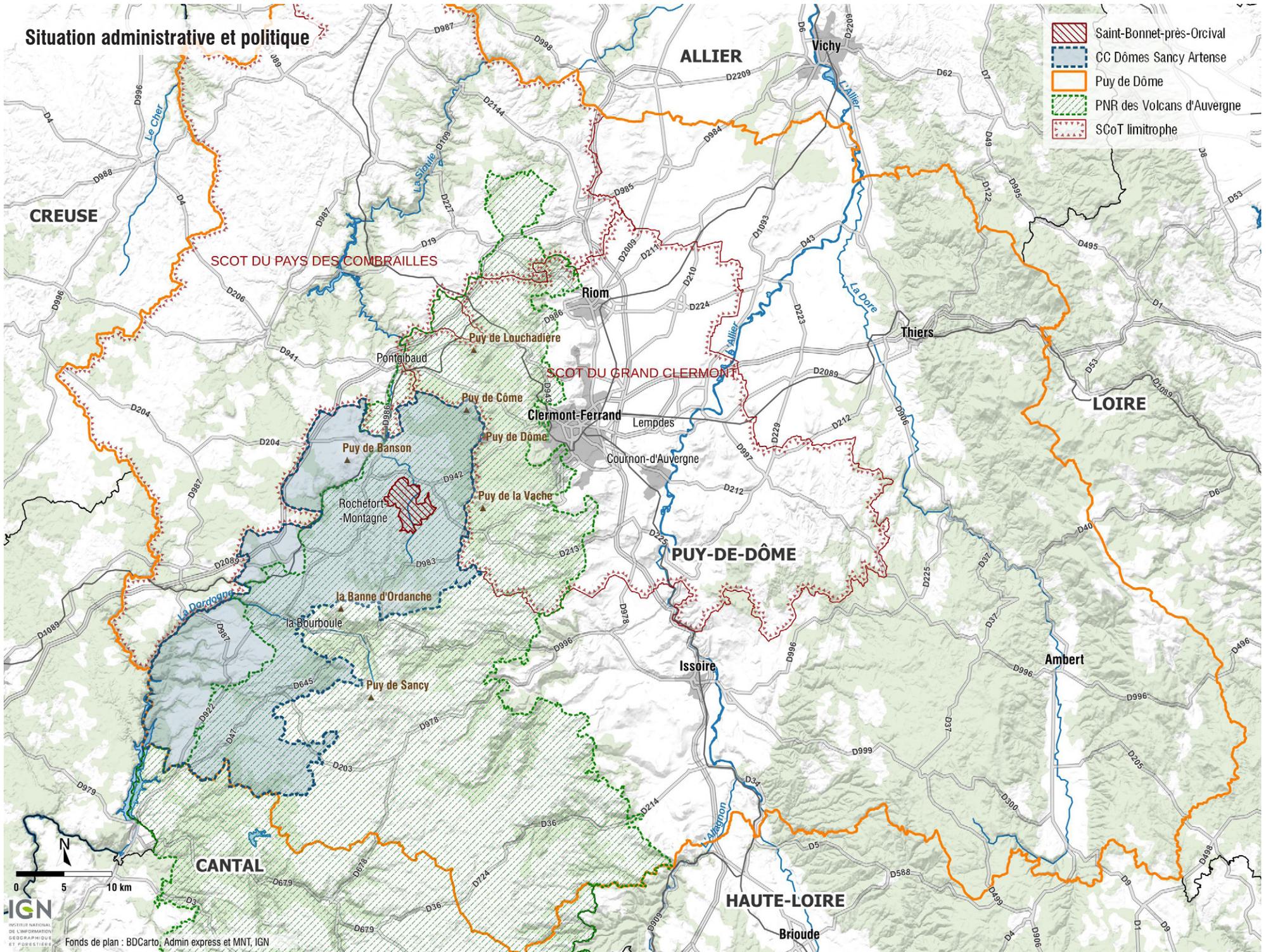
# RAPPORT DE PRÉSENTATION



## VOLET 1 : ETAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

<b>Contexte politico administratif .....</b>	<b>7</b>	<b>Services, équipements et réseaux.....</b>	<b>118</b>
<b>Le socle physique .....</b>	<b>9</b>	<i>Les services et les équipements.....</i>	118
<i>Le relief.....</i>	9	<i>Se déplacer.....</i>	122
<i>L'hydrographie et l'hydrologie.....</i>	11	<i>Les réseaux.....</i>	127
<i>Le climat.....</i>	13	<b>Les vulnérabilités : risques, nuisances et pollutions.....</b>	<b>137</b>
<i>La géologie et l'hydrogéologie.....</i>	13	<i>Risques, aléas, vulnérabilités.....</i>	137
<b>Les milieux écologiques : biodiversité et Trame Verte et Bleue.....</b>	<b>19</b>	<i>Nuisances.....</i>	139
<i>Les inventaires et protections réglementaires.....</i>	19	<i>L'air, le sol et l'eau : diagnostic qualitatif.....</i>	140
<i>Habitats naturels et biodiversité.....</i>	23	<i>Les risques de pollutions.....</i>	143
<i>La Trame Verte et Bleue.....</i>	38	<i>Servitudes d'utilité publique.....</i>	145
<b>Analyse paysagère.....</b>	<b>45</b>		
<i>L'échelle régionale : une commune entre Dômes et Dore.....</i>	45		
<i>Le contexte local.....</i>	47		
<i>Les composantes du paysage.....</i>	48		
<i>Les unités d'ambiances paysagères.....</i>	53		
<i>Valorisation et dépréciation des qualités paysagères de la commune.....</i>	59		
<b>Morphologie des espaces bâtis et architecture .....</b>	<b>65</b>		
<i>Morphologie urbaine.....</i>	65		
<i>Modalités d'urbanisation.....</i>	77		
<i>Architecture et patrimoine.....</i>	83		
<b>Vivre à Saint-Bonnet-près-Orcival .....</b>	<b>97</b>		
<i>La population.....</i>	97		
<i>L'analyse économique.....</i>	101		
<i>Le logement.....</i>	113		
<i>Le besoin en logements à 10 ans.....</i>	116		

# Situation administrative et politique



Fonds de plan : BDCarto, Admin express et MNT, IGN

## CONTEXTE POLITICO ADMINISTRATIF

Saint-Bonnet-près-Orcival se situe à l'est du département du Puy-de-Dôme, au sein des Hautes Terres d'Auvergne, entre la chaîne des Puys et les monts Dore.

Comme l'ensemble des Hautes Terre d'Auvergne, elle possède un paysage de qualité issu d'une histoire géomorphologique riche et complexe et d'un façonnement humain multi-séculaire. C'est un territoire de moyenne montagne façonné par une activité agricole dynamique et ouvert sur des panoramas exceptionnels.

Intégré à la communauté de commune Dôme Sancy Artense, elle bénéficie localement de services à la personne diversifiés. Ils sont complétés par les aménités présentes dans l'aire urbaine clermontoise, accessible rapidement via les RD 942 et RD 2089.

En résulte une commune où il fait bon vivre, comme en témoigne le dynamisme de l'immobilier neuf depuis quelques années. De nouveaux habitants s'y installent, notamment des familles avec enfants. Ces nouvelles constructions modifient tant socialement, qu'économiquement ou environnementalement, le territoire, générant un dynamisme certain mais aussi quelques tensions.

Par délibération du 5 mars 2021, l'équipe municipale a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune. Le projet d'urbanisation qui résultera de cette procédure apparaît comme l'occasion d'harmoniser l'écrin urbain à la qualité du cadre de vie de la commune.

Au delà des réglementations qui s'imposent, le projet de la commune doit s'accorder avec les solidarités territoriales tissées au fil du temps.

Ainsi, elle appartient à la **communauté de communes Dôme Sancy Artense**, un acteur politique majeur du territoire : compétente avant tout en matière d'aménagement de l'espace communautaire et de développement économique (y compris agricole), elle est également en charge de certaines actions de protection des milieux et de l'environnement en général, ainsi que de la construction d'équipements sportifs et culturels. Dans l'objectif de rendre plus efficaces les politiques publiques mais aussi par souci d'économie, la législation nationale renforce les prérogatives de cet échelon. Les atouts de chaque commune sont ainsi valorisée à l'échelle intercommunale, ce qui limite d'autant plus les concurrences entre les territoires.

Aussi, si le PLU demeure un document communal, il est élaboré avec une exigence de cohérence territoriale plus globale, anticipant les éventuelles élaborations d'un SCoT avec lesquels il devra être compatible.

La commune est, par ailleurs, membre du syndicat mixte du **Parc Naturel des Volcans d'Auvergne**. Le projet de territoire qu'il porte s'articule autour de la « *préservation et la valorisation des patrimoines du territoire grâce au renforcement de la cohésion sociale et territoriale, à des politiques volontaristes de gestion du territoire et au soutien des professionnels en faveur d'une économie durable* » (extrait de la présentation de la charte du PNR).

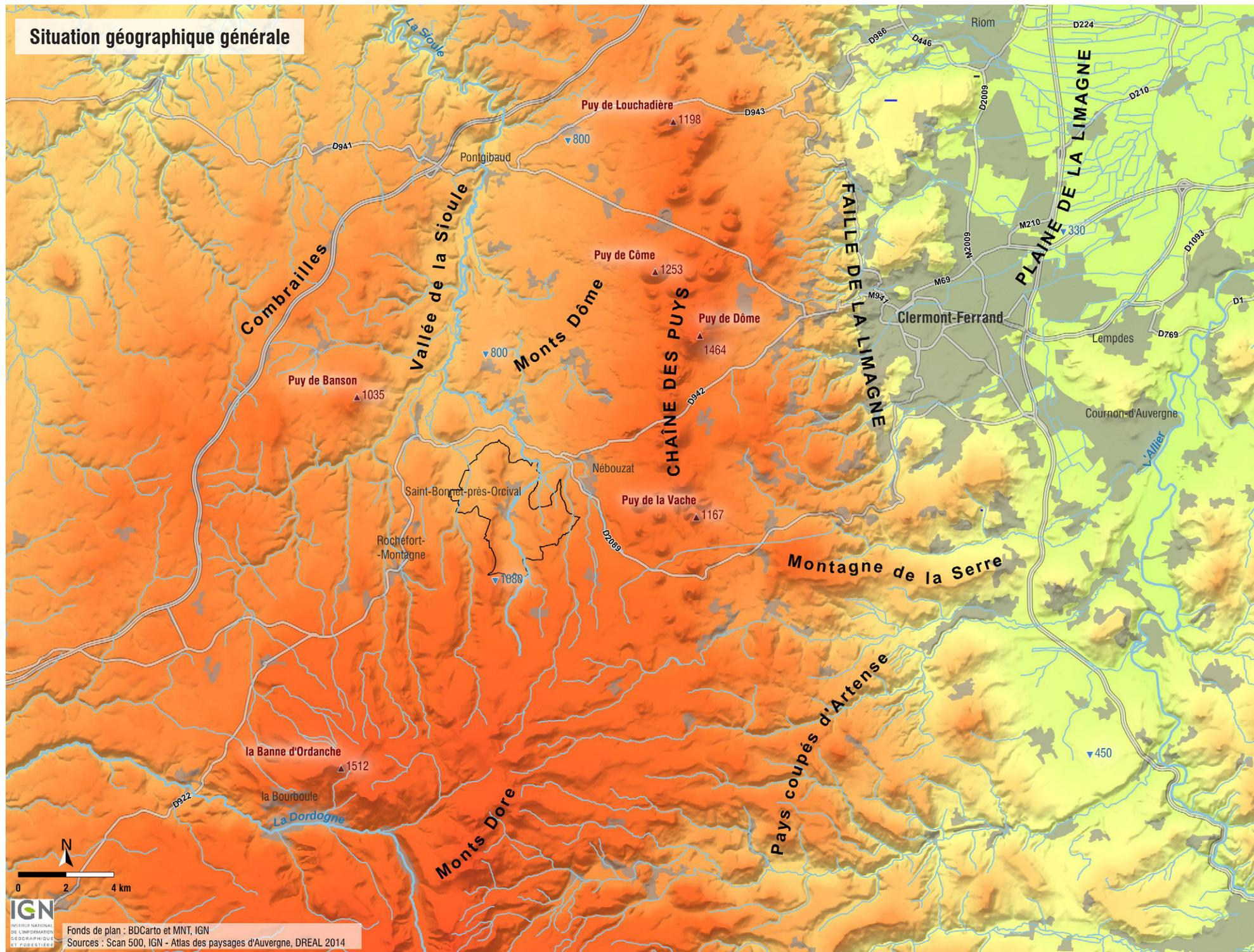
La charte du parc présente un projet de territoire en faveur de son développement durable et le PLU se doit d'y être compatible. Cette compatibilité se traduit dans l'ensemble des pièces qui le constitue. D'un point de vue général, les orientations de la charte

rejoignent celles des élus municipaux et ont alimenté la rédaction de ce document. Ainsi, de nombreux chapitres de ce document participent à la mise en œuvre de différentes orientations de la charte du parc. Par exemple :

- les chapitres « population » et « logement » du présent diagnostic participent à la mise en place de la disposition 1.2.2.1 « développer une offre de logement répondant aux besoins sociaux et environnementaux », par la réalisation d'un état des lieux exhaustif sur la commune des besoins en terme d'habitats au regard des spécificités des habitants ou nouveaux arrivants sur la commune.
- le chapitre « paysage » participe de la traduction de la mesure 2.1.1 « réaliser une gestion d'excellence des grands espaces uniques et révéler les singularités du paysages », en répertoriant les points forts et options de dévalorisations du paysage de la commune ;
- le chapitre « milieux naturels » œuvre pour la mise en place de la mesure 2.1.2 « enrichir la biodiversité en préservant les milieux naturels et la mobilité des espèces » en détaillant par exemple les couloirs de circulation de la biodiversité via la trame verte et bleue.

Au niveau touristique, la commune est rattachée à l'office du tourisme Auvergne Volcansancy. Celui-ci met l'accent sur la qualité et la diversité des paysages (par exemple le panorama depuis le calvaire pour Saint bonnet près Orcival), la richesse patrimoniale du territoire (savoir-faire, richesse culinaire, architecture..) ou la diversité des loisirs accessibles sur le territoire (randonnée pédestre, cyclable ou équestre, pêche...).

# Situation géographique générale

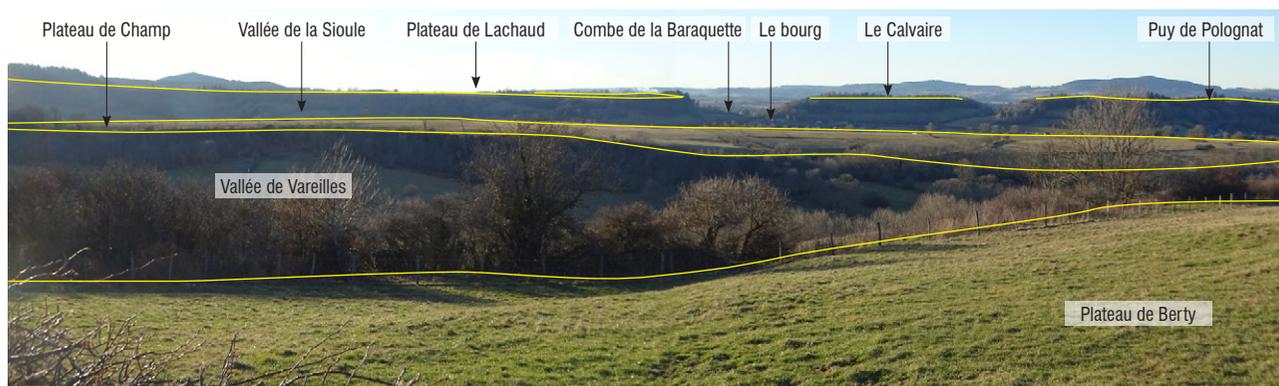


Fonds de plan : BDCarto et MNT, IGN  
Sources : Scan 500, IGN - Atlas des paysages d'Auvergne, DREAL 2014

## LE SOCLE PHYSIQUE

### Principales sources :

- Paysages et architecture rurale entre Dômes, Sancy et Artense, J.M. Sauget, G. Fournier, Y. Michelin, 2001
- Plan d'Aménagement et de Gestion durable, SAGE Sioule, 2014
- Cartes géologiques au 1/50 000, BRGM
- Volcanologie de la Chaîne des Puys, PNR VA, 2017
- Dossier de candidature sur la liste du patrimoine mondial Chaîne des Puys faille de Limagne, CD63, 2019
- Le volcanisme en Auvergne, Chamina, 2003
- Référentiel pédologique, AFES, 2008
- Scan 25, IGN
- Campagne de terrain, 2022



Les plateaux en lanières entrecoupés par les vallées : le bourg ancien est logé en rive gauche à flanc de versant.

## LE RELIEF

La commune est située à l'interface entre les Monts Dore au sud et les Monts Dôme au nord, encadrée par la Chaîne des Puys à l'est et le plateau des Combrailles à l'ouest.

Le relief se présente comme des lambeaux de plateau dont l'altitude diminue du sud (1 000 m) vers le nord (850 m). Ce plateau est ici largement entaillé par le réseau hydrographique qui draine le territoire globalement du sud vers le nord via la Sioule et ses affluents. La Sioule s'écoule entre 850 et 775 m sur la commune.

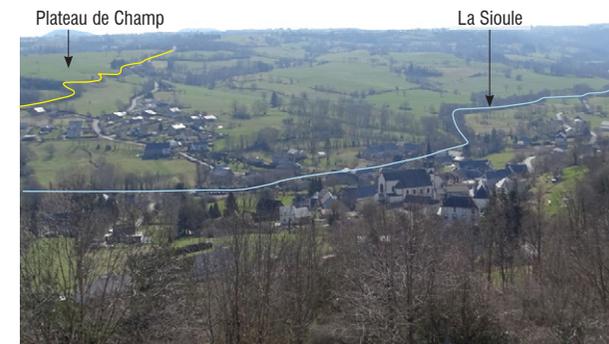
Les plateaux, sous forme de «lignes» étirées vers le nord, ont une topographie relativement plane plongeant vers le nord (Lachaud, Puy de Pognat, Champ et Berty) et des versants abrupts (convexo-concaves) qui laissent ensuite place à des vallées à fond plat (la Sioule et surtout le Sioulot) qui serpentent entre 850 et 775 m pour la Sioule, et 780 à 750 m pour le Sioulot. Les petits affluents



Vallée du Sioulot : les hameaux de Pognat et Farges sont implantés au contact avec le versant du plateau de Lachaud et du Puy de Pognat. Les installations agricoles postérieures aux années 1950 sont venues s'implanter dans la vallée.

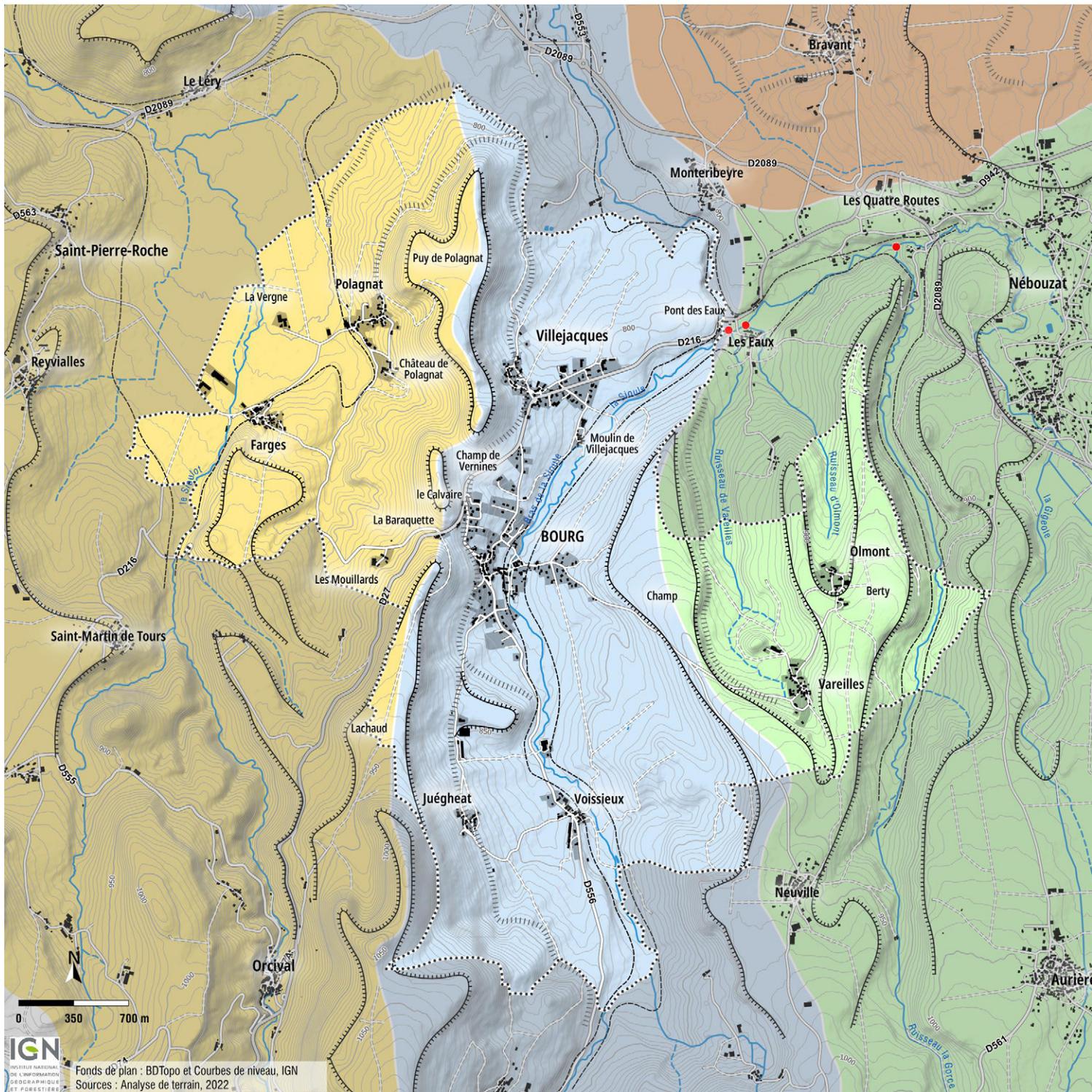


Puy de Pognat, domaine des prairies (Chaîne des Puys en arrière plan).



Vallée évasée de la Sioule au niveau du bourg et plateau de Champ.

## Le relief et l'hydrographie



qui prennent leur source sur la commune (depuis Vareilles et Olmont) présentent des vallées en auge encaissées dès l'amont, tout comme le ruisseau la Gorce qui borde la limite est de la commune.

Les noyaux bâtis sont préférentiellement localisés à mi-pente ou en pied de versant. Aucun d'entre eux n'est implanté de manière optimale pour à la fois bénéficier d'un effet d'abri face aux vents dominants d'ouest et de bonnes conditions d'ensoleillement en hiver : Pognat et Villejacques sont plutôt bien exposés à l'adret ; Farges, Olmont et Vareilles sont exposés plein nord ; le bourg, Juégheat, Voissieux, Vareilles et Olmont sont à l'abri des vents d'ouest, mais se retrouvent rapidement à l'ombre en hiver.

## L'HYDROGRAPHIE ET L'HYDROLOGIE

La commune est entièrement comprise dans le bassin versant de la Sioule. Celle-ci prend sa source quelques kilomètres au sud sur la commune de Vernines. Elle s'écoule plein nord dans sa traversée de Saint-Bonnet-près-Orcival avant d'entamer une courbure vers l'est après le bourg. En sortie de commune sont affluent de rive droite, la Gorce, qui s'écoulent également du sud vers le nord (ainsi que ses 2 petits affluents d'Olmont et de Vareilles) la rejoint au Pont des Eaux. Le tiers ouest de la commune est drainé par le Sioulot et ses affluents. Celui-ci conflue dans la Sioule à la sortie de Saint-Pierre de Roche.

Le territoire communal est ainsi partagé en trois grands bassins versants allongés nord/sud : le Sioulot, la Sioule et la Gorce.

Le réseau hydrographique est donc ici assez dense, ce qui témoigne d'une pluviométrie soutenue et sans doute d'une relative imperméabilité des sols, du moins en fond de vallée.

Globalement implantés à mi-pente, les noyaux bâtis sont à l'écart des espaces d'expansion de crue, en dehors du bourg qui s'étend de part et d'autre de la Sioule.

Les débits de la Sioule sont mesurés sur la commune de Gelles, une dizaine de kilomètres en aval du Pont des Eaux, juste après sa confluence avec la Miouze.

Les débits sont donc déjà bien plus importants que sur la commune, puisque le bassin versant drainé est de 280 km<sup>2</sup> contre environ 60 au Pont des Eaux, mais les données permettent d'apprécier le régime hydrologique, qui, sans surprise, présente des débits minimum en été, et des débits maximum en hiver. Avec un pic en février et une diminution progressive d'avril à juillet, ce régime est qualifié de pluvio-nival : le régime est soutenu en fin d'hiver par la fonte des neiges.

Les enjeux liés à l'eau sont nombreux et dépassent le cadre communal, aussi bien sur les aspects quantitatifs que qualitatifs. Chaque collectivité est donc responsable à son échelle pour : assurer une eau de qualité en limitant au maximum les pollutions, limiter l'imperméabilisation des sols et économiser la ressource.

Avec le dérèglement climatique, la diminution de la couverture neigeuse et la modification des précipitations (multiplication des épisodes de sécheresse) font craindre une multiplication des



Le Sioulot à Farges



La Sioule à Voissieux



La Sioule dans le bourg

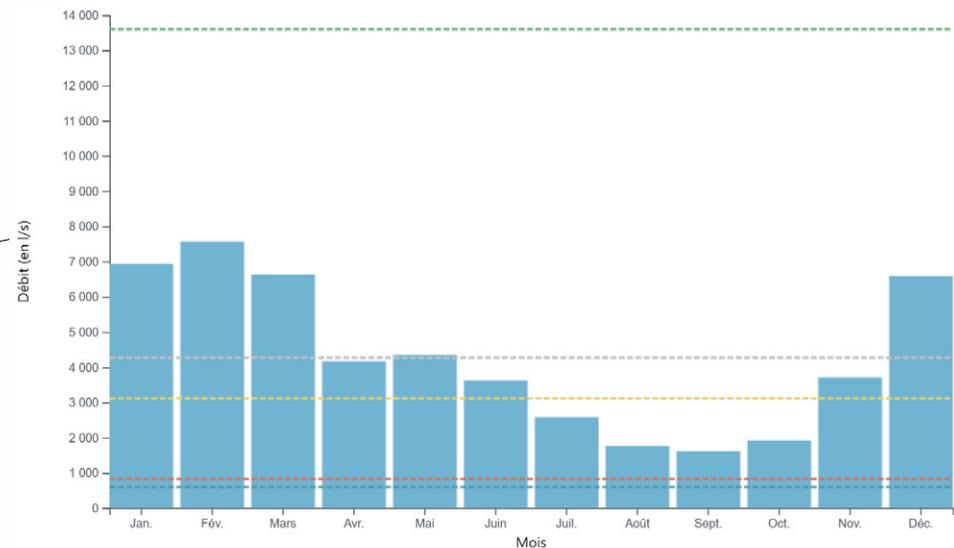
Le bassin versant de la Sioule



périodes de déficit hydriques. Le partage des usages de l'eau et son économie sont des enjeux à considérer à toute les échelles, y compris communale. Le SDAGE Loire Bretagne et le SAGE Sioule, avec lesquels le PLU devra être compatible, décline des mesures pour limiter ces impacts (cf. infra dans le chapitre sur les milieux écologiques).

Valeurs de référence

- Q(moyen) : 4 270 l/s
- QJ-N (extrême connu minimum des QmJ) : 595 l/s
- QJ10/an : 13 600 l/s
- QJ0.5 : 3 110 l/s
- QJ35Jan : 823 l/s



Régime hydrologique de la Sioule à Gelles en aval de sa confluence avec la Miouze

## LE CLIMAT

Située à la charnière des influences océanique et continentale, la région de Saint-Bonnet-près-Orcival est soumise à un climat océanique à nuance montagnarde.

Les masses d'air circulent globalement d'ouest en est au niveau de la France ; elles se chargent d'humidité au dessus de l'océan atlantique et s'en déchargent lorsqu'elles se soulèvent à la faveur des reliefs (refroidissement et condensation), provoquant ainsi des pluies importantes sur les versants ouest des reliefs. C'est ici la Chaîne des Puys qui provoque le soulèvement des masses d'air, donnant une pluviométrie moyenne de 1200 mm par an. Les pluies sont plutôt régulière tout au long de l'année avec un minimum en été et un maximum à l'automne.

Les vents dominants sont d'ouest, ce sont donc eux qui apportent la pluie, brouillard et givre. Les vents du nord (la bise), non négligeables, apportent le froid : soufflant par bourrasques, la bise peut déplacer le manteau neigeux pour former des congères (de moins en moins fréquent avec le changement climatique). Les vents du sud, plus chauds provoquent les orages.

Les températures moyennes annuelles oscillent autour de 9 à 10° avec une forte variabilité saisonnière (hivers froids et étés chauds) et une grande amplitude journalière.

Les enjeux liés au dérèglement climatique, qui se traduit en France par une augmentation des épisodes paroxysmiques (tempêtes, sécheresses, pluies torrentielles, canicules...), impliquent des

actions pour réduire la vulnérabilité des habitants : s'adapter aux changements et réduire les consommations d'énergie. En matière d'urbanisme, il s'agira :

- pour les nouvelles constructions : de faciliter une implantation permettant de bénéficier des meilleures conditions bioclimatiques ;
- pour les constructions existantes : d'autoriser des aménagements permettant une meilleure isolation thermique ;
- de permettre la production d'énergie renouvelable ;
- de créer les conditions pour encourager les déplacements doux et réduire l'utilisation de la voiture particulière ;
- de réduire le phénomène d'îlot de chaleur urbain ;
- de faciliter le déplacement des espèces en préservant les continuités écologiques.

## LA GÉOLOGIE ET L'HYDROGÉOLOGIE

De façon synthétique, cette zone du Puy de Dôme repose sur un socle granitique et métamorphique (temps géologique de l'orogénèse varisque - du Dévonien au Permien) où en même temps se sont édifiées les formations volcaniques anciennes (Viséen - de part et d'autre de la Sioule dans sa sortie de la commune). Pendant tous le Mésozoïque le socle s'est érodé pour former une vaste plaine. Celle-ci subit des déformations au début du Cénozoïque provoquant un effondrement (bassin d'Olby - concomitant de la plaine de la Limagne) qui, envahi par les eaux, est comblé par des dépôts de sédiments (sables, graviers et argiles) de l'Oligocène



A l'appui du flanc ouest du plateau de Lachaud, le bourg est rapidement à l'ombre en hiver et les constructions récentes n'ont pas toujours une orientation optimale pour bénéficier de bonnes conditions bioclimatiques

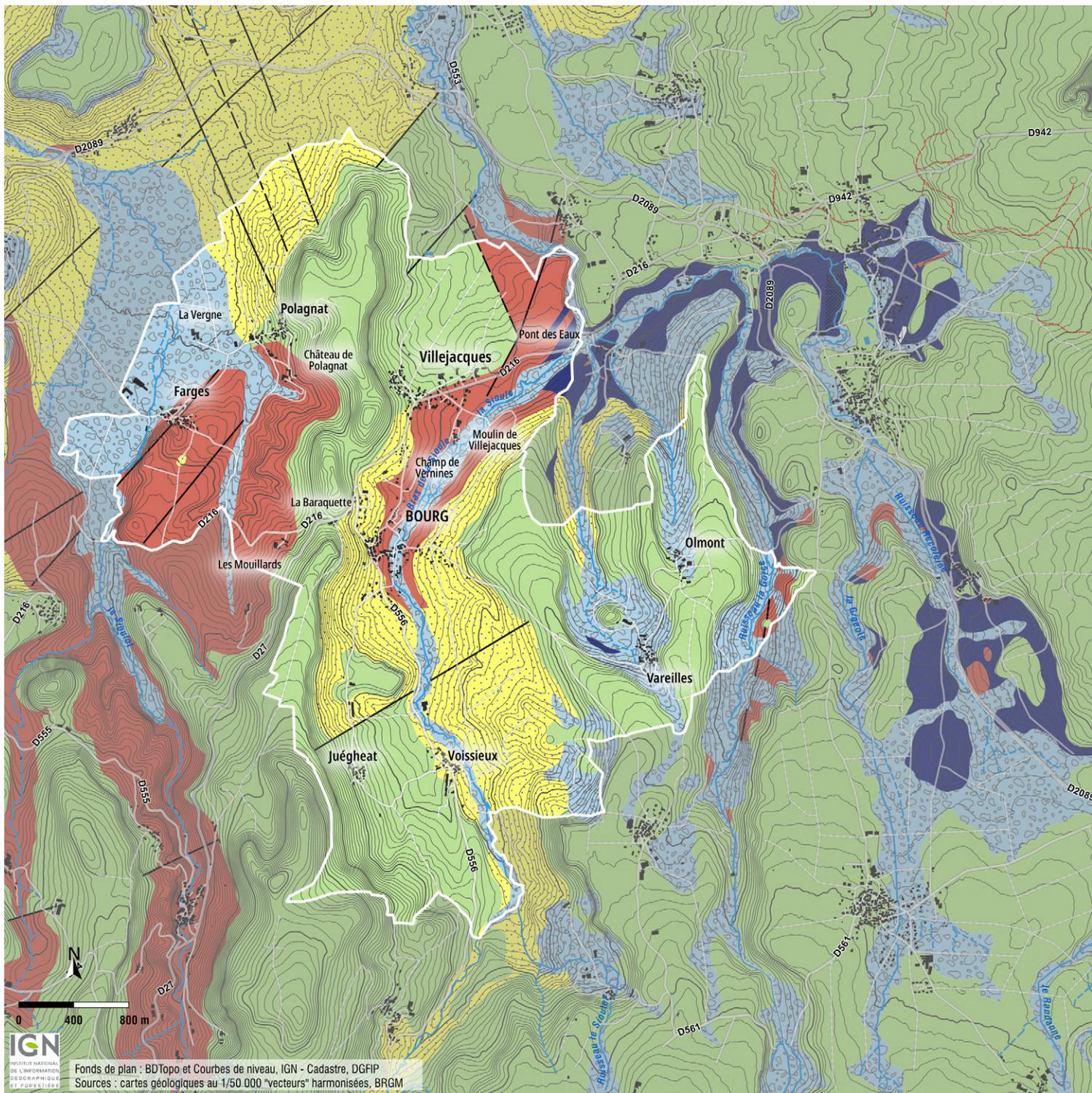


Le hameau de Vareilles est implanté à l'ubac, mais sur le flanc est du plateau de Berty (offrant davantage de soleil le soir) et les constructions sont globalement implantées est/ouest avec les ouvertures au sud.



Les conditions climatiques hivernales sont également à considérer au regard des déplacements : neige et verglas.

## Géologie simplifiée



### Formations géologiques

-  Dépôts Quaternaire : alluvions et colluvions
-  Volcanisme du Quaternaire et du Tertiaire
-  Dépôts Tertiaire : graviers, sables et argiles
-  Volcanisme ancien (Carbonifère)
-  Socle hercynien

### Éléments structuraux

-  Zone mylonitisée
-  Faille observée
-  Faille supposée ou masquée
-  Limites de coulées volcaniques

## PLU de la commune de Saint-Bonnet-près-Orcival (63)

### Rapport de présentation - Volet 1

et du Miocène (milieu du Cénozoïque). L'activité volcanique de la fin du Cénozoïque (Pliocène / Pleistocène) vient enfin recouvrir ces formations par des laves issues d'abord du volcanisme du plateau des Dômes (ankaramites, basaltes, cendres - partie basse du plateau de Champ) puis du Mont-Dore (nappes de ponces, ordanchites, trachybasaltes, avalanches de débris).

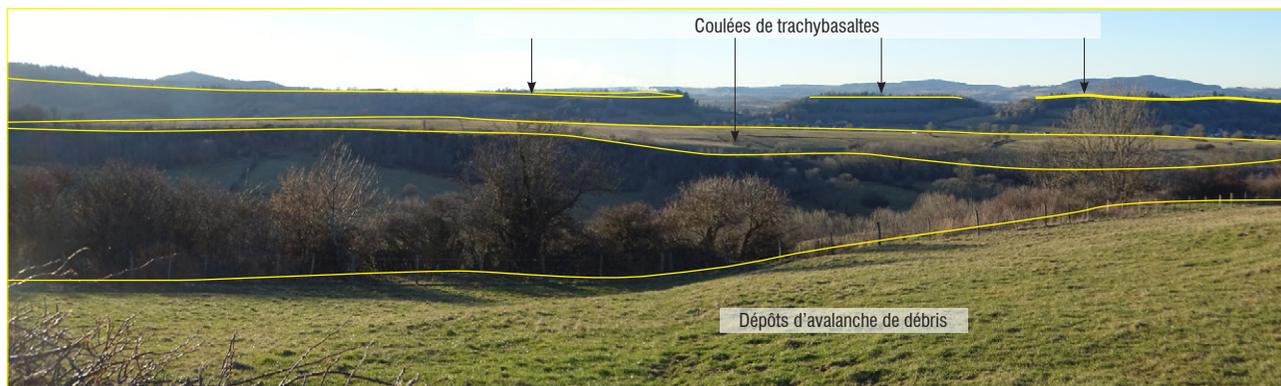
Au Quaternaire, l'alternance de périodes froides et tempérées conduit à la constitution de glaciers qui lors de leurs fontes ont un fort pouvoir érosif, incisant ainsi les vallées et déposant des sédiments arrachés des versants. Après la fonte des derniers glaciers, les rivières ont également contribué à l'érosion des vallées et au dépôt de matériaux (alluvions fluvio-glaciaires et fluviales). Enfin, l'érosion des versants, avant que les matériaux ne soient repris par les rivières pour constituer des alluvions, glissent le long des versants pour former de vastes nappes de colluvions.

Cette riche histoire géologique aboutie à une extraordinaire diversité de substrats dont les caractéristiques sont à considérer en urbanisme, principalement vis-a-vis de leur stabilité pour les constructions et aménagements, de leur perméabilité favorisant ou non le ruissellement, de leur richesse pour l'agriculture, et comme ressource de matière :

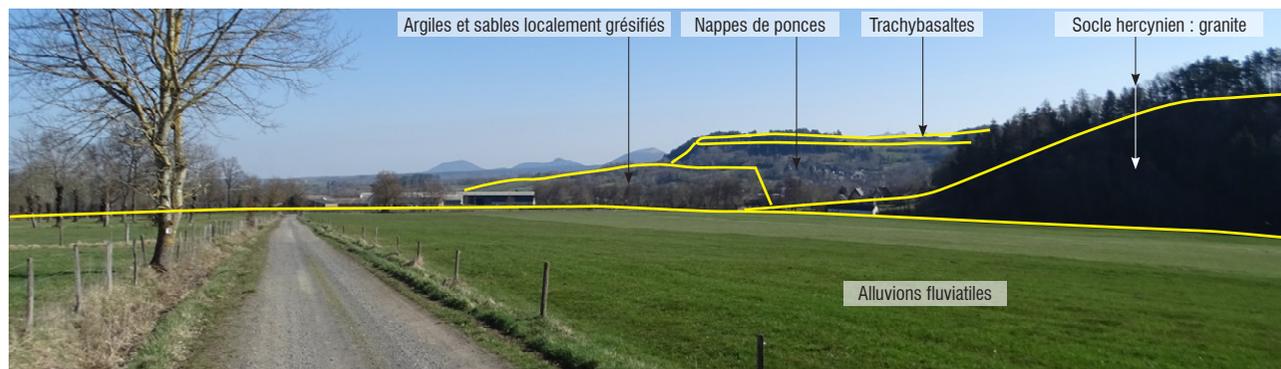
- Les formations métamorphiques et granitiques : elles sont caractéristiques de l'ensemble du Massif central. Le socle ancien est visible, dans cette partie du Puy de Dôme, à chaque fois que l'érosion a été suffisante pour déblayer les formations sédimentaires et volcaniques superficielles : de part et d'autre de la Sioule



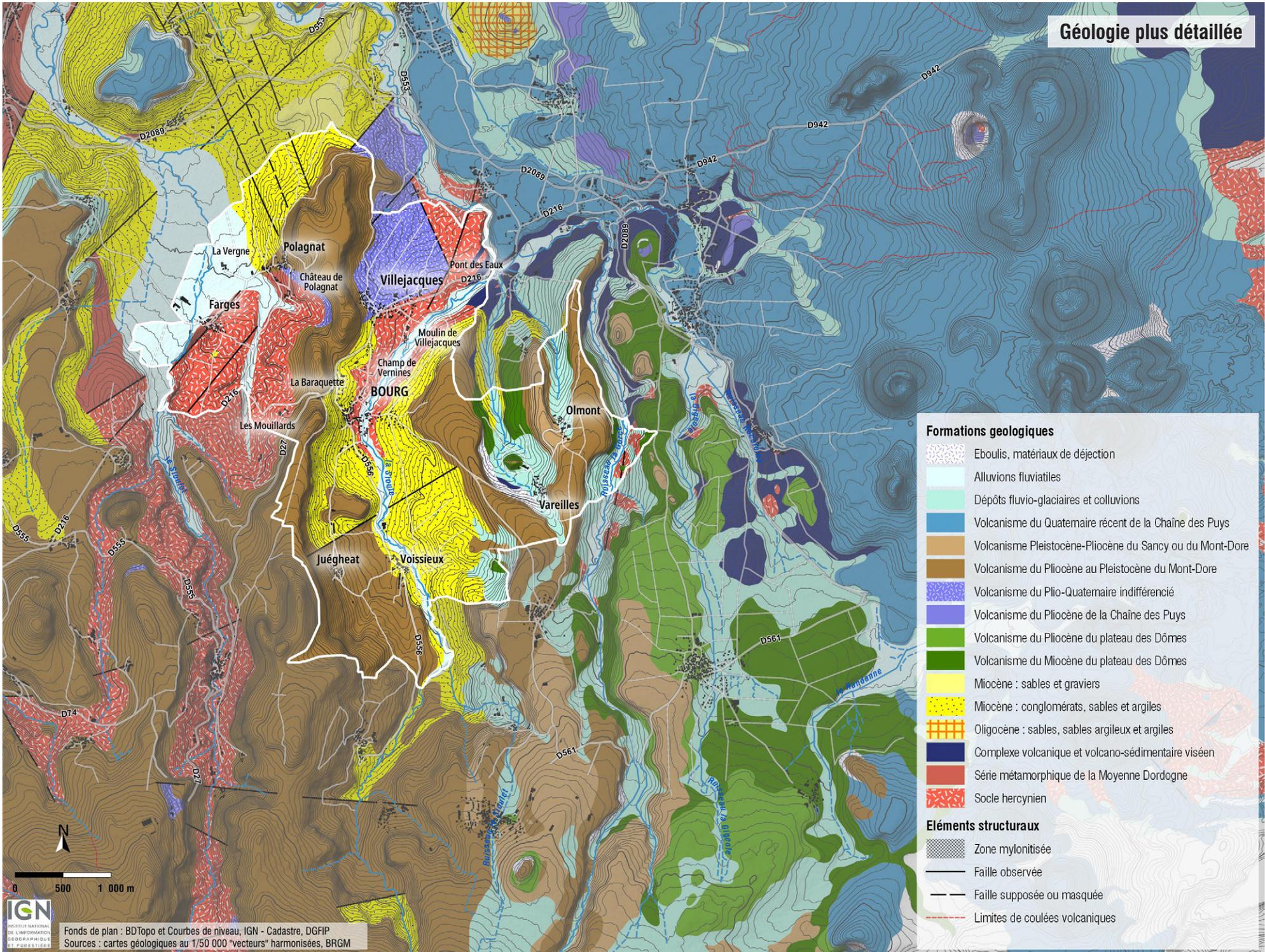
L'extension sud du bourg s'effectue sur les argiles et sables du Miocène



Les plateaux en lanières : des coulées de laves issues du volcanisme du Mont-Dore



Vallée du Sioulot : une plaine alluviale façonnée par les glaciers et remblayée par les alluvions du Sioulot.

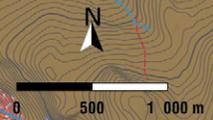


**Formations géologiques**

- Eboulis, matériaux de déjection
- Alluvions fluviales
- Dépôts fluvio-glaciaires et colluvions
- Volcanisme du Quaternaire récent de la Chaîne des Puys
- Volcanisme Pleistocène-Pliocène de Sancy ou du Mont-Dore
- Volcanisme du Pliocène au Pleistocène du Mont-Dore
- Volcanisme du Plio-Quaternaire indifférencié
- Volcanisme du Pliocène de la Chaîne des Puys
- Volcanisme du Pliocène du plateau des Dômes
- Volcanisme du Miocène du plateau des Dômes
- Miocène : sables et graviers
- Miocène : conglomérats, sables et argiles
- Oligocène : sables, sables argileux et argiles
- Complexe volcanique et volcano-sédimentaire viséen
- Série métamorphique de la Moyenne Dordogne
- Socle hercynien

**Éléments structuraux**

- Zone mylonitisée
- Faille observée
- Faille supposée ou masquée
- Limites de coulées volcaniques



IGN  
 Institut National de l'Information Géographique et Forestière  
 Fonds de plan : BDTopo et Courbes de niveau, IGN - Cadastre, DGFiP  
 Sources : cartes géologiques au 1/50 000 "vecteurs" harmonisées, BRGM

dans sa sortie de Villejacques au bourg et sur les coteaux de Farges/Polagnat en remontant jusqu'au Mouillards. Ce sont des sols durs, donc globalement très stables lorsqu'ils n'ont pas subi de dégradations (arénisation) et plutôt imperméables (sauf s'ils sont surmontés d'un sol épais). Ils sont utilisés dans la construction ancienne principalement en moellons (peu présents sur le territoire) et pour la couverture (lauze).

- Les formations sédimentaires du Tertiaire du bassin d'Olby : coteaux de part et d'autre de la Sioule et du Sioulot et du ruisseau de Vareilles. Roche tendre et potentiellement chargée en argiles, elle est soumise au phénomène de retrait-gonflement des argiles à prendre en compte pour les aménagements et les constructions. Les sables et argiles ont pu être utilisés en construction pour servir de mortier et pour les enduits. Ces formations sont plutôt perméables, favorisant l'infiltration des eaux de ruissellement. Des sols potentiellement riches pour l'agriculture se sont formés sur ces argiles, sables et cailloutis (sols bruns ou brunisols).
- Les coulées de lave : Plateau de Lachaud / le Calvaire / Puy de Polagnat, Champ, Berty. Ce sont potentiellement les terrains les plus fertiles pour l'agriculture, mais leur profondeur est limitée, ils sont très sensibles à l'érosion. Roches dures, les basaltes (trachybasaltes, trachyandésites) sont utilisés pour la construction : pierres d'angle, moellons dans les constructions traditionnelles ; et aujourd'hui davantage comme granulats ou ballast et dans la fabrication d'isolant (laine de roche).

- Les formations superficielles fluvio-glaciaires et fluviatiles : Sioule, Gorce et surtout la vaste plaine du Sioulot. Ces formations sont accompagnées par les nappes phréatiques des rivières, elles présentent des ressources en eau importante, mais leur faible profondeur les rend sensibles aux variations pluviométriques et vulnérables aux risques de pollution. Les formations les plus anciennes, chargées de sables, argiles et limons ont pu développer des sols potentiellement riches pour l'agriculture. Les eaux de ruissellement s'y infiltrent assez facilement. A proximité des cours d'eau, la présence permanente ou temporaire de la nappe favorise la formation de sols hydromorphes propices au développement d'une végétation hygrophile inféodée aux zones humides. La présence d'argiles implique une attention vis-à-vis du phénomène de retrait-gonflement
- Les éboulis et colluvions : ils tapissent les flancs et bas des versants principalement le long des vallons de Vareilles, d'Olmont, de la Gorce et le secteur les Brejoux / les Crevasses. L'instabilité de cette formation superficielle implique une grande vigilance en cas d'installation humaine car les mouvements de terrains peuvent déstabiliser les constructions. Les hameaux de Vareilles et Olmont sont quasi intégralement implantés sur des colluvions mais aucun mouvement de terrain n'a pour l'heure été répertorié sur la commune. Formation non cohérente, elle est également très perméable.

Au delà de son importance vis-à-vis des aménagements et des constructions, l'histoire géologique de la région présente un caractère

scientifique et culturel d'importance mondiale aujourd'hui reconnu par le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO du site «Chaîne des Puy faille de Limagne» dont la zone tampon jouxte la commune.

L'analyse paysagère et architecturale montrera plus loin ce que nous donne à voir la richesse de cette diversité géologique.

Quelques photos (prises hors commune) des espèces déterminantes ayant permis la désignation de la ZNIEFF « Plateau Ouest de la chaîne des Puys »



Crapaud calamite



Martin-pêcheur d'Europe



Guêpier d'Europe



Petit Rhinolophe



Tariet des prés



Chevalier guignette



Pie-grièche écorcheur



Tourterelle des bois

## LES MILIEUX ÉCOLOGIQUES : BIODIVERSITÉ ET TRAME VERTE ET BLEUE

### Principales sources :

- SRCE Auvergne, 2015 (annexé au SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes)
- SDAGE Loire-Bretagne, 2022
- SAGE Sioule, 2014
- Orientations nationales de la trame verte et bleue, annexe au décret d'adoption, 2014
- Site de l'INPN, consulté en 2022
- Site de l'Inventaire Forestier National, consulté en 2022
- Campagne de terrain, printemps 2022

### LES INVENTAIRES ET PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES

En matière d'urbanisme, les réglementations européennes et nationales plus ou moins récentes protègent plus que jamais les milieux et la biodiversité afin de préserver les écosystèmes et les services qu'ils rendent aux humains (loi Montagne en 1985, loi Littoral en 1986, loi LEMA en 2006, lois Grenelle en 2009 et 2010, loi ALUR en 2014, loi climat et résilience en 2021...).

### LA LABELLISATION UNESCO

En 2018, le haut lieu tectonique « chaîne des Puys - faille de Limagne » est classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO pour son caractère géologique emblématique : le bien illustre de manière exceptionnelle le phénomène de rupture continentale, il est « un élément emblématique du rift ouest-européen, créé dans le sillage de la formation des Alpes il y a 35 millions d'années ». Ce classement a pour objectif de préserver la lisibilité des processus géologiques, ce qui revient, entre autre,

à « gérer l'équilibre entre la couverture forestière et les pâturages pour chercher à optimiser l'exposition des caractéristiques géologiques du bien. Il importe de garantir que le bien soit protégé contre l'érosion et l'impact des visiteurs ». Le classement n'est donc pas sans incidence sur l'évolution attendue des milieux naturels. Saint-Bonnet-près-Orcival n'est pas directement concernée, la zone tampon du bien arrivant immédiatement en limite communale. Mais les enjeux de ce classement ne sont pas pour autant écartés pour la commune, particulièrement au niveau paysager, ce point est donc davantage abordé plus après dans l'analyse paysagère.

### L'INVENTAIRE DES ZNIEFF

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique a défini un périmètre de ZNIEFF de type II le « Plateau Ouest de la chaîne des Puys » à Saint-Bonnet-près-Orcival : il s'agit d'un grand ensemble naturel riche et peu modifié, cohérent en matière écologique et paysagère. A Saint-Bonnet-près-Orcival, cette richesse écologique s'exprime à travers une diversité d'habitats patrimoniaux (les plus déterminants étant les prairies à Molinie et communautés associées, et les forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européen), et d'espèces patrimoniales (amphibiens, insectes, mammifères, et une très grande diversité d'oiseaux), dont quelques spécimens sont illustrés en photo page ci-contre.

### LE CLASSEMENT DES COURS D'EAU

La Sioule et le Sioulot sont classés en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement : il s'agit des cours d'eau pour lesquels « il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs », aussi des règles s'imposent pour la gestion, l'entretien et l'équipement des ouvrages hydrauliques.

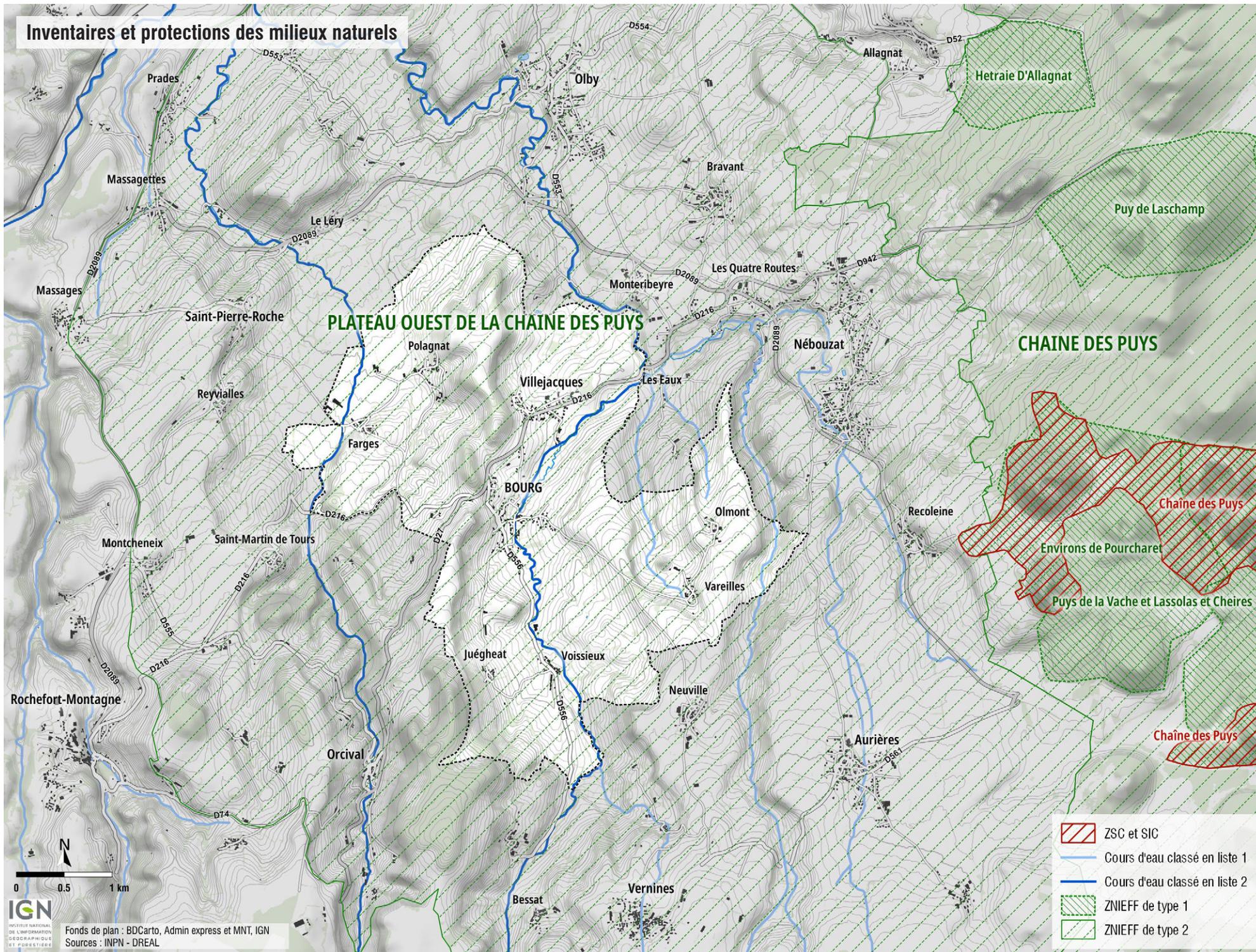
Ce classement n'empêche pas le PLU de préserver certains ouvrages hydrauliques au titre des « éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural » (Article L 151-19 du code de l'urbanisme).

Les autres affluents de la Sioule sont classés en liste 1, ici la construction de tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique est interdit.

### L'INVENTAIRE DES ZONES À DOMINANTE HUMIDE

Le SAGE Sioule a fait établir un inventaire et une caractérisation des zones à dominante humide sur l'ensemble du bassin versant afin, entre autres, d'améliorer la connaissance et d'être un support de planification et d'évaluation de la politique locale dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, en écho aux politiques nationales traduites dans les

# Inventaires et protections des milieux naturels



-  ZSC et SIC
-  Cours d'eau classé en liste 1
-  Cours d'eau classé en liste 2
-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2

lois successives sur l'eau. Cet inventaire est l'outil de base pour apprécier les incidences des PLU sur la préservation des zones humides. Les campagnes de terrain ont permis de compléter cet inventaire (cf. infra).

## LE SDAGE ET LE SAGE

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne (SDAGE) et le Schéma d'Aménagement des Eaux Sioule (SAGE) sont des documents de planification à portée juridique forte puisque d'une part, ils s'imposent aux décisions administratives en matière de police des eaux, notamment l'instruction des déclarations et autorisations administratives (rejets, urbanisme...) et d'autre part, toutes les dispositions des documents d'urbanisme doivent être compatibles avec leurs orientations et objectifs.

Le SDAGE 2022-2027 développe des orientations et mesures de sa politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques que le PLU devra prendre en compte pour être compatible. Pour Saint-Bonnet-près-Orcival, les principales orientations à prendre en compte sont :

- prendre en compte de l'enjeu inondation en zone urbanisée pour l'entretien des cours d'eau,
- maîtriser les eaux pluviales,
- préserver et restaurer les zones humides,
- réserver certaines ressources à l'eau potable,
- poursuivre la réduction des rejets directs de polluants organiques et phosphorés,
- prévenir toute nouvelle dégradation des milieux.

Le SDAGE prend en compte les conséquences du changement climatique dont les principales

conséquences sont : l'augmentation de la température de l'eau (modifie les conditions d'habitabilité des espèces aquatiques, provoque le déplacement de certains insectes, augmente les risques d'eutrophisation) et diminution de la ressource. Parmi les leviers pour limiter ces incidences, le SDAGE propose en particulier : l'entretien et la restauration des ripisylves, la limitation des rejets polluants, diversifier les systèmes de cultures, la valorisation des services rendus par les milieux aquatiques dans l'occupation, l'aménagement et la gestion de l'espace, la réduction de la dépendance à l'eau dans tous les usages.

Le SAGE Sioule décline localement la politique du SDAGE. Il demande en particulier :

- de gérer et organiser les activités récréatives aux abords des cours d'eau pour en limiter les impacts : notamment interdire les engins motorisés aux abords immédiats des cours d'eau, aménager des sentiers doux pour limiter le piétinement et la destruction de zones sensibles (frayères, berges, ...);
- d'intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme : définir une trame spécifique « zone humide » ;
- de réduire l'impact des rejets de l'assainissement collectif ;
- d'accompagner la réduction de l'impact des rejets de l'assainissement non collectif ;
- de gérer la divagation du bétail dans les cours d'eau ;
- de réaliser des économies d'eau, en particulier dans le secteur prioritaire de la Chaîne des Puys.

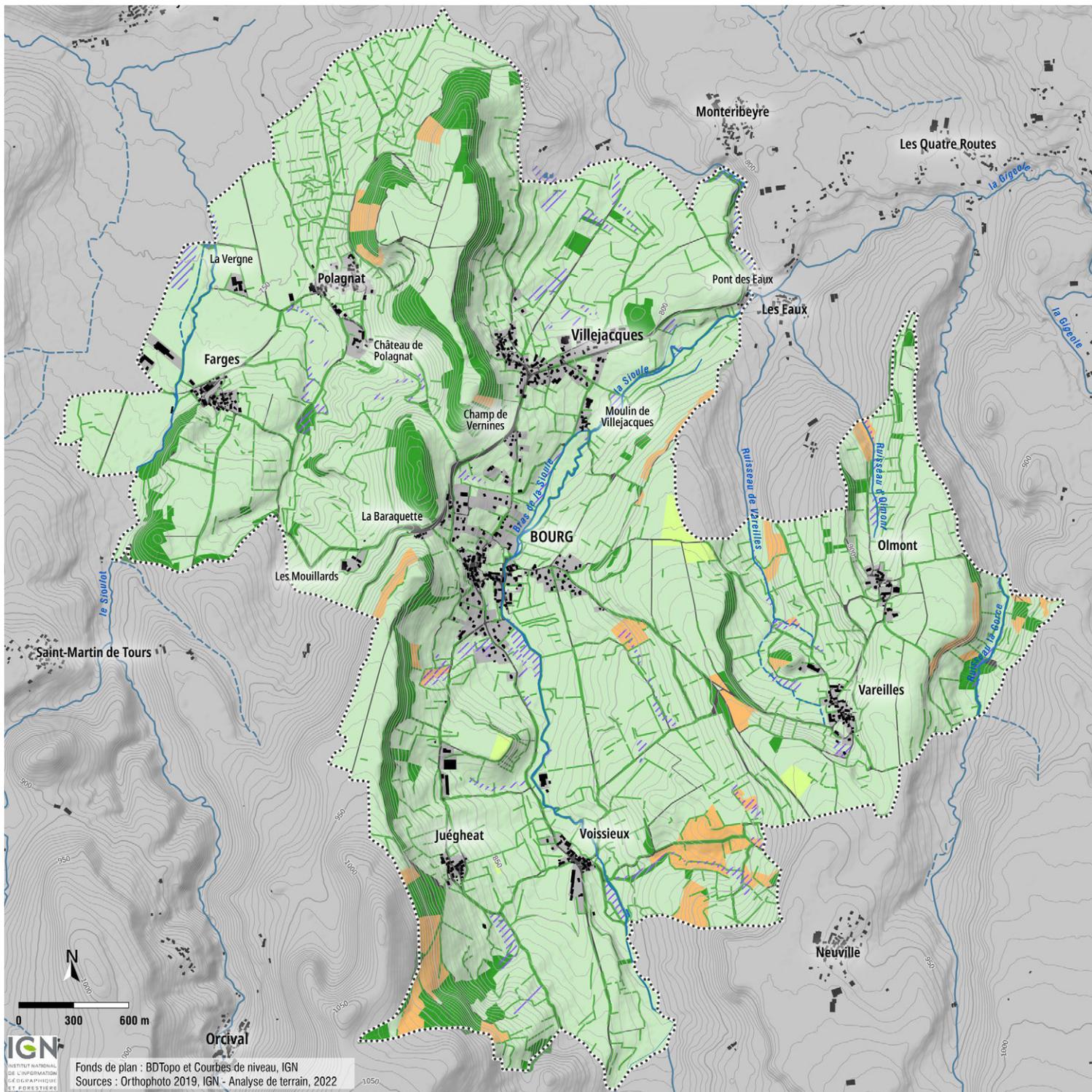
La situation de Saint-Bonnet-près-Orcival, en amont du plan d'eau des Fades, impose à la commune de prendre sa part pour limiter les apports, en particulier en phosphore, qui induisent des risques importants d'eutrophisation du plan d'eau (enjeu qualifié de fort dans le SAGE - rappelons que la baignade est pratiquée sur ce plan d'eau). La préservation du maillage bocager est une des réponses pour répondre à ce problème.

Cette préservation au sein des SDAGE et des SAGE est prescrite par la loi. Elle se décline localement par l'élaboration d'un Contrat territorial « Sioule et affluents » (auquel participe la commune par l'intermédiaire du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Touristique -SMAT- du Bassin de Sioule) dont les actions consistent à maintenir ou atteindre le bon état écologique des cours d'eau par la restauration des milieux aquatiques (entretien du lit mineur, des berges et de la ripisylve) et la lutte contre les pollutions diffuses.

## LES SITES NATURA 2000

Les sites du réseau Natura 2000 sont constitués d'espaces naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales qui y sont repérées, ainsi que de leurs habitats. Le réseau Natura 2000 n'a cependant pas pour objectif de transformer ces sites en sanctuaires inaccessibles mais prend en compte au contraire les exigences économiques et sociales des territoires concernés : la conservation d'aires protégées et de la biodiversité présente un intérêt économique indéniable à long terme pour ceux-ci. Les sites Natura 2000 les plus proches sont celui de

## Occupation générale des sols



la «Chaîne des Puy», à 1,5 km à l'est, et les «Gîtes de la Sioule», une douzaine de kilomètres en aval.

Le site de la «Chaîne des Puys» est principalement désigné pour les pelouses et landes d'altitudes réparties sur les flancs et sommets des volcans et entretenues par l'activité pastorale : le PLU ne pourra pas avoir d'incidence sur ce site.

Le site les «Gîtes de la Sioule» a été désigné principalement pour les chauves-souris qui trouvent refuge dans les ouvrages miniers répartis le long de la vallée. Ici encore, le PLU ne pourra pas avoir d'incidence sur ce site.

Au delà de ce patrimoine naturel remarquable protégé par les réglementations, d'autres milieux, plus ordinaires, sont aussi le siège d'une vie animale et d'une vie végétale riches et procurent aux hommes des services tout aussi nombreux.

## HABITATS NATURELS ET BIODIVERSITÉ

La biodiversité représente la diversité des espèces et écosystèmes ainsi que l'ensemble de leurs interrelations. L'expertise naturaliste a permis d'identifier différentes unités écologiques distinctes correspondant à des entités géographiques, topographiques, géologiques qui ont permis l'expression d'écosystèmes et d'agrosystèmes singuliers et individualisés. La cartographie présentée ci-après illustre les modes d'occupation du sol à l'échelle communale. Un zoom a été réalisé sur le secteur du bourg et de Villejacques (principaux secteurs urbanisés de la commune) dans un souci de traductibilité des enjeux relevés.

Globalement, les milieux naturels de la commune s'organisent selon quatre grands types d'occupation du sol :

- les agroécosystèmes ouverts (prairies, pelouses et friches herbeuses) ;
- les milieux naturels de transition (les landes, fruticées et fourrés) ;
- les milieux naturels fermés (les boisements, caractérisés par une ambiance dite « forestière ») ;
- les espaces fortement anthropisés (le bourg et les hameaux, la voirie et les espaces associés).

Il convient d'ajouter à ces types d'occupation, des milieux d'interface, appelés écotones que sont les milieux humides ou encore les ripisylves.



La biodiversité s'exprime sous diverses formes. Une des plus visibles correspond à l'avifaune. Ici, de haut en bas, une Fauvette à tête noire, un Rouge-gorge familier et un Moineau domestique, trois espèces communes et protégées

## Occupation générale des sols : secteur bourg / Villejacques



Pelouse sèche

-  Bâtiment
-  Voie goudronnée et chemin
-  Espace bâti et jardin
-  Prairie permanente
-  Culture fourragère
-  Milieu de transition
-  Boisement
-  Haie ou alignement d'arbres
-  Cours d'eau permanent
-  Zone humide

#### LES AGROÉCOSYSTÈMES OUVERTS

Le terme d'agroécosystèmes fait référence à des milieux naturels dont l'état de conservation dépend directement des pratiques agricoles. Sous nos latitudes, la dynamique des successions végétales contraint l'évolution des milieux naturels vers un stade de forêt dite « climacique ». Sans fauche ni pâturage, les prairies évoluent vers des friches herbeuses, puis des landes, puis des fourrés, puis une jeune forêt, puis une forêt climacique (mûre).

A l'échelle communale, les habitats naturels ouverts correspondent aux prairies, pelouses et friches herbeuses. Les prairies permanentes mésophiles correspondent au mode d'occupation du sol largement dominant. Les prairies humides atlantiques et subatlantiques occupent une part non négligeable du territoire, au fond des vallons ainsi



Le maintien des pratiques agropastorales revêt une importance capitale dans le maintien des paysages bocagers et de la biodiversité qui y est liée

qu'en accompagnement du réseau hydrographique. Enfin, plus localement, quelques pelouses sèches ponctuent le paysage communal et bénéficient de conditions pédoclimatiques favorisant le développement de communautés végétales originales et globalement peu communes pouvant être caractérisées par la présence d'espèces thermophiles.

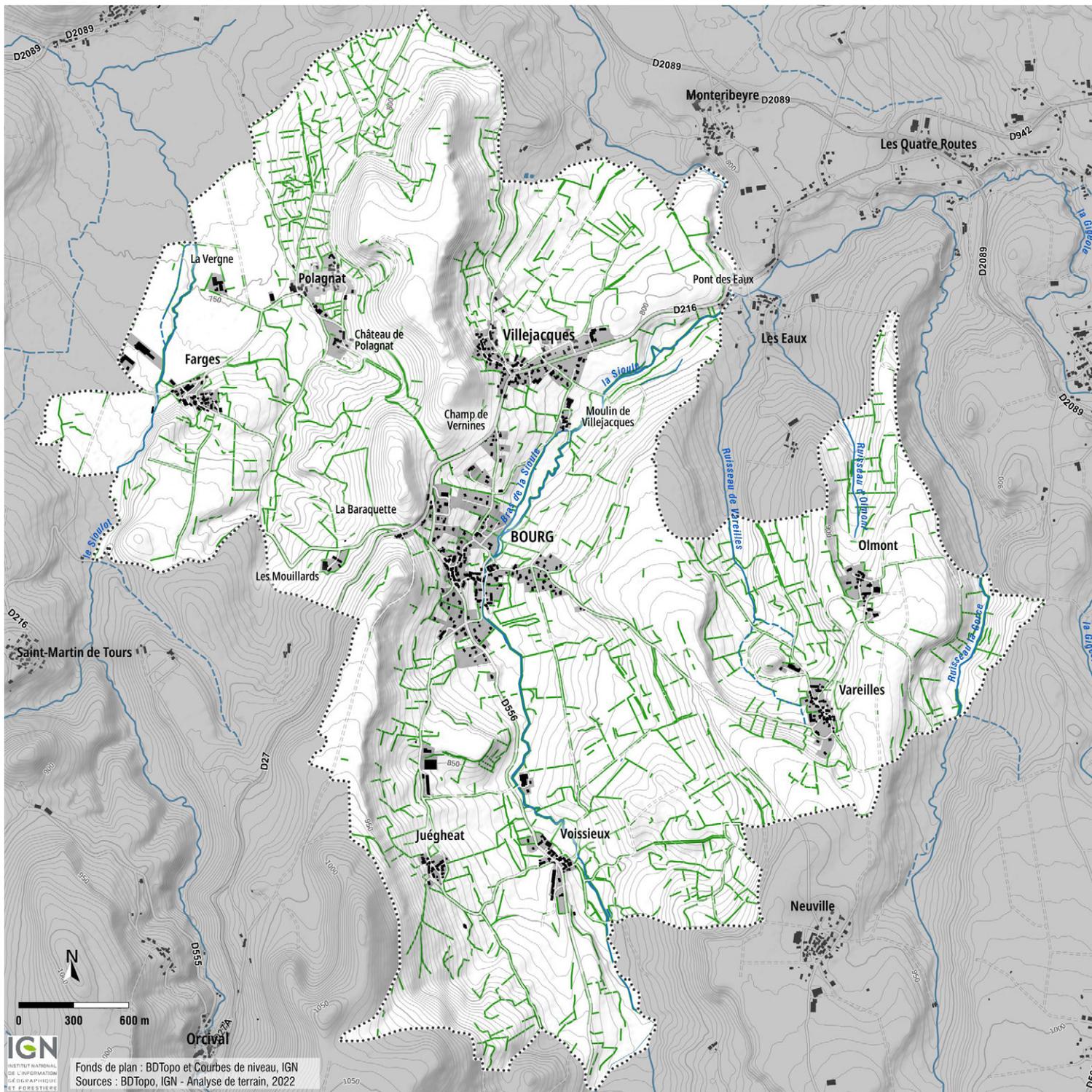
Ces habitats naturels présentent un intérêt variable, qui s'échelonne de faible pour les prairies améliorées fortement fertilisées voir semées et/ou tondues, à modéré pour les prairies permanentes mésophiles et même à fort pour certains milieux ouverts présentant un excellent état de conservation (prairies mésophiles répondant aux critères des prairies maigres de fauche, pelouses thermophiles, prairies humides ou prairies constitutives d'un îlot bocager en excellent état de conservation). L'état

de conservation de ces habitats dépend du type de gestion, qui va directement influencer le cortège floristique. En effet, une prairie qui n'a pas été perturbée (mécaniquement ou chimiquement) depuis longtemps accueillera une diversité spécifique botanique (c'est-à-dire un nombre d'espèces végétales) élevée, et avec elle une diversité proportionnellement élevée de champignons et animaux.



La prédominance des prairies mésophiles améliorées cache la présence de prairies humides atlantiques et de pelouses thermophiles particulièrement patrimoniales

## Haie et alignements d'arbres



— Haie ou alignement d'arbres

## Les îlots bocagers remarquables

Le bocage est défini comme une mosaïque de parcelles, de formes irrégulières et de dimensions inégales, limitées et closes par des haies vives. Son architecture, qui repose sur la présence de haies et d'alignements d'arbres, n'a cessé d'être mise à mal par les aménagements fonciers, agricoles et forestiers, les remembrements, ainsi que par des politiques agricoles autorisant les exploitants successeurs ou repreneurs à arracher les haies lors de la reprise d'une nouvelle exploitation.

Le paysage communal est également marqué par une densité élevée d'arbres trognés. La trogne est le résultat d'une technique d'exploitation de l'arbre auquel on a coupé le tronc ou les branches maîtresses à un niveau plus ou moins élevé pour provoquer le développement de rejets que l'on récolte périodiquement, notamment pour le fourrage, la vannerie ou encore pour le bois de chauffage. Véritable centrale de production renouvelable, écosystème remarquable, réservoir de biodiversité, marqueur du paysage, patrimoine culturel original, la trogne tenait autrefois une place importante dans l'économie et les paysages ruraux. En France, une multitude de noms désigne les arbres têtards : trogne, trognard, escoup, hautain, chapoule, émonde, ragole, tronche, gueule, mère-souche, arbre à fagots, etc. La densité de trognes est particulièrement remarquable sur la commune, ce qui renforce l'intérêt global que présentent ces éléments du paysage du point de vue de la biodiversité. En effet, de nombreuses espèces

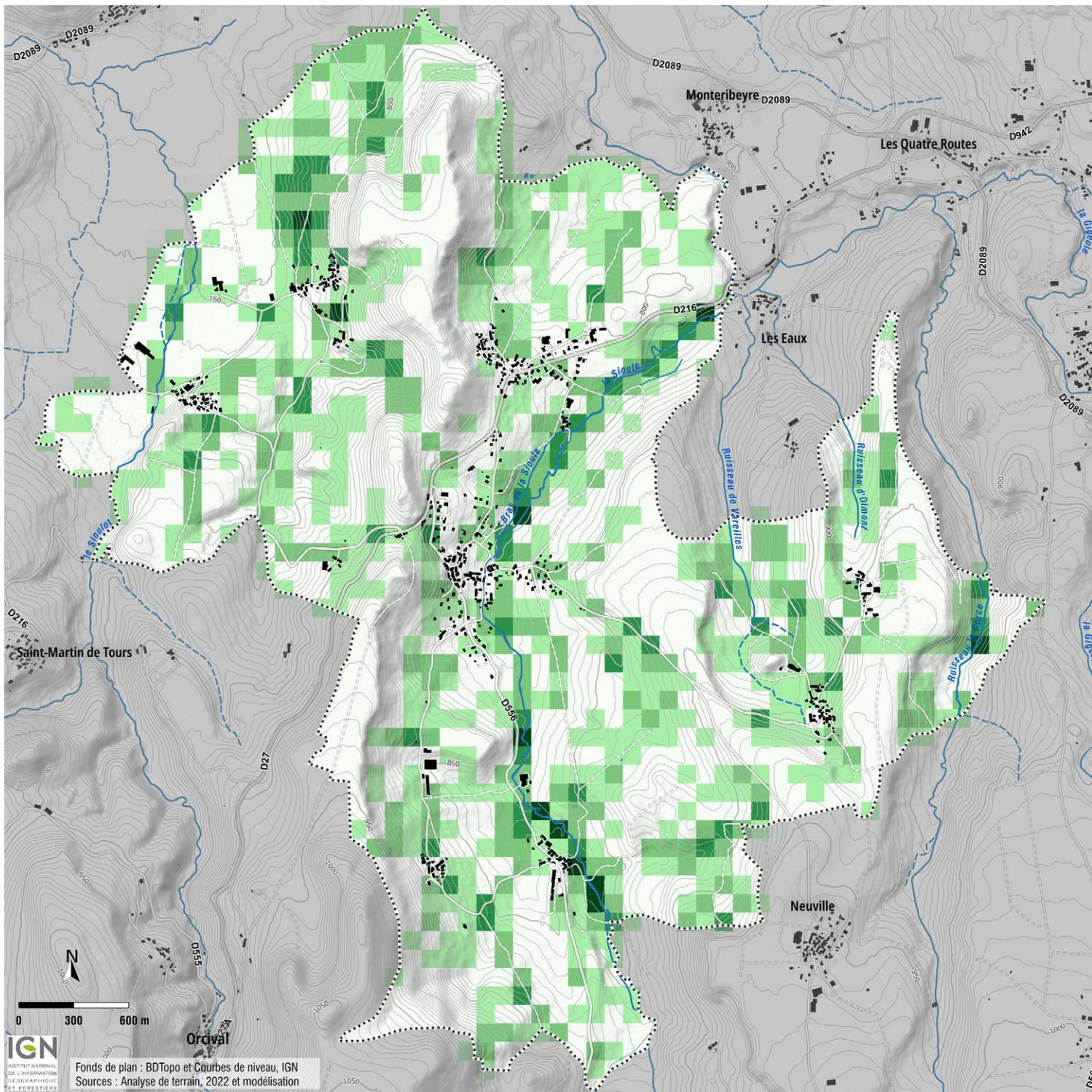


Alignement de trognes



Au Nord-est de Villejacques, le bocage dense présent dans les années 1950 a aujourd'hui quasiment disparu (Source IGN)

# Indice de qualité du bocage



Linéaire de haies par hectare (en m)

- 0 - 94
- 94 - 188
- 188 - 283
- 283 - 377
- 377 - 471

## PLU de la commune de Saint-Bonnet-près-Orcival (63)

### Rapport de présentation - Volet 1

d'oiseaux, d'insectes saproxyliques (c'est-à-dire se nourrissant de bois mort), de chauves-souris et même d'amphibiens et reptiles sont inféodées à ces arbres. Certaines espèces telles que le Pique-prune, un insect protégé hautement patrimonial, ne peuvent s'établir que lorsqu'un réseau suffisamment dense de trognes est présent.

Une cartographie précise, parcellaire, des haies et alignements d'arbres a été réalisée à l'échelle communale, en combinant relevés de terrain et photo-interprétation. Au total, un linéaire de plus de 163 km de haies ont été inventoriées. Le PLU dispose d'outils permettant de protéger spécifiquement ces éléments du paysage. Afin de hiérarchiser les enjeux de conservation des systèmes bocagers, un indice linéaire de haies par unité de surface a été établi. Cet indice est exprimé en mètres par hectare (m/ha) et est représenté sur la carte page ci-contre. Les valeurs approchant 400 m/ha sont remarquablement élevées. Deux vastes secteurs présentent des bocages significativement plus denses que le reste du territoire : la vallée de la Sioule d'une part, en raison d'une ripisylve en bon état de conservation (en dehors du bourg) et le secteur au Nord de Polagnat d'autre part.

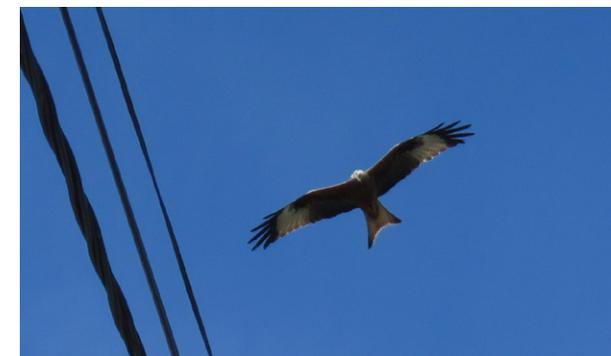
La protection de ces éléments du paysage semble pertinente et la stratégie peut être adoptée à deux niveaux :

- la protection des secteurs bocagers préservés devrait être prioritaire ;
- la protection puis la restauration des secteurs bocagers dégradés devraient être envisagées (la « mission haie », par exemple, intervient depuis de nombreuses années auprès du monde

agricole et des collectivités en appui technique, association auvergnate qui s'étend maintenant sur toute la grande région ARA).



La Pie-grièche écorcheur (photographiée hors commune) et le Tarier pâtre sont deux espèces strictement inféodées au bocage arbustif



Le milan Royal, ici photographié à Juégheat, chasse dans le bocage. De nombreux dortoirs sont identifiés sur la commune



Absence de ripisylve en rive gauche de la Sioule dans le bourg : fragilise la berge et favorise un réchauffement de l'eau qui nuit à la faune aquatique



En plus de leur intérêt intrinsèque, les haies et alignements d'arbres permettent le maintien des continuités écologiques terrestres

## Les milieux thermophiles

Un milieu thermophile est une zone où la température moyenne est supérieure à celle des environs. Elle permet la présence d'une flore et d'une faune particulières. Les conditions pédoclimatiques permettant l'expression de ces habitats naturels correspondent à une exposition au Sud, voire au Sud-ouest, une pente souvent forte entraînant une érosion et un lessivage du sol. La responsabilité de l'Auvergne (territoire de l'ex région) pour le maintien de ces milieux est identifiée dans les orientations nationales de la trame verte et bleue. Leur patrimonialité locale est d'autant plus élevée que les superficies concernées sont aujourd'hui très faibles et que les continuités écologiques qui les relient fonctionnent de manière discontinue selon le modèle des pas japonais.

Malheureusement, ces espaces sont souvent délaissés par l'agriculture en raison de difficultés d'exploitation liées à la pente ainsi qu'en raison d'une productivité faible liée à des sols maigres.



A l'échelle communale, les pelouses sèches sont menacées par l'abandon des pratiques agropastorales et la fertilisation des parcelles



## LES MILIEUX DE TRANSITION

Les habitats naturels de transition correspondent aux habitats naturels arbustifs. Sur la commune, les milieux de transition sont essentiellement représentés par des friches herbacées en voie de fermeture et des friches arbustives, souvent consécutives d'un arrêt d'exploitation agricole. Ces habitats représentent paradoxalement des enjeux de conservation modérés à forts en raison des potentialités d'accueil qu'ils offrent pour un certain nombre d'espèces protégées notamment de reptiles, insectes et oiseaux.

Les landes sèches ainsi que les faciès hygrophiles sont les milieux les plus patrimoniaux.

A l'échelle communale, les milieux de transitions occupent aujourd'hui environ 50 ha.



Les milieux de transition représentent transitoirement un enjeu de conservation écologique non négligeable. Ici, des fourrés humides.

## LES MILIEUX FERMÉS (BOISEMENTS)

Selon l'Inventaire Forestier National, le taux de boisement de la région forestière des Monts Dore est d'environ 20%. Les forêts relèvent surtout de la propriété privée (plus des deux-tiers), et la quasi-totalité correspond à des boisements de production sylvicole conduites en futaies pour l'essentiel. La répartition des feuillus et des résineux est équilibrée, dominée par le Hêtre d'une part et l'Epicéa commun d'autre part.

Localement, les boisements de feuillus correspondent à des hêtraies sur les versants frais, et à des chênaies sur les versants mésophiles. La strate arborée est caractérisée par des espèces acidiphiles, c'est-à-dire se développant sur des sols plutôt acides, comme le Noisetier, l'Alisier blanc, le Frêne commun, le Sorbier des oiseleurs. La strate arbustive est quant à elle dominée par les Ronces, les Framboisiers, l'Aubépine monogyne ou encore le Genêt à balais et le Groseiller des Alpes.



Le Groseiller des Alpes est bien représenté dans les boisements de feuillus.



Les boisements monospécifiques de résineux présentent quant à eux un enjeu de conservation écologique moins élevé



L'abandon des pratiques agropastorales entraîne la fermeture des milieux les plus difficilement exploitables et les moins productifs (orthophotos de l'IGN)

A l'échelle communale, les espaces forestiers occupent environ 110 ha, ce qui représente seulement 7 % de la superficie communale. La diminution du nombre de bêtes et l'abandon des pratiques agropastorales sur les versants les plus escarpés ont néanmoins entraîné un reboisement massif de ces espaces au cours des dernières décennies, de façon naturelle ou favorisée dans un objectif sylvicole.

Pour preuve, les boisements ceinturant aujourd'hui le promontoire du Calvaire étaient limités à deux secteurs de faible superficie dans les années 1950.



## LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Les milieux aquatiques et humides sont représentés par le réseau hydrographique, dominé par la Sioule, ainsi que par un grand nombre de sources aménagées ou encore de résurgences, qui constituent des zones humides.

### Services écosystémiques des zones humides

Un focus particulier est proposé sur les zones humides car elles ont un rôle extrêmement important, aussi bien en terme de biodiversité que pour les services écosystémiques qu'elles rendent :

- elles jouent un rôle important dans la régulation du régime hydrographique d'un bassin versant. Elles absorbent une partie des précipitations et limitent ainsi les crues en aval. Elles présentent également la capacité de restituer l'excédent d'eau lors des périodes de sécheresse et participent à la recharge des nappes phréatiques. On parle de fonction hydrologique ;
- elles jouent également un rôle important du point de vue qualitatif, celles-ci augmentant la capacité d'autoépuration des milieux aquatiques. On parle de fonction biogéochimique ;
- enfin, il s'agit d'habitats naturels, qui jouent ainsi le rôle de réservoir de biodiversité. On parle de fonction écologique.

Le terme de « zone humide » est largement utilisé, pour décrire des terrains répondant ou non aux critères objectifs définis par le Code de l'environnement. Ainsi, des inventaires de zones humides ont pu être réalisés à différentes échelles, communale, intercommunale, à l'échelle du bassin versant d'un cours d'eau ou même à l'échelle

départementale. Cet exercice est le plus souvent réalisé à titre informatif.

Les zones humides ont fait leur apparition dans la loi française dès 1992 avec la première loi sur l'eau : les zones humides correspondent à des « terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année » (Article L211-1 du code de



De nombreuses sources ont été aménagées historiquement en abreuvoirs sur la commune



La bergeronnette des ruisseaux se nourrissant dans la Sioule



De nombreuses prairies humides ont été inventoriées, y compris au contact des espaces urbanisés

l'environnement). Les critères de définition et de délimitation de ces espaces ont été listés dès juin 2008, puis précisés en octobre 2009 dans le droit français. Une zone humide est ainsi définie, aujourd'hui, par des critères scientifiques objectifs, pédologiques ou floristiques.

Les zones humides présentent un intérêt environnemental certain. Leur surface et leur état de conservation ont décliné au cours des dernières décennies : à l'échelle nationale 50 % des zones humides ont disparue entre 1960 et 1990. Bien que la dynamique de régression des zones humides ait ralenti, 41 % des sites humides emblématiques présentent des milieux qui se sont dégradés entre 2010 et 2020 d'après les statistiques du Ministère de la Transition écologique. La régression des zones humides participe à la diminution de leur rôle dans la gestion des crues et des étiages. En outre, en plus de réduire fortement la biodiversité abritée, le rôle épuratoire qu'elles jouaient a été proportionnellement amputé. Ces différents rôles peuvent être difficilement perceptibles à l'échelle de la commune. Pourtant, les incidences de leur disparition progressive au cours des dernières décennies sont évidentes, avec notamment une diminution des débits et de la qualité de l'eau des rivières en été.

### Zones humides potentielles

Sollicitées par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, deux équipes de l'INRA d'Orléans et d'AGROCAMPUS OUEST ont produit une carte (page suivante) des milieux potentiellement humides de la France métropolitaine (2014).

Cette carte modélise les enveloppes qui, selon les critères géomorphologiques et pédoclimatiques, sont susceptibles de contenir des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié (arrêté précisant les critères réglementaires de définition des zones humides). Les enveloppes des milieux potentiellement humides sont représentées selon trois classes de probabilité (assez forte, forte et très forte).

Cette cartographie doit toutefois être interprétée avec les précautions qui sont les suivantes :

- la représentation à l'échelle 1/50 000 a été utilisée et permet de constater qu'un principal type de zones humides est susceptible d'être inventorié : les zones humides accompagnant directement le réseau hydrographique, exception faite de la plaine située au Nord-ouest de Polagnat et Farges, en limite communale ;
- les modèles topographiques utilisés en 2014 correspondent à des données topographiques peu précises (un point d'élévation par dalle de 50 mètres de côté) ;
- la modélisation n'a pas intégré finement les caractéristiques pédologiques anthropogènes, par exemple liées au drainage, en particulier celles éventuellement intervenues depuis 2014.

### Zones humides connues

Un travail concernant l'amélioration des connaissances vis-à-vis des zones humides est effectué par de nombreuses structures. Localement, l'Etablissement Public Loire a effectué un inventaire des zones humides à l'échelle du SAGE Sioule. De nombreuses zones humides ont été inventoriées. Les prospections de terrain réalisées au stade du

diagnostic ont permis de compléter et préciser cet inventaire (carte page d'après). Des investigations spécifiques seront réalisées sur tous les terrains pressentis pour être ouverts à l'urbanisation au moment de la définition du zonage du PLU.

***Les zones humides sont des espaces à haute valeur environnementale. Quelques zones humides sont documentées à l'échelle communale et doivent être protégées. Une attention particulière devra être portée à la délimitation des zones humides réglementaires, par approche pédologique, une fois les choix urbanistiques réalisés.***

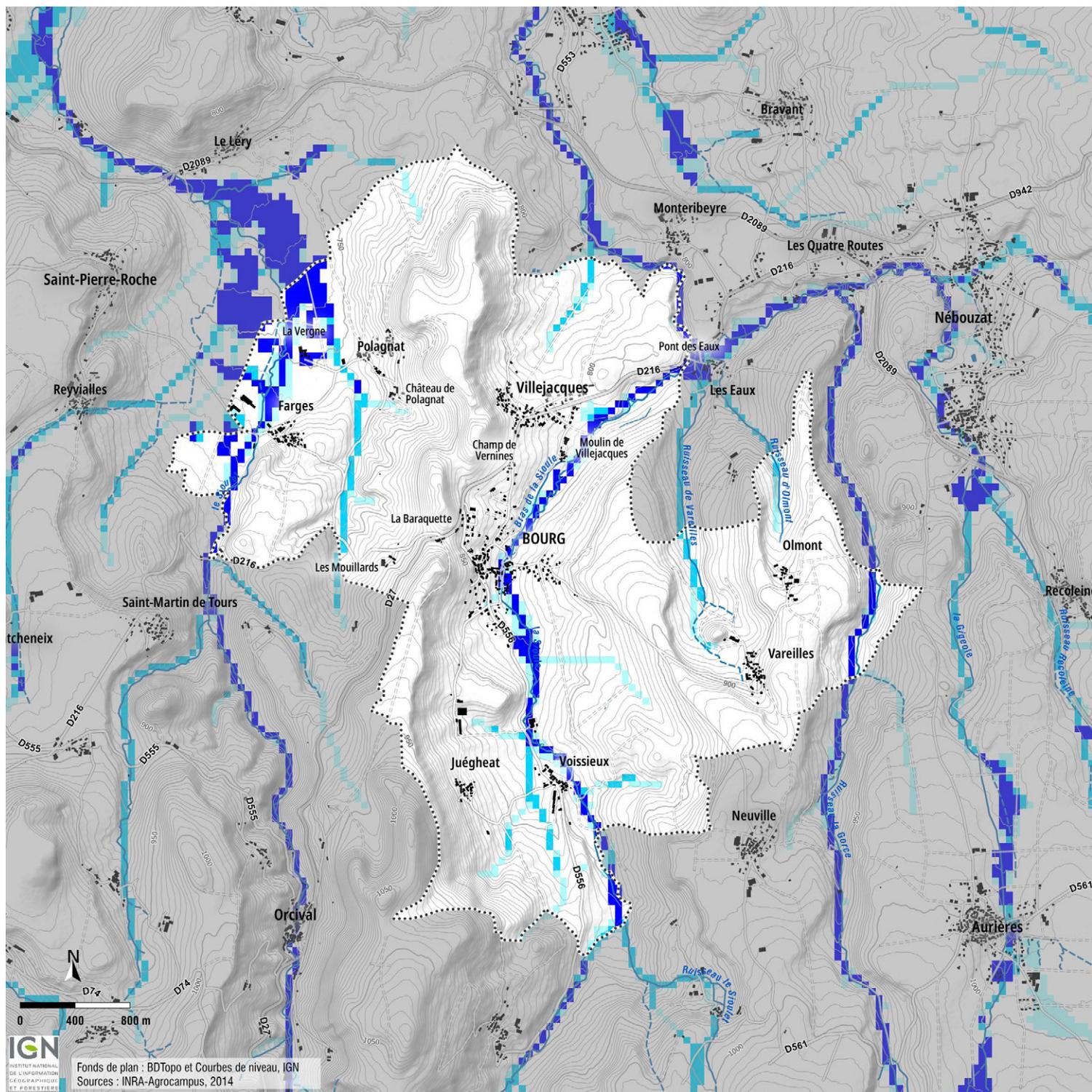


Mégacorybia au sud du bourg, vers Lachaud



Prairie humide atlantique au Sud de Farges

## Zones humides potentielles



Probabilité de présence de zones humides

-  Faible
-  Assez forte
-  Forte
-  Très forte

## Zones humides connues



## LES ESPACES FORTEMENT ANTHROPISÉS

### Les milieux bâtis

Les enjeux relatifs aux constructions elles-mêmes sont peu importants car ils relèvent de milieux fortement artificialisés. Certains bâtiments, notamment les plus anciens ou ceux abandonnés, constituent néanmoins des habitats de substitution devenus pour certaines espèces l'habitat principal. C'est notamment le cas pour un cortège d'espèces d'oiseaux rupicoles (habituellement liés aux falaises), cavicoles ou semi-cavicoles (nichant dans des cavités) tels que l'Hirondelle rustique,

le Rougequeue noir, le Faucon crécerelle, la Bergeronnette grise ou encore le Moineau domestique, toutes observées sur la commune. La disponibilité en cavités représente le principal facteur limitant l'installation de ces espèces. Pour l'Hirondelle rustique, oiseau migrateur nicheur quasi-menacé à l'échelle métropolitaine ainsi qu'à l'échelle de l'ex-région Auvergne, les conditions d'installation sont particulièrement restrictives : l'espèce s'installe dans des granges aux poutres apparentes, disposant de larges ouvertures et à

proximité d'élevages (en particulier bovins). L'intérêt écologique de ces bâtiments se trouve renforcé lorsque ceux-ci se situent au contact d'espaces naturels. Les bâtiments agricoles récents ne présentent quant à eux plus l'intérêt que pouvaient présenter les bâtiments anciens.

Les surfaces représentées par les petits jardins privés n'ont pas été précisément déterminées et les enjeux de conservation écologiques n'ont pas pu être finement et exhaustivement définis sur ces espaces privés. Ceux-ci présentent un enjeu de conservation écologique le plus souvent faible, à fortiori lorsqu'ils abritent des espèces végétales envahissantes comme la Renouée du Japon, observée sur la commune à Villejacques.



Rougequeue noir



Hirondelles rustiques



Bergeronnette grise



La Renouée du Japon, une espèce exotique hautement envahissante à prendre au sérieux

#### La nature en ville

La nature, notamment en milieu urbain, apporte de nombreux services écosystémiques : rafraîchissement, désimperméabilisation des sols et biodiversité ont un impact bénéfique sur la santé des habitants. Différents types d'espaces de nature peuvent exister dans les secteurs urbanisés : des espaces verts, squares, parcs, jardins collectifs ou partagés, des cours de vieux bâtiments ou encore des jardins privés. Ces espaces accueillent un cortège d'espèces généralistes et constituent les réseaux écologiques urbains. Leur intérêt pour la biodiversité est lié notamment à la surface d'espaces végétalisés, à la présence de haies, d'arbres, de cavités, de fissures dans les murs ou le sol, de murets de pierres sèches, de fossés, etc.

Les structures bâties lâches telles que celle de Saint-Bonnet-Près-Orcival présentent une organisation favorisant globalement l'expression d'une nature ordinaire riche et diversifiée.

*L'occupation du sol est très largement dominée par les prairies permanentes, organisées en mosaïques bocagères présentant des enjeux de conservation variables. Les milieux aquatiques et humides, les boisements (en particulier les boisements de feuillus) et les milieux de transition constituent des milieux support du patrimoine naturel communal. Il convient de les préserver. Les alignements d'arbres, les haies champêtres et les arbres à cavités représentent des éléments essentiels pour la biodiversité patrimoniale, et doivent être protégés à ce titre.*



L'écureuil roux et la Linotte mélodieuse sont deux espèces protégées, ici photographiées au cœur du bourg

#### Quelques définitions pour comprendre les milieux écologiques

**Agroécosystème** : milieu naturel dont l'état de conservation dépend directement des pratiques agricoles. C'est un écosystème modifié par l'homme afin d'exploiter une part de la matière organique qu'il produit, généralement à des fins alimentaires.

**Anthropisé** : modifié par les sociétés humaines, leur présence ou leur action.

**Biodiversité** : représente la diversité des espèces et des écosystèmes ainsi que l'ensemble de leurs interrelations

**Ecosystème** : assemblage fonctionnel d'organismes qui détient les propriétés requises pour assurer la continuité du vivant, c'est-à-dire pour assurer les conditions nécessaires à l'évolution biologique (au sens darwinien) sur le long terme.

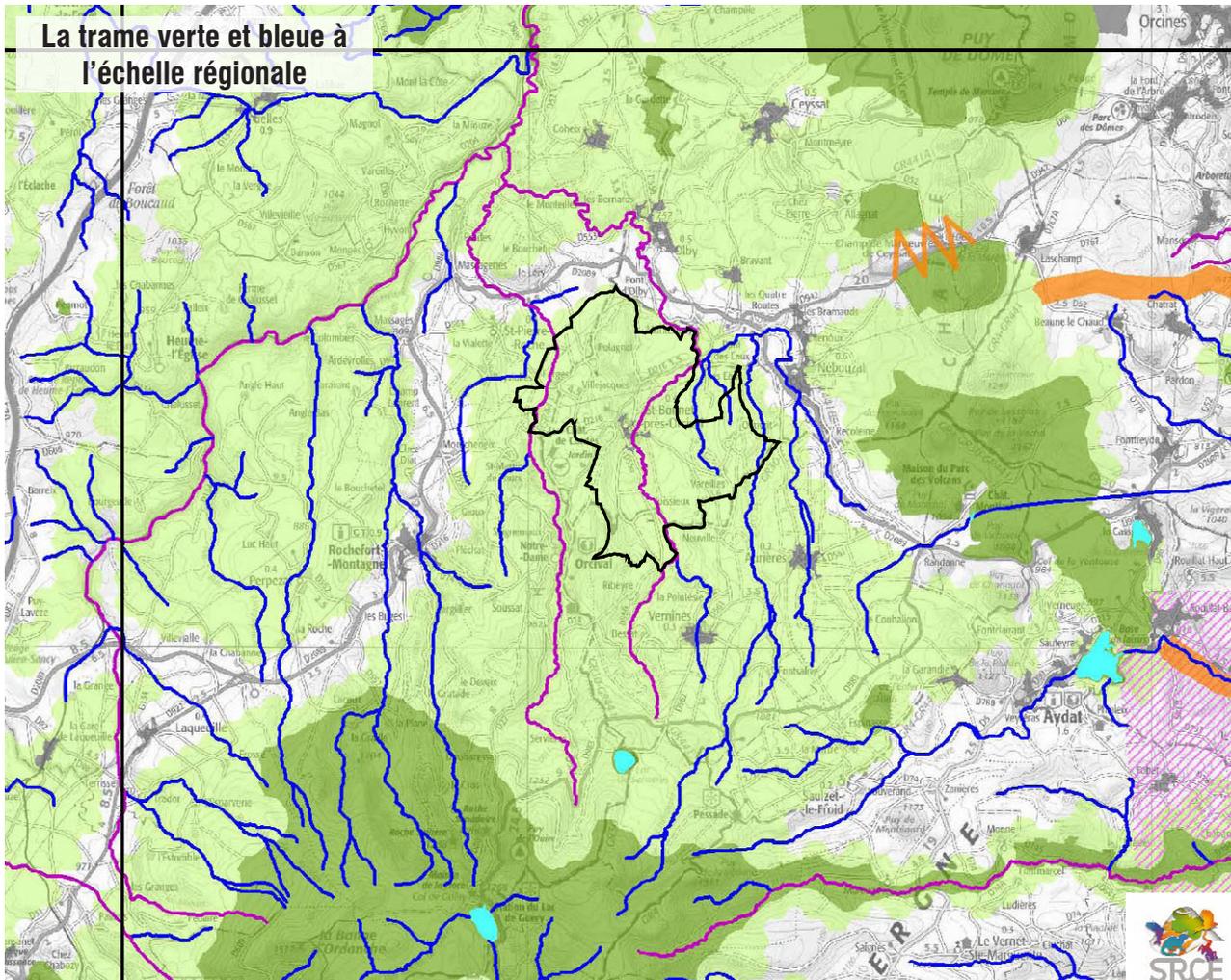
**Habitat** : au sens d'habitat écologique, désigne les espaces de vie des espèces animales ou végétales. Un même écosystème peut fournir un habitat à de nombreuses espèces différentes.

**Ripsisylve** : boisement qui se développe sur les rives des cours d'eau.

**Sol maigre** : sol peu profond, lessivé, peu productif, favorable à une l'expression d'habitats naturels patrimoniaux (pelouse sèche, prairie mésophiles...).

Sources : Géoconfluence, ; Wikipédia.

La trame verte et bleue à l'échelle régionale



Trame verte

-  Réservoirs de biodiversité à préserver
-  Corridors écologiques diffus à préserver
-  Corridors écologiques linéaires à remettre en bon état
-  Corridors thermophiles en pas japonais à préserver ou à remettre en bon état (probabilité de présence de milieux thermophiles)
-  Corridors écologiques à préciser (transparence écologique de l'infrastructure à étudier/améliorer)

Trame bleue

-  Plans d'eau à préserver
-  Cours d'eau à préserver
-  Cours d'eau à remettre en bon état
-  Espaces de mobilité des cours d'eau à préserver ou à remettre en bon état
- Autres**
-  Zones urbaines denses

1	2	3	4
5	6	7	8
9	10	11	12
13	14	15	16
17	18	19	20
21	22	23	24
25	26	27	28
29	30	31	32
33	34	35	36
37	38	39	40
41	42	43	44
45	46	47	48
49	50		



Source : SRCE d'Auvergne annexé au SRADDET

## LA TRAME VERTE ET BLEUE

### NOTIONS DE BASE : RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ ET CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

Les trames écologiques correspondent à des réseaux écologiques terrestres et aquatiques fonctionnels constitués de réservoirs de biodiversité reliés par des corridors écologiques. Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables (ou potentiellement favorables) à leurs déplacements et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires (des haies), discontinus (un réseau de bosquets ou de mares) ou paysagers (une mosaïque bocagère séparant deux entités boisées). Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau.

La trame verte correspond à l'ensemble des réservoirs de biodiversité terrestres et aux corridors

écologiques terrestres les reliant. Elle intègre essentiellement des boisements naturels, des prairies permanentes, des pelouses et des milieux de transition, notamment lorsque ces différents écosystèmes s'organisent selon une mosaïque fonctionnelle.

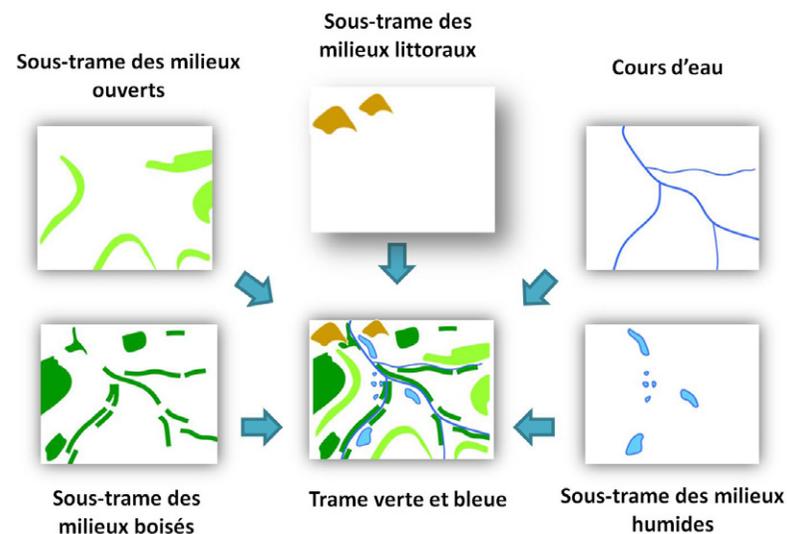
La trame bleue correspond quant à elle à l'ensemble des réservoirs de biodiversité aquatiques et humides et aux corridors écologiques aquatiques et humides les reliant. Cette trame bleue intègre également les espaces de fonctionnalité terrestres de ces milieux aquatiques et humides. Elle intègre donc le réseau hydrographique et les milieux humides.

La trame verte et bleue est déclinée à toutes les échelles par les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), aujourd'hui annexés au SRADDET jusqu'au PLU, voire au projet opérationnel suivant son ampleur.

La carte ci-contre replace Saint-Bonnet-près-Orcival dans le contexte régional. La commune est intégralement inscrite dans un corridor écologique terrestre diffus à préserver. Pour ce qui est de la trame bleue, la Sioule et le Sioulot sont à remettre en bon état.

Au nord de la commune, sans que cela soit clairement signifié comme une fragmentation de la continuité écologique, l'espace de part et d'autre de la RD 2089 est laissé blanc, suggérant que cet espace n'est ni un corridor écologique, ni un réservoir de biodiversité.

A l'échelle du PNR des Volcans d'Auvergne (carte page suivante), la TVB a également été déclinée. Saint-Bonnet-près-Orcival est quasi intégralement concernée par les richesses biologiques et la fonctionnalité des prairies en dessous de 900 m d'altitude, et marginalement par les milieux boisés. La Sioule apparaît ici comme un cours d'eau à forte valeur patrimoniale.



Mise en œuvre des réseaux écologiques selon l'approche des sous-trames (source : INPN-MNHN)

### A L'ÉCHELLE COMMUNALE

La carte page d'après, est issue d'un travail croisant expertises de terrain et analyse éco-paysagère. La fonctionnalité écologique des milieux bocagers et boisés s'appuie notamment sur les préférences écologiques des espèces observées et/ou décrites localement, notamment les espèces patrimoniales.

La fonctionnalité écologique des îlots bocagers est garantie par la présence

d'un réseau dense de haies à l'échelle locale. Les éléments supportant cette fonctionnalité écologique doivent être protégés.

La fonctionnalité écologique des milieux aquatiques et humides correspond aux habitats aquatiques et aux zones humides. Les cours d'eau, leurs abords, ainsi que les zones humides doivent être protégés.

La fonctionnalité écologique des milieux boisés est susceptible d'être significativement impactée par les choix d'urbanisme. En effet, deux principaux corridors écologiques ont été identifiés. Le premier correspond à un corridor orienté Nord-Sud et qui s'appuie sur la topographie et les formations boisées des pentes escarpées. Il se trouve menacé par la RD216 et par une éventuelle extension urbaine. Le second correspond à un corridor supracommunal qui permet de relier schématiquement les boisements du Puy de St-Martin (commune d'Orcival) aux vastes espaces boisés de la chaîne des Puys (commune de Nébouzat) et qui est quant à lui susceptible d'être impacté par l'urbanisation de la pointe Sud du bourg, du Nord du hameau de Voissieux, ainsi qu'autour des hameaux de Vareilles et Olmont.

L'atlas cartographique du SRADDET classe la quasi-totalité de la commune en « espace perméable relais », lié aux milieux terrestres. L'organisation des milieux naturels sur la commune, et notamment la qualité bocagère globale couplée à l'absence d'infrastructures de transport d'importance (autoroute, voie ferrée), ne contraignent pas significativement les déplacements de la faune terrestre.

## TRAME VERTE & BLEUE

→ la préserver en termes de richesses biologiques et de fonctionnalités

 prairies et pelouses à plus de 900 m d'alt.  prairies à moins de 900 m d'alt.  milieux boisés

tout en maintenant leur vocation première, conserver/restaurer leur biodiversité en adaptant les pratiques des activités agricoles et/ou sylvicoles et les aménagements, ainsi qu'en maintenant les continuités écologiques de ces milieux dans les documents d'urbanisme et de planification (rapport p 80, p 109, p 126, p 133 & p 158)

 lacs, étangs  tourbières

. maintenir ou restaurer leur qualité écologique dans le cadre de modes de gestion existants (Natura 2000 convention, etc.) . adapter les pratiques agricoles et forestières pour préserver leurs bassins versants et freiner leur eutrophisation, développer, sur les sites les plus fréquentés les actions de restauration / d'entretien / de surveillance / de maîtrise de la fréquentation, lutter contre les atteintes aux zones humides (rapport p 80, p 81, p 87, p 109, p 126 & p 158)

 lacs d'intérêt patrimonial remarquable

. mettre en place des plans de gestion, notamment dans le cadre d'outils de gestion territoriale de l'eau à l'échelle de leur bassin d'alimentation, pour protéger ou restaurer leur qualité patrimoniale et pérenniser, dans ces conditions, les activités récréatives existantes (rapport p 80, p 81, p 109, p 126, p 133 & p 158)

 ensemble du réseau hydrographique

. assurer / restaurer leur continuité et qualités écologiques, notamment adapter les aménagements routiers au niveau des ouvrages de franchissement des cours d'eau (rapport p 80, p 109 & p 158)  
. assurer une solidarité amont-aval pour la qualité et la disponibilité de la ressource, et veiller à un partage équilibré entre les différents usages, en cohérence avec les SAGE (rapport p 87)

 cours d'eau à forte valeur patrimoniale

. encourager l'effacement des seuils ou équiper les ouvrages de systèmes de franchissement fonctionnels,  
. subordonner l'installation de nouveaux équipements hydroélectriques à la nécessité de ne pas mettre pas en péril la trame bleue, ni l'atteinte du bon état ou du très bon état écologique des cours d'eau à forte valeur patrimoniale (rapport p 80, p 87 & p 109)

## RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

→ les conserver dans le cadre d'une gestion adaptée

 réservoirs de biodiversité

les préserver au sein des documents d'urbanisme par un zonage et un règlement garantissant leur richesse et leur fonctionnalité et dans le cadre des aménagements (rapport p 87, p 109 & p 113)

 sites Natura 2000

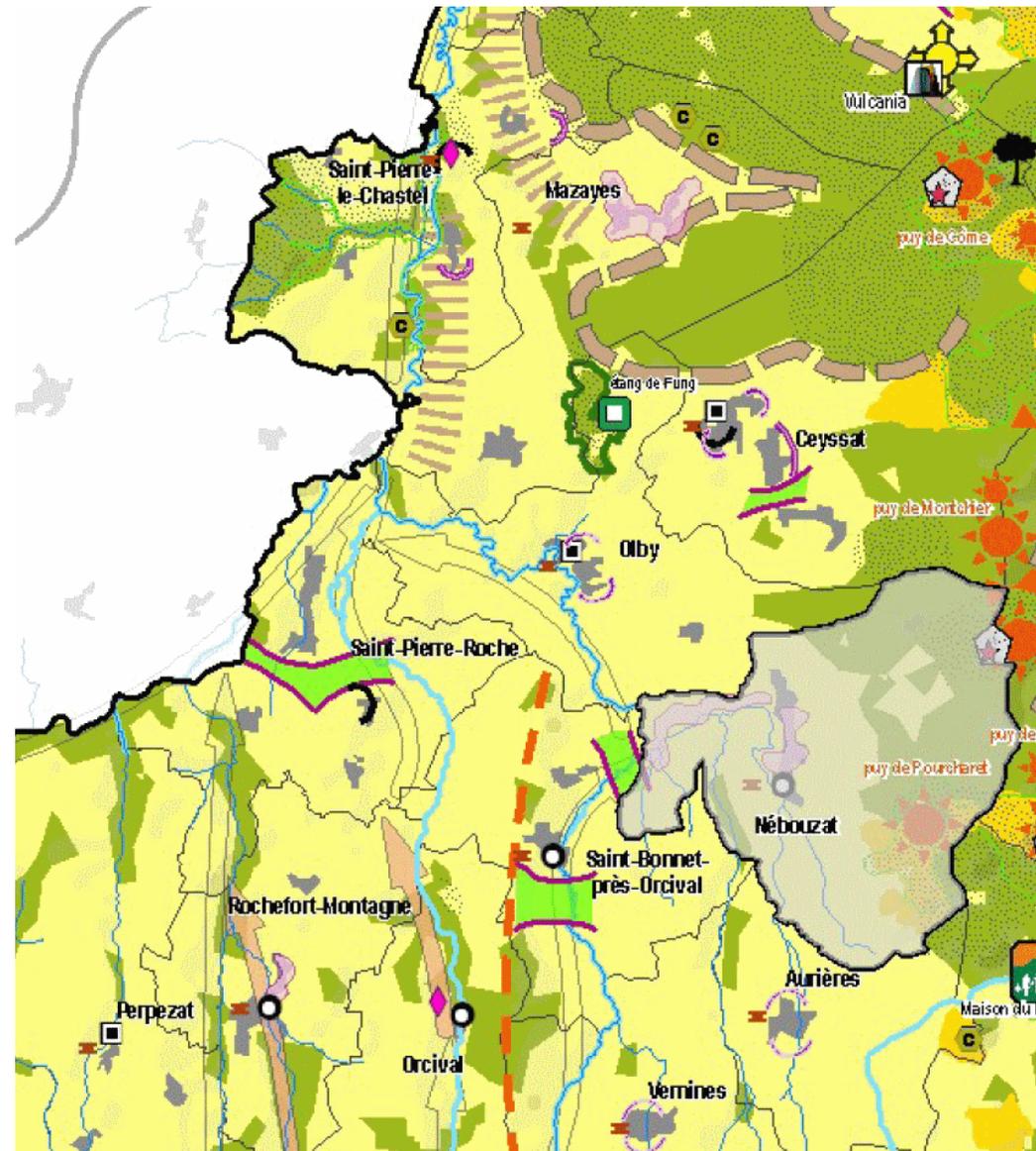
 Espace Naturel Sensible, convention de gestion...

mobiliser l'ensemble des acteurs concernés pour envisager leur protection et leur gestion par des mesures réglementaires, foncières ou contractuelles adaptées (rapport p 81)

 sites prioritaires

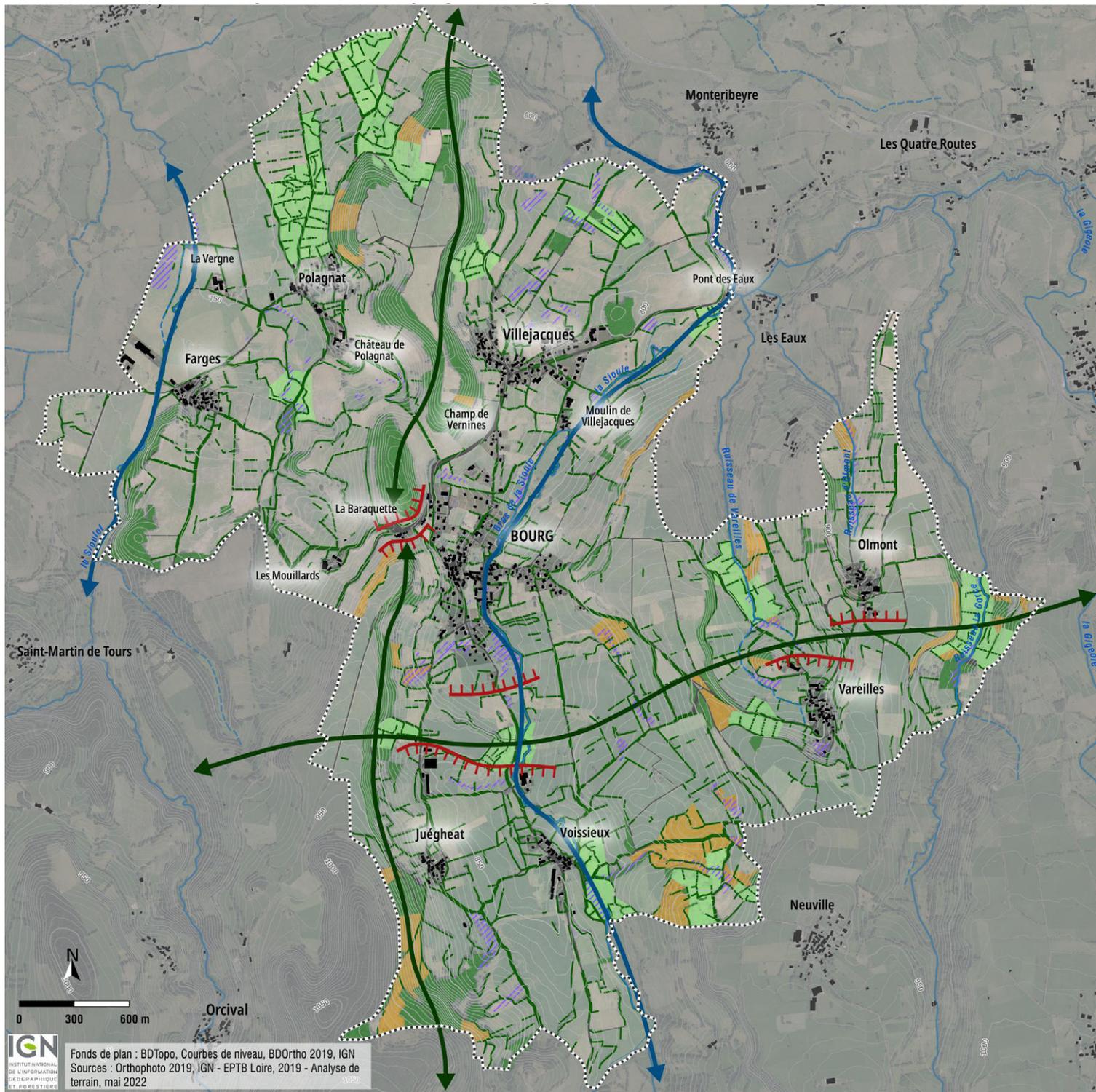
assurer, poursuivre ou renforcer leur gestion et mettre en réseau les gestionnaires pour optimiser leurs savoir-faire et développer des références pour la gestion écologique d'autres milieux naturels (rapport p 81)

## La trame verte et bleue à l'échelle du PNR



Source : Extrait du plan du parc, Charte 2012-2025 du PNR des volcans d'Auvergne

## La trame verte et bleue déclinée à l'échelle communale



### Éléments constitutifs de la trame verte

- Ilot bocager préservé
- Milieu de transition
- Boisement
- Haie ou alignement d'arbres

### Éléments constitutifs de la trame bleue

- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Zone humide

### Corridors écologiques supracommunaux majeurs

- de la trame verte
- de la trame bleue

### Facteurs de fragmentation

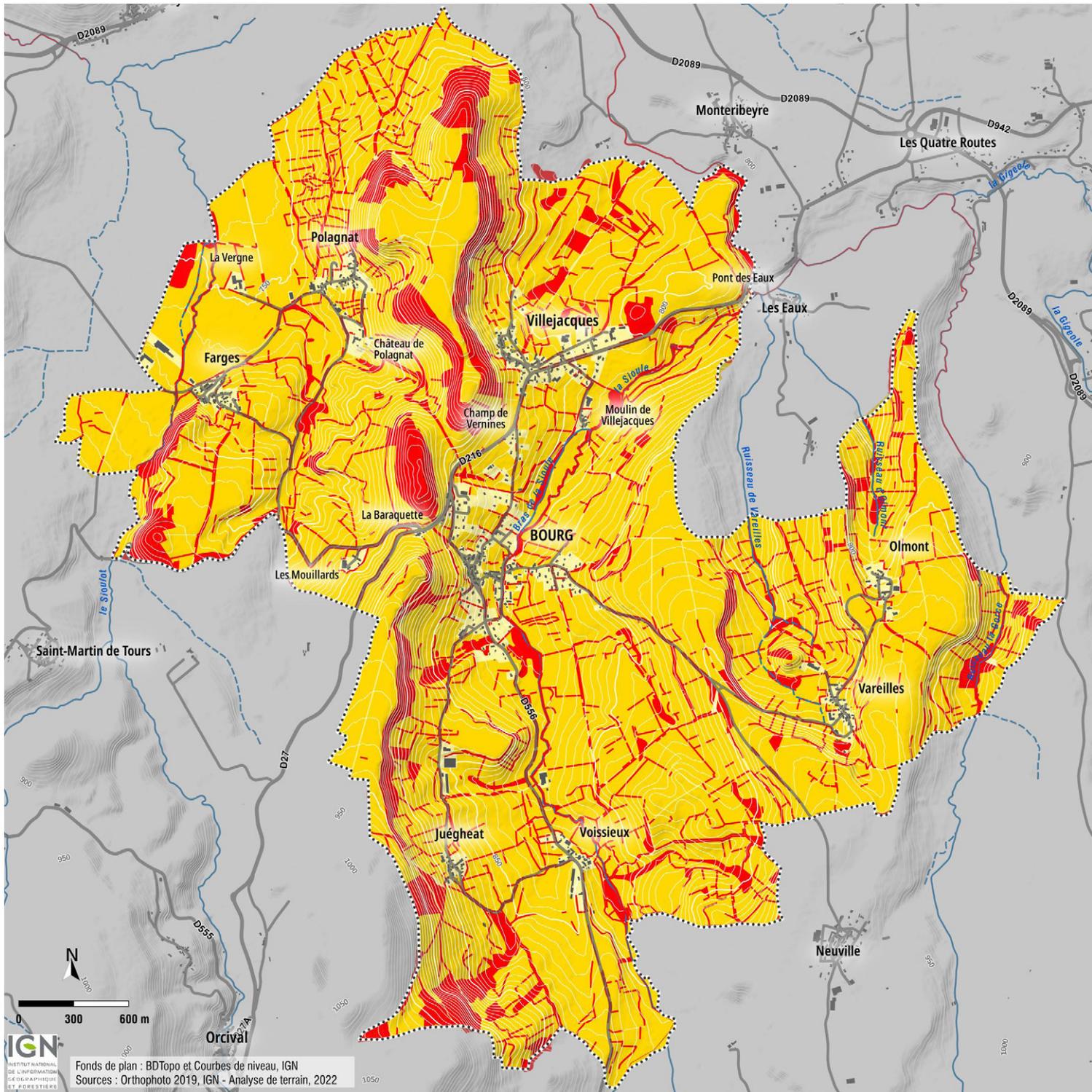
- Bâtiment
- Espace bâti et jardin
- Voie goudronnée et chemin
- Fragilité du corridor



Fonds de plan : BDTopo, Courbes de niveau, BDOrtho 2019, IGN  
Sources : Orthophoto 2019, IGN - EPTB Loire, 2019 - Analyse de terrain, mai 2022



## Sensibilité des milieux écologiques



- Sensibilité surfacique forte
- Sensibilité linéaire forte
- Sensibilité surfacique modérée
- Sensibilité surfacique faible
- Sensibilité surfacique nulle

## PLU de la commune de Saint-Bonnet-près-Orcival (63)

### Rapport de présentation - Volet 1

Afin de caractériser finement les continuités écologiques présentes sur la commune, un piège photographique a été installé durant trois semaines au cours du mois de Mai 2022. Il a été installé au niveau d'un franchissement de la Sioule, au Sud du bourg. Au total, le piège a enregistré 343 clips vidéo qui ont permis l'identification du Chevreuil européen (non protégé), du Blaireau européen (non protégé), du Renard roux (non protégé), de Martre des Pins (non protégé), du **Chat forestier** (ou hybride) (espèce protégée), du Geai des chênes (non protégé), du Pigeon colombin (non protégé).

**La fonctionnalité écologique globale de la commune est bonne. Au niveau régional, les espaces bocagers de la commune sont identifiés comme espace relais. Les flux de faune terrestre ne sont contraints significativement ni par l'organisation paysagère, ni par des infrastructures anthropiques fragmentantes. La TVB identifiée pourra être traduite dans le PLU à travers un zonage spécifique (ou une trame superposée), auquel est associée une réglementation restrictive en matière de constructibilité et de possibilités de dégradation de la nature des sols (imperméabilisation, drainage, affouillement...).**

Le diagnostic des milieux écologiques aboutit, au-delà de la déclinaison à l'échelle communale de la trame verte et bleue, à une carte de la sensibilité des milieux selon une hiérarchie en 3 classes :

- les milieux à sensibilité modérée : milieux supports de la biodiversité (milieux de transition, milieux prairiaux, fourrés, bosquets, etc.) mais ne jouant pas un rôle majeur dans la dynamique supra-communale ;
- les milieux à forte sensibilité : zones humides, aux réservoirs de biodiversité et aux éléments

supportant les principaux corridors écologiques jouant un rôle à l'échelle au moins communale ;

- les milieux à sensibilité faible : jardins d'agrément des habitations.

**L'urbanisation future devra être recherchée en priorité sur les secteurs présentant un enjeu de conservation faible. Elle devra être encadrée et limitée sur les secteurs présentant un enjeu de conservation modéré et devra être évitée sur les secteurs présentant un enjeu de conservation fort.**



Chat forestier (ou hybride), identification confirmée par le groupe mammalogique d'Auvergne



Chevreuil européen



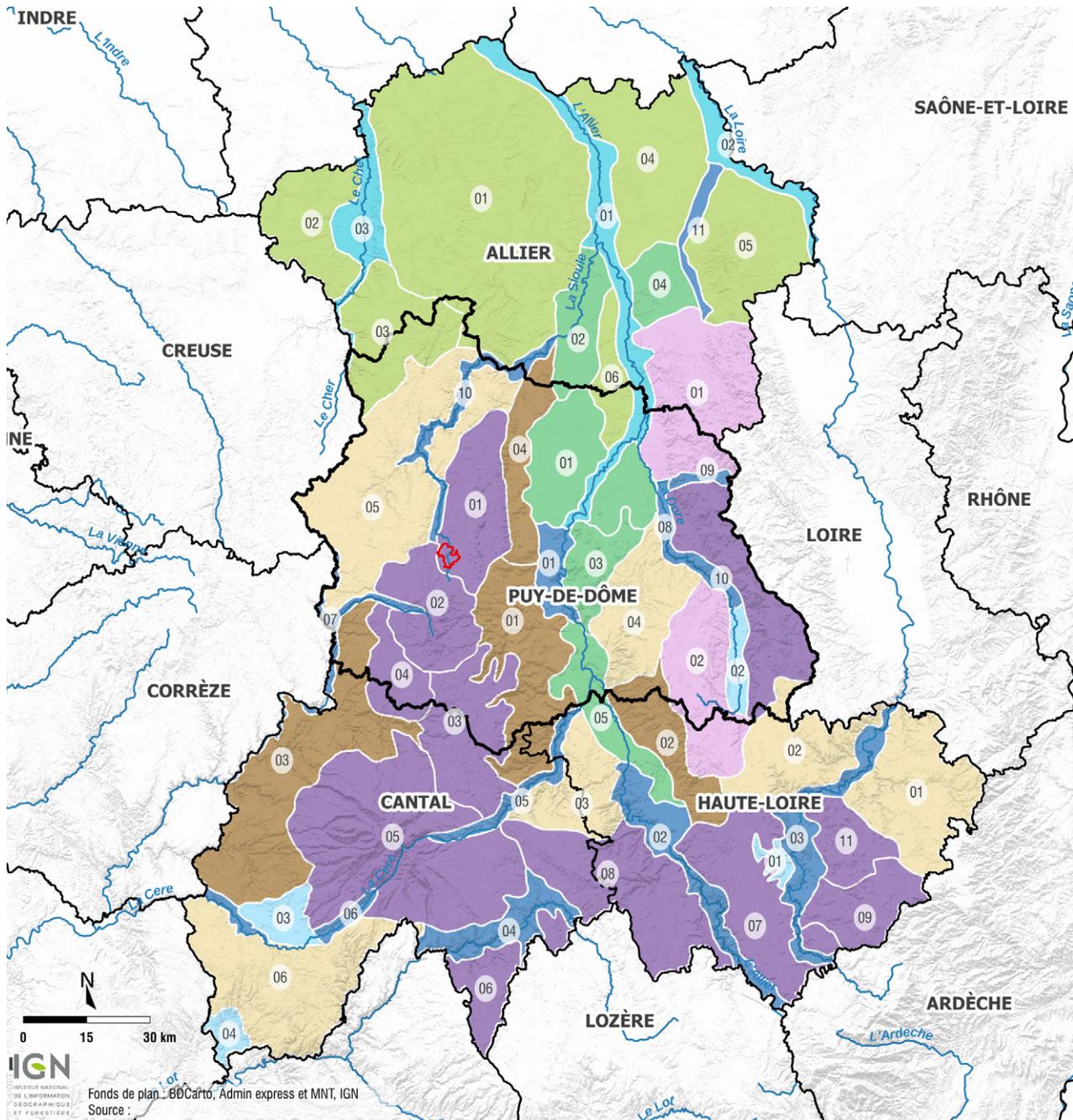
Renard roux



Blaireau européen



Martre des Pins



### Familles de paysages d'Auvergne

Saint-Bonnet-près-Orcival

**Familles de paysages**

- 1. Les hautes terres
- 2. Les montagnes boisées
- 3. Les coteaux et pays coupés
- 4. Les campagnes d'altitude
- 5. Le bocage
- 6. Les limagnes et terres de grandes cultures
- 7. Les bassins
- 8. Les vals et grandes rivières de plaine
- 9. Les vallées, gorges et défilés
- 01 Numéro de sous-unité

## ANALYSE PAYSAGÈRE

### Principales sources :

- Paysages et architecture rurale entre Dômes, Sancy et Artense, J.M. Sauget, G. Fournier, Y. Michelin, 2001
- Maisons paysannes et vie traditionnelle en Auvergne, L. Breuillé - R. Dumas - R. Ondet - P. Trapon, 1987
- Atlas des paysages d'Auvergne - Fiche 1, les Hautes Terres, DREAL Auvergne, 2014
- Inventaire des paysages du Département du Puy de Dôme, DDE du Puy de Dôme, 1997
- Charte Architecturale et Paysagère de l'Auvergne – Conseil régional d'Auvergne
- Carte topographique au 1/25 000ème, l'IGN
- Campagne de terrain, 2022

« Le paysage, c'est d'abord ce que l'on voit et, si le regard que chacun porte sur l'espace s'offrant à sa vue donne lieu à des perceptions différentes d'une personne à l'autre, des groupes d'individus peuvent s'entendre sur un sens commun et partager la valeur qu'ils donnent aux paysages perçus. Ainsi, dans le bassin de Rochefort-Montagne, une enquête que nous avons conduite en 1998 auprès des habitants nous a montré qu'un lien très fort les unissait au décor quotidien qu'ils pouvaient contempler, Mont Dôme, massif du Sancy ou Combrailles, construisant les frontières de ce qu'ils appelaient leur pays. On comprend mieux alors comment l'identification de l'habitant au paysage qu'il voit le conduit maintenant à classer cette image dans la catégorie des éléments de son patrimoine, au même titre que des produits, des savoirs-faire, des constructions ou des traditions. »<sup>1</sup>.

### L'ÉCHELLE RÉGIONALE : UNE COMMUNE ENTRE DÔMES ET DORE

A la lecture de cette introduction, la qualification, la valorisation et la préservation des qualités paysagères de la commune de Saint-Bonnet-près-Orcival constituent des enjeux forts pour le PLU.

Est présentée ci-après une analyse paysagère du territoire communal, depuis l'échelle régionale jusqu'à celle des unités paysagères de la commune. L'objectif est d'identifier les caractéristiques principales du paysage de la commune, leurs évolutions dans le temps, et les leviers possibles pour valoriser cette identité particulière.

Le territoire de la Commune de Saint-Bonnet-près-Orcival se situe au centre du département du Puy de Dôme, entre la chaîne des Puys et les monts Dore.

Il appartient à la famille des paysages des Hautes Terres de l'Atlas des paysages d'Auvergne. Ce sont des espaces qui ont une valeur d'emblème pour la région, regroupant les plus hauts sommets et les paysages les plus reconnus du secteur. Entre histoire morphologique complexe et encore visible, productions agricoles souvent labellisées et lieux touristiques importants, la valorisation et la préservation des paysages des territoires de cette unité paysagère représentent un enjeu fort. Il se décline depuis l'échelle locale (pour les habitants ou les visiteurs de la commune), jusqu'au niveau

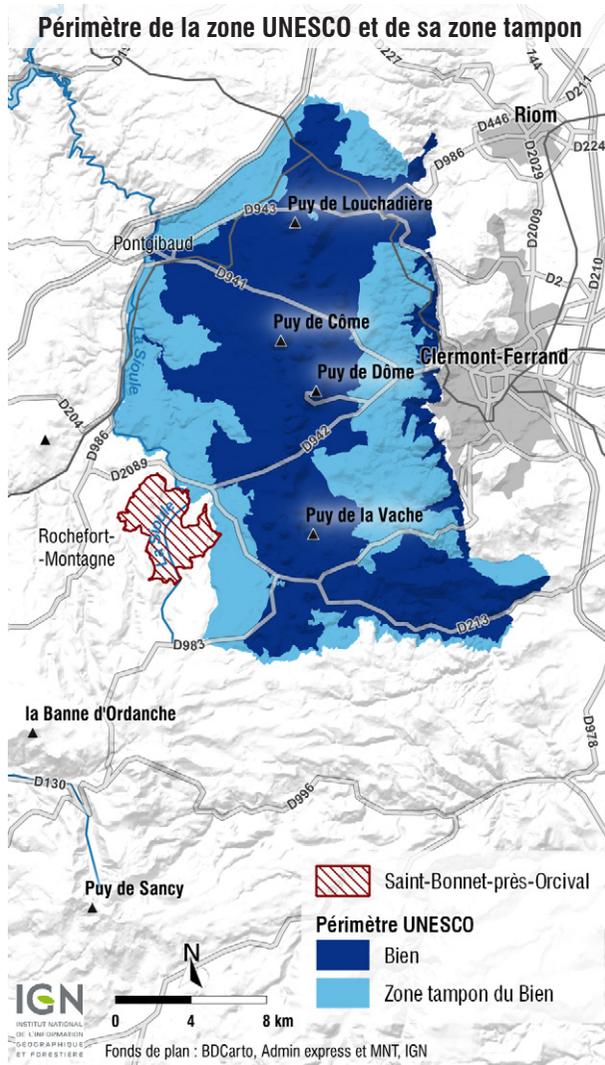
international (la chaîne des Puys et la faille de Limagne sont classées au Patrimoine mondial de l'UNESCO).

Plus précisément, dans ce même document, la commune de Saint-Bonnet-près-Orcival est inscrite dans l'unité paysagère de la Chaîne des Puys (unité paysagère 10.1). La commune se situe dans sa frange sud-est, au sein d'un secteur d'abaissement graduel vers la vallée de la Sioule et de transition avec un secteur géologique plus complexe, celui des Monts dore.

La Chaîne de Puys constitue un repère emblématique important comme le précise la présentation de l'unité paysagère 10.1 de l'Atlas des Paysages d'Auvergne :

« Les émergences volcaniques qui constituent la Chaîne des Puys ont pour la plupart, des formes très lisibles par tous. Ce sont des volcans récents, peu démantelés par l'érosion, dont, pour beaucoup, les profils émergent clairement du plateau granitique qui leur sert de socle. La simplicité formelle de l'ensemble a fait que l'on a pu lui apposer le caractère de « chaîne » (...). La géomorphologie de la Chaîne des Puys est en apparence relativement schématique, fascinante du fait même de ce schématisme. Les volcans qui s'étirent sur une ligne nord-sud composent une silhouette massive caractéristique et repérable à plusieurs dizaines de kilomètres. Il est donc aisé d'en faire un symbole, ce qu'elle n'a pas manqué de devenir au fil des siècles, soit par le biais du sommet du puy de Dôme (du

<sup>1</sup> extrait de l'ouvrage « paysages et architecture rurale entre Dômes, Sancy et Artense » (P.5).



Panorama sur la Chaîne des Puys depuis le calvaire

monde antique jusqu'à aujourd'hui), soit comme c'est le cas aujourd'hui par l'ensemble paysager qu'elle constitue au bord de la faille de Limagne. »

Le Haut lieu tectonique Chaîne des Puys - faille de Limagne est inscrit depuis 2018 au patrimoine mondial de l'UNESCO car il « illustre de manière exceptionnelle les processus et caractéristiques de la rupture continentale, un phénomène fondamental de l'histoire de la Terre ».

Le périmètre de la zone UNESCO et de sa zone tampon, ne correspond pas totalement à l'unité paysagère 10.1 Chaîne des Puys de l'Atlas des paysages d'Auvergne. Ainsi, la commune de Saint-Bonnet-près-Orcival n'est pas inscrite dans la zone UNESCO, ni dans sa zone tampon. Toutefois, compte tenu de la valeur du site, les enjeux paysagers qui s'appliquent aux communes inscrites dans ces zones, peuvent aussi s'appliquer à Saint-Bonnet-près-Orcival, à savoir :

- **maîtrise de l'urbanisation et son insertion dans le paysage ;**

- **accentuation de la visibilité des caractéristiques géologiques de la commune ;**
- **préservation et valorisation des points de vue sur les édifices volcaniques et géologiques.**

Antérieurement à ce classement et à l'élaboration de l'Atlas des paysages d'Auvergne, un Inventaire des paysages du département du Puy de Dôme avait été réalisé en 1997. Il constitue encore aujourd'hui le document de référence sur le site du ministère de la Transition Ecologique. Cet inventaire inscrit le territoire de Saint-Bonnet-près-Orcival dans l'entité paysagère du massif du Sancy. Au delà de l'anecdote quant à l'évolution des sensibilités, il est intéressant de s'interroger sur cette inscription double : entre Chaîne des Puys et Monts Dore.

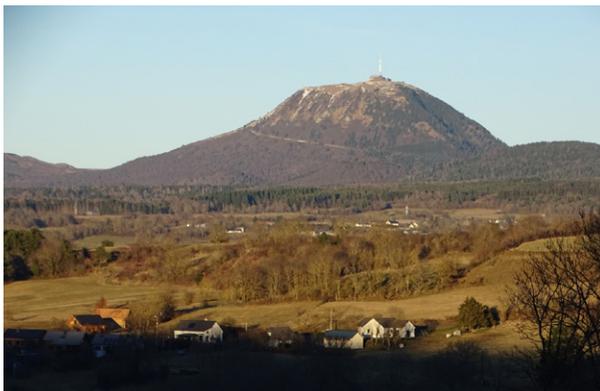
Géologiquement, le territoire communal se situe sur les coulées volcaniques inversées des Monts Dore. Ce sont des coulées anciennes, usées par l'érosion glaciaire. Cette histoire est encore largement visible aujourd'hui : relief des anciennes coulées de lave,

pentades vallées glaciaires, affleurement des roches volcaniques.... Toutefois, la silhouette des sommets du massif, qui en constitue le paysage emblématique, est très peu visible depuis la commune. A ce titre, les « monts Dore » constituent « l'écrin » du territoire communal, son relief ; mais pas un repère paysager facilement appréhendable par les habitants ou les visiteurs.

D'un autre côté, la chaîne des Puys et en particulier le sommet du Puy de Dôme sont visibles depuis de nombreux endroits de la commune : routes, cols, calvaire, détour de rue... La silhouette du Puy de Dôme est un repère visuel au quotidien. Repère auquel les habitants de la commune sont attachés, car il est constitutif de l'identité de la commune

**Le positionnement géographique de Saint-Bonnet-près-Orcival entre Dore et Dômes confère au PLU, un enjeu paysager de double nature :**

- **préserver des panoramas et ouvertures vers la chaîne des Puys**
- **tout en valorisant la lisibilité de l'histoire géologique du territoire et donc du massif des Dore.**



Le sommet du Puy de Dôme est visible depuis de nombreux points de la commune



Forme emblématique de relief inversé : la coulée de lave marquant la limite ouest de la vallée glaciaire de la Sioule

## LE CONTEXTE LOCAL

Au delà de ce positionnement à l'échelle régionale voire nationale, il s'agit maintenant d'analyser le paysage plus quotidien des habitants et visiteurs de la Saint-Bonnet-près-Orcival. Cette introduction présente les grands traits du paysage du territoire communal. Il s'agit d'un premier regard sensible et synthétique sur cette portion de territoire.

Le paysage présente un relief marqué, où la géomorphologie du territoire est très lisible. Schématiquement, le territoire communal est constitué de 3 vallées glaciaires, limitées par des coulées de lave inversée. L'ensemble de ces éléments est orienté nord-sud. Au fond des vallées coulent d'Ouest en Est : le Sioulot, la Sioule, les ruisseaux de Vareilles et d'Olmont, enfin le ruisseau de la Gorce qui marque la limite est de la commune. La ripisylve de chaque cours d'eau souligne sa présence.

Globalement, le territoire présente une pente orientée sud-nord. Le paysage s'ouvre vers le nord, en se rapprochant du « bassin d'Olby » et se referme, du fait du relief, vers le sud, en s'élevant vers le massif du Sancy.

Chaque vallée possède un caractère propre en fonction notamment des pentes, de l'orientation et donc de l'ensoleillement et de l'occupation du sol, comme présenté plus en détail dans les chapitres suivants.

Les vallées sont principalement occupées par des prairies séparées d'un réseau de haies champêtres ; les pentes des coulées sont, quant à elles, boisées, alors que leurs sommets (les planèzes relictuelles) sont totalement dégarnis, occupés par des prairies rases et des pelouses.

L'habitat humain est regroupé dans 8 lieux principaux. Ils sont localisés soit en rupture de pente entre les coulées de laves et les vallées glaciaires ou en fond de vallées, aux abords immédiats des cours d'eau.

## LES COMPOSANTES DU PAYSAGE

### DES RELIEFS MARQUÉS RENDANT LA GÉOMORPHOLOGIE LISIBLE

Le paysage est marqué par la présence de trois coulées de lave inversées, cadrant le paysage vers le nord et vers le sud. Elles se présentent comme des plateaux aux sommets majoritairement très plats, les planèzes, mais présentant parfois, au contraire, des secteurs rocheux et arrondis. Leurs pentes sont plus ou moins escarpées. Les vallées

sont faiblement creusées : 100 m d'altitude environ séparent le fond des vallées des points les plus hauts. Leurs fonds sont ondulés, toutefois, la forme caractéristique, en U (ou en auge), des vallées glaciaires est encore bien lisible.

Du fait de la géomorphologie complexe du secteur, le relief du territoire communal est varié : pentes douces, fond creux, pentes abruptes, voire falaises, butte isolée, hauts de vallée resserrée, orgues basaltiques....

La structure du relief de la commune est en même temps très simple : vallées glaciaires limitées par des coulées de lave inversées et très varié : diversité des reliefs du fait de l'érosion.

**Le maintien de la lisibilité de l'histoire géologique du territoire constitue un enjeu paysager majeur pour le PLU.**

### UNE VÉGÉTATION CONTRASTÉE

Les planèzes sont occupés par des pelouses rases. Les pentes les plus fortes du territoire communal sont majoritairement couverts de boisements. Des prairies, de tènements plus ou moins grands, séparées de haies champêtres occupent l'ensemble des vallées. Une ripisylve accompagne les cours d'eau. Les escarpements les plus forts sont, quant à eux, totalement nus (affleurements rocheux).

Dans les vallées, se trouvent quelques beaux spécimens d'arbres isolés ou en haie. Certains arbres taillés en têtard témoignent des usages passés de leurs branchages.

La végétation contrastée, issue de l'occupation humaine et de l'exploitation agricole, souligne la



La végétation souligne la géomorphologie : du territoire. De haut en bas : pelouse rase des planèzes, boisements sur les pentes les plus fortes (haut des versants des vallées), prairies semi-bocagères sur les pentes plus douces, ripisylves accompagnant les cours d'eau en fond de vallée



L'exploitation en prairie des vallées crée un paysage ouvert de qualité



Prairies bocagères sur les versants adoucis à flanc de planèze



Les planèzes parallèles, orientées nord-sud, scindant le paysage de la commune



Forme en U de la vallée glaciaire de la Sioule



Arbres taillés en têtard



L'exploitation en prairie des vallées crée un paysage ouvert de qualité

géomorphologie du territoire ; la rendant encore plus visible : paysage bocager dans les vallées, végétation rase sur les planèzes résiduelles et boisements sur les pentes les plus fortes.

Elle participe à la constitution d'un paysage varié, diversifié tout en étant cohérent (pour une même situation, la végétation est identique).

***La diversité de végétation est fonction de l'usage des sols. Sa préservation participe à la valorisation de l'histoire géologique du territoire communal et à la qualité générale du paysage.***

### DES COURS D'EAU BUCOLIQUES

Trois cours d'eau permanents (le Sioulot, la Sioule et, marginalement la Gorce) et deux autres temporaires traversent le territoire communal du nord au sud. Accompagnés de leurs ripisylves, ils offrent localement des paysages bucoliques propices à la détente.



La Sioule en traversée du bourg

Plusieurs espaces de loisirs sont aménagés le long de la Sioule et du Sioulot : tables de pique-nique, bancs, petit patrimoine bâti. Et le chemin de randonnée, « les rives de la Sioule », propose au visiteur d'en longer une partie et de l'enjamber à plusieurs reprises.

***Au delà de leur valeur écologique, les cours d'eau qui traversent le territoire constituent des lieux de détente et participent à la qualité du cadre de vie.***



Espace de détente aux abords du Sioulot

## DES IMPLANTATIONS HUMAINES SEMI-GROUPÉES

Les implantations humaines sont regroupées en 8 lieux principaux : le bourg et 7 hameaux, avec quelques rares bâtiments isolés (principalement d'usage agricole).

Historiquement, l'implantation des noyaux bâtis préserve au maximum les terres agricoles les plus rentables, tout en étant proche d'un cours d'eau.

Sur la commune de Saint-Bonnet-près-Orcival, les noyaux bâtis traditionnels occupent deux situations différentes au regard du relief :

- à mi-pente, en dessous des ruptures de pente entre les versants les plus abrupts des coulées de lave et les pentes les plus douces vers les fonds de vallée (Polagnat, Olmont, Vareilles, Juégheat, Villejacques) ;
- ou en fond de vallée, à proximité immédiate des cours d'eau (Voissieux, Farges et le Moulin de Villejacques).

Le bourg présente la particularité d'occuper en même temps les deux situations.

En terme paysager, cette implantation traditionnelle, concentrée et en rupture de pente, présente l'avantage de préserver, voire valoriser le relief et la géomorphologie car elle laisse les fonds de vallée et les secteurs les plus plats occupés par des prairies. Il est toutefois à noter que les implantations les plus récentes, ne respectent pas ces préoccupations. La dispersion de l'habitat d'une part et son implantation en fond de vallée d'autre part, entrave la lecture du paysage et diminuent la surface des terres agricoles les plus exploitables. Trois grandes fermes des années 1970/80 (à l'ouest de Farges, à la Vergne



A gauche le noyau bâti historique du bourg, à droite une des extensions urbaines sur des terrains plus plats (cliché : Stéphane Oleszczynski)



Le noyau ancien du bourg vue depuis le calvaire (cliché : Stéphane Oleszczynski)

et au Zoulas) sont même implantées en fond de vallée, sur des secteurs potentiellement sensibles aux remontées de nappes, s'affranchissant alors du risque d'inondation.

D'un point de vue paysager, les hameaux semblent jumelés deux à deux : Juégheat et Voissieux, Olmont et Vareilles, Polagnat et Farges.

Chaque hameau possède une ambiance paysagère distincte, du fait des pentes, et l'orientation ou des vues de son lieu d'implantation.

Les noyaux bâtis sont composés de nombreux bâtiments anciens, bien préservés ou rénovés, formant des ensembles homogènes. Les volumes sont simples et trapus, les matériaux cohérents (majoritairement d'origine volcanique). Ce style architectural forge en partie l'identité du territoire, également support d'image pour le tourisme régional (les gîtes touristiques sont installés dans des anciennes granges-étables par exemple).

On constate un contraste fort entre qualité architecturale et intégration du bâti ancien et implantations récentes, souvent en rupture de style architectural et d'implantation spatiale (cf supra « morphologie des espaces bâtis »).

***La définition des limites des noyaux bâtis constitue un enjeu urbanistique et paysager important pour le PLU.***

## **UN RÉSEAU VIAIRE OFFRANT DES PANORAMAS EXCEPTIONNELS**

Les axes de déplacement sur la commune suivent les lignes du relief et sont donc majoritairement orientés nord-sud. Plusieurs d'entre elles, en particulier la RD216, sont en position de balcon, des panoramas exceptionnels sur la Chaîne des Puys y sont visibles.

Comme indiqué précédemment, ces panoramas participent de l'identité de la commune, tant pour les habitants que pour les visiteurs et sont donc à préserver en veillant à la fois à la bonne qualité d'implantation du bâti nouveau, comme au maintien de l'ouverture des paysages en limitant le développement des arbres et des boisements sur les secteurs susceptibles de masquer les vues (comme c'est le cas au niveau du verrou glaciaire entre le bourg et Juégheat que les boisements de pente ne permettent plus de distinguer).

Des routes qui offrent des panoramas sur la chaîne des Puys



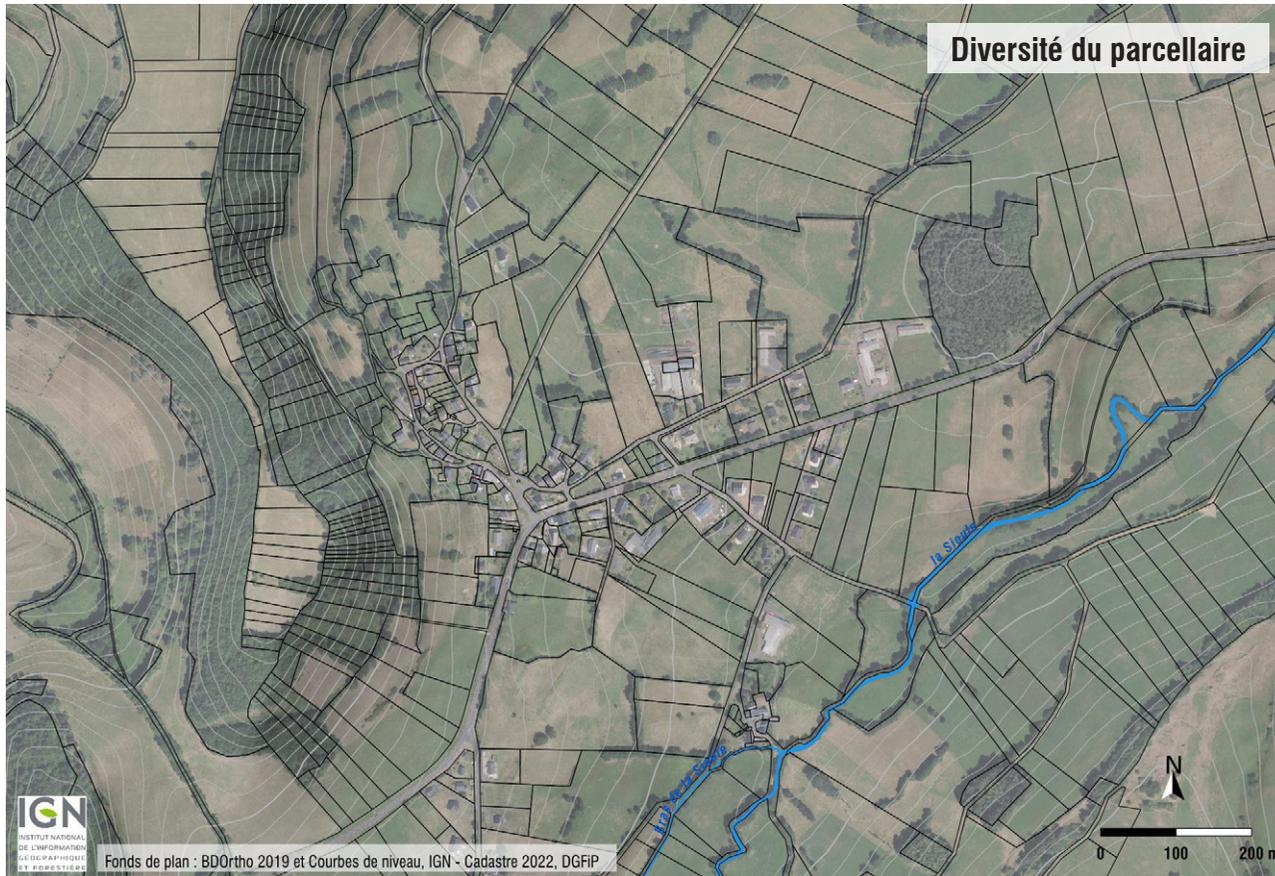
Depuis la RD 216, ici depuis l'aire de pique-nique



Depuis le chemin de Lachaud



Depuis la route d'Olmont



## UN PARCELLAIRE PARTIELLEMENT ISSU DE REMEMBREMENTS

Le parcellaire agricole sur la commune est de deux types :

- en lanière parallèle ;
- ou selon un découpage plus aléatoire suite aux opérations de remembrement foncier agricole.

Le parcellaire en lanière est issu des découpages successifs de parcelles plus grandes dans le cadre d'héritage. Ce type de découpage assurait à chaque héritier un accès égal aux ressources du terrain, notamment une ouverture vers le cours d'eau ou un accès à un chemin. Ce découpage perpendiculaire aux cours d'eau souligne lui aussi le relief. Il est encore présent dans des secteurs où le remembrement foncier agricole n'a pas été mis en œuvre, principalement sur des secteurs très pentus, aujourd'hui occupés par des boisements.

Toutefois, majoritairement en terme de surface, les parcelles agricoles de la commune ont été remembrées. Les limites parcellaires suivent moins systématiquement qu'auparavant les logiques du relief au profit de regroupement en tènements fonciers importants facilitant le travail agricole.

***La forme et la taille des parcelles, sont lisibles dans le paysage, notamment quand les limites sont matérialisées (par des haies ou des clôtures).***

## LES UNITÉS D'AMBIANCES PAYSAGÈRES

Au delà de la présentation d'ensemble des composantes du paysage de Saint-Bonnet-près-Orcival, sont présentées sur la carte ci-contre et dans les paragraphes ci-dessous les différentes unités paysagères qui le constituent (carte page suivante).

## LES PLANÈZES ET LEURS PENTES INTERMÉDIAIRES

### Situation

3 coulées volcaniques inversées traversent le territoire communal du sud au nord :

- la plus importante se situe dans le quart ouest de la commune et sépare les vallées de la Sioule et du Sioulot ;



Les coulées de lave parallèles : une succession de lambeaux de plateaux



Vue depuis le fond de la vallée, le vestige de la coulée de lave est facilement identifiable

- les 2 autres, de moindre ampleur, se situent dans le quart est de la commune.

### Caractère

- Planèzes occupées majoritairement de pelouses rases et de boisement sur les pentes.
- Paysage : vues dégagées sur des étendues importantes et sur des panoramas exceptionnels (chaîne des Puys majoritairement, et localement sommet du massif du Sancy).
- Paysage ouvert sur les coteaux les plus pentus, avec quelques dégagements sur des « accidents » géologiques (orgues basaltiques par exemples).
- Panorama touristique aménagé : au niveau du calvaire.



Ve sur les sommets du massif du Sancy depuis le haut de la coulée dominant les vallées de la Sioule et du Sioulot



Le plateau de Lachaud : planéitude singulière par rapport au reste du paysage communal et offrant de larges panoramas sur le grand paysage. Les vastes pelouses rases renforcent ce caractère « hors du temps »

### Problématiques et enjeux généraux au regard de l'élaboration du PLU

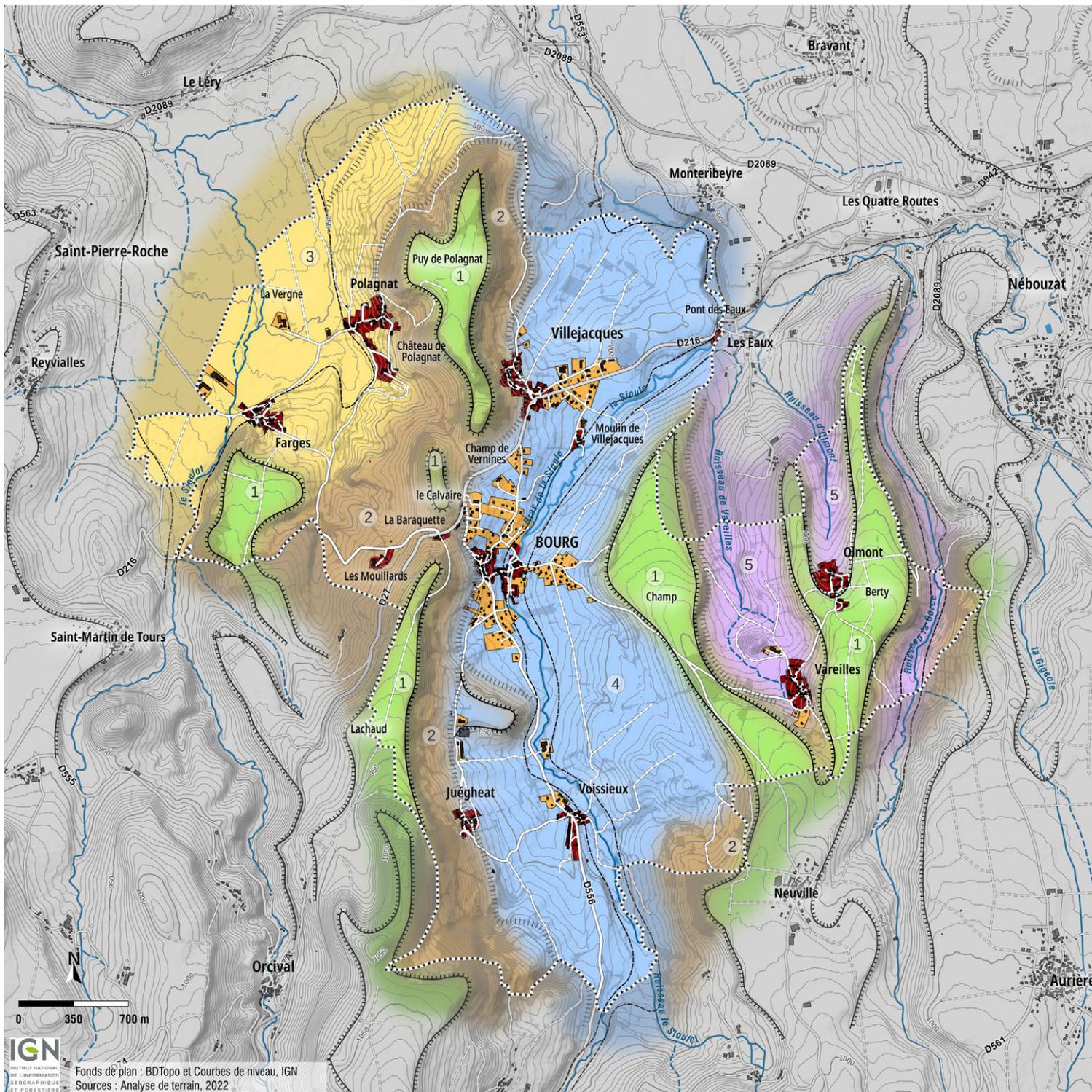
- La qualité des points de vue dégagés sur le grand paysage et sur la commune est à préserver et à améliorer tant par la qualité d'insertion dans l'environnement des nouveaux projets de constructions ou d'aménagement, que par l'atténuation paysagers des « points noirs » ou de lutte contre la fermeture du paysage du fait d'abandon de pratiques agricoles.
- La préservation du caractère paysager particulier des planèzes par le maintien des pelouses rases et la limitation des boisements fermant le paysage.



«Col» issue d'une érosion différenciée de la coulée de lave ; lieu de passage de chemins puis de la route impériale



Du fait de leur orientation, les planèzes sont les derniers éléments éclairés lors du coucher du soleil



## Unités paysagères

- ① **Les planèzes.** Anciennes coulées volcaniques mises en relief (inversé) par l'incision ultérieures des vallées. Sommets plats occupés par des prairies. Espaces ensoleillés et ouverts sur le grand paysage.
- ② **Les hauts des versants.** Pentcs les plus fortes largement couvertes par des bois qui renforcent/soulignent le relief. Les pentes les moins fortes sont occupées par des prairies entrecoupées de haies bocagères.
- ③ **Vallée du Sioulot.** Vallée ample à fond plat, lumineuse, qui s'ouvre vers le bassin d'Olby. Ensemble paysager facilement visible depuis le fond de vallon.
- ④ **Vallée de la Sioule.** Plus étroite et plus encaissée que la précédente, les ondulations témoignent de son histoire glaciaire. En aval du verrou glaciaire la vallée se ressert, devenant moins lumineuse.
- ⑤ **Les vallées de Vareilles et d'Olmont.** Leur forme en auge est d'une lecture simple, les petites vallées occupées en amont par un hameau, puis par seulement des prairies bocagères en descendant vers le nord pour s'ouvrir sur le bassin d'Olby.

**Les cours d'eau et leurs ripisylves** constituent une ligne boisée continue dans le paysage.

### Unités paysagères

- Planèzes
- Hauts de versants des planèzes
- Vallée du Sioulot
- Vallée de la Sioule
- Vallées est

### Espaces bâtis

- Ancien
- Récent

### Lignes de force du relief

- Haut de versant
- Rupture de pente
- Fond de vallée

### Cours d'eau

- Permanent
- Intermittent
- Boisement

## VALLÉES DU SIOULOT

### Situation

- La vallée du Sioulot se situe dans la partie ouest de la commune. Elle est à cheval entre les communes de Saint-Bonnet-près-Orcival et Saint-Pierre-Roche. Orientée sud-nord, elle s'ouvre sur le bassin d'Olby au nord. Elle est marquée à l'est par la plus large coulée de lave qui traverse la commune, à l'ouest par une autre coulée se situant sur la commune de Saint-Pierre-Roche, au nord par le bassin d'Olby et au sud par le massif du Sancy.



Vue générale de la vallée du Sioulot depuis le Puy de Polagnat



Polagnat : silhouette ramassée et architecture homogène et de qualité

### Caractère

- Vallée peu encaissée (environ 150 m de dénivélé entre les planèzes et le fond de vallon) et relativement large (2,5 km de large).
- Fond de vallée au relief assez plat et ouvert ; la vallée se terminant en pente douce.
- Du fait de la faible pente du versant de la coulée côté Saint-Pierre-Roche, sentiment d'ouverture, et donc ensoleillement, vue dégagée depuis le secteur situé sur la commune de Saint-Bonnet-près-Orcival (Farges, Polagnat).
- Rares vues panoramiques vers les sommets des Monts Dore.
- Occupation du sol par des prairies limitées de haies champêtres.
- Deux hameaux anciens sur la commune de Saint-Bonnet-près-Orcival : Polagnat et son château et Farges.
- Urbanisation récente rare, essentiellement liée à la création de grosses fermes.
- Caractère paysager de qualité, ouvert, lumineux, lisible, contrastant avec la vallée de la Sioule, plus encaissée.
- Présence du Sioulot en fond de vallée, le fond étant plat, le cours d'eau est peu encaissé, les rives sont facilement accessibles.

### Problématiques et enjeux généraux

- Préservation des qualités paysagères de cette unité, tant en encadrant et qualifiant les nouveaux projets de construction et d'aménagement qu'en limitant la fermeture des paysages par l'abandon de pratiques agricoles.



Les rives de la vallée du Sioulot sont facilement accessibles ce qui renforce l'agrément du lieu



Qualités paysagère, urbaine et architecturale du hameau de Farges

## VALLÉE DE LA SIOULE

### Situation

- Vallée centrale et principale du territoire communal, la vallée de la Sioule est orientée sud-nord. Elle est limitée à l'est et à l'ouest par des planèzes, au nord par le bassin d'Olby et s'achève au sud par un tronçon plus refermé, sur le territoire communal de Vernines (commune où prend la Sioule prend sa source).



depuis les hauteurs de Jueghéat en direction du nord, qui correspond à l'ouverture de la vallée vers le bassin d'Olby

### Caractère

- Deux secteurs principaux séparés par un verrou glaciaire : au nord, secteur plus ouvert et plus urbanisé autour du bourg et de Villejacques ; au sud, secteur moins habité, plus resserré, remontant vers le haut de la vallée, accueillant 2 hameaux : Jueghéat et Voissieux.
- Vallée glaciaire dont la forme est encore lisible mais perturbée par une urbanisation récente diffuse et de faible qualité dans sa partie aval.
- Les bords de la vallée sont pentus, secteurs les plus plats dans la partie nord, en ouverture vers le bassin d'Olby.
- Présence visuelle du verrou glaciaire (mais que le développement forestier de ses pentes tend à masquer) scindant cette unité paysagère en deux.
- Vallée marquée par les fortes pentes des anciennes coulées de laves érodées, relief renforcé par la présence de boisements sur ces pentes.
- Localisation du bourg en rupture de pente, à proximité de la Sioule.

- Occupation du sol par des prairies limitées de haies champêtres.
- Présence de la Sioule en fond de vallée (soulignée par sa ripisylve), du fait du relief,



Les extensions au sud du bourg et de Villejacques en arrière plan



Le bourg et ses extensions au sud et l'est : la vallée glaciaire de la Sioule est la vallée la plus urbanisée de la commune



Vue panoramique de la vallée de la Sioule entre le bourg (à droite) et le verrou glaciaire (au premier quart gauche de la photo)

elle est relativement encaissée, à la façon d'un canal.

- Vues cadrées par les planètes depuis les fonds de vallée vers l'est et l'ouest; vues plus étendues dans l'axe de la vallée ou sur les coteaux.
- Beaux et larges panoramas sur la chaîne des Puys depuis le haut du versant ouest, c'est à dire depuis la RD 216.

#### Problématiques et enjeux généraux

- L'urbanisation récente mite le paysage et en perturbe sa lecture, ce qui disqualifie la qualité du cadre de vie des habitants et l'attrait de ce secteur pour les visiteurs.
- Risque de fermeture du paysage si les pratiques agricoles liées au pâturage et à la prairie sont abandonnées.



Juégheat : silhouette bâtie compacte et intégrée à son environnement



La Sioule est support de nombreux loisirs : pêche, randonnée, détente...

## VALLÉES D'OLMONT ET DE VAREILLES

#### Situation

- Il s'agit de deux petites vallées parallèles situées à l'extrême est de la commune.



La vallée face à Vareilles s'ouvre sur le bassin d'Olby



Arrivée sur le hameau de Vareilles situé en amont de la vallée, dans un coude du relief



Olmont est ouvert vers le nord (chaîne des Puys), mais sa situation en hauteur lui confère un bon ensoleillement

#### Caractère

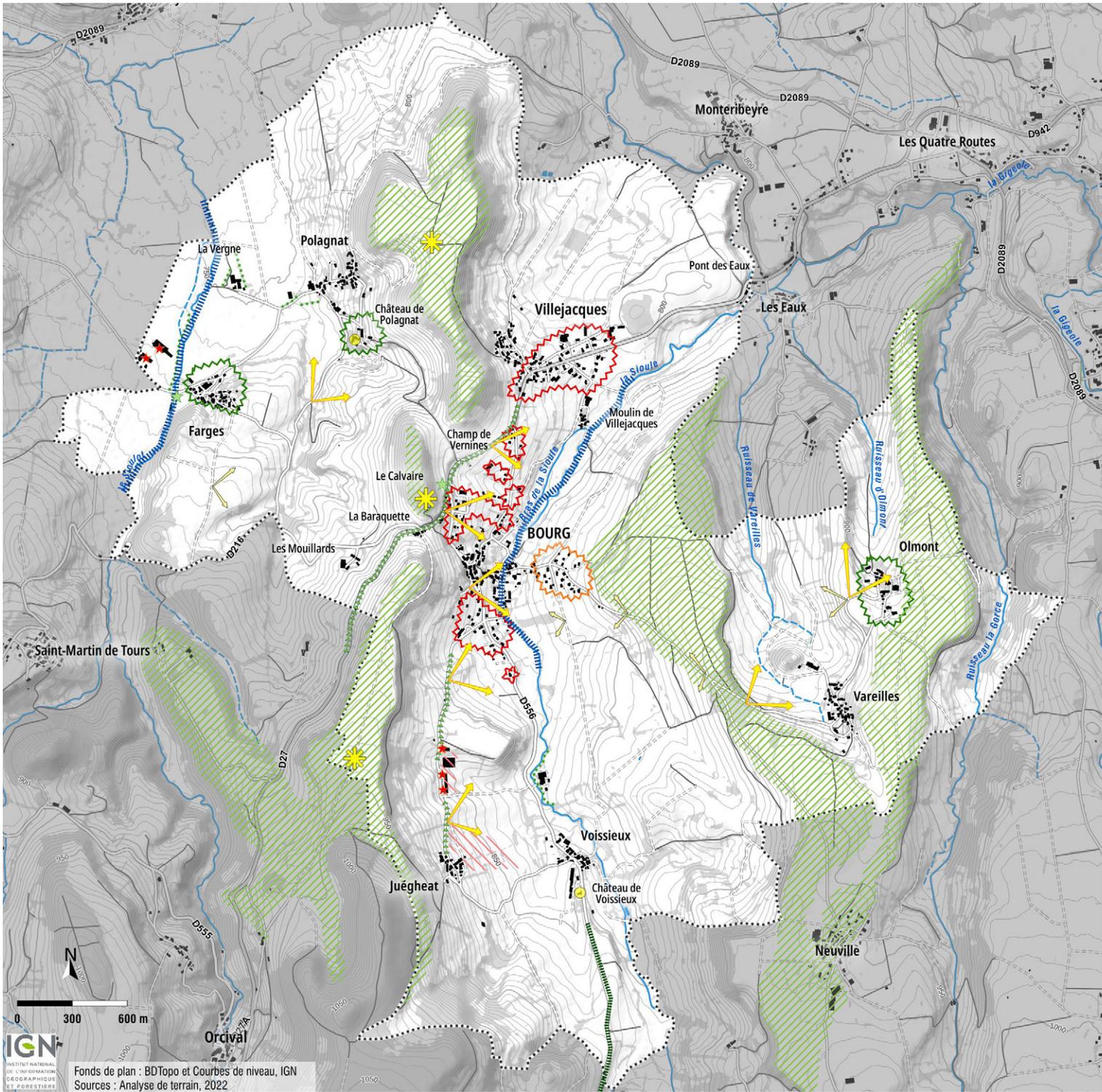
- Deux caractères distincts du fait des pentes qui les limitent et de leurs orientations :
- La vallée de Vareilles est plus refermée, la vue est limitée par la butte qui accueillait le château du même nom et par le haut de vallée qui, à cet endroit, forme un coude étroit ; sentiment d'isolement à Vareilles dû à l'absence de lien visuel avec le reste de la commune ou d'autres secteurs ;
- celle d'Olmont est plus ouverte vers le sud ; le relief de la vallée est plus simple, moins accidenté ; large panorama sur la chaîne des Puys et sur les coulées de laves de la commune.
- Occupation du sol par des prairies limitées de haies champêtres.
- Absence d'urbanisation récente et diffuse.

#### Problématiques et enjeux généraux

- L'abandon de certains bâtis et le moindre entretien d'espaces privés du hameau de Vareilles.
- La qualité des panoramas lointains.
- La préservation du secteur d'implantation diffuse de bâtis récents.



Butte de l'ancien château de Vareilles : un cachet de «volcanisme en miniature» en écho à la chaîne des Puys.



# Valeurs paysagères

## Qualités paysagères

-  Espace bâti de qualité
-  Belle perception des plainèzes
-  Point de vue iconique sur la chaîne des Puys
-  Belle perception des structures géologiques de la commune
-  Route de panoramas
-  Route de caractère
-  Vallée avec traversées
-  Haie filtrante
-  Panorama
-  Patrimoine bâti de grande qualité
-  Aire de pique-nique

## Aspects regrettables

-  Extension urbaine destructurée
-  Extension urbaine standardisée
-  Espace négligé
-  Succession de bâtiments agricoles mal intégrés

## VALORISATION ET DÉPRÉCIATION DES QUALITÉS PAYSAGÈRES DE LA COMMUNE

Comme explicité plus haut, le paysage de Saint-Bonnet-près-Orcival est d'une grande qualité et d'une grande cohérence, notamment grâce à :

- la bonne lisibilité de l'histoire géologique complexe du territoire par : la végétation en place, la localisation traditionnelle des noyaux bâtis (en rupture de pente ou en fond de vallon) et leur densité, la présence d'affleurement rocheux de phénomènes volcaniques (orgues basaltiques) ou encore l'activité agricole présente sur l'ensemble de la commune qui génère un paysage ouvert et de qualité ;
- la fréquence de panoramas sur la chaîne des Puys, image iconique dans la région et au-delà ;
- deux cours d'eau (la Sioule et le Sioulot) constituant localement des lieux de qualité ;
- une architecture vernaculaire présentant une grande homogénéité et représentant la majorité des bâtiments présents ;
- une grande variété de paysage du fait de la diversité des situations (relief, végétation, orientation, cours d'eau).

La carte ci-contre et les paragraphes ci-dessous répertorient les lieux qui, dans ce paysage de qualité, possèdent une valeur paysagère remarquable et participent de la qualité globale du cadre de vie et ceux qui, au contraire, perturbent, d'une part la lecture du paysage et d'autre part sa qualité.

Après leur identification, un des enjeux du PLU, sur le plan paysager sera de les préserver et les valoriser les premiers et de limiter l'impact des

seconds par des filtres visuels et/ou l'amélioration de leur aspect.

### DÉVALORISATION DES QUALITÉS PAYSAGÈRES DE LA COMMUNE

Comme souvent, les principaux aspects regrettables paysagers sont associés aux implantations humaines les plus récentes. Ils sont de deux ordres.

#### Extensions urbaines

Comme indiqué précédemment, les implantations humaines (habitats comme bâtis agricoles) étaient traditionnellement concentrés (hameaux et bourg). Leur impact visuel était limité et localisé et ils s'inscrivaient dans la logique du relief. Au cours des dernières décennies et en particulier depuis les années 1980, les nouvelles constructions ont été établies dans un tissu urbain relâché et préférentiellement sur des terrains plats, au détriment de leur exploitation agricole. Ces extensions urbaines occupent des superficies importantes et sont réalisées de façon opportuniste, le long des voies ou au grès d'opportunités foncières individuelles. L'urbanisme qui en découle est de qualité médiocre, notamment au regard du manque de liaison viaire, de l'implantation des constructions à grande distance de l'espace public, et de l'hétérogénéité architecturale des bâtiments construits.

A Saint-Bonnet-près-Orcival, ces extensions sont localisées au sein de la vallée de la Sioule. Elle ont un impact visuel très important, tant par leur localisation, leur superficie ou l'architecture des bâtiments construits.

Elles sont au nombre de 5 :

- à Villejacques, le long de la RD 216 ;
- en 2 poches en extension sud du bourg ;
- par extensions successives dans le prolongement nord du bourg ;
- sous la forme d'un lotissement sur le versant est du bourg (les Rossignols).

Cette dernière extension a un impact moins fort lorsque l'on se situe dans le bourg, notamment par son emprise est limitée et qu'elle fait géographiquement le pendant du bourg par rapport à la Sioule. Elle s'inscrit dans sa continuité et l'architecture des bâtiments est relativement homogène. Toutefois cet impact est plus important vue du Calvaire.



Lotissement les Rossignols vu depuis le Champ de Vernines : en partie droite, la silhouette bâtie se rapproche de celle d'un hameau



Lotissement les Rossignols vu depuis la carrière (cliché : Magali Blot)



Villejacques depuis le Calvaire : à gauche le hameau historique, à droite et au centre l'extension



L'extension sud du bourg occupe des parcelles plutôt plates en s'étirant vers le sud le long de la Sioule

En revanche, les 4 autres extensions urbaines ont un impact paysager fort et très dommageable pour la commune :

- celle de Villejacques :
  - disqualifie l'entrée de la commune, en renvoyant une image d'entrée de ville urbaine (notamment par la grande largeur de la chaussée et des trottoirs et le traitement des clôtures) à l'opposé du caractère rural de la commune ;
  - occupe une emprise foncière très importante ;
  - est implantée sur les terrains parmi les plus plats de la commune au détriment de l'activité agricole ;
  - masque le panorama sur la vallée glaciaire et le bourg de Saint-Bonnet-près-Orcival depuis la RD216.



Caractère routier renvoyant à une entrée d'agglomération peu qualifiée via l'extension urbaine de Villejacques

- celles situées au sud du bourg :
  - sont elles aussi implantées sur des terrains plats, mais également à flanc de versant dans la partie la plus proche du bourg ;
  - sont en discontinuité avec le bourg, créant un mitage du paysage contraire à l'organisation vernaculaire du bâti ;
  - présentent des architectures très diversifiées et en discordance avec l'architecture traditionnelle de la commune, que ce soit au niveau des volumes, des matériaux utilisés, des implantations, ou du dessin des façades ;
  - la maison construite à l'extrême sud du bourg, avant le verrou glaciaire, perturbe la lecture du paysage et les parcours (la partie sud de la commune étant plus « sauvage »).

- celle située au nord du bourg :
  - l'extension urbaine à proprement parler se situe dans le prolongement du bourg, entre ce dernier et le lotissement en projet. Toutefois, visuellement, elle s'inscrit dans un espace mité plus large allant jusqu'au lieu dit « champ de Vernines ». L'ensemble de ce secteur d'usage agricole est mité par des pavillons implantés sur des parcelles de grande dimension ;
  - son impact visuel est moindre pour le visiteur de la commune car elle n'est pas située directement sur les principaux axes de circulation ;
  - elle s'est constitué au fil des opportunités foncières individuelles depuis les années 1970, sans plan d'ensemble, et sans cohérence ni architecturale, ni urbaine, ni en terme de déplacement ; l'action publique se fait après coup, et est beaucoup plus difficile à réaliser (notamment pour la création d'un réseau viaire maillé) ;
  - présente des architectures pouvant être sans cohérence et en discordance avec l'architecture traditionnelle de la commune, que ce soit au niveau des volumes, des matériaux utilisés, des implantations, du dessin des façades, des terrassements effectués ;
  - des opérations sont encore en cours ou à venir, dans la même logique.

### Zones agricoles peu entretenues et stabulations mal intégrées

À l'entrée nord du hameau de Juegheat, se succèdent plusieurs stabulations agricoles. Elles présentent une mauvaise intégration paysagère, autant par le choix des matériaux de construction que par l'absence de végétation à leurs abords. Le caractère négligé du secteur est renforcé par le bâtiment brûlé laissé en l'état, la dégradation des façades du grand poulailler, et les amas de matériaux qui jonchent leurs abords. L'ensemble renvoie une image déqualifiante. Cette situation est exceptionnelle sur la commune. Un accompagnement végétal permettrait d'améliorer l'image du secteur en filtrant les vues sur ces éléments sans causer de gêne à l'activité agricole.

De même à Farges, sur la rive ouest du Sioulot, les bâtiments agricoles présents marquent une rupture avec les volumes, matériaux et implantations des constructions agricoles traditionnelles. La présence de la ripisylve du Sioulot offre un filtre visuel qui limite toutefois sa perception depuis Farges et Polagnat.



L'extension nord du bourg occupe une très grande superficie (supérieure à celle du bourg) et présente un paysage mité



Succession de bâtiments agricoles de grande ampleur qui s'insère difficilement dans le paysage



Bâtiment brûlé laissé en l'état et amas de matériaux divers



La silhouette bâtie des bâtiments agricoles de Farges est presque aussi importante que celle du hameau

## Des bâtiments non terminés

A quelques endroits sur la commune, des constructions, pourtant démarrées de longue date, ne sont pas terminées : façades en parpaings et couverture pour une maison dans le bourg donnant sur la place de l'église, voir simple amorce de mur à Vareilles, ou simplement non revêtus (courant sur des bâtiments agricoles, mais pas seulement : le bâtiment d'activité à la Baraquette, la maison reconstruite sur une base ancienne à proximité de la Sioule dans le bourg...).



Bâtiment inachevé et en cours de dégradation dans le bourg



Façade dégradée et bâtiment inachevé à Vareilles

## Du patrimoine qui disparaît

Quelques constructions anciennes sont en cours de dégradation, et les tentatives d'amélioration par l'application de ciment conduisent au contraire à renforcer leur fragilité (rupture des échanges hydriques notamment). C'est surtout le cas à Vareilles et Olmont. Dans le bourg c'est une belle grange qui s'est malheureusement déjà effondrée sur une partie.



Logis-grange en mauvaise état à Vareilles



Grange en partie effondrée dans le bourg

## ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT PAYSAGER

A l'inverse de ces éléments négatifs, la commune possède des atouts paysagers de grande qualité qu'il convient de valoriser

### Une géomorphologie très lisible

La complexité géomorphologique du territoire communal ainsi que sa grande lisibilité marque son identité et confère aux habitants un cadre de vie agréable et reconnaissable et aux visiteurs des paysages intéressants.



La vallée glaciaire de la Sioule et les coulées de lave qui l'encadrent



Par la forme du relief comme par les affleurements rocheux, l'histoire géologique du territoire est très visible

#### Vues et panoramas

Plusieurs vues et panoramas d'exception existent sur la commune. Depuis des routes ou cheminements (RD216, route communale entre le bourg et Juegheat, chemins de randonnée) les panoramas se déploient sur des temps de parcours pouvant être longs.

Un point de vue est aménagé et signalé à destination des touristes ou des habitants au niveau du calvaire.

#### Un des atouts de l'activité agricole

L'exploitation agricole sous forme de prairies champêtres et de bocage, crée un paysage ouvert qui permet les panoramas sur le grand paysage et un environnement de qualité.

Le soutien de l'activité agricole par la préservation des sols constitue un enjeu important pour le PLU.

#### Cours d'eau

Plusieurs cours d'eau serpentent dans les vallées. Leurs abords sont agréables, propices à la détente et aux loisirs. Plusieurs lieux de repos y ont été aménagés et concourent positivement à la qualité du cadre de vie des habitants.

#### Hameaux et patrimoine architectural de qualité

Par la qualité de leur lieu d'implantation, leur homogénéité architecturale, la qualité d'entretien des espaces privés ou publics, leur ambiance paysagère, ou les vues qui s'y dégagent, trois hameaux présentent une qualité paysagère certaines : Polagnat et de son château, Farges et Olmont.



Une des très nombreuses vue sur le Puy de Dôme



Vieux pont en pierre qui enjambe la Sioule dans le bourg



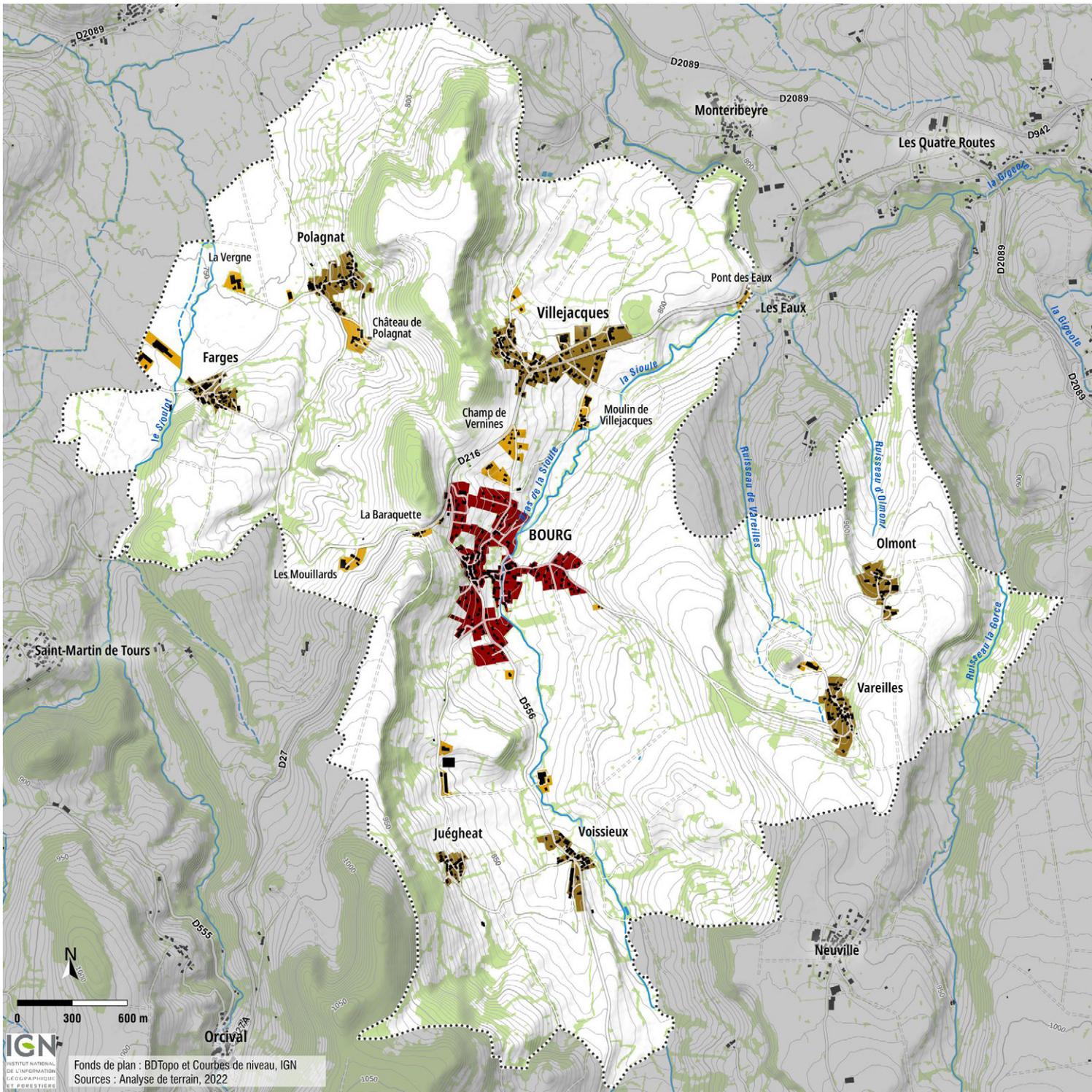
La Sioule dans le bourg depuis le vieux pont



Château de Polagnat



Silhouette bâtie bien conservée du hameau de Farges



## Les formes urbaines

L'analyse des formes urbaines et de l'organisation du territoire de la commune à partir de la photographie aérienne et des visites de terrain permet de constater une occupation des sols marquée par un habitat semi-groupé qui revêt plusieurs formes :

- le bourg de Saint-Bonnet-près-Orcival associe plusieurs espaces : le noyau historique initialement organisé au contact de l'église et jusqu'aux rives de la Sioule, la mairie, l'école, la poste et les commerces s'y situent ; et trois extensions urbaines plus ou moins structurées ;
- des noyaux bâtis autres que le bourg : issus d'une implantation historique, ils présentent traditionnellement une forme ramassée dite « en tas ». Ils sont au nombre de 7 (Voissieux, Villejacques, Juégheat, Farges, Olmont, Vareilles). Au regard du nombre de logements qui les constituent, ils peuvent être qualifiés de hameaux ;
- des écarts : ces formes urbaines relèvent de constructions plus ou moins isolées qui correspondent :
  - le plus souvent à des exploitations agricoles : Les Mouillards, La Vergne, abords de Farges, nord de Juégheat et Voissieux... ;
  - à des logements issus d'une réhabilitation de bâti ancien : La Baraquette, Moulin de Villejacques, Pont des Eaux ;
  - à des extensions urbaines non organisées, voire des bâtis isolées : Champ de Vernines, pavillons en sortant du bourg au sud et à l'est ;
  - au château de Polagnat.

### Enveloppes urbaines

- Bourg
- Hameau
- Ecart

## MORPHOLOGIE DES ESPACES BÂTIS ET ARCHITECTURE

### MORPHOLOGIE URBAINE

#### Principales sources :

- Maisons paysannes et vie traditionnelles en Auvergne, Luc Breuillé, Richard Dumas, Roland Ondet, Patrice Trapon, 1987 (Les phrases indiquées en italique dans le chapitre qui suit sont directement extraites de cet ouvrage)
- Base pop, site Internet du ministère de la culture, 2022
- Archives nationales
- IGN, BD Parcellaire
- Cadastre napoléonien
- Wikipedia, page de Saint-Bonnet-près-Orcival, 2022
- Campagne de terrain, 2022

La morphologie urbaine est l'étude des formes que prend l'urbanisation, dans la ville comme à la campagne : le parcellaire, la voirie, les densités, les implantations des bâtiments...

La première approche pour aborder la forme d'un noyau bâti, quelle que soit son ampleur, est l'approche diachronique. Selon les époques historiques, les hommes ont habité différemment leurs territoires : les modes de pensée, les outils techniques face aux contraintes physiques, les réglementations ont évolué au cours des siècles.

Au Moyen âge par exemple, l'habitat rural était le plus souvent organisé en hameaux, souvent implantés à proximité d'un point d'eau, et plutôt à côté des terres agricoles que sur celles-ci de façon à les préserver. Le tissu bâti semblait n'avoir pas d'organisation particulière, mais le bâti était dense, souvent implanté en étoile irrégulière autour d'un espace public où étaient regroupés le four, la

fontaine, le lavoir... Ces hameaux étaient à vocation agricole, cependant on y trouvait aussi des artisans et des commerces, et à partir de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle ils ont souvent abrité une école.

A l'époque contemporaine, et surtout après la deuxième guerre mondiale, alors que l'automobile se répand dans les campagnes et que les modes de pensée se sont transformés en tout point, le tissu bâti se relâche : les parcelles sont de plus en plus grandes et de plus en plus éloignées des centralités. La mixité fonctionnelle, c'est-à-dire la démarche qui vise à regrouper sur un même secteur des bâtiments aux fonctions sociales différentes mais complémentaires (maisons d'habitation, commerces, bâtiments d'artisans, équipements publics, bureaux...) est délaissée au profit d'une approche fonctionnaliste du sol : le zoning, qui définit des secteurs pour les activités économiques et des secteurs strictement résidentiels.

Cette évolution historique, culturelle, économique, technique a engendré une multitude d'effets négatifs, préjudiciables à l'avenir des sociétés humaines, en particulier la disparition des terres agricoles - qui ont littéralement fondu sous l'urbanisation - et l'artificialisation des sols qui a entraîné son lot de désagréments (îlots de chaleur, aggravation des ruissellements, destruction de la biodiversité, ...).

Par conséquent, les réglementations récentes en matière d'urbanisme (code de l'urbanisme, décliné dans les schémas et plans à un niveau local - SRADDET, SCoT, PLUi, PLU...) imposent

de nouvelles orientations (densification, mixité fonctionnelle, limitation de la consommation des terres agricoles, réduction de l'étalement urbain...) qui, de fait, vont donner aux espaces urbains de demain de nouvelles formes, qui à n'en pas douter, ne seront plus celles que l'on a pu observer entre la fin du XX<sup>ème</sup> siècle et le début du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Le document suivant analyse donc les tissus urbains rencontrés sur la commune. Par ailleurs, il présente également l'analyse de la morphologie urbaine d'un certain nombre de villages et hameaux qui constituent le maillage urbain traditionnel et leur éventuels développements récents.

Un **village** est au minimum une agglomération définie comme une unité de peuplement caractérisée par des limites morphologiques et une densité d'occupation du sol relativement plus élevée que l'espace alentour. En sus de ces deux caractéristiques, ils sont plus importants que les hameaux et comprennent ou ont compris des équipements ou lieux collectifs domestiques, administratifs, culturels ou commerciaux, même si, dans certains cas, ces équipements ou ces lieux ne fonctionnent plus comme animateurs de la vie sociale, compte tenu de l'évolution des modes de vie.

Un **hameau** est une forme de groupement élémentaire des habitations rurales, qui se place entre le village et la construction isolée dans la hiérarchie des formes d'habitat. Il se différencie du village le plus petit notamment par l'absence de tout



Extrait de la carte dite de Cassini, établie entre 1756 et 1815



Extrait de l'atlas de Trudaine - XVII<sup>ème</sup> siècle : généralité de Riom - vol. III

bâtiment ou espace d'usage social ou collectif et par le nombre de constructions qui le constituent.

Enfin, un **écart** est une forme d'habitat isolée au sens où elle ne se greffe pas à une agglomération existante. Il se présente généralement sous trois formes principales :

- des constructions ponctuelles, le plus souvent des pavillons contemporains ;
- des exploitations agricoles (encore en activité ou non) à bâtiments dissociés plus ou moins isolés et, le cas échéant, leurs extensions contemporaines liées aux partages fonciers ;
- des logements isolés accompagnés de bâtiments d'activité (en activité ou non).

### ÉVOLUTION HISTORIQUE DE L'URBANISATION

Les vestiges archéologiques permettant de retracer précisément l'histoire de l'urbanisation de la commune de Saint-Bonnet-près-Orcival sont assez rares. Toutefois, une extrapolation de cette histoire à partir de celle de l'unité paysagère à laquelle la commune appartient peut apporter des informations pertinentes. Le secteur des Dômes et des Dôres, et notamment le bassin d'Olby a connu une occupation très ancienne, probablement pré-gallo-romaine. Ce secteur présentait l'avantage de proposer une diversité de milieux et de situations propices à la polyculture de l'époque (agriculture, élevage et pâturage).

Les premières traces de peuplements de la commune remontent, quant à elles, à l'époque romaine. Elles se situent proche de Juegheat.

La période du X<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècle est instable politiquement, avec notamment une augmentation

de l'insécurité. Les habitants se regroupent alors autour de châteaux de défense (les châteaux forts). Selon l'ouvrage « Maisons et vie traditionnelles en Auvergne », d'une façon générale, le *château a joué un rôle déterminant dans la réorganisation et la concentration sous forme de village de l'habitat environnant. Grâce à la sécurité qu'il offrait il attira près de lui les habitants du voisinage.*

Des traces historiques montrent la présence d'au moins trois châteaux sur la commune datant au minimum du XIII<sup>ème</sup> siècle : à Vareilles, Voissieux et Polagnat. De même, il est possible que l'église romane originelle datant du XII<sup>ème</sup> siècle ait aussi joué ce rôle défensif (selon le site de l'office du tourisme du Sancy ; une tourelle indiquerait qu'elle était fortifiée).

On peut donc supposer que les hameaux portant aujourd'hui le même nom que les châteaux de la commune aient été constitués à cette même époque.



Vue des vestiges du château de Vareilles, depuis la croix de Paragude (source plateforme POP)

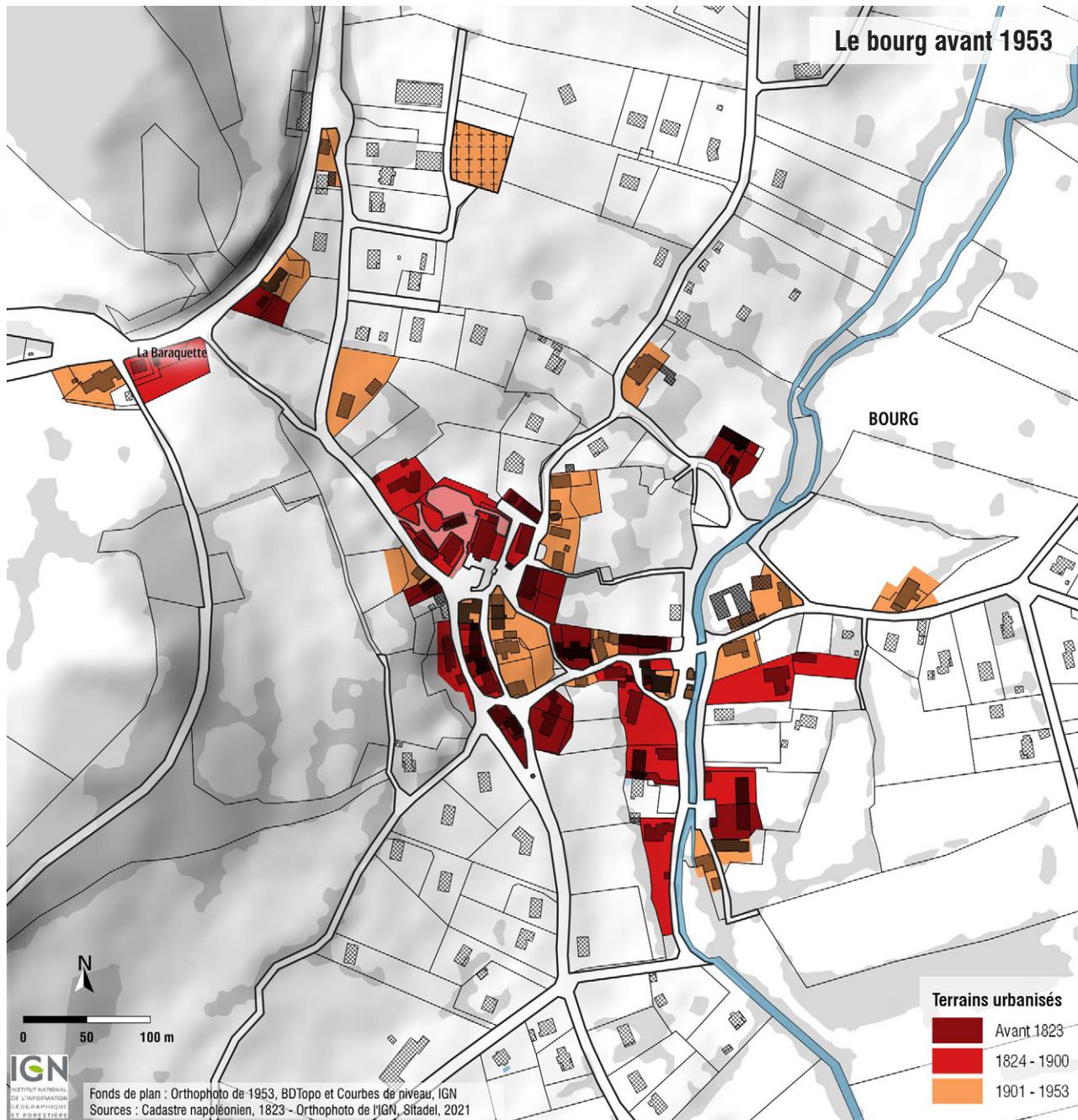
On a, par ailleurs, connaissance de la présence d'autres villages de la commune à cette époque, comme Villejacques.

**Ainsi, il est probable que les noyaux bâtis actuels ait une origine ancienne, d'au moins mille ans.**

Les cartes de Cassini (1740) et de Trudaine (1745) révèlent d'ailleurs la présence des villages principaux de Saint-Bonnet-près d'Orcival encore présents aujourd'hui (le bourg, Olmont, Vareilles, Voissieux, Juegheat, Les Farges, Polagnat).

L'atlas de Trudaine, pour la généralité de Riom, fait état du « grand chemin de Clermont-Ferrand à Aurillac faisant partie de la route de communication d'Auvergne à Montauban et Toulouse ». Cette route a ensuite été classée route impériale en 1811. L'analyse du dessin de son tracé laisse à penser que cette voie a ensuite pris le nom de RD 216. Il est possible qu'elle ait nettement amélioré les déplacements vers Clermont-Ferrand et la plaine de Limagne et donc les échanges commerciaux entre ces deux secteurs. Ceci aurait lancé la spécialisation agricole des territoires (élevage et production laitière pour les territoires de montagnes).

*A la fin du XVIII<sup>ème</sup> et au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, (..) la population de l'Auvergne atteint un niveau depuis lors jamais dépassé. (...) En montagne et sur les plateaux (...) la multiplication des feux ne se fait pas toujours par densification mais aussi par éparpillement ou par extension assez lâches des anciennes localités.*



L'analyse des périodes de constructions des bâtiments actuellement présents sur la commune de Saint-Bonnet-près-Orcival confirme cette présentation générale issue de l'ouvrage Maisons et vie traditionnelles en Auvergne.

L'étude de l'architecture des bâtiments montrent toutefois que sur la commune cette tendance de densification et d'extension se prolonge jusque dans le milieu des années 1950.

L'étude de l'évolution de l'urbanisation du bourg entre 1824 et 1953, illustre ce phénomène :

- avant 1823, les bâtiments sont principalement regroupés autour du noyau du bourg, l'église ; quelques constructions se situent à l'écart de ce noyau, le long de la rive de la Sioule,
- entre 1824 et 1900, les nouvelles constructions s'établissent dans les « dents creuses » situées entre le noyau du bourg et les fermes les plus périphériques,
- Les bâtiments construits entre 1901 et 1953 sont implantés au coeur du noyau du bourg, sous la forme de densification ou d'extension directe du bourg vers l'est ou un peu plus décalé, car en accès direct depuis la RD 216 au nord-ouest.

**Le tissu urbain traditionnel ou villageois, encore visible aujourd'hui à Saint-Bonnet-près-Orcival date donc majoritairement de cette époque (entre 1823 et 1953) et s'est établi sur des lieux d'occupation humaine ancienne dont il est fait mention depuis au moins 1000 ans.**

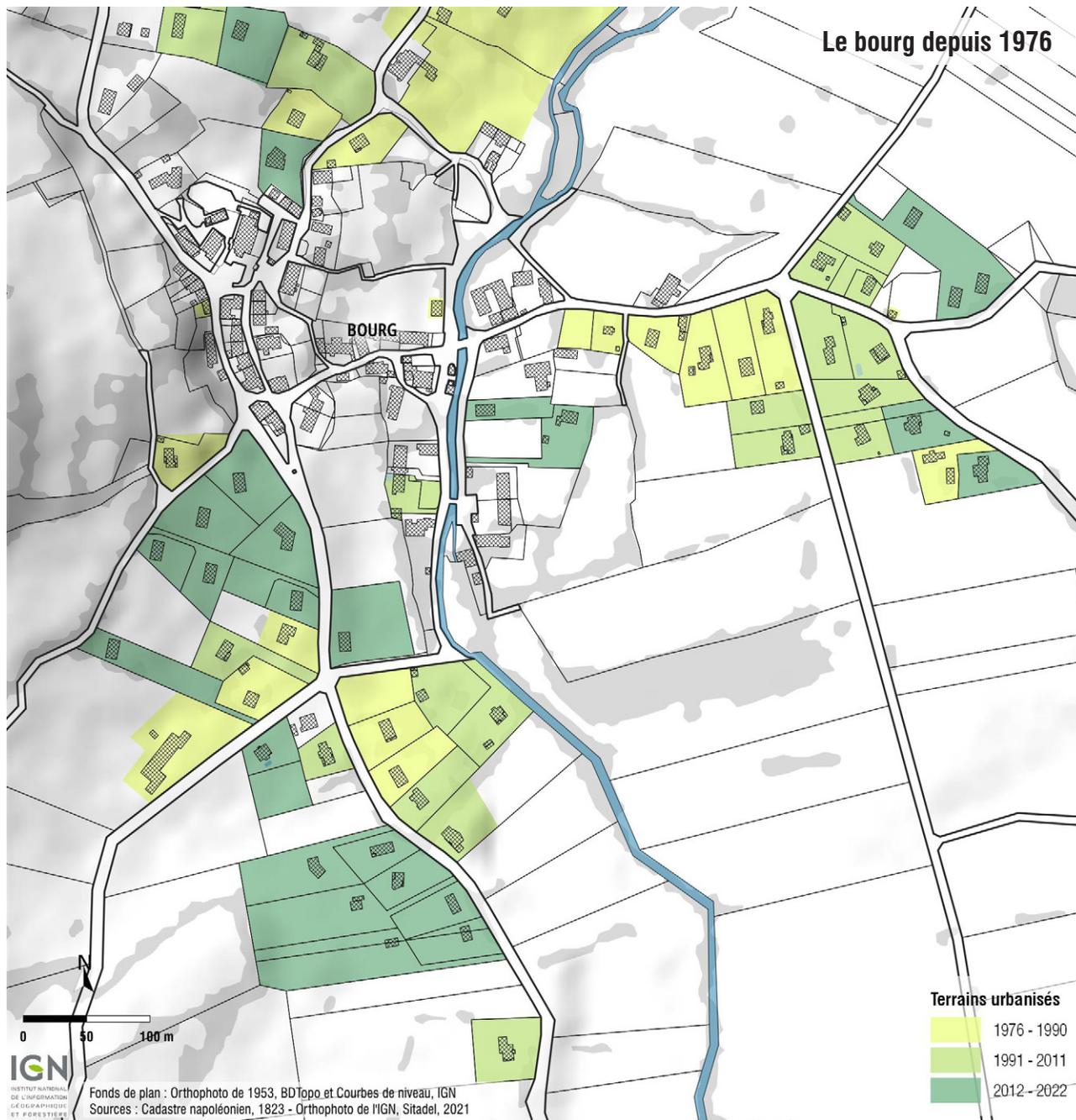
Durant les 20 années suivantes (soit jusqu'au milieu de années 1970) on relève très peu de constructions nouvelles sur la commune. Ce sont majoritairement des hangars agricoles et quelques pavillons. L'implantation et l'architecture de ces derniers dénotent au regard de l'urbanisation traditionnelle plus regroupée, encore à l'oeuvre 20 ans plus tôt. Ils sont clairement implantés en dehors des noyaux bâtis et constituent une première marque de mitage du paysage. Les parcelles sont rapidement accessibles depuis la RD 216, permettant de relier facilement Clermont Ferrand. Leur faible nombre ne devait toutefois pas gêner la lisibilité sur les villages anciens, et de leur inscription dans le paysage.

Par leur desserte directe depuis la RD216, le hameau de Villejaques et le bourg sont le lieu d'implantation privilégié des pavillons de cette époque.

Aucune construction datant de la période entre 1953 et 1970 n'est présente dans les hameaux de Farges et Polagnat. Celles des 4 autres hameaux (Olmont, Vareilles, Voissieux et Juéghéat), sont implantées au sein du tissu bâti, en grande majorité, ce sont des hangars agricoles.

***Aux 3/4 du XX<sup>ème</sup> siècle, l'identité traditionnelle paysagère, urbaine et architecturale de Saint-Bonnet-près-Orcival devait encore être largement visible sur l'ensemble du territoire. L'urbanisation générale se présente donc alors sous la forme de « villages-tas », homogènes, tant d'un point de vue architectural qu'en terme de logique d'implantation du bâti et d'inscription paysagère.***



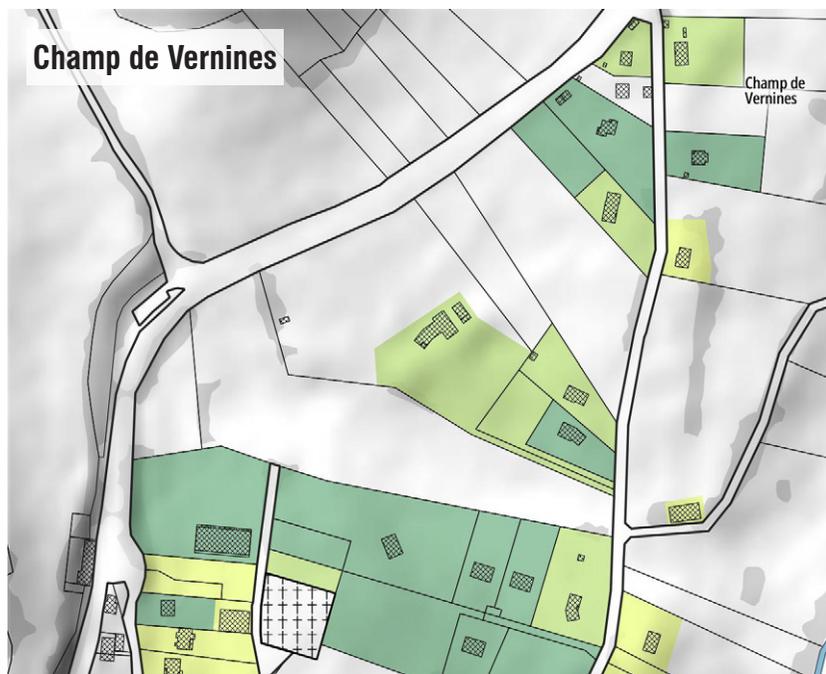


A compter de 1976 et jusqu'à aujourd'hui, les extensions urbaines vont s'accélérer. Elles sont localisées au contact direct des pavillons isolés construits lors de la période précédente. Les nouvelles habitations s'établissent sous la forme d'habitat individuel, implanté au milieu de grandes parcelles. Elles s'effectuent généralement sans coordination, au grès des opportunités foncières individuelles et débouchent sur un urbanisme d'étalement urbain peu qualitatif. Ce type d'urbanisation est très consommateur de surface et ne présente pas les qualités urbaines que l'on peut retrouver dans le tissu traditionnel (économie de réseau, présence d'espaces de vie collectives, hiérarchie des espaces entre le bâti et le non-bâti, maillage des voies...). Les logiques d'implantation sont en rupture nette avec celles à l'œuvre jusqu'au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle ce qui perturbe la lecture des noyaux bâtis anciens à proximité desquels elles s'implantent.

Comme pour la période précédente, ces nouvelles constructions s'implantent en extension du bourg et de Villejacques.

Il est à noter que les projets d'aménagement réalisés depuis les 10 dernières années occupent une surface quasiment équivalente aux extensions urbaines des 35 années précédentes.

Au sein des autres hameaux, les nouvelles constructions sont en nombre beaucoup plus réduit et plutôt dans le prolongement des noyaux bâtis existants. Leur impact paysager et urbain est donc moindre.



Contraste entre le noyau villageois du bourg et ses extensions urbaines aux sud...

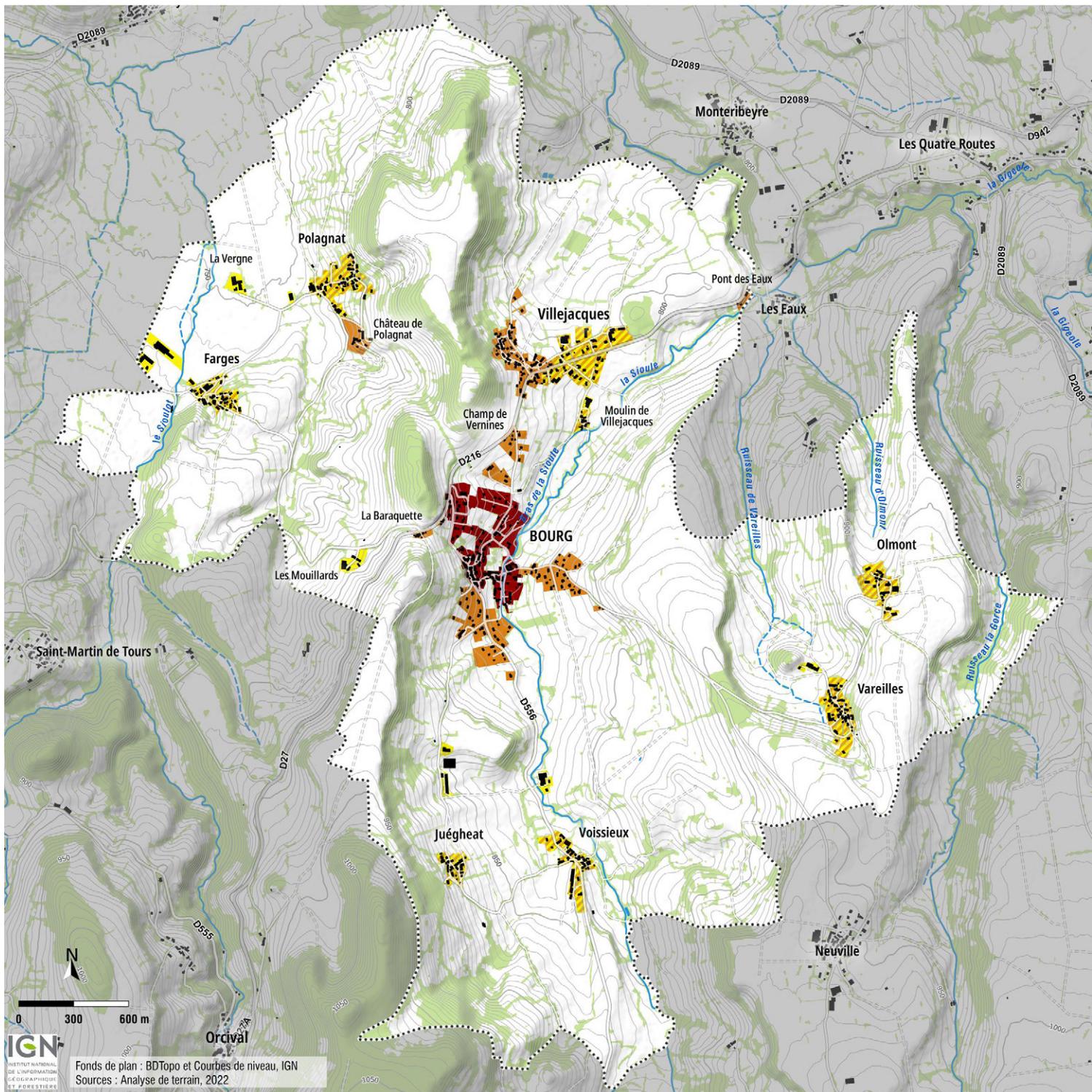


... et à l'est (lot. les Rossignols) et au nord (photo Stéphane Oleszczynski)



Farges : la silhouette ancienne du village est encore très lisible du fait de l'absence de construction récente en rupture avec le tissu ancien

## Vocation des espaces bâtis



### Enveloppes urbaines

- Mixte résidentielle
- Résidentielle
- Agricole
- Agricole/résidentielle

## TYPLOGIES URBAINES

Du fait de l'évolution urbaine et architecturale propre à Saint-Bonnet-près-Orcival, 2 typologies urbaines sont présentes sur le territoire :

- le tissu villageois, relevant de l'urbanisation traditionnelle ;
- le tissu pavillonnaire, signe de son extension plus récente.

Leurs caractéristiques principales sont présentées dans les pages ci-après.

Les deux types de tissus urbains présentent de grandes différences, que ce soit au niveau du parcellaire, de la limite de la rue ou des styles architecturaux.

**Visuellement leur juxtaposition renvoie une image contrastée avec d'une part un regroupement bâti relativement dense et homogène, intégré au paysage (notamment par l'usage des matériaux ou l'implantation du bâti), et de l'autre, un tissu lâche, sans usage apparent des espaces extérieurs autres que récréatifs (jardin d'agrément). Outre ce contraste pouvant être disgracieux et dont l'atténuation constitue un enjeu paysager pour le PLU, la typologie du tissu pavillonnaire soulève des enjeux environnementaux importants en terme de :**

- **consommation de terres agricoles de qualités (le bâti est implanté sur des parcelles 5 à 20 fois plus grandes que dans le tissu villageois, au détriment des terres agricoles les plus facilement exploitables) ;**
- **allongement des linéaires de réseaux de desserte des habitations (générant un surcoût à l'installation comme à l'entretien) et du réseau viaire ;**
- **éloignement des habitations des « attraits**

**urbains » (mairie, commerces, lieux de regroupement...), incitant les déplacements en véhicules motorisés ou rendant nécessaire l'aménagement de cheminements piéton-cycle supplémentaires.**

La forme urbaine est aussi dépendante des vocations des espaces urbanisés. A Saint-Bonnet-près-Orcival, le caractère encore très rural de la commune offre globalement 4 grands types de vocations dominantes localisés sur la carte ci-contre :

- mixte-résidentielle : on y trouve des habitations (fonction résidentielle) mais aussi des activités « urbaines » compatibles et complémentaires de celles-ci, que sont les équipements publics, les services et les commerces, voire les activités artisanales qui ne génèrent pas de risques ou de nuisances
- résidentielle : les seules constructions sont des habitations, voire quelques locaux d'activités n'ayant pas la nécessité d'avoir une vitrine commerciale ;
- agricole : espaces seulement concernés par des activités agricoles et éventuellement les habitations des agriculteurs ; il n'y a plus aujourd'hui sur la commune de hameau purement agricole, ces espaces sont limités aux fermes récentes qui sont justement « sorties » des hameaux et des villages ;
- mixte agricole et résidentielle : avec la diminution de la part des actifs agricoles, les hameaux ont vu les logis occupés par des citadins (néo-ruraux ou multi-résidents), une vocation mixte s'est alors affirmée : dans ces cas, les risques de conflits d'usage sont toujours présents.

**Les espaces ruraux, et Saint-Bonnet-près-Orcival n'y échappe pas, apparaissent aujourd'hui comme des réceptacles potentiels de tensions et conflits en raison de leur caractère multifonctionnel. L'un des objectifs du PLU sera donc de désamorcer ceux-ci en proposant un compromis consensuels quant à l'utilisation future du territoire, comme l'exprime le code de l'urbanisme, en demandant notamment aux documents d'urbanisme de poursuivre « des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services ».**

Il existe plusieurs outils permettant d'éviter les conflits d'usage entre résidents et agriculteurs ainsi qu'entre résidents et industriels (la commune est moins concernée par ces derniers) : des règles existent (distance d'implantation entre les maisons d'habitation et les bâtiments agricoles, réglementation ICPE...) ou peuvent être spécifiquement instaurées dans le PLU (comme, par exemple, interdire des activités génératrices de nuisances et de pollutions à proximité des zones résidentielles) mais la localisation des espaces ouverts à l'urbanisation au regard de cette problématique demeure l'outil le plus efficace.

## Le tissu villageois

**Historique** : implantation bâtie ancienne s'étant largement densifiée ou étendue durant le XIX<sup>ème</sup> et début du XX<sup>ème</sup> siècle

**Usage du bâti** : Bâti issu de l'activité agricole : maison-bloc, maison, grange-étable

**Architecture** : grande homogénéité architecturale (volume, matériaux, composition des façades, pente du toit...)

**Limite public-privé** : marquée par un élément du bâti (par exemple : façade principale d'une maison, angle d'une grange, montade...)

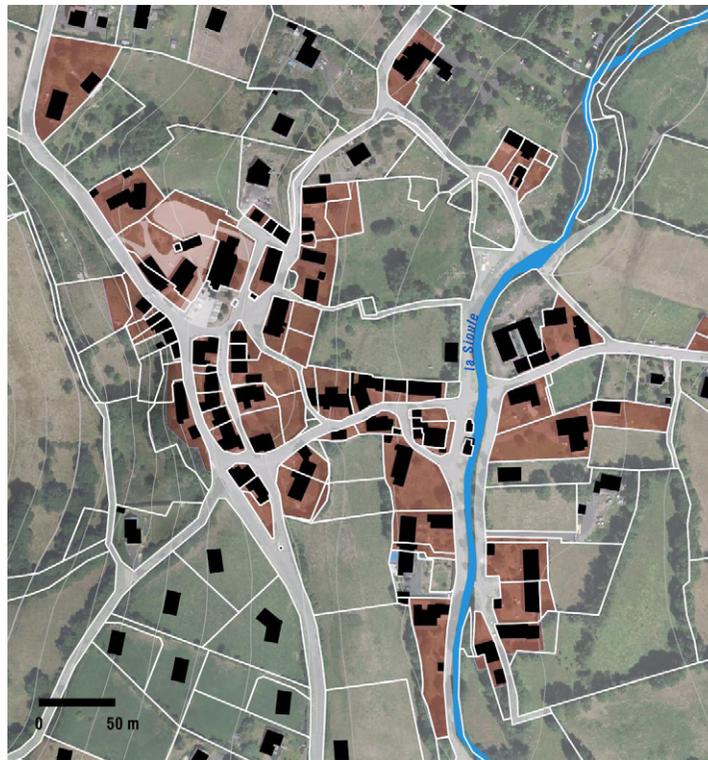
**Implantation du bâti** : de part et d'autre des axes de circulation, parfois regroupé sous forme de barriades (fermes accolées par leurs murs-pignons, par deux, tris unités, voire plus)

**Orientation du bâti** : variée, généralement parallèle ou perpendiculaire aux voies

**Réseau viaire** : de dimension variable suivant l'implantation bâtie et le relief

**Parcellaire** : irrégulier en forme et en dimension (comprises entre 160 m<sup>2</sup> et 1 600 m<sup>2</sup>)

**Traitement des espaces extérieurs** : cour



Vue en plan du tissu villageois du bourg à gauche et de Villejacques à droite



Silhouette bâtie du bourg ancien (photo Stéphan Oleszczynski)



Une rue dans le bourg ancien : la rue est cadrée par le bâti

## Le tissu pavillonnaire

**Historique** : Caractérisé par des constructions réalisées au coup par coup, sous forme de constructions isolées datant des 40 ans dernières années

**Usage du bâti** : habitation exclusivement

**Architecture** : hétérogénéité des styles, des matériaux ou encore de la volumétrie

**Limite public-privé** : constructions en retrait par rapport à la voie, ; limite marquée par une clôture et une haie l'accompagnant pour les constructions les plus anciennes ou un changement de revêtement de sol pour les plus récentes (gravillonnés bi-couche/gazon)

**Implantation du bâti** : au centre de la parcelle, éloignée des autres constructions

**Orientation du bâti** : variée (pouvant être parallèle aux voies, aux limites parcellaires, ou réalisée en fonction de l'orientation, ou sans raison évidente).

**Réseau viaire** : voie de communication principale, plusieurs impasses issues de découpages fonciers successifs (urbanisme en drapeau)

**Parcellaire** : généralement rectangulaire et de grande dimension (entre 500 à plus de 4 000 m<sup>2</sup>)

**Traitement des espaces extérieurs** : jardin d'agrément, stationnement.



Vue en plan du tissu pavillonnaire de l'extension urbaine au sud du bourg à gauche et de Villejacques à droite

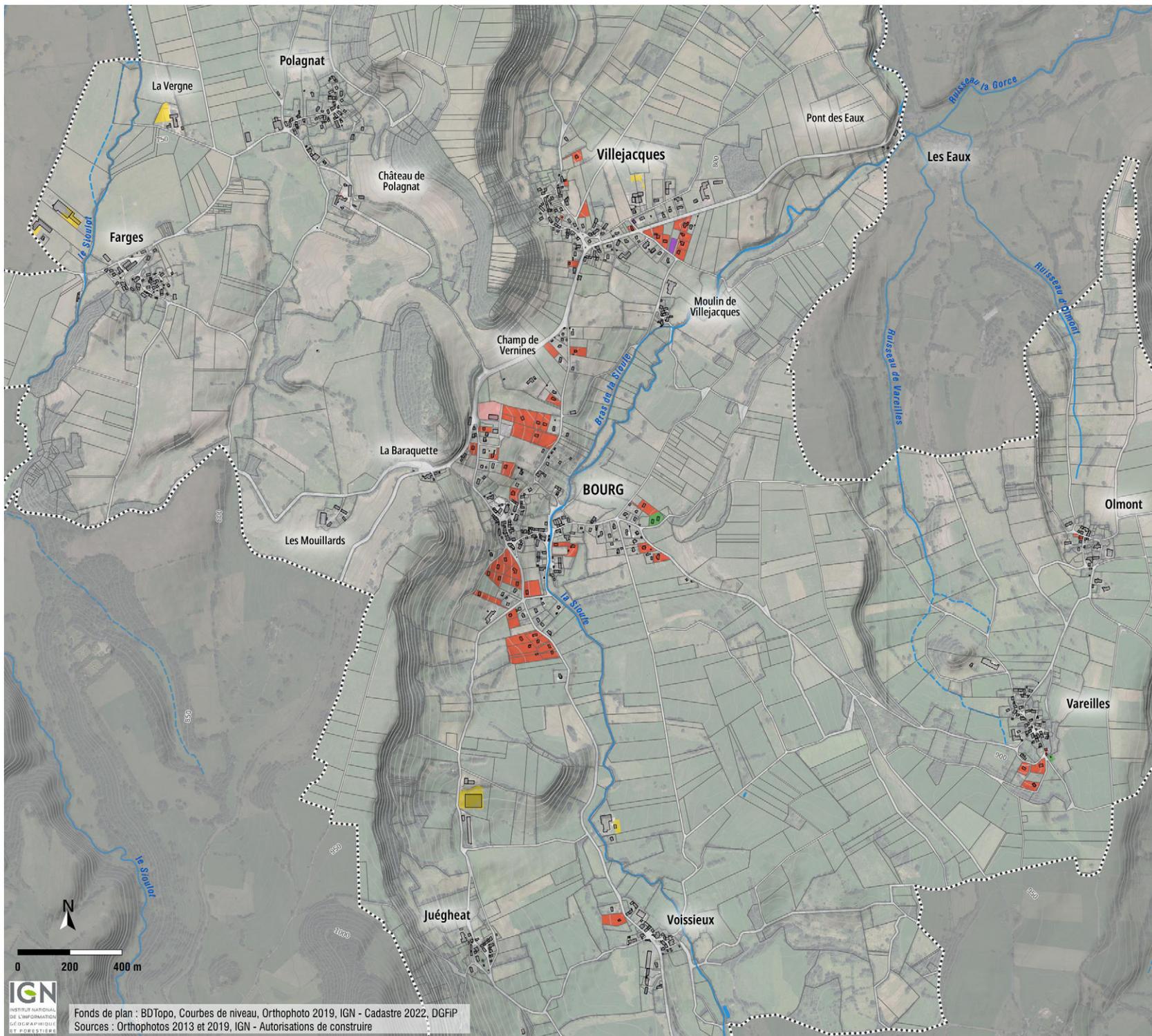


Chemin de Vernines : une route plus qu'une rue, l'espace public n'est cadré ni par le bâti, ni par les clôtures



Absence de «silhouette» bâtie pour ces extensions urbaines : une image de dispersion des constructions

## Urbanisation entre 2012 et 2022



### Urbanisation 2012-2022

- Résidentielle
- Agricole
- Autre activité
- Equipement
- Touristique

## MODALITÉS D'URBANISATION

### Principales sources :

- Base Sitadel, 2021
- Permis de construire, Mairie
- BD Ortho, IGN, 2009, 2013 et 2019
- Campagne de terrain, 2022

## ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE DEPUIS 10 ANS

### Les constructions créant des logements

D'après la base de données Sit@del, qui recense toutes les autorisations d'urbanisme, entre 2013 et début 2021, 47 permis de construire (PC) et une déclaration préalable (DP) ont été autorisés, créant 51 logements dont 7 par rénovation de bâtiments existants (Olmont, Polagnat, Voissieux et le bourg). Pour 45 d'entre eux il s'agit d'une résidence principale, 5 autres sont des résidences secondaires et 1 hébergement de loisirs (à Vareilles). En dehors de ce dernier qui a une superficie de 15 m<sup>2</sup>, les logements font en moyenne environ 115 m<sup>2</sup> (qui correspond à peu près aussi à la médiane). Les plus petits logements font entre 75 et 100 m<sup>2</sup>, les plus grands font entre 140 m<sup>2</sup> et 160 m<sup>2</sup> (167 et 183 m<sup>2</sup> pour les 2 plus grands).

Les 40 logements créés par constructions neuves ont consommé 9,5 ha, soit une taille moyenne de terrain de 2 370 m<sup>2</sup>/logement (la médiane se trouvant autour de 1 740 m<sup>2</sup>/logement).

Si on regarde les extrêmes : 4 maisons sont implantées sur des terrains de plus de 4 000 m<sup>2</sup> (1715 pour la plus grande autorisée en 2021) ; 3 sur

des terrains de moins de 1 000 m<sup>2</sup> (520 m<sup>2</sup> pour le plus petit terrain en 2018).

Notons qu'une opération sur 6000 m<sup>2</sup> comprend 3 logements (résidences principales - mais une seule semble avoir été construite) et une autre opération sur 4900 m<sup>2</sup> comprend 2 maisons (résidences secondaires).

Enfin, l'hébergement de loisirs à Vareilles est implanté sur une parcelle de 2,7 ha, mais la construction s'inscrit à proximité du chemin de desserte, et il s'agit d'un hébergement mobile.

Il peut exister un décalage entre l'autorisation de construire et le début des travaux. Ainsi, la carte ci-contre, qui représente les espaces urbanisés entre 2012/2022, a classé certaines constructions dans cette période même si les permis ont été autorisés avant 2012, car les travaux n'avaient, eux, pas débuté.

### Les autres constructions ne créant pas de logement

Depuis 2013, 10 bâtiments ont été construits et 7 autres ont été agrandis, quasiment que des bâtiments à usage agricole (13 d'entre-eux) en dehors : du hangar communal pour les services techniques et une parcelle pouvant être louée à des artisans (1 375 m<sup>2</sup> au total), d'un entrepôt avec bureau pour un artisan à Villejacques (300 m<sup>2</sup>), un local d'activité Villejacques (19 m<sup>2</sup>), la transformation du château de Polagnat (900 m<sup>2</sup> de surface habitable ont acquis une vocation de locaux non résidentiels), et la construction de la terrasse de l'auberge dans le bourg (13 m<sup>2</sup>).

### Artificialisation, renaturation et consommation d'espace : ce que dit la loi

La loi dite « climat et résilience » a modifié le code de l'urbanisme en intégrant la « lutte contre l'artificialisation des sols, avec un objectif d'absence d'artificialisation nette à terme », en précisant les notions suivantes :

« **L'artificialisation** est définie comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.

**La renaturation d'un sol**, ou désartificialisation, consiste en des actions ou des opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé. »

Le code précise qu'est considérée comme :

« **Artificialisée** une surface dont les sols sont soit imperméabilisés en raison du bâti ou d'un revêtement, soit stabilisés et compactés, soit constitués de matériaux composites ;

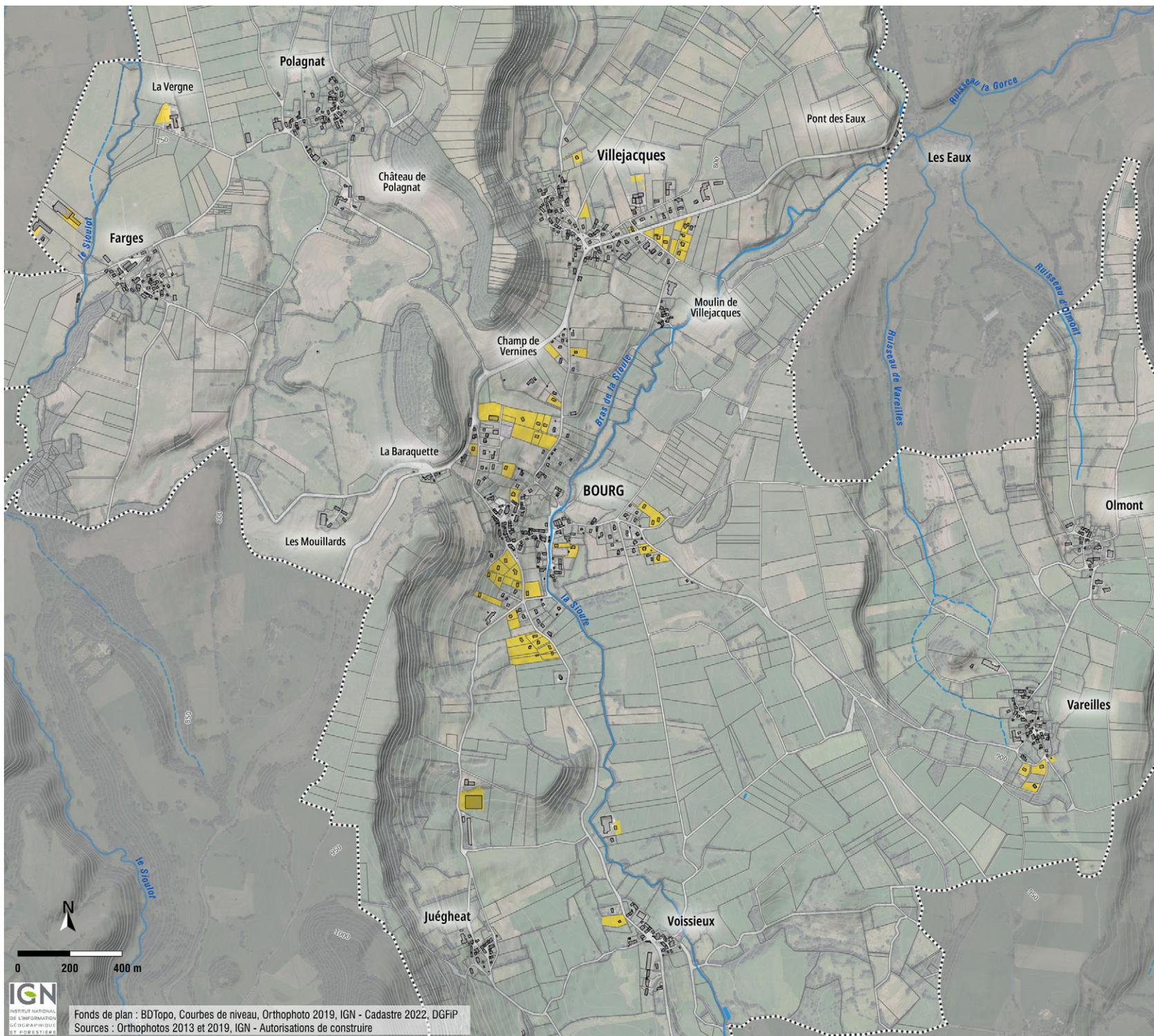
**Non artificialisée** une surface soit naturelle, nue ou couverte d'eau, soit végétalisée, constituant un habitat naturel ou utilisée à usage de cultures. »

Le code demande également au PLU qu'il « analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet » Il s'agit ici de mesurer les surfaces consommées par l'urbanisation.

Exemples :

- construire une maison sur une prairie consomme de l'espace et artificialise un sol ;
- construire une maison dans le jardin d'agrément d'une autre maison ne consomme pas d'espace, mais peut toutefois artificialiser le sol si elle est construite sur une pelouse, un espace gravillonné... ;
- dégoudronner un espace public pour le végétaliser (création d'un espace vert, stationnement perméable...) constitue une renaturation d'un sol.

# Consommation d'espace entre 2012 et 2022



Consommation d'espace

 Agricole (prairie)

Les constructions à usage agricole ont créé au total 3 550 m<sup>2</sup> de surface. Les locaux d'activités construits sur des terrains agricoles (2 bâtiments) ont consommé 7 270 m<sup>2</sup>. Le bâtiment d'activité GMA n'a pas consommé d'espace puisqu'il a été édifié dans le jardin d'une habitation (densification par division parcellaire).

### Analyse spatiale

Si l'on se réfère au Système d'Information Géographique (SIG) par comparaison entre les photographies aériennes de 2013 et 2019 complétées par les informations provenant des permis de construire et déclarations préalables, les nouvelles constructions ont consommé 12,2 ha créant 57 logements (plus 2 logements par transformation de grange en habitation), 6 bâtiments agricoles, 2 bâtiments d'activité et 1 équipement (hangar municipal). La consommation pour les seuls logements est de 10,4 ha, la majorité en extension de l'enveloppe urbaine (8,9 ha). signalons la construction de 5 logements et d'un bâtiment d'activité sans consommation d'espace puisqu'ils ont été édifiés sur des jardins d'agrément. Ce qui donne une consommation moyenne de 1 800 m<sup>2</sup>/log.

**Lorsqu'il y a eu consommation d'espace, cela a concerné exclusivement des espaces en prairie.**

### Nouveaux logements et locaux entre 2012 et 2022

Types de constructions	Extension		Dent creuse		Mutation
	Nb	ha	Nb	ha	Nb
Logements	41	8.9	8	1.0	7
Bât. agricoles	5	0.9			
Autres activités	1	0.1			1
Log. tourisme	3	0.7			
Equipements	1	0.6			
<b>Total surfaces</b>		<b>11.2</b>		<b>1.0</b>	

Source : SIG (orthophotos de l'IGN et autorisations de construire)

### ANALYSE DES CAPACITÉS DE DENSIFICATION

#### Principales sources :

- Fichiers fonciers retraités par le CEREMA, 2021
- BD Ortho, IGN, 2019
- Campagne de terrain, 2022

Les capacités de densification de l'urbanisation à Saint-Bonnet-près-Orcival reposent sur :

- le réinvestissement des logements vacants ;
- le changement de destination des bâtiments ayant notamment perdu leur usage agricole ;
- la rénovation urbaine, qui consiste à construire de nouveaux bâtiments en lieu et place de constructions existantes dont la dégradation est telle que cela rend difficile la rénovation ;
- la construction de nouveaux bâtiments sur des parcelles libres au sein même de l'enveloppe urbaine, appelées «dent creuse».

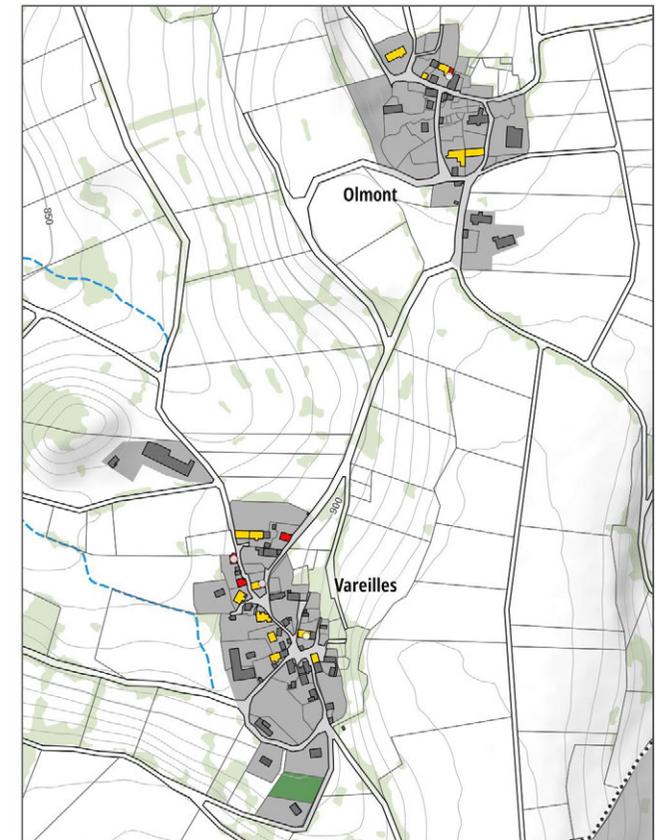
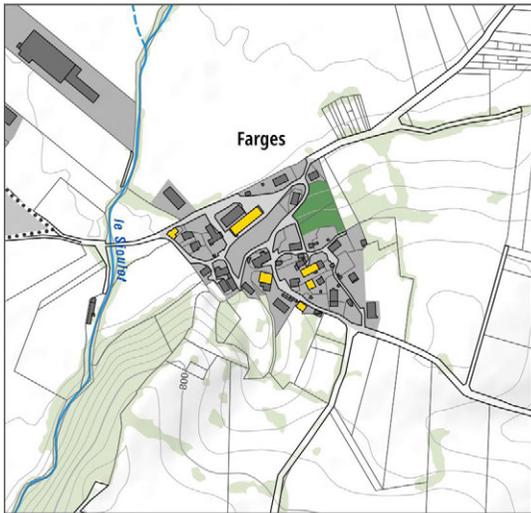
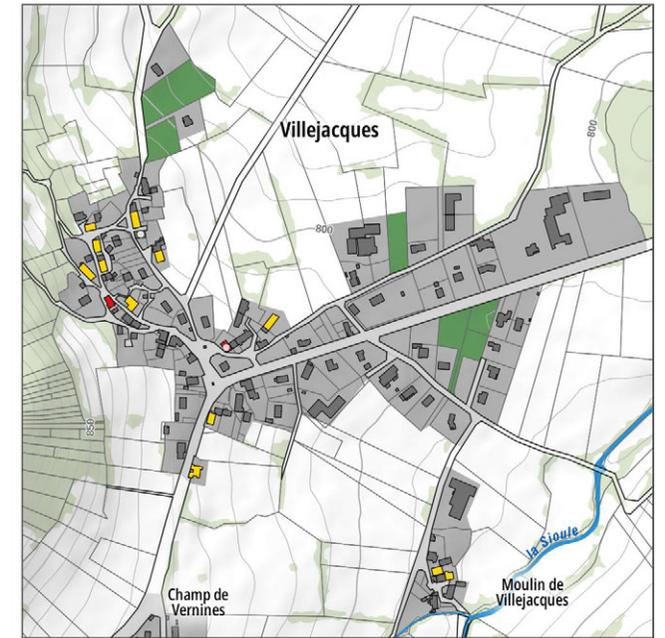
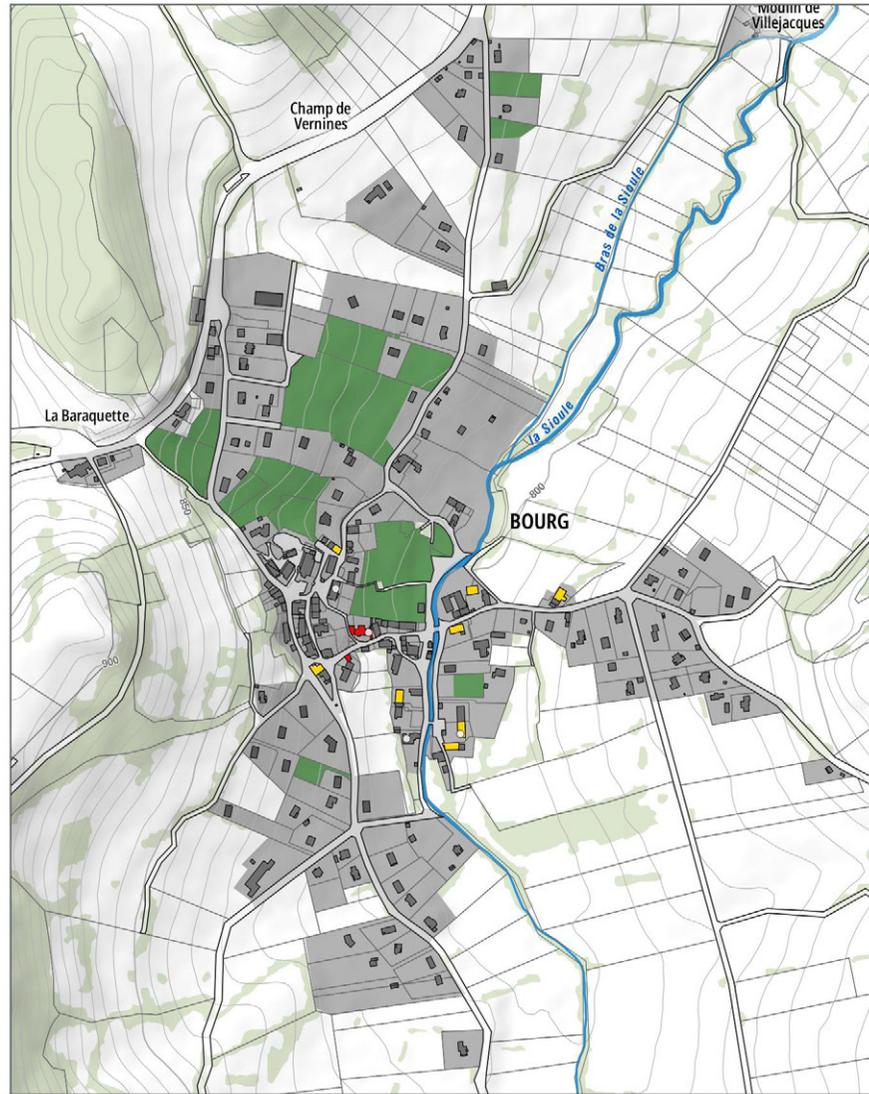
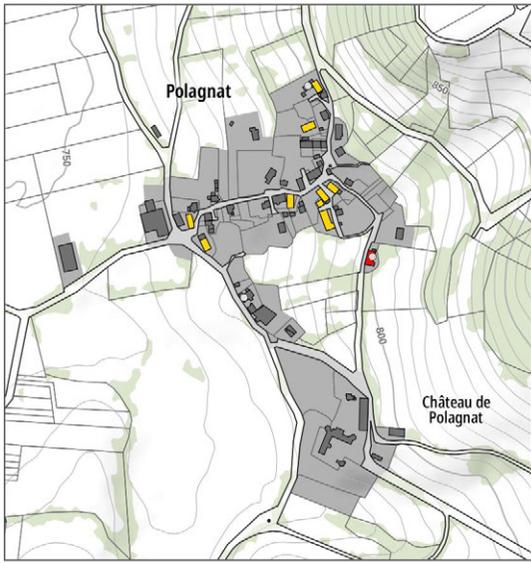
L'analyse du parc de logements, exposée plus loin dans le rapport, montre que le taux de vacance est relative peu élevé sur la commune et globalement stable autour de 10% (30 logements

en 2018, une quinzaine en 2022 dont quelques uns inhabitables en l'état). Il concerne majoritairement des constructions anciennes, et finalement peu de logements vacants depuis plus de 5 ans (7 en 2021 dont 3 inhabitables en l'état).

Le changement de destination offre un intérêt majeur lorsqu'il concerne des bâtiments anciens situés dans le bourg ou dans les hameaux. La carte ci-contre en localise une soixantaine. La transformation de ces bâtiments reste toutefois compliquée pour plusieurs raisons : ils sont souvent encore utilisés comme lieu de stockage par leur propriétaire, il ne dispose pas ou peu de jardins d'agrément ; ils sont accolés à une habitation ; ils demandent l'intervention d'artisans aguerris dans les techniques de constructions traditionnelles. Aussi, peu de bâtiments sont réhabilités ; 2 granges l'on été au cours de la période 2013/2020, mais on en dénombre d'avantage sur la commune, et les résultats sont plutôt réussis.

La rénovation urbaine reste rare dans les petites communes rurales. On peut toutefois signaler une grange qui a commencé à s'effondrer dans le bourg, et un bâtiment agricole qui à brûlé un peu avant Juégeat : peut-être sera-t-il nécessaire de les démolir totalement.

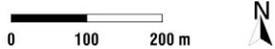
Reste enfin les dents creuses. Si elle se trouvent en bord de route encadré de part et d'autre par des constructions et ouvert sur les espaces agricole ou naturels sur l'arrière, la longueur entre les deux parcelles bâties n'excède pas 50 m. Si la dent creuse est complètement incluse dans l'espace urbain (comme c'est souvent le cas), cette distance est portée à 100 m. Nous nous sommes basés sur



Enveloppe urbaine

**Capacité de densification**

- Logement vacant > 2 ans
- Granges
- Bâtiment très dégradé
- Terrain en dent creuse



l'existant : dans les faits les terrains les plus grands qui supportent une maison d'habitation présentent un linéaire de l'ordre de 40 à 50 m. Les parcelles encore non bâties sur le lotissement « Guyonnet » sont considérées comme des dents creuses.

Les terrains présentant des enjeux écologiques forts (principalement les zones humides) ont été exclus des dents creuses.

Selon cette définition, 23 unités foncières constituant des dents creuses ont été repérées :

- l'unité foncière la plus grande dépasse 1,5 ha (15 388 m<sup>2</sup>), elle se trouve en coeur de bourg ; et deux unités foncières atteignent plus de 6 000 m<sup>2</sup> ; 4 ont entre 4 000 et 5 000 m<sup>2</sup> ; et les autres ont entre 1 000 et 3000 m<sup>2</sup>;
- la plus petite parcelle fait 978 m<sup>2</sup> ;
- la taille moyenne des unités foncières est de 3 200 m<sup>2</sup>.

Au final, des dents creuses sont présentes dans le bourg et à Villejacques essentiellement. Une seule dent creuse est présente à Farges et à Vareilles, et 2 dents creuses à Champ de Vernine. L'ensemble des dents creuses couvre 7,3 ha : si l'on applique un raisonnement purement mathématiques qui ne prend pas en compte les contraintes du terrain, la localisation de la dent creuse, etc... et que l'on définit une taille moyenne de parcelles de 1 200 m<sup>2</sup> (50% de la consommation moyenne observée depuis 10 ans), alors potentiellement, 60 nouvelles constructions seraient possibles.

## LA LOI MONTAGNE

La loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne impose un cadre réglementaire spécifique, notamment en matière d'urbanisme, aux territoires de montagne. La commune de Saint-Bonnet-près-Orcival est localisée en zone montagne.

La loi Montagne vise à « concilier le développement et la protection de territoires à enjeux contrastés » (Ministère de la cohésion des territoires). Elle a été complétée en décembre 2016 par la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, dite loi Montagne II.

Les grands principes sont les suivants :

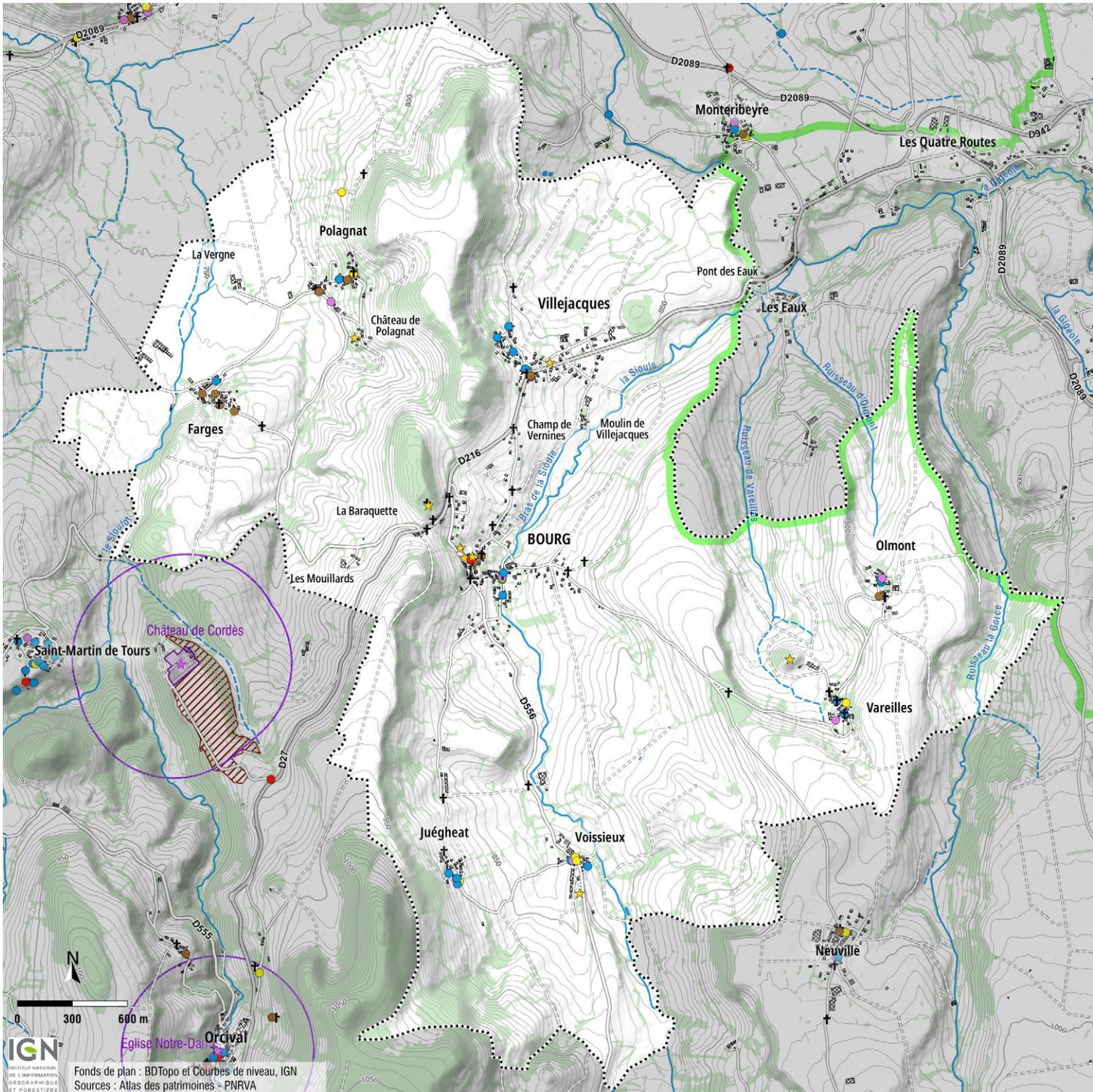
- afin de protéger les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard, l'urbanisation doit obligatoirement être localisée en continuité des bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants, délimités par le Plan local d'urbanisme (PLU) ;
- les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières doivent être préservées ;
- les constructions, installations et routes nouvelles sont interdites dans une bande de 300 m autour des parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à mille hectares ;
- le développement des activités touristiques en zone de montagne est également encadré par la loi, notamment par la possibilité de créer des unités touristiques nouvelles.

## LES PRÉCONISATIONS DU SRADDET

En matière de morphologie urbaine, la règle n°23 du SRADDET demande qu'une réflexion soit menée sur la morphologie urbaine : compacité des bâtiments, potentiel de mise en place de réseaux de chaleur, gestion de l'eau et de la biodiversité (lutte contre les îlots de chaleur par la végétalisation notamment), dans le but d'accroître les performances énergétiques des projets d'aménagements.

## URBANISATION LIMITÉE EN L'ABSENCE DE SCoT

La commune de Saint-Bonnet-près-Orcival n'étant pas couverte par un SCoT, elle est soumise au principe de l'urbanisation limitée. Ce principe prévoit que tout espace en dehors des parties actuellement urbanisées doit faire l'objet d'une demande de dérogation au Préfet pour être constructible dans le cadre du futur PLU.



## Patrimoine culturel

### Éléments de patrimoine

-  Site classé
-  Monument historique (MH)
-  Servitude de protection MH (500 m)
-  PNR des volcans d'Auvergne
-  Patrimoine monumental de la commune

### Petit patrimoine bâti du PNR

-  Agricole
-  Artisanal et industriel
-  Civil
-  Hydraulique
-  Religieux
-  Mixte

### Éléments de localisation

-  Boisement

### Cours d'eau

-  Permanent
-  Intermittent



Fonds de plan : BDTopo et Courbes de niveau, IGN  
Sources : Atlas des patrimoines - PNRVA

## ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

### Principales sources :

- Campagne de terrain, 2022
- Paysages et architecture rurale entre Dômes, Sancy et Artense, cantons de Rochefort Montagne, Tauves et la Tour d'Auvergne, 2001
- Maisons paysannes et vie traditionnelles en Auvergne, Luc Breuillé, Richard Dumas, Roland Ondet, Patrice Trapon, 1987
- Charte Architecturale et Paysagère d'Auvergne, Conseil régional d'Auvergne, 1992
- Inventaire du petit patrimoine bâti, PNR des Volcans d'Auvergne, 2017
- Plateforme ouverte du patrimoine, Ministère de la culture

La campagne de terrain effectuée sur la commune a permis d'identifier et localiser les différentes typologies architecturales et patrimoniales composant son tissu bâti. Elle est complétée par les sources bibliographiques citées ci-dessus qui l'inscrivent dans un contexte régional.

Compte tenu de la diversité des architectures présentes, les bâtiments ou éléments bâtis sont décrits et localisés par thématique dans le chapitre suivant.

Les différents éléments de patrimoine identifiés peuvent faire l'objet d'une protection particulière dans le PLU au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme.

### LE PATRIMOINE CULTUREL

#### Monuments historiques, secteurs sauvegardés et sites patrimoniaux remarquables

Il s'agit des bâtiments et des sites majeurs, inscrits ou classés pour leur intérêt patrimonial, architectural et paysager.

Aucun monument historique (inscrit ou classé) ni site patrimonial remarquable n'est présent sur la commune.

Toutefois, une servitude de protection des abords du Château de Cordes, Monument Historique sur la commune d'Orcival, impacte le territoire communal sur un secteur très limité.

#### Le patrimoine monumental

Cette catégorie correspond aux bâtiments dont la volumétrie est imposante ou dont la fonction dépasse la simple architecture domestique. Ils marquent généralement le paysage et font office de point de repère pour les éléments avoisinants et pour la vie des habitants.

Sur le territoire communal, dans cette catégorie sont inclus l'église, les châteaux et les bâtiments publics (école, mairie-poste...).

#### L'architecture vernaculaire

L'architecture vernaculaire est un marqueur important de l'identité du territoire, témoin des façons de construire traditionnelles avec des matériaux locaux et des activités et modes de vie passés.

On y trouve notamment l'architecture domestique et le bâti à vocation agricole anciens. Les bâtiments vernaculaires datent principalement de la période comprise entre 1820 et 1900. Il est à noter que l'architecture des bâtiments associés à l'usage agricole construit jusqu'en 1950 fait preuve d'une

grande homogénéité avec celle des bâtiments dits vernaculaires. Ils sont donc intégrés dans ce chapitre.

#### Le petit patrimoine

Le petit patrimoine bâti est également un marqueur de l'identité locale et de son histoire culturelle, architecturale et paysagère.

Il peut aussi bien être associé à un ensemble bâti - un abreuvoir adossé à un corps de ferme, un lavoir au centre d'un hameau - qu'être isolé et valoriser un site ou un espace public (calvaire, fontaine, etc...).

#### Les constructions de la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle et début du XXI<sup>ème</sup>

Les constructions les plus récentes occupent deux fonctions distinctes : habitation ou usage d'activité, et ici principalement agricole. Leur architecture se présente souvent en rupture avec l'architecture traditionnelle. Leur localisation, implantation, volumétrie ou les matériaux utilisés répondent à des logiques différentes de celles qui ont dicté les constructions antérieures. Entre intégration paysagère et implantation en mitage, elles présentent une grande diversité en contraste avec l'homogénéité des constructions plus anciennes.

On y trouve principalement les constructions à vocation agricole, type stabulation et les pavillons d'habitat individuel.

## GÉNÉRALITÉS SUR L'ARCHITECTURE LOCALE

Une présentation plus précise des caractères de l'architecture traditionnelle est réalisée car le nombre de bâtiment la représentant ainsi que sa grande homogénéité participent grandement à l'identité de la commune.

Les constructions traditionnelles étaient multi-usages et accompagnaient les pratiques agricoles.

On note une grande homogénéité architecturale des bâtiments traditionnels sur la commune : typologie simple, cohérence volumétrique, similarité des matériaux, organisation des percements, implantation... Cette cohérence est encore largement visible car la grande majorité des hameaux a accueilli que très peu de constructions récentes.

### Implantation, adaptation aux pentes et limite public – privé

Dans le bourg comme dans les hameaux, les bâtiments dit vernaculaires sont implantés en limite des domaines public et privé.

Les bâtiments ne sont pas strictement alignés sur la rue, mais de façon systématique un élément du corps du bâti touche la limite entre l'espace public et privé. Ce peut être, un pignon gouttereau (pour une grange-étable par exemple), une façade principale (pour une maison), ou la montade permettant d'accéder à la grange.

De fait, la rue est cadrée soit par des éléments bâtis, soit par des murs de soutènement de terrasse lorsque la rue est en pente.



Une rue du bourg : la rue est cadrée par les bâtiments ou édifices les accompagnant (la montade par exemple)



Entrée de Jueghéat : les bâtiments sont implantés à l'alignement sur la rue



Inscription dans la pente d'une grange-étable à Polagnat

Il est à noter, que lorsque les corps de fermes créent une cour ouverte sur l'espace public, aucune clôture ne la ferme.

Le « front » bâti est continu dans les rues du bourg et dans celles de certains hameaux.

Dans les tissus plus lâches, il ressort une impression de porosité entre les espaces publics et privés ; qui semble être le reflet de la vie agricole ancienne comme explicité dans le livre Maisons paysannes et vie traditionnelle en Auvergne.

Lorsque le terrain est en pente, l'usage des bâtiments y est adapté : par exemple, accès à l'étable en rez-de-chaussée via la rue la plus basse et à la grange à l'étage pour la voie surélevée.

### Volumétrie, orientation

Les bâtiments sont édifiés à partir de plans aux formes quadrangulaires simples. Les variations proviennent essentiellement des adaptations aux pentes ou aux voiries existantes.

Les volumes sont donc simples et parallélépipèdes ; trapus pour les fermes, plus élancé pour les maisons et bâtiments emblématiques.

Les toitures ont de fortes pentes et majoritairement 2 pans pour les fermes ou maisons accolées (bourg) et 4 pans pour les maisons ou les bâtiments emblématiques. La forme de la toiture est simple, avec un débord de toit faible voire inexistant.

Les bâtiments présentent une orientation aléatoire que ce soit par rapport à la rue, par rapport aux axes cardinaux ou aux lignes des pentes. L'implantation des bâtiments donnent l'impression qu'elle a été choisie en fonction des opportunités foncières lors

de leur construction ou de l'envie de s'ouvrir ou non sur la rue.



Volumes simples des constructions, hameau de Vareilles



Orientation aléatoire des constructions du hameau de Polagnat

### Matériaux

Les architectures anciennes des régions tirent une grande part de leurs spécificités des matériaux utilisés. Ne pouvant compter sur des transports à grande distance, ils sont choisis au plus près des sites de construction.

Les bâtiments sont construits en moellons de pierre d'origine locale, donc volcanique, dont la couleur va du noir au grenat. Les murs étaient traditionnellement enduits de couleurs claires. Les bâtiments d'habitation bénéficiaient plus souvent d'un enduit que ceux d'usage purement agricole (grange, étable). Les tonalités des pierres

constituant les moellons s'avèrent plus ou moins contrastées. Les appareils de moellons apparents n'offrent ainsi pas une esthétique homogène même s'ils sont aujourd'hui préférés.

Les toitures sont majoritairement couvertes d'ardoise, mécanique ou traditionnelle (découpe plus aléatoire), voire de lauze (pierre de schiste taillée en ogive). Les toitures de chaume ont complètement disparu, seuls quelques murs pignons non couverts témoignent de l'usage passé de ce matériau. Quelques rares bâtiments sont couverts en tuile.

La pierre de taille (basalte ou pierre de Volvic) est utilisée pour les chaînages d'angles et les encadrements des ouvertures avec des linteaux parfois ouvragés. De façon très sporadique, des encadrements sont réalisés en brique ou briquelette de terre cuite.

Par les couleurs de matériaux, les vues générales montrent ainsi une homogénéité dans les tonalités à dominance grise.

### Décor et vocabulaire d'architecture traditionnelle

Il est à noter la grande simplicité de l'architecture vernaculaire sur le territoire communal qui se traduit notamment par l'absence de décor (moulure, ferronnerie...).

Des lucarnes sont présentes sur les maisons. Elles sont généralement pendantes ou dites jacobines, il existe quelques exemples de lucarnes rampantes.

La simplicité des volumes construits entraîne aussi la simplicité des toitures : on notera par exemple l'absence de noue et le faible nombre de croupes.



Façade enduite laissant apparaître les chaînages d'angles et encadrements des ouvertures en pierre de taille, couverture en lauze, à Vareilles



Appareillage de moellons de pierres d'origine volcanique



Appareillage de moellons de pierres d'origine volcanique et encadrement en brique

## LE PATRIMOINE MONUMENTAL

Le territoire possède quelques bâtiments à caractère monumental qui ont un intérêt patrimonial. Au-delà des bâtiments eux-mêmes, cet intérêt peut toucher un parc associé, des cônes de vue... qui amènent à considérer des enjeux de protection plus globaux.

Ce type de bâtiments se distingue essentiellement par sa volumétrie imposante, un ordonnancement et une composition marquée (utilisation de la symétrie, alignements...) et la richesse architecturale.

Dans cette catégorie, pour la commune de Saint-Bonnet-près-Orcival sont inventoriés l'église, les châteaux de Polagnat et de Voissieux, et les bâtiments d'usage public (mairie-poste et école principalement).

En dehors des deux châteaux, qui portent le même nom que les hameaux d'implantation, les bâtiments remarquables se situent dans le bourg.

Durant la III<sup>ème</sup> République, d'importants bâtiments publics ont été édifiés, notamment des écoles, et constituent un élément essentiel des communes françaises. A Saint-Bonnet-près-Orcival, l'école date de la III<sup>ème</sup> République. Son architecture est homogène et cohérente avec l'architecture vernaculaire de la même époque : bâtiment parallélépipédique simple, encadrement

de fenêtre en basalte, couverture en ardoise, implantation à proximité de l'espace public.

Même si ces bâtiments publics ont pu changer de fonctions, ils restent les témoins d'une époque spécifique.



Château de Polagnat



Château de Voissieux



L'école du bourg



La poste-mairie en premier plan et l'église en second

## L'ARCHITECTURE VERNACULAIRE

L'architecture vernaculaire concerne les bâtiments et ensembles de bâtiments caractéristiques des anciens savoir-faire et adaptés aux usages et matériaux locaux.

Sur la commune, la très grande majorité des constructions appartenant à cette catégorie relève de l'activité agricole ancienne appartenant à la typologie des « fermes » (habitation, stockage, élevage). A ceci s'ajoutent quelques rares maisons de village, localisées uniquement dans le bourg.

### Les typologies agricoles : les fermes (logis, grange et étable)

Elles sont implantées de façon groupées dans des hameaux ou le bourg. Le terme « ferme » regroupe l'ensemble des espaces dont les fonctions sont nécessaires à l'activité agricole locale : habitation (logis), stockage (grange à foin principalement), et élevage (étable).

Les typologies de fermes présentes sur la commune se distinguent par l'organisation physique des usages qui peuvent être plus ou moins imbriqués.

Trois types principaux d'édifices se distinguent : les fermes à bâtiments en ligne (ou alignés), celles à bâtiments distincts, les fermes en maisons-blocs.

Dans les **fermes à bâtiments en ligne**, les corps de bâtiments sont accolés par un mur pignon alors que l'ensemble des façades est aligné. « *Le logis possède le plus souvent un étage, et la toiture dépasse largement le faîtage de la grange.*



Juxtaposition de deux fermes à bâtiments alignés, Polognat

*Les fermes dites « maisons-blocs » désignent la forme la plus simple de la ferme qui regroupe sous un même toit l'essentiel des parties constitutives : le logis, la grange et l'étable. C'est également la forme architecturale la plus ancienne »<sup>1</sup>.*

Ces deux types de fermes renvoient une « *image massive et d'une ampleur certaine* ». La longueur totale de la façade principale est généralement comprise entre 20 et 25 m ; mais peut mesurer jusqu'à 50 m (le mur pignon mesurant généralement 9 m de long). La ferme-bloc en hauteur renvoie une image plus trapue.

Les fermes à bâtiments distincts se caractérisent par la présence d'un logis indépendant présentant généralement l'image d'une maison. Dans certaines situations, la grange-étable est localisée à proximité et perpendiculairement au logis, ce qui crée une cour. Lorsque la cour est orientée sur la rue, elle n'est généralement par fermée par une clôture ou un muret.

<sup>1</sup> Source : Paysages et architecture rurale entre Dômes, Sancy et Artense.



Ferme à bâtiments distincts, Villejacques



Ferme-bloc, Vareilles

L'ensemble des bâtiments ont une toiture à deux pans. Ceux-ci ont une pente importante. Les proportions du bâtiment en sont affectés avec des toitures pouvant correspondre aux deux tiers de la hauteur du bâtiment. Les débords de toits sont très faibles sur les murs gouttereaux et inexistant sur les pignons.

Les étables sont généralement en partie basse. Leur accès se fait par une large baie. Les granges

sont généralement en partie haute avec un accès plus spectaculaire et caractéristique. Elles sont accessibles par une montade et sa hauteur nécessite une toiture spécifique plus haute mais allant dans le même sens que la toiture principale (rampante). Cette disposition implique une forme de monumentalité.

Le pignon est généralement couvert : lorsqu'il ne l'est pas, c'est la marque d'une ancienne couverture en chaume.

Le relief joue un rôle déterminant, la différence de niveau entre la grange et l'étable étant en grande partie comblée par des dénivelés naturels ou artificiels.



Grange-étable à Farges : l'accès de l'étable est sur le mur pignon en partie basse, celui de la grange en partie haute, via une montade réduite du fait de l'adaptation du bâtiment à la pente ; proportion importante de la toiture sur la façade ; adaptation de la toiture à la hauteur de l'accès à la grange.

Les granges-étables ne sont donc pas des bâtiments secondaires. Leur architecture est soignée et leur impact paysager significatif. De nouveaux enjeux s'offrent à elles à mesure que leur maintien dans leur usage d'origine n'est plus possible.

Des transformations doivent pouvoir être possibles dans le respect de leurs qualités architecturales.

## Les logis ou maisons

Lorsque les logis sont séparés des autres bâtiments, ils possèdent des caractéristiques marquées. Généralement, ce sont les suivantes :

- bâtiment avec 1 étage (R+1) dont le rez-de-chaussée est surélevé ;
- façade symétrique : porte d'entrée en position centrale encadrée de deux ouvertures, alignement des ouvertures de l'étage avec celles du rez-de-chaussée ;
- toiture à 4 pans ;
- présence de lucarnes en saillie si les combles sont aménagés ; elles sont généralement pendantes ou dite jacobine, il existe quelques exemple de lucarnes rampantes.

Lorsqu'ils sont accolés à la grange-étable, les logis bénéficient aussi d'un soin particulier. Il se retrouve notamment dans le positionnement des ouvertures : alignement, recherche de symétrie, hauteur du bâtiment plus importante que celui de la grange-étable.

Les logis renvoient à un usage pouvant se rapprocher de celui de la maison individuelle. Sans en copier trait pour trait leur caractéristiques architecturale, il pourrait être intéressant de s'en inspirer pour réglementer les nouvelles constructions de cet usage.



Maison à Polagnat : symétrie du positionnement des ouvertures, entrée en position centrale, toiture à 4 pans



Maison à Villejacques : symétrie du positionnement des ouvertures, entrée en position centrale, toiture à 4 pans



Logis de ferme à bâtiments alignés, Polagnat

#### Les maisons de village

Elles sont en nombre très faible et localisées uniquement dans le bourg (route de la vallée et rue du sabotier). Mitoyennes et alignées sur l'espace public, elles possèdent une façade principale sur la rue permettant de créer un front bâti. L'arrière des maisons donne sur un jardin privé étroit du fait du relief ou de la présence d'un espace public.

La volumétrie est simple, avec un étage sur rez-de-chaussée. Le dessin de la façade principale ne présente pas de caractéristique notable (symétrie ou alignement).

Les maisons les plus modestes n'ont pas plus d'un étage, avec une hauteur de plafond basse. Les ouvertures sont simples et les linteaux et encadrements sont généralement en pierre de taille.

Certaines maisons de villages semblent être issues de la transformation d'anciennes fermes (maisons-blocs ou ferme à bâtiments en ligne) ; d'autres présentent des traces d'anciennes devantures commerciales.



Maisons de village : façades accolées formant un front bâti

#### Maisons du début du XX<sup>ème</sup> siècle

De construction plus récente (première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle), un groupe de constructions autour de l'église sont dans la continuité architecturale de celles précédemment décrites, tout en se démarquant notamment dans l'usage des matériaux et la modénature de la façade. Elles abritent actuellement les commerces : épicerie, boulangerie, auberge.



Maisons datant du début du XX<sup>ème</sup> siècle et constituant le coeur du bourg

En dehors du bourg, et comme indiqué précédemment, les bâtiments de cette époque propose les mêmes caractéristiques architecturales que les constructions plus anciennes. Un seul pavillon se distingue par sa volumétrie, il se situe à Villejacques et marque le carrefour avec la route départementale.

## LE PETIT PATRIMOINE

Le petit patrimoine représente tous les petits éléments bâtis témoins des activités domestiques traditionnelles du territoire.

Depuis 2013, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne recense l'ensemble des éléments du petit patrimoine bâti des communes qui le composent. L'inventaire est organisé par commune et par catégorie d'usage des éléments patrimoniaux. Cet inventaire est une source précieuse pour la préservation et la valorisation du petit patrimoine bâti, car il précise notamment les matériaux utilisés et l'état de l'édifice ou édicule recensé. Les éléments du petit patrimoine recensé par le parc relève de 5 fonctions principales.

Il s'agit d'ouvrages liés :

- à **l'eau** : les lavoirs, généralement partagés, situés au centre d'un village ou d'un hameau ; ces ouvrages sont régulièrement protégés par une toiture ; les fontaines, centrales dans un espace public, ou intégrées à une paroi ; les sources aménagées ; les ponts ;
- à **la production alimentaire** : les fours à pain : ils vont la plupart du temps de paire avec le fournil qui constitue la pièce de production. Dans les hameaux, ils sont généralement partagés par l'ensemble des maisons présentes, mais ils pouvaient également être intégrés à une bâtisse pour l'usage exclusif d'une famille ;
- ... et liés au **domaine agricole** : les travaux à ferrer, ou travail ; les abreuvoirs, parfois adossés à des grange-étable ;
- à **la vie religieuse** : les calvaires et croix de chemins qui ponctuaient le paysage, les chemins

et la vie quotidienne des habitants ; l'ensemble culturel du calvaire : chemin de croix, statues ;

- ou à **la vie civile** : Monuments aux morts et à la guerre d'Algérie.

Certains éléments du petit patrimoine bâti peuvent être d'usage mixte, comme l'abreuvoir-croix situé dans le hameau de Farges ou la fontaine-oratoire en face du camping.

A ces éléments anciens, peuvent s'ajouter de petits édifices plus récents répondant à un usage actuel, comme les abris pour les randonneurs, les tables de pique-nique ou les aires de tri des déchets. Sur la commune, ils bénéficient d'une recherche d'intégration architecturale ou paysagère intéressante.



Fontaine-oratoire – le bourg, entrée du camping



Pont enjambant la Sioule – le bourg



Abri privé aménagé : exemple de construction récente de qualité pouvant intégrer le « domaine » du petit patrimoine bâti



Travail et abreuvoir, Juegheat



Ensemble statuaire du calvaire

## L'ARCHITECTURE APRÈS LE MILIEU DU XX<sup>ÈME</sup> SIÈCLE

### Les pavillons du milieu des années 1950 au milieu des années 1970

Peu de pavillons ont été construits durant les années 50 à 70 du XX<sup>ème</sup> siècle dans la commune (moins d'une dizaine). Leur analyse architecturale fait déjà apparaître des premiers signes de rupture avec l'architecture vernaculaire, par :

- leur localisation (éloignée des noyaux bâtis),
- leur implantation (en milieu de parcelle et déconnectée de l'espace public) ;
- la modénature des façades (fenêtres de forme carrée, accès principal à l'étage, balcon en loggia) ;
- les matériaux de construction (béton enduit, couverture en tuile).

Par leur localisation, ils marquent un premier mitage d'un paysage alors que le bâti traditionnel est regroupé.

Les volumes sont encore assez simples, à partir de plans de principe carrés, avec des retraits pour créer des terrasses protégées sous forme de loggia. Les couvertures sont à deux pentes, souvent en tuiles.

Les fenêtres tendent vers le carré et sont à deux battants. Les volets sont souvent des persiennes métalliques industrielles.

Les parcelles peuvent être délimitées par des clôtures marquant la limite avec la rue, ou la route.



La clôture marque la limite avec la rue



Fenêtres qui s'élargissent, volets métalliques, pente de toit moins forte et couverture en tuile mécanique

## Les pavillons du milieu des années 1970 jusqu'à celui des années 2000

Les pavillons sont généralement des maisons individuelles implantées au milieu d'un jardin. Ils sont localisés en périphérie, voire en dehors des noyaux bâtis, généralement à proximité des pavillons des décennies précédentes. Ils peuvent être intégrés dans un lotissement (comme celui des Rossignols en rive droite de la Sioule) ou sur des parcelles isolées, le long des voies de circulation. Les parcelles d'implantation sont de très grandes dimensions. Elles sont souvent délimitées par des haies monospécifiques dont l'impact visuel est important. Elles dénotent dans le paysage champêtres les environnant.

Il n'y a pas de recherche particulière pour intégrer harmonieusement le bâtiment dans la pente, les déblais et remblais sont fréquents).

Ces pavillons sont un produit du commerce qui ne vise pas une interprétation moderne de l'architecture locale. Ils sont construits à moindre coût, et ne possèdent pratiquement aucun décor.

Les volumes sont parfois compliqués, engendrant des forme de toitures complexes (présence de noues, de redans...).

On ne retrouve pas de hiérarchie des façades. Les ouvertures sont de tailles irrégulières, correspondant à des gradations plus ou moins intimes (grandes baies sur les salons et pièces de vie, fenêtres plutôt carrées sur les chambres, petites ouvertures sur les sanitaires).



Pavillon datant de la dernière décennie du siècle précédent : implantation sur en remblai sur un terrain plat



Architectures empruntant les codes d'une autre région (montagne alpine) : illustration de l'usage de la gradation de la taille des ouvertures au regard de l'intimité de l'usage des pièces qu'elles éclairent



Lotissement des Rossignols : les constructions les plus anciennes (partie centrale de la photo), marquent une certaine cohérence architecturale ; certaines reprennent des volumétries se rapprochant de la maison-bloc, d'autres s'en démarquant plus notablement par la complexité du volume, la forme de la toiture ou l'usage excessifs des terrassements

#### Les pavillons actuels (depuis une dizaine d'années)

Le bâti très récent conserve dans l'ensemble les caractéristiques des périodes précédentes :

- les localisations en périphérie ou en dehors des noyaux bâtis anciens ;
- les constructions sont en milieu de parcelle de grande dimension ;
- les volumétries sont plus complexes qu'avant guerre, comme peuvent l'être les pavillons depuis les années 50 ;
- les styles architecturaux renvoient parfois à une architecture d'autres régions ;
- des manques d'insertion dans la pente ;
- les ouvertures sont de tailles irrégulières, correspondant à des gradations plus ou moins intimes (grandes baies sur les salons et pièces de vie, fenêtres plutôt carrées sur les chambres, petites ouvertures sur les sanitaires).

Ces constructions sont présentes en périphérie du bourg et en extension de Villejaques. Leur implantation, volumétrie ou accompagnement

paysager, les rendent très présentes visuellement depuis l'espace public et dans le paysage.

Lors de l'analyse paysagère de la commune, ces constructions et ensembles de constructions ont été relevées comme des points noirs paysagers. Outre l'emprise foncière des parcelles (qui ont été aménagées au détriment des parcelles agricoles ou naturelles), l'absence d'harmonie architecturale endommage fortement l'identité de la commune et leur localisation en dehors des noyaux bâtis incite à l'utilisation de la voiture pour les déplacements même localisés (commerces de proximité par exemple).

On note toutefois, que la couverture des constructions les plus récentes est grise, marquant un effort d'harmonisation avec les constructions traditionnelles.

L'intégration paysagère et architecturale des constructions futures, au regard des principes constructifs de l'architecture vernaculaire est un des enjeux principaux du PLU de Saint-Bonnet-près-Orcival.



Pavillons récents : la complexité des volumes rompt avec les caractéristiques de l'architecture vernaculaire



Pavillons les plus récents construits en sortie sud du bourg : implantation en coeur de parcelle, la diversité des formes des bâtiments ne renvoie pas une image d'unité, les lignes directrices du paysage ne sont pas respectées. A noter toutefois la cohérence de couleur des toitures



pavillon en construction – complexité de la volumétrie générant une complexité de la toiture au regard des celles des bâtiments traditionnels (noue, croupe partielle...)

## Les hangars agricoles des années 1970, 1980, 1990

A partir des années 1970, le style architectural des constructions agricoles se démarque fortement de celui de l'architecture vernaculaire.

Cette démarcation se matérialise par le recours à des constructions standardisées, bon marché et sans recherche architecturale. Les constructions agricoles ne sont plus des granges ou des étables mais des hangars, à l'intérieur desquels les différentes fonctions s'organisent. Les matériaux utilisés sont les moins cher possible : tôle ondulée pour les murs et couvertures et structure en métal, ouverture métallique ou PVC.

La discontinuité se concrétise aussi par :

- les volumétries des hangars : les bâtiments sont beaucoup plus longs (la longueur d'un hangar équivaut à 3 ou 4 fois celle d'une grange-étable), et plus aplatis (les pentes des toitures sont plus faibles, les bâtiments sont exclusivement en rez-de-chaussée) ;
- la localisation des nouvelles constructions : en dehors des noyaux bâtis (la Vergne, Farges, entrée nord de Juégheat...), ou en rupture avec les logiques d'implantations des bâtiments anciens lorsqu'ils proches des hameaux bâtis (comme à Vareilles) ;
- leur implantation sur des plateformes de grandes dimensions : la volumétrie des bâtiments rend difficile une adaptation à la pente.



En premier plan 2 bâtiments agricoles : on mesure la différence de taille des bâtiments contemporains avec les grange-étables traditionnelles, Vareilles



Deux bâtiments agricoles à l'écart du hameau de Juégheat : emprise importante des plateformes d'édification, faible intégration paysagère



A Farges, les bâtiments agricoles situés à l'extérieur du hameau ont un impact paysager aussi important que tout le hameau

Majoritairement, les constructions agricoles édifiées depuis 50 ans sont donc des bâtiments de grande dimension, localisés en dehors des noyaux bâtis. Ils sont donc très visibles dans le paysage. Leur faible qualité architecturale est dommageable pour la qualité du cadre de vie des habitants et des visiteurs. Un accompagnement paysager est parfois réalisé afin de limiter leur impact visuel. Toutefois, une recherche architecturale pour les futures constructions agricoles ainsi qu'un accompagnement des maîtres d'ouvrage par des professionnels qualifiés pourraient être réalisés afin de proposer une qualité architecturale intéressante, valorisant par là même la qualité de l'apport des agriculteurs dans la valorisation du paysage.

On note ainsi quelques exemples de hangars agricoles mieux intégrés. Cette intégration passe par une logique d'implantation identique à celle des bâtiments agricoles traditionnels (Voissieux) ou un accompagnement paysager pertinent (Zoulas). L'usage du bois en bardage, s'il ne résout pas tout, peut aussi faciliter l'intégration paysagère.

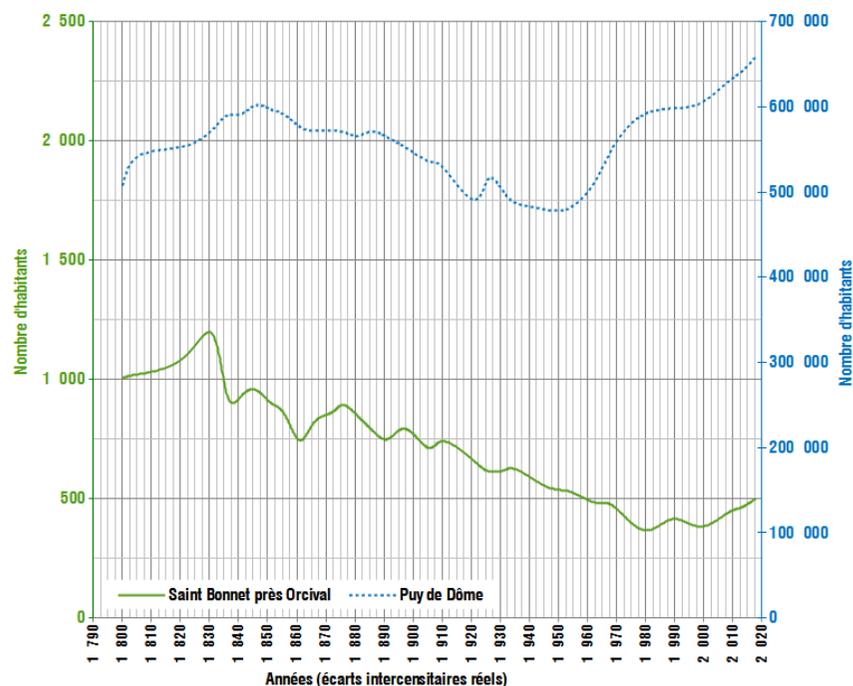


Bâtiments agricoles accompagnant le château de Voissieux : la construction des hangars contemporains dans l'alignement des fermes traditionnelles, permet d'en faciliter leur intégration paysagère



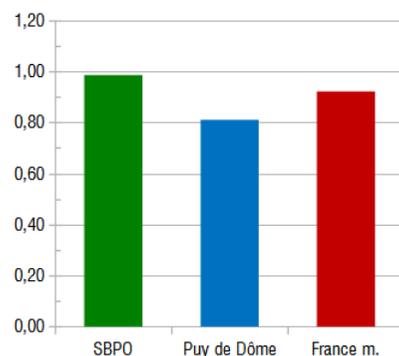
La ripisylve de la Sioule, même en hiver, filtre les vues sur les bâtiments à Zoulas, facilitant leur intégration paysagère

Evolution de la population



1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018
474	398	369	414	382	438	463	500

Indice de jeunesse



Indicateurs démographiques

Saint-Bonnet-près-Orcival	1990/1999	1999/2008	2008/2013	2013/2018
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,9	1,5	1,1	1,5
- due au solde naturel en %	-0,9	0,1	0,3	0,3
- due au solde apparent des entrées sorties en %	0,1	1,4	0,8	1,3
Taux de natalité (‰)	4,4	13,1	13,4	11,3
Taux de mortalité (‰)	13,9	12,3	10,3	8,4

Comparaison des structures par âge

	St Bonnet p. Orcival				%			
	2018		2008		Puy de Dôme		France m.	
	Nbre	%	Nbre	%	2018	2008	2018	2008
Ensemble	500	100	438	100	100	100	100	100
0 à 14 ans	104	20,9	82	18,8	16,3	16,0	17,9	18,3
15 à 29 ans	47	9,4	47	10,7	17,9	18,9	17,5	18,8
30 à 44 ans	105	21,1	117	26,8	18,0	19,9	18,7	20,5
45 à 59 ans	116	23,2	92	21,1	19,9	21,3	19,9	20,3
60 à 74 ans	79	15,8	64	14,5	17,9	14,5	16,7	13,4
75 ans ou plus	49	9,7	36	8,2	10,0	9,3	9,4	8,7

Population par sexe et âge

St Bonnet p. Orcival	Hommes	%	femmes	%
Ensemble	261	100,0	239	100,0
0 à 14 ans	54	20,5	51	21,2
15 à 29 ans	26	10,1	20	8,6
30 à 44 ans	57	21,6	49	20,4
45 à 59 ans	63	24,3	53	22,0
60 à 74 ans	43	16,4	36	15,1
75 à 89 ans	18	6,7	28	11,8
90 ans ou plus	1	0,4	2	0,8
0 à 19 ans	67	25,7	59	24,9
20 à 64 ans	51	57,8	133	55,5
65 ans et plus	43	16,4	47	19,6

Source : INSEE

## VIVRE À SAINT-BONNET-PRÈS-ORCIVAL

### LA POPULATION

**Principales sources :**

- Recensements de la population, INSEE
- Des villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui, EHESS, 2022
- Observatoire de l'habitat, Conseil départemental 63, 2022
- Recensement général agricole, Agreste

### UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE SOUTENUE

Au dernier recensement officiel de la population (2018), la commune comptait 500 habitants (dont 52% d'hommes et 48% de femmes), soit 37 de plus que 5 ans auparavant et 62 de plus qu'en 2008. La croissance démographique est donc forte avec +13% sur 10 ans.

Depuis le début du XIX<sup>ème</sup> siècle la commune perd des habitants. Ce n'est qu'au début des années 1980 (où la population est tombée à un minimum de 369 habitants) que la tendance s'inverse. A l'échelle du département, le maximum démographique du XIX<sup>ème</sup> siècle est plus tardif (autour de 1850) et la reprise démographique plus précoce également (début des années 1950) et très soutenue jusqu'à aujourd'hui avec un tassement dans les années 1980/2000.

Deux tendances se conjuguent pour aboutir à cette trajectoire démographique positive (accroissement de 1,4% en moyenne de la population chaque année depuis 1999) :

- un solde migratoire positif depuis les années 1980, entre 1 et 2% par an : Saint-Bonnet-près-Orcival est une commune attractive depuis

longtemps, et cette attractivité se confirme encore aujourd'hui (+1,3% entre 2013 et 2018) ;

- un solde naturel légèrement positif depuis 1999 : parmi le lot de nouvelles populations, sont accueillis les plus jeunes, mais également les plus de 45 ans. La chute du solde naturel est endiguée par une logique qui veut que les territoires les plus attractifs connaissent bien souvent un phénomène de rajeunissement alors qu'au contraire les moins attractifs, souvent, sont marqués par un vieillissement démographique appuyé.

Ici, malgré un indice de jeunesse plus élevé que celui du département et même de la France, le vieillissement démographique reste toutefois palpable : augmentation de la part des plus de 60 ans et un indice de jeunesse qui passe de 1,3 en 2008 à 1 en 2018 (la tendance est encore plus accentuée à l'échelle du Puy de Dôme qui passe de 1,5 à 0,8). Cela signifie donc que dans la commune, le nombre des moins de 20 ans est sensiblement le même que celui des plus de 60 ans. On peut faire l'hypothèse que le dynamisme de la commune pourrait stimuler à l'avenir un accroissement de cet indice ou tout du moins le maintenir.

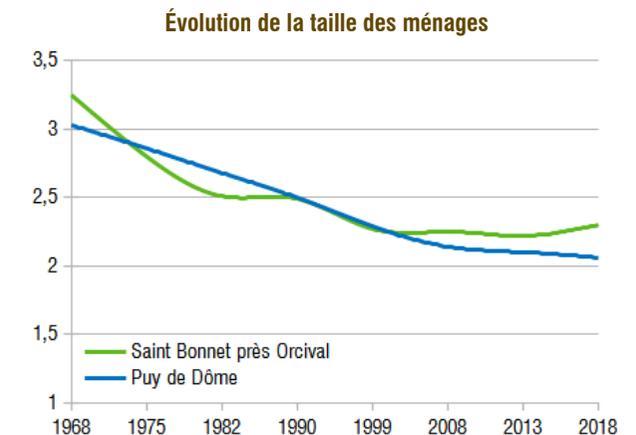
En 2018, la pyramide des âges de Saint-Bonnet-près-Orcival est caractérisée par une part importante des enfants de moins de 14 ans (21% soit 4,5 points de plus qu'en moyenne dans le département, et 3 points de plus que pour la France métropolitaine). Parmi les enjeux du PLU est donc d'aménager la commune pour accueillir les plus jeunes (aire de

jeux, cheminements piétons sécurisés pour des déplacements autonomes, accès facile aux écoles et ramassage scolaire...)

Si on compare, le haut de la pyramide des âges, on observe également une présence de seniors légèrement moins importante (25,6% de plus de 60 ans à Saint-Bonnet-près-Orcival contre 27,9 au niveau départemental et 26,1% au niveau national), mais en augmentation depuis au moins 2008. La question de l'adaptation des logements au vieillissement est donc un sujet à ne pas négliger.

### LA COMPOSITION DES MÉNAGES ET DES FAMILLES

Si Saint-Bonnet-près-Orcival n'a pas échappé au phénomène de diminution de la taille des ménages (3,2 personnes en 1968, 2,3 en 2018), celui-ci semble s'être tassé depuis presque 20 ans (2,3 personnes par ménage déjà en 1999). Notons



Source : INSEE

**Définitions au sens du recensement de la population**

**Chômeur** : personne (de 15 ans ou plus) qui se déclare chômeur (inscrit ou non à Pôle Emploi) sauf si elle a déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; personne (âgée de 15 ans ou plus) qui a déclaré rechercher un emploi.

**Famille** : la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée : soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ; soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale). Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

**Indice de jeunesse** : rapport entre le nombre de personnes âgées de moins de 20 ans et celle de 60 ans et plus.

**Médiane des revenus** : valeur qui partage la distribution des revenus en deux parts égales. Ainsi, la médiane est le revenu disponible au dessus duquel se situe 50% des revenus.

**Ménage** : l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

**Population active occupée** : personnes qui exercent une profession (salarisée ou non), même à temps partiel ; aident une personne dans son travail (même sans rémunération) ; sont apprentis, stagiaires rémunérés ; sont chômeurs tout en exerçant une activité réduite ; sont étudiants ou retraités mais occupent un emploi.

**Population municipale** : comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, ainsi que les personnes sans-abri et les personnes qui résident dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

**Unité de consommation** : Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on divise le revenu des ménages par le nombre d'unités de consommation (UC). Celles-ci sont calculées de la façon suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage,
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus,
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

également, qu'alors que ce tassement peut être observé au niveau départemental, la taille des ménages de Saint-Bonnet-près-Orcival est plus importante que celle des ménages Puydômois, et que celle des ménages français en moyenne, celle-ci continuant à se réduire (2,3 personnes en 2008 et 2,2 en 2018).

La population municipale est composée de 219 ménages répartis en 176 familles et 73 personnes vivant seules.

Le nombre de ménages composées d'une personne est en légère progression (33,5% de la population globale en 2008, 34,6% en 2018) et s'il était davantage constitué par des femmes en 2008 (36 femmes et 28 hommes), la progression globale est due à l'augmentation marquée du nombre d'hommes seuls (34 femmes et 39 hommes en 2018).

**Famille par type de famille**

	2008		2018	
	Nb	%	Nb	%
Couples sans enfant	52	27,2	44	20,1
Couples avec enfant(s)	68	35,6	73	33,3
Familles monoparentales	4	2,1	29	13,2
dont hommes seuls avec enfant(s)	0	0,0	15	6,8
dont femmes seules avec enfant(s)	4	2,1	15	6,8

Source : INSEE

Si le nombre de familles a augmenté en 10 ans, de 124 à 146, la part des familles monoparentales a également augmenté, passant de 2% à 13% sur la même période. En 2008, seulement 4 femmes seuls avec enfants étaient recensées, en 2018 il y a autant d'hommes que de femmes (15 de chaque). Cette évolution est importante en matière

d'urbanisme, car à population égale, un besoin supplémentaire en logement est à considérer pour loger ces familles divisées.

La moitié des familles est composé d'un couple avec enfant(s) ; viennent ensuite les familles composées d'un couple sans enfant (30% des familles) puis les familles monoparentales (20% - et dont la progression est importante depuis 2013). Les familles avec enfants en ont majoritairement 3 (1/4 de celles-ci) ou 2 (20%). Les familles monoparentales ont 1 seul enfant.

**LES RESSOURCES DES MÉNAGES**

En comparaison avec les populations française et départementale les habitants de Saint-Bonnet-près-Orcival sont relativement plus riches (la médiane des revenus par unité de consommation est plus forte que celle des échelons cités plus haut). Les données statistiques pour évaluer les écarts au sein même de la population saint-bonnetoise ne sont pas disponibles, ce qui ne permet malheureusement

**Médiane des revenus par unité de consommation en 2018**

St Bonnet p. Orcival	Puy-de-Dôme	France m.
22610 €	22100 €	21930 €

Source : INSEE

pas d'apprécier l'importance éventuelle des inégalités. Toutefois, pour nuancer ce constat, l'observatoire de l'habitat du Puy-de-Dôme fournit quelques données intéressantes : 26 ménages étaient sous le seuil de pauvreté en 2017 (revenus inférieur à 10965 €/an par unité de consommation) et 14 étaient allocataires de la CAF pour une aide au logement.

Alors que la croissance démographique a été marquée entre 2008 et 2018, la proportion d'actifs ayant un emploi est en diminution (79% en 2008 et 74 en 2018) et la part des chômeurs, bien que très faible par rapport à la moyenne nationale (9,6% en 2018) et même départementale (8,8%), est en augmentation avec 4,5% en 2018, contre 3,6% 10 ans plus tôt. Cependant, cet accroissement du taux de chômage est très important dans la catégorie des jeunes de 15 à 24 ans (21,4%).

### SCOLARISATION ET DIPLÔMES

La population saint-bonnetoise est légèrement plus diplômée que la population française : 31,6% de la population est diplômé de l'enseignement supérieur (contre 30,9% au niveau national) et seulement 23,3% de la population est d'un niveau inférieur ou égal au brevet des collèges (26,9% au niveau national) ; 27,2% des habitants sont titulaires d'un CAP ou d'un BEP (24,9% au niveau

national). Il paraît logique de faire l'hypothèse que les jeunes diplômés s'installent sur la commune au terme de leurs études, l'agglomération clermontoise, pourvoyeuse d'emplois adaptés à leurs compétences étant suffisamment proche pour rendre la commune attractive.

Parallèlement, on peut observer que les taux de scolarisation des jeunes de 18 à 30 ans est particulièrement faible, en particulier pour les 18-24 ans (17,6% contre 52,5% au niveau national). Ce faible taux de scolarisation des plus de 18 ans est sans doute à mettre en relation avec l'éloignement des lieux de recours pour des études supérieures.

#### Taux de scolarisation selon l'âge en 2018

	St Bonnet p. Orcival	Puy-de-Dôme	France m.
18 à 24 ans	17,6	58,9	52,5
24 à 29 ans	7,1	9,8	8,4
+30 ans	0,6	0,9	1

Source : INSEE

#### Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus

	St Bonnet p. O.			France m.		
	Ens.	H	F	Ens.	H	F
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	373	193	180			
Part des titulaires en %						
• Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	18,3	15,2	21,6	21,4	19,2	23,4
• BEPC, brevet des collèges, DNB	5	6,1	3,8	5,5	4,7	6,3
• CAP, BEP ou équivalent	27,2	32,3	21,6	24,9	29,2	21
• Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	18	19,7	16,2	17,2	16,9	17,5
• Diplôme de niveau bac + 2	11,2	9,6	13	11,1	10,4	11,7
• Diplôme de niveau bac + 3 ou bac + 4	11,5	9,1	14,1	9,2	7,7	10,6
• Diplôme de niveau bac + 5 ou plus	8,9	8,1	9,7	10,6	11,8	9,6

Source : INSEE

### LES ACTIFS ET INACTIFS

Au recensement 2018, 232 saint-bonnetois ont un emploi : 81% d'entre eux sont salariés, soit 187 personnes. Près de 74% d'entre eux sont titulaires de la fonction publique ou relèvent d'un contrat à durée indéterminée (à peine plus qu'aux échelles départementale et nationale). La précarité de l'emploi est inférieure de 2 points par rapport aux niveaux départemental et national : 17 contrats à durée déterminés, intérimaires et emplois aidés, quasiment autant d'hommes que de femmes, ce qui contraste avec les autres échelles où les femmes

#### Population de 15 ans ou plus ayant un emploi

SBPO	Nombre	%	dont temps partiel	dont % femmes
Ensemble	232	100	16,8	45,4
Salariés	187	80,7	17,7	46,9
Non salariés	45	19,3	13	39,1

#### Statut et conditions d'emploi des 15 ans ou plus

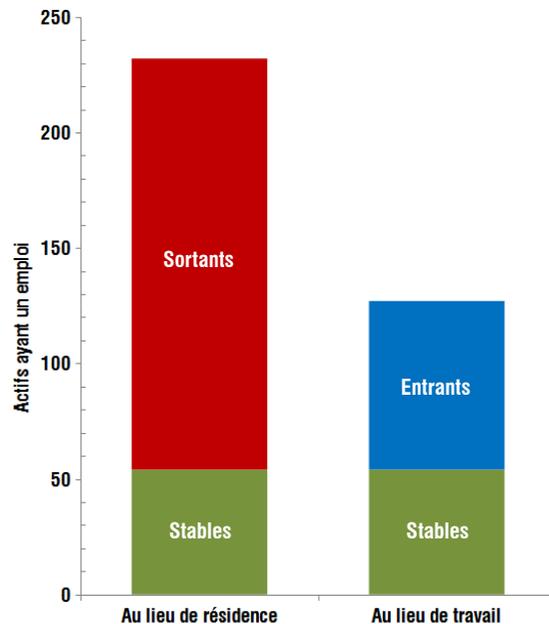
SBPO	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	127	100	105	100
Salariés	99	78,5	88	83,3
Titulaires de la fonction publique et CDI	91	71,5	80	75,9
CDD	6	4,6	8	7,4
Intérim	3	2,3	0	0
Emplois aidés	0	0	0	0
Apprentissage-stage	0	0	0	0
Non salariés	27	21,5	18	16,7
Indépendants	20	16,2	16	14,8
Employeurs	7	5,4	2	1,9
Aides familiaux	0	0	0	0

Source : INSEE

sont davantage concernées. En revanche, c'est sans surprise, que les femmes sont largement plus concernées que les hommes par des contrats à temps partiel (30% contre 7%).

Parmi les 232 saint-bonnetois qui ont un emploi, 54 travaillent sur la commune. A dire d'acteurs, une grande majorité de ceux qui travaillent sur une autre commune le font dans la métropole clermontoise. Une dizaine d'autres travaillent dans un autre département. Aucune information n'a encore été recueillie sur le télétravail, des besoins pourraient être révélés lors de la concertation avec les habitants (tiers-lieu, points de convivialité...?).

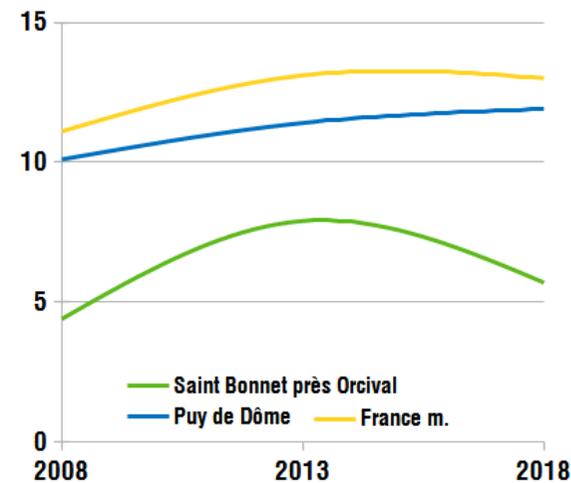
**Bilan des déplacements domicile-travail**



Source : INSEE

Le taux de chômage est bien inférieur aux moyennes départementale et nationale et enregistre même un recul sur les 5 dernières années en valeur relative comme en valeur absolue (19 chômeurs en 2013 contre 14 en 2018). Comme partout, le chômage touche plus durement les jeunes (21,4% des 15-24 ans sur la commune).

**Evolution du taux de chômage (au sens du recensement)**



**Population de 15 ans ou plus ayant un emploi**

SBPO	En emploi		dont % temps partiel	
	H	F	H	F
Ensemble	97	87	7	30,3
15 à 24 ans	5	4	20	25
25 à 54 ans	77	74	6,3	30,3
55 à 64 ans	16	9	6,3	33,3

Source : INSEE

Souvent très faible (2,3% pour le Puy de Dôme et 2,4% pour la France), le taux d'apprentis sur la commune est ici nul (aucune personne). L'apprentissage, pourtant, pourrait être un facteur d'intégration au marché du travail des jeunes peu diplômés et frappés durement par le chômage.

Alors qu'aux niveaux départemental et national la part des retraités ou pré retraités diminue depuis 2008, à Saint-Bonnet-près-Orcival elle augmente passant de 6,9 à 10,5% entre 2008 et 2018, se retrouvant aujourd'hui 4 points au dessus de la moyenne nationale. C'est à mettre en relation avec l'évolution de la pyramide des âges, dont on a vu plus haut que la part des plus de 60 ans était en augmentation.

**Population de 15 à 64 ans par type d'activité**

Saint Bonnet près Orcival	2008	2013	2018
Ensemble	275	285	306
Actifs en %	82,7	83,6	78,7
Actifs ayant un emploi en %	79,1	77	74,2
Chômeurs en %	3,6	6,6	4,5
Inactifs en %	17,3	16,4	21,3
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	4,3	3,8	6,4
Retraités ou préretraités en %	6,9	8,4	10,5
Autres inactifs en %	6,1	4,2	4,5

Source : INSEE

Avec 39 actifs ayant un emploi, la part des exploitants agricoles reste importante sur la commune (19%), bien supérieure aux moyennes départementale (2,1%) et nationale (1,5%). En revanche, la part des « cadres, professions intellectuelles supérieures » est deux fois moins importante, et la catégorie « artisans, commerçants, chefs d'entreprise » semble absente malgré la présence sur le territoire communal de plusieurs artisans.

#### Population de 15 à 64 ans par CSP

	SBPO		63	Fr
	Nb	%	%	%
Ensemble		100	100	100
Agriculteurs exploitants	39	19,1	2,1	1,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	0	0,0	6,6	6,5
Cadres, professions intellectuelles supérieures	19	9,3	16,8	18,4
Professions intermédiaires	78	38,2	26,2	26,2
Employés	68	33,3	27,4	27,4
Ouvriers	39	19,1	21,0	20,0

Source : INSEE

**La forte résidentialisation de la commune depuis 2018 a très certainement modifié cette répartition, mais les actifs agricoles restent nombreux, conférant au PLU un enjeu d'autant plus fort de limitation de la consommation des terres agricoles**

## L'ANALYSE ÉCONOMIQUE

#### Principales sources :

- Recensements de la population, INSEE
- Concertation avec les agriculteurs, 2022
- Base Sirene, 2022
- Site Internet et communication orale, commune de Saint-Bonnet-près-Orcival, 2022
- Site Internet et communication orale, CC Dômes Sancy Artense, 2022
- Diagnostic Foncier Agricole - Dômes Sancy Artense, AER, 2018
- Recensement général agricole, Agreste, 2010 et 2020
- Registre parcellaire graphique, ASP, 2010 à 2020
- Concertation avec les agriculteurs, 01/2022
- Etude de développement commercial et artisanal, Lestoux & associés, 2018

## LES ÉTABLISSEMENTS ET L'EMPLOI

D'après la base Sirene<sup>1</sup>, il y a 108 établissements sur la commune :

- 68 entreprises individuelles,
- 17 sociétés (SARL, SAS et 1 de fait entre personnes physiques),
- 8 entreprises agricoles (GAEC, EARL et CUMA),
- 2 SCI,
- 6 établissements publics dont 4 pour la commune, le CCAS et la caisse des écoles,
- 7 associations.

Sur ces 108 établissements, 15 ont des employés.

En 2018, l'INSEE recense pour sa part 73 emplois sur le territoire communal, répartis en 33 établissements (hors exploitations agricoles). Parmi ces emplois, 34 sont salariés (soit un peu moins de la moitié) dont 24 sont des femmes, et 39 sont non salariés dont 13 femmes. Ces dernières occupent donc préférentiellement des emplois salariés.

<sup>1</sup> La base Sirene recense les structures juridiques inscrites au répertoire des entreprises et des établissements de l'INSEE.

Le détail des emplois par secteur n'est pas connu. Toutefois, comme le montre le tableau ci-dessous, la répartition des établissements est assez typique des communes rurales avec une sur-représentation des activités des secteurs « industrie manufacturière, extractives et autres » (qui comprennent par exemple les boulangeries, fabrication de meubles, de structures métalliques, production d'électricité...), « construction » (principalement ici les artisans du bâtiment) et « Autres activités de services » (services aux personnes, associations) ; au contraire une sous-représentation des secteurs « Information et communication » et « activités immobilières » (inexistants), et du vaste secteur « Commerce

#### Établissements par secteur d'activité en 2019

	SBPO		63	Fr
	Nbre	%	%	%
Ensemble	33	100	100	100
Industrie manufacturière, extractives et autres	6	18,2	9,2	6,0
Construction	6	18,2	13,3	12,9
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	6	18,2	29,1	27,5
Information et communication	0	0,0	2,4	4,0
Activités financières et d'assurance	1	3,0	4,2	3,7
Activités immobilières	0	0,0	4,1	4,6
Activités spécialisées, scien. et tech. et activités de services administratifs et de soutien	5	15,2	14,8	19,2
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	4	12,1	14,0	13,6
Autres activités de services	5	15,2	8,9	8,6

Source : INSEE

de gros et de détail, transports, hébergement et restauration ».

La répartition de l'économie en deux sphères, présenteielle et productive, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. A Saint-Bonnet-près-Orcival, 46 établissements relèvent de la sphère présenteielle et 19 de la sphère productive.

#### Quelques définitions pour comprendre l'analyse économique

**Établissement** : au sens de l'INSEE et de Sirene, c'est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale qui produit des biens ou des services : ce peut être une usine, un commerce, une activité agricole, un service public, une association... Elle dispose d'un numéro d'identification : le Siret.

**Secteur d'activité** : Un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré.

**Sphère présenteielle** : regroupe les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

**Sphère productive** : est déterminée par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

**Unité légale** : est une entité juridique de droit public ou privé, qui peut être une personne morale (entreprise, association, collectivité...) ou physique (travailleur indépendant).

**Unité de production** : est une entité d'activité qui combine des ressources en main-d'œuvre, capital et biens et services pour fabriquer des biens ou fournir des services.

En France, la sphère présenteielle domine, les activités industrielles ayant en partie périclité depuis la fin des Trente Glorieuses. Or dans ce contexte national, Saint-Bonnet-près-Orcival est beaucoup plus productive que le Puy-de-Dôme ou la Métropole. La perception est toutefois biaisée ici, puisqu'il s'agit surtout de petites entreprises de fabrication artisanale (métallerie, ferronnerie, atelier de couture) dont les produits sont principalement destinés à une clientèle locale. Les chiffres sont également biaisés par le poids encore important de l'activité agricole dont les établissements ne sont pas pris en compte dans ces chiffres de l'INSEE, et qui, avec 42 établissements, représentent la plus grande part des activités.

Notons que l'indicateur de concentration d'emploi est plutôt faible avec 62 (et en baisse depuis 2008) : pour le nombre d'actifs résidant à Saint-Bonnet-près-Orcival (232), le nombre d'emplois dans la zone est faible (73). Les mobilités pendulaires sont donc relativement importantes puisque chaque jour ouvré, 178 saint-bonnetois vont travailler à l'extérieur (essentiellement dans l'agglomération clermontoise), et quelques 19 personnes viennent travailler à Saint-Bonnet-près-Orcival. L'attractivité résidentielle de la commune apparaît ici clairement et s'est amplifié depuis au moins une dizaine d'années puisque la part des actifs résidant sur la commune qui travaille sur une autre commune est passée de 71,5% en 2008 à 76,9% en 2018.

## L'AGRICULTURE

Si le poids des actifs agricoles a progressivement réduit pour ne constituer aujourd'hui qu'environ un dixième des actifs de la commune, avec une quarantaine d'établissements sur les quelques 110 présents sur la commune, le secteur agricole demeure important. L'occupation du sol sur la commune en témoigne : en 2020, les parcelles agricoles occupaient les 3/4 des surfaces de la commune avec 1 137 ha (sur 1 489 ha au total).

Deux sources sont disponibles pour estimer les surfaces de terres agricoles d'une collectivité :

- le Registre Parcellaire Graphique (RPG) qui est un système d'information géographique permettant l'identification des parcelles agricoles déclarées par les exploitants (carte page suivante). Ainsi, chaque année, les agriculteurs adressent à l'administration un dossier de déclaration de surfaces qui comprend notamment le dessin des îlots de culture qu'ils exploitent et les cultures qui y sont pratiquées. La localisation des îlots se fait à l'échelle du 1/5000 sur le fond photographique de la BD Ortho (IGN). L'analyse des RPG fait apparaître que les surfaces agricoles déclarées entre 2010 et 2020 ont un solde négatif de 21 ha, passant de 1158 ha à 1137 ha ; mais dans le détail, la perte n'est pas si importante car :
  - sur les 41 ha déclarés à la PAC en 2010 mais pas en 2020, 28,3 ha n'ont dans les faits pas changé d'occupation du sol : des prairies le sont restées (26 ha) et des espaces qui n'étaient pas agricoles ont été corrigés (1,8 ha),
  - 3,7 ha se sont enfrichés et peuvent à tout moment retrouver une vocation agricole,

- 30 ha de prairies (27,3 ha), et boisement (2,7 ha) qui n'étaient pas déclarés en 2010 l'ont été en 2020 en nature de prairie permanente,
- c'est donc au final 8,5 ha qui ont été consommés par l'urbanisation (auxquels il convient d'ajouter 2 ha consommés par l'urbanisation résidentielle entre 2020 et 2022), dont 1 ha par des bâtiments agricoles (et fosse à lisier) ;
- le recensement général agricole (RGA) quant à lui nous renseigne sur les surfaces liées aux exploitations dont le siège social est basé sur la commune, il est effectué tous les 10 ans ; la perte est ici de 53 ha, la SAU passant de 1235 à 1182 ha entre 2010 et 2020.

Dans les deux cas, les données ne révèlent pas avec précision la réalité du terrain, mais en donne une estimation relativement proche :

- le RPG repose sur les déclarations des exploitants, qui peuvent parfois ne pas prendre

en compte toutes leurs surfaces, mais surtout des parcelles sont exploitées par des agriculteurs dont le siège est sur une autre commune, et des agriculteurs de la commune ont également des parcelles exploitées sur d'autres communes ;

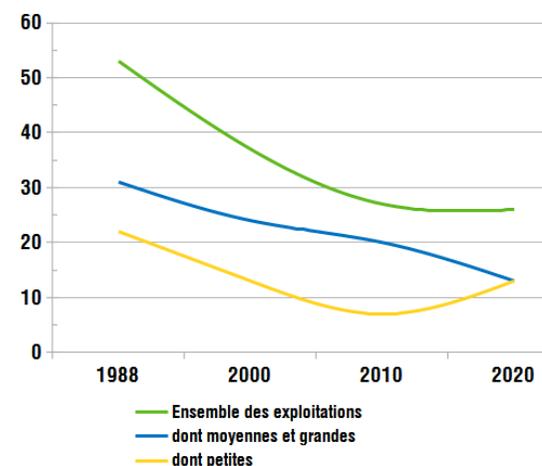
- quant au RGA, il n'est pas uniquement lié au territoire communal mais aux acteurs du territoire : ainsi, apparaissent les terres localisées hors des limites de la commune et pourtant exploitées par les agriculteurs de Saint-Bonnet-près-Orcival (et inversement). Les comparaisons des 4 derniers recensement agricoles font apparaître une baisse de la SAU des exploitations de 17% entre 1988 et 2020, mais cette baisse est la plus forte entre 1988 et 2000 (-153 ha, soit + de 10%) ; elle est autour de 4% sur la dernière période avec une perte de 53 ha entre 2010 et 2020.

### Données agricoles de base (exploitations ayant leur siège sur la commune) Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune	1988	2000	2010	2020
Ensemble des exploitations	53	37	27	26
• dont moyennes et grandes	31	24	20	13
• dont petites	22	13	7	13

Superficie Agricole en hectares	1988	2000	2010	2020
Superficie Agricole Utilisée (SAU)	1 425	1 272	1 235	1 182
• dont superficie en terres labourable				
• dont superficie toujours en herbe				1 181
SAU moyenne par exploitation	26,9	34,4	45,7	45,5

Les moyennes et grandes exploitations sont les exploitations dont la production brute standard (PBS) atteint ou dépasse 25 000 euros. La PBS est un calcul qui s'appuie sur les surfaces agricoles et les cheptels de chaque exploitation.



Source : Recensements agricoles

### Quelques définitions propre à l'activité agricole

**Fumier** : mélange d'excréments solides et d'urines d'animaux associé à de la litière absorbante et structurante.

**Îlot** : ensemble de parcelles contiguës appartenant à une même exploitation.

**Lisiers** : mélange sous forme liquide des excréments et des urines des animaux (sans litière).

**Indice de dispersion** : somme des distances des îlots au siège de l'exploitation (à vol d'oiseau) pondérée par la surface des îlots (les petits éloignés pèsent plus lourd que les îlots plus grands).

**PAC** : Politique Agricole Commune. Politique mise en oeuvre par l'Union européenne dans le but de développer et soutenir les agriculteurs des États membres.

**Parcelle (au sens de la PAC)** : c'est un découpage de l'îlot en cultures différentes. Si un îlot n'est affecté que par un type de culture, la parcelle recouvrira l'ensemble de l'îlot (différent de la notion au sens du cadastre).

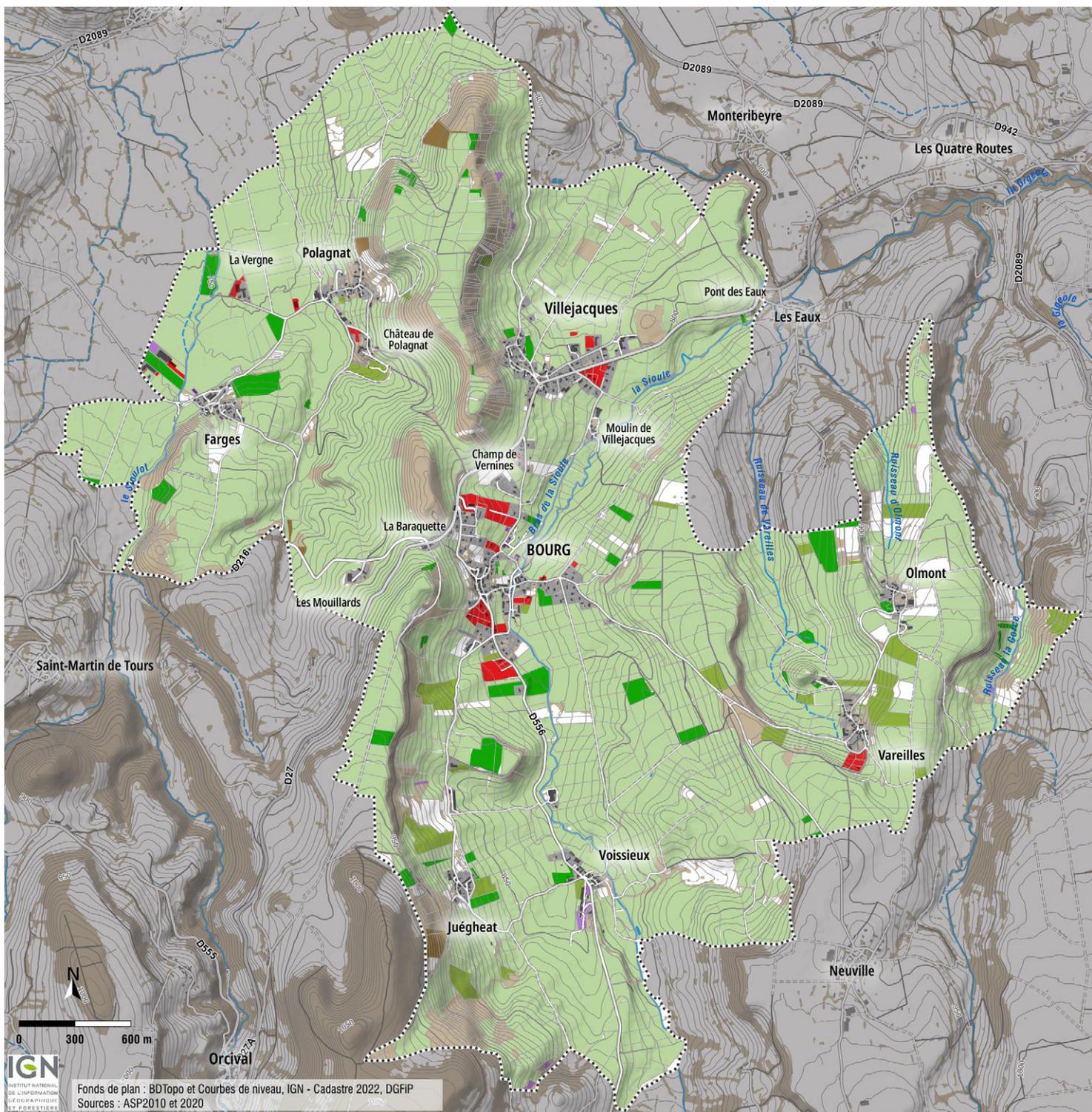
**Prairie permanente** : toute surface dans laquelle l'herbe ou d'autres plantes fourragères herbacées prédominent depuis cinq années révolues ou moins (sixième déclaration PAC ou plus) ; sont également prairies permanentes les landes, parcours et estives.

**RPG** : Registre Parcellaire Graphique. C'est la représentation cartographique des terres déclarées exploitées par les agriculteurs.

Au recensement général agricole 2020, il y avait 26 exploitations agricoles basées à Saint-Bonnet-près-Orcival, quasiment autant que 10 ans plus tôt mais deux fois moins qu'il y 30 ans. La longue diminution du nombre d'exploitation semble s'arrêter, du moins est largement freinée.

Ces chiffres nous amènent au constat suivant : l'activité agricole de la commune, à l'image de celles des territoires ruraux, a connu un déclin bien plus fort que celui du département en volume. En effet, en 30 ans, Saint-Bonnet-près-Orcival a perdu

## Évolution des surfaces déclarées exploitées en 10 ans



### Evolution de la SAU entre 2010 et 2022

- Inchangée
- Ajoutée
- Prairie non déclarée exploitée

### SAU supprimée

- Urbanisation
- Enrichissement
- Restées en prairie
- Correction

### Éléments de localisation

- Enveloppe urbaine
- Boisement

presque la moitié de ses exploitations et 17% de sa SAU, alors que dans le Puy-de-Dôme la diminution du nombre d'exploitations agricoles s'élève à un peu moins de 40% et celle de la SAU à 7,3%.

Si ce déclin semble avoir marqué un coup d'arrêt dans la commune au cours des 10 dernières années, il est vraisemblable que cette accalmie ne soit que temporaire : d'après le diagnostic agricole et foncier réalisé en 2018 par AER, plus de la moitié des exploitations (52%) ont un exploitant de plus de 55 ans ; Saint-Bonnet-près-Orcival (avec Olby et Mazaye) fait partie des communes de la communauté de communes les plus sensibles à la perspective de cessation d'activité : 1 exploitation était vouée à disparaître et 5 autres présentaient un avenir incertain. Lors de la concertation avec les agriculteurs en janvier 2022, sur les 7 exploitations en activité, 3 étaient représentées par des exploitants de plus de 55 ans dont une seule connaissait un repreneur. Toutefois, ce tableau un peu sombre doit être nuancé par :

- l'arrivée de nouveaux exploitants sur la commune, dont certains «hors cadre familial» et leur bon accueil ;
- l'association de plusieurs agriculteurs créant des sociétés (GAEC) plutôt que des exploitations individuelles (il reste tout de même 39 actifs agricoles en 2018) ;
- l'effort de diversification en cours, en particulier la transformation d'au moins une partie de la production et sa commercialisation en circuits courts.

Par ailleurs, depuis le RGA de 1988, et suivant un mouvement national, la SAU moyenne par

exploitation s'est accrue, passant de 27 hectares à 45 hectares à Saint-Bonnet-près-Orcival. Comme soulevé juste avant, la tendance au groupement des exploitants doit nuancer ce constat, même si l'évolution de l'emploi agricole est passé de 41 à 29 Equivalent Temps Plein d'après les recensements agricoles entre 2010 et 2020.

Travail dans les exploitations	1988	2000	2010	2020
Nombre d'ETP	68	56	41	29

ETP : Equivalent Temps Plein, équivalent au temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an

Source : RGA 2010, 2020

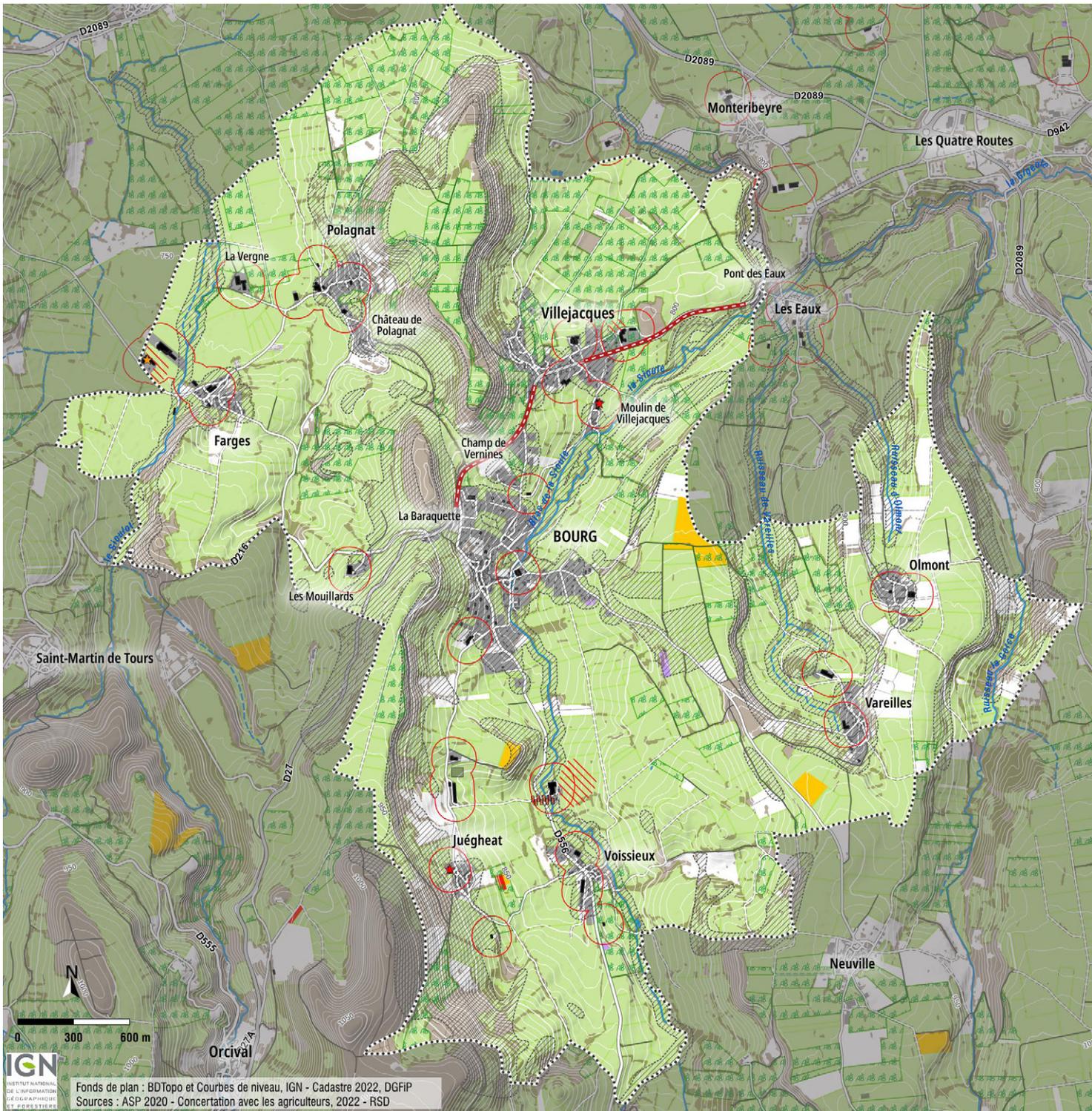
Comme dans toute la petite région agricole des Dômes Hautes Combrailles dans laquelle se trouve la commune, l'activité agricole est relativement peu diversifiée : l'élevage domine sur ce territoire d'herbe et en particulier l'élevage bovin laitier et allaitant (respectivement 8 et 4 exploitations sur les 23 exploitations ayant touché des aides PAC en 2020), secondairement l'élevage ovin (2 exploitations). Par ailleurs on trouve parmi les paysans saint-bonnetois un maraîcher et apiculteur en agriculture biologique installé à Voissieux, et le camping qui dispose de quelques animaux (volailles).

Dans ce contexte, l'occupation agricole est quasi exclusivement constituée de prairies permanentes (1133 ha). Seule une exploitation maraîchère cultive des légumes et fruits annuels sur 0,4 ha, quelques cultures fourragères sont disséminées çà et là pour une surface de 7,5 ha au total (luzerne en 2020), et quelques parcelles sont déclarées temporairement non exploitées (notamment le camping et la parcelle

du périmètre de protection du captage de Prades Haut). Rappelons que jusque dans les années 1950 la région produisait également des céréales avant de se spécialiser dans la production laitière.

L'activité d'élevage, dont on a vu qu'elle domine aujourd'hui largement sur le territoire communal, implique un équilibre fragile à trouver entre productions et pratiques, viabilité économique et surfaces agricoles et taille de cheptels. Au delà de l'impact financier lié à certaines aides de la PAC, toute perte de surface pour une exploitation peu avoir des répercussions importantes sur son fonctionnement dans la mesure où une surface minimum est nécessaire par animal, si ce n'est pour le nourrir (certains éleveurs complètent en achetant des aliments), a minima pour respecter des normes de «chargement» à l'hectare pour l'épandage des fumiers et lisiers. Cette question de l'épandage est importante à prendre en compte : la dispersion des nouvelles constructions ces dernières années a gelé d'importantes surfaces pour l'épandage, celui-ci étant interdit à moins de 50 m des habitations, des établissements recevant du public et de zones de loisirs. Les conditions d'épandage sont en outre assez contraintes sur la commune qui présente :

- un relief marqué par des pentes importantes sur lesquelles l'épandage n'est pas non plus possible (interdit au delà de 20% et conditionné entre 7 et 20%) ;
- des cours d'eau le long desquels l'épandage doit être distant d'au moins 35 m des berges ;
- des captages protégés et des sources autour desquels l'épandage est également interdit.



## Enjeux agricoles

### Parcelles déclarées exploitées (2020)

- Prairie permanente et landes
- Culture fourragère
- Maraîchage
- Jachère / non exploitée temporairement

### Éléments réglementaires

- Bâtiment agricole
- 100 m autour des bât. agricoles
- Interdiction d'épandage (RSD)
- Parcelle en AB (2020)

### Perspectives

- Projet de bâtiment
- Recherche d'associé
- Recherche de repreneur

### Difficultés de déplacements

- Vitesse et trafic importants
- Pont étroit

### Autres éléments de contexte

- Enveloppe urbaine
- Parcelle non déclarée exploitée
- Boisement

Autres difficultés à souligner du fait de la résidentialisation de la commune :

- les risques de conflits de voisinage entre des néo ruraux qui peuvent venir s'installer avec une vision idéalisée de la campagne, et des exploitations agricoles qui, par leur développement, peuvent générer des risques sanitaires ou des nuisances ; c'est pour limiter ces conflits que la réglementation impose des règles d'éloignement réciproque entre bâtiments agricoles et habitation ou recevant du public : le PLU, en réglementant les destinations et sous-destinations peut permettre de limiter les futurs conflits d'usages en tenant à distance espaces résidentiels et espaces agricoles au delà de la stricte réglementation du code rural ;
- les déplacements agricoles : l'augmentation du trafic peut constituer une gêne lors des déplacements des troupeaux d'un pré à l'autre, la RD 216 a été signalée comme telle par des agriculteurs présents lors de la réunion de concertation organisée en janvier 2022 ; des voies ou ponts peuvent pour leur part être inadaptés pour le passage des engins agricoles dont le gabarit ne cesse d'augmenter, c'est une difficulté que rencontre au moins une exploitation sur la commune.

Dans un contexte économique difficile, la construction de nouveaux bâtiments apparaît pour certains comme un moyen d'améliorer la fonctionnalité de leurs structures : ainsi sur les 4 exploitants de moins de 50 ans qui ont rempli le questionnaire sur le fonctionnement de leur exploitation, 3 ont en projet la construction de bâtiments (hangars de stockage, stabulation ou atelier).

Ainsi, comme d'une manière générale dans les communes rurales de la région, l'avenir de l'activité agricole reste préoccupant : l'agriculture doit faire face à des contraintes économiques énormes qui rendent le travail difficile, quasiment insurmontable, ce qui explique les difficultés à convaincre de jeunes gens de se lancer dans cette profession ; profession d'autant plus difficile à rejoindre par des candidats à l'installation dont les parents ne sont pas eux-mêmes déjà agriculteurs (investissements lourds et foncier difficilement accessible).

Pour tenter d'endiguer cette difficulté le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a mis en place un « réseau foncier agricole » qui accompagne les intercommunalités, notamment pour encourager l'installation et la transmission d'activités agricoles.

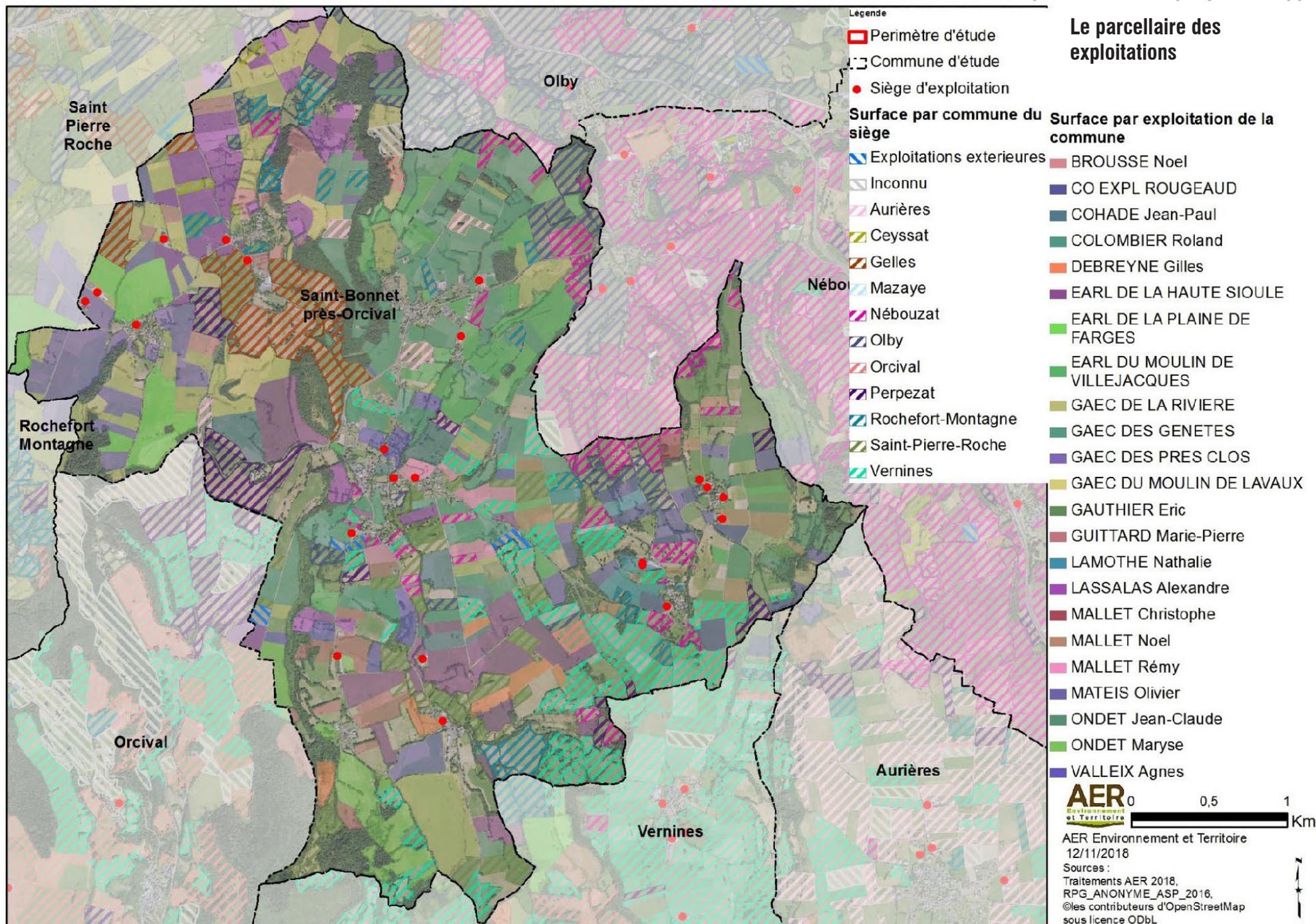
La dispersion du parcellaire complique également le travail. L'étude AER de 2018 montre que Saint-Bonnet-près-Orcival avec un indice de dispersion de 1,3 est à peine en dessous de la moyenne intercommunale. La carte des exploitations (page suivante) reflète ce constat et montre l'imbrication des exploitations ayant leur siège sur une autre commune.

Un autre indicateur de la structure du foncier est la taille du parcellaire. La carte page d'après représente la taille des parcelles (au sens de la PAC, mais ici sensiblement identique à l'îlot dans la mesure où la quasi totalité des « cultures » sont des prairies permanentes) en 5 classes : les trois premières correspondent plus ou moins au trois premiers quartiles, le dernier quartile est redécoupé en 2 classes pour mettre en évidence les très grandes parcelles. Les parcelles les plus petites

sont plutôt localisées en périphérie immédiates du bourg et des hameaux, mais également, comme l'a montré l'analyse paysagère, le long de la Sioule et de la Gorce (garantir un accès à la rivière) ; et plus surprenant, le long du chemin à mi-pente en rive droite de la vallée de la Sioule, pourtant pas forcément bien exposées.

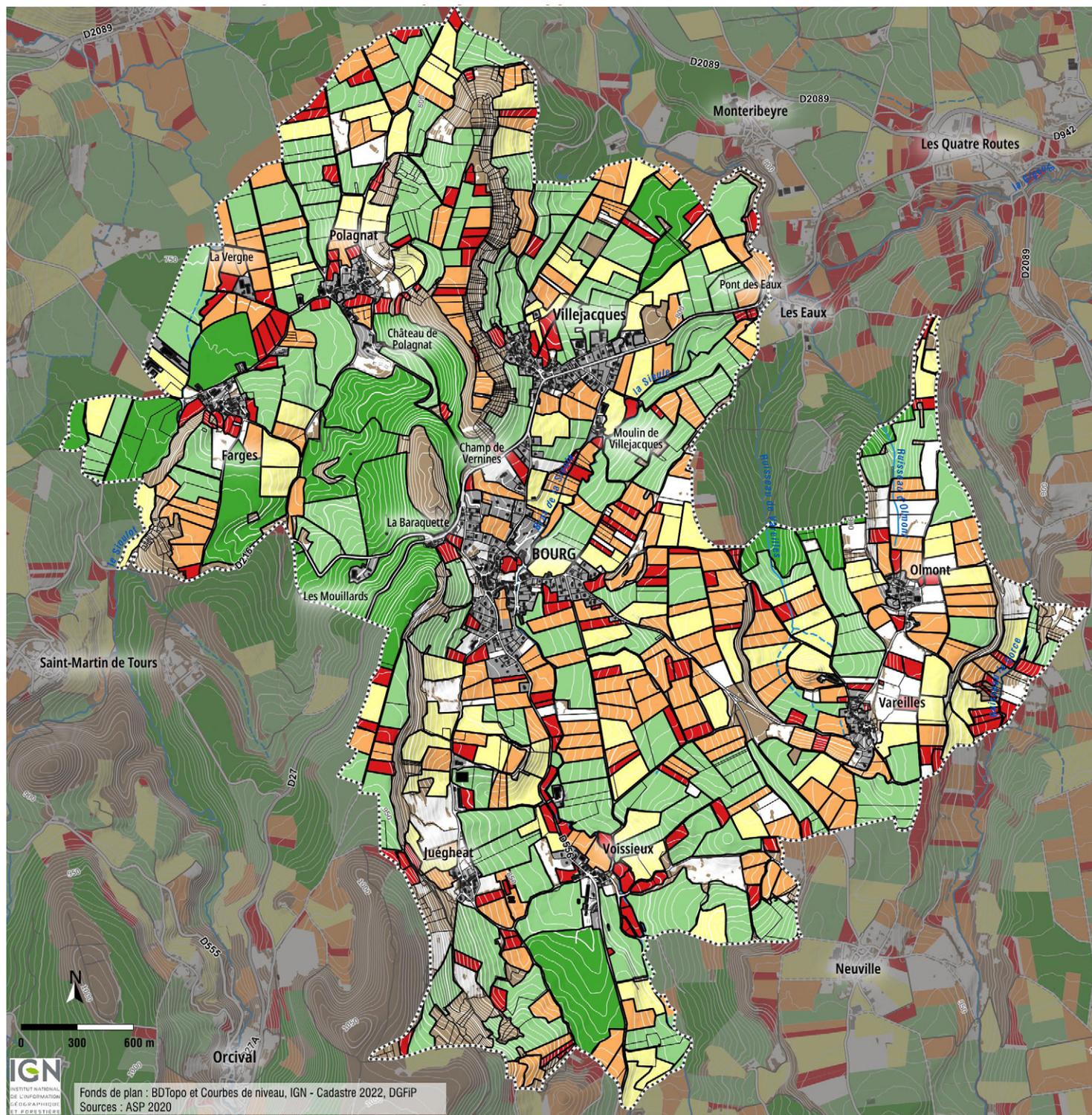
Mais la commune dispose aussi d'atouts pour maintenir voir renforcer l'activité agricole :

- des surfaces agricoles déclarées exploitées qui occupent, on l'a vu, les 3/4 des surfaces de la commune, et des sols potentiellement fertiles ;
- deux appellations d'origine contrôlée (AOP) : Bleu d'Auvergne et Fourme d'Ambert, support d'une production de qualité largement reconnue ;
- la prise en compte des enjeux de société avec une augmentation des exploitations engagées en agriculture biologique : 180 ha déclarés en agriculture biologique en 2020 (soit plus de 15% de la totalité des surfaces agricoles, contre 9,5% pour la France et 6,1% pour le Puy-de-Dôme), il n'y avait que 70 ha en 2016 ; à dire d'acteurs, en 2022 la surface exploitée en bio est passée à environ 220 ha ;
- des exploitants prêts à vendre ou louer des terres pour permettre de nouvelles installations (3 l'on exprimé dans les questionnaires en janvier 2022) : un potentiel pour maintenir la dynamique agricole, voir favoriser la diversification des productions et alimenter les circuits courts (dynamique encouragée à l'échelle de la communauté de communes comme à celle du département).



Source : diagnostic agricole et foncier, 2018

## Taille des parcelles exploitées



## L'INDUSTRIE ET AUTRES ACTIVITÉS DE LA SPHÈRE PRODUCTIVE

Au 31 décembre 2021, l'activité industrielle est constituée par 6 établissements : il s'agit de 4 fabricants de produits manufacturés (vêtements, meubles et articles métalliques) dont la production est plutôt artisanale et s'adressent ici plutôt à une clientèle locale. Ces entreprises ne représentent que 6 emplois au total.

Malgré le classement de ces entreprises dans le secteur industriel, on peut dire que la commune n'est pas concernée par les activités industrielles « lourdes ».

Quelques autres établissements relevant de la sphère productive sont installées sur la commune : un courtier en aliments pour animaux et engrais, un transporteur routier, des structures produisant de l'électricité (panneaux solaires installés en toiture)...

### La production de bois

La production de bois constitue une activité économique marginale, mais il convient de signaler que la commune dispose d'une forêt publique de 13,9 ha sur les quelques 300 ha de bois et haies qui occupent le territoire communal (6% des surfaces boisées):

- 8,7 ha de forêt sectionale appartenant à Saint-bonnet, localisée sur le versant est du plateau de Lachaud ;
- 3 ha appartenant à Farges, en rive droite du Sioulot au sud du hameau ;
- et 2,1 ha à Villejacques-Moulin à l'entrée est du hameau.

Il semblerait que seule les parcelles de Saint-Bonnet soient concernées par le régime forestier.

Ces trois forêts sont situées sur des fortes pentes et sont essentiellement constituées de conifères. L'ONF indique que pour ces 3 forêts, aucune difficulté de desserte et de circulation des grumiers n'est à déplorer.

Ailleurs, la forêt privée est dispersée entre petits propriétaire et petites parcelles. L'acquisition de parcelles forestières, en majorité par héritage ou donation, s'inscrit dans une dimension patrimoniale plus que dans celle d'une réelle activité économique.

## LA SPHÈRE PRÉSENTIELLE

Les activités présentes répondent aux besoins locaux des populations résidentes ou de passage sur le territoire considéré : services aux personnes, action sociale, santé, commerce de détail, artisanat, services touristiques.... Les sources de revenus qui en sont issues jouent, au même titre que les revenus productifs, un rôle puissant de moteur de développement sur les territoires.

### Le commerce, les services et l'artisanat

Le commerces de proximité et l'artisanat (en particulier lié à la construction) sont présents sur la commune et représentés par 23 établissements, soit 20% du total : ils sont constitués pour moitié d'entreprises uni personnelles (sans salariés), l'autre moitié étant sous forme de société (SARL et SAS) dont certaines emploient quelques salariés (épicerie, menuiserie et métallerie notamment).

L'offre de commerces et de services de proximité est limitée (épicerie, auberge, point multi service au camping...) et concentrée dans le bourg, conférant à ce dernier le statut de bourg secondaire à l'échelle communautaire dans l'étude de développement économique de 2018. Evoquées ci-avant dans la partie sur l'agriculture, des paysans commercialisent aussi leurs produits en direct, et on rappellera la création d'un magasin de vente sur la ferme à Zoulas.

D'après cette même étude, son tissu commercial alimentaire est qualifié d'incomplet, mais peut trouver les commerces absents dans trois communes limitrophes : Rochefort-Montagne, Olby et Nébouzat. Par ailleurs, des commerces ambulants viennent desservir les habitants de Saint-Bonnet-près-Orcival (viande et charcuterie, fromage) et un marché des producteurs est organisé avec une livraison hebdomadaire dans le bourg (commande par Internet via la plateforme cagette.net), et un maraîcher propose ses légumes, des oeufs et du miel à Voissieux.



Rénovation et mise en accessibilité de l'auberge dans le bourg

L'artisanat et les services sont, comme souvent, répartis sur l'ensemble du territoire. On trouvait en 2022 : 2 menuisiers, 1 métallier, 1 ferronnier d'art, 1 plombier, 1 tapissier-décorateur, 2 couturières, 1 taxi, 1 informaticien, 1 arboriste élagueur, 4 assistantes maternelles. Quelques activités plus rares sont également présentes : 1 thérapeute « magnétisme et Reïki », 1 tatoueur.

### Le tourisme

La commune bénéficie du cadre patrimonial naturel des volcans d'Auvergne reconnu à l'échelle internationale. Si la zone tampon du site UNESCO vient effleurer le territoire communal, Saint-Bonnet-près-Orcival tire les atouts de sa situation entre les Monts Dore et la Chaîne des Puys : sentiers de randonnées et offre d'hébergements. Cette dernière s'appuie sur un camping (classé 3 étoiles et qui compte plus de 70 emplacements) et d'un réseau de gîtes et meublés de tourisme (une quinzaine).



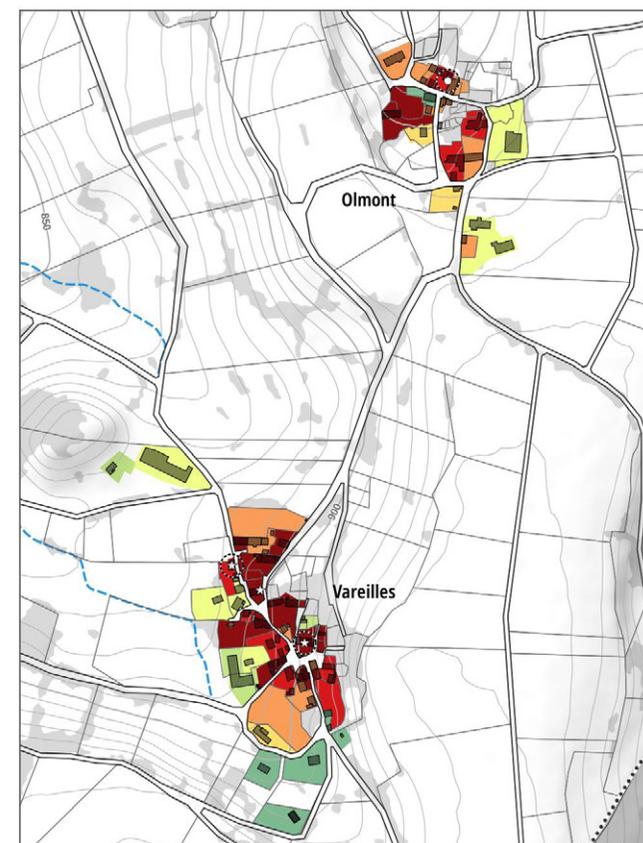
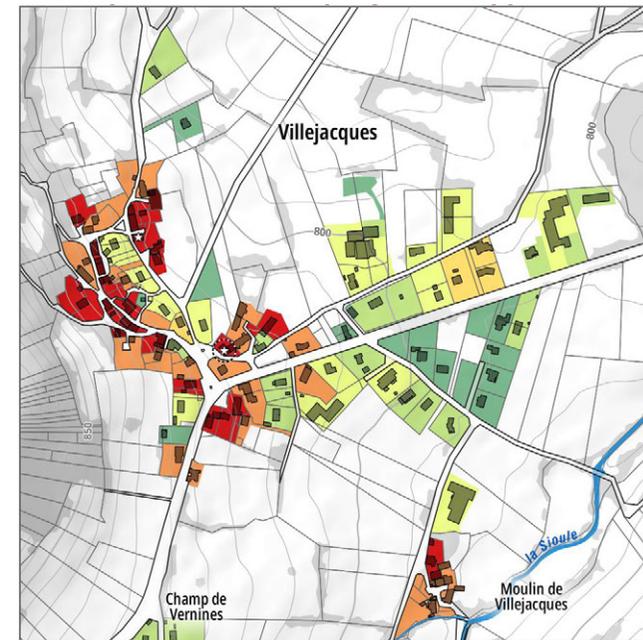
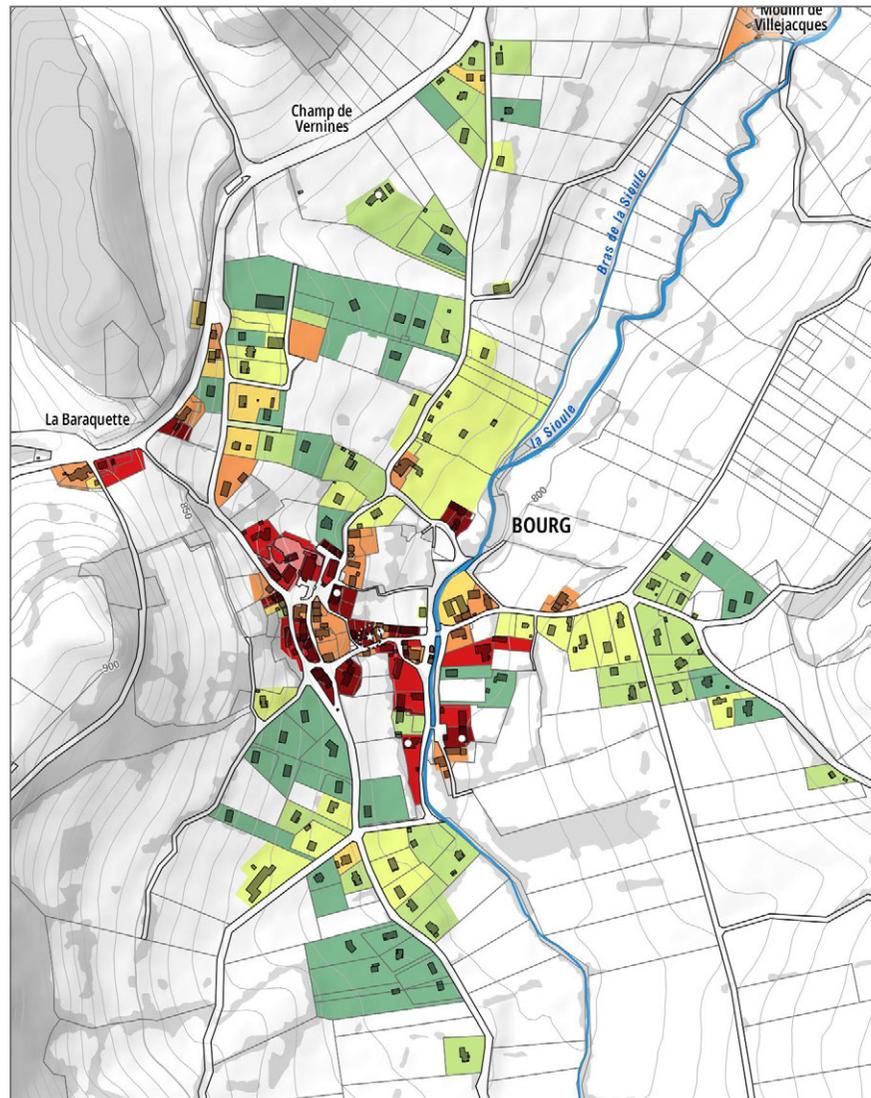
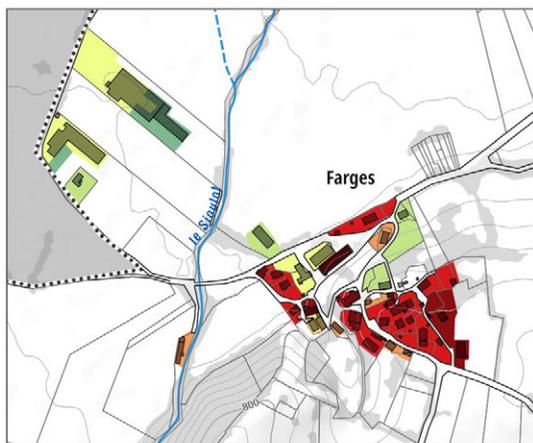
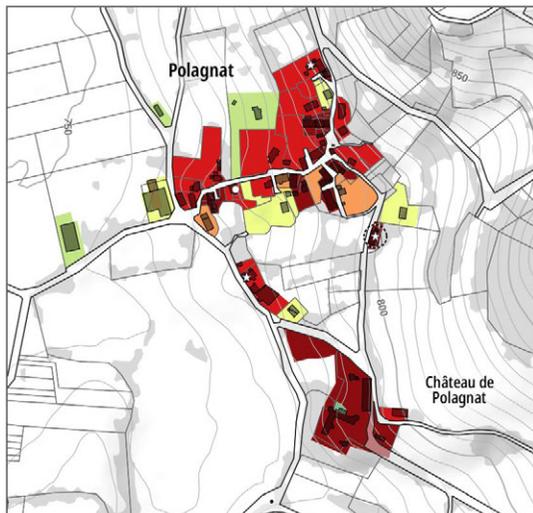
Camping de la Haute Sioule : ouvert toute l'année, il fait aussi bar tabac et point presse

La commune bénéficie du label « station verte ». Ce label est reconnu au niveau national, il identifie les espaces touristiques (station) qui proposent « des séjours porteurs de sens, en faveur d'un tourisme nature, authentique, humain et respectueux de l'environnement ». La commune s'est donc engagée sur des critères qui demande en particulier : de s'engager dans une démarche d'écotourisme, de proposer des aménagements de qualité dans un cadre paysager agréable, de disposer d'une offre de loisirs de pleine nature. On peut ainsi signaler l'aménagement récent : d'une « base vélo » qui comprend une aire de lavage et de gonflage ainsi que deux bornes de recharge électrique, en accès libre ; d'un parcours d'orientation dans le bourg.

### LA SPHÈRE PUBLIQUE

Le secteur public comprend d'une part les administrations publiques de l'État et des collectivités locales, et d'autre part les entreprises dont au moins 51 % du capital social est détenu par une administration publique ; ainsi que les associations qui en dépendent en grande partie pour leur financement. Le secteur public est à la fois le gage de la répartition des richesses mais souvent un important employeur.

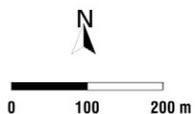
A Saint-Bonnet-près-Orcival, elle est limitée à la mairie et l'école et emploie 7 personnes.



**Epoque de construction**



- Logement vacant depuis moins de 5 ans
- ☆ Logement vacant depuis plus de 5 ans
- (with diagonal lines) Logement inhabitable en l'état



## LE LOGEMENT

### Principales sources :

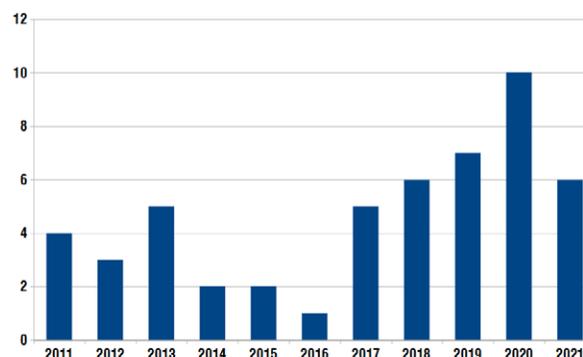
- Recensements de la population, INSEE
- Fichiers fonciers retraités par le CEREMA, 2022
- Cadastre, DGFIP, 2012 et 2022
- Orthophotographies de l'IGN, 2013 et 2019
- Base de données nationale des bâtiments, CSTB, 2022
- Site Internet et communication orale, commune, 2022
- Site Internet et communication orale, CC Dômes Sancy Artense, 2022
- Analyses de terrain, 2022

L'analyse du parc de logements et de son évolution permet de renseigner la manière dont celui-ci s'adapte à la croissance démographique communale ainsi qu'à l'évolution de la composition des ménages.

### LA CROISSANCE DU PARC DE LOGEMENTS

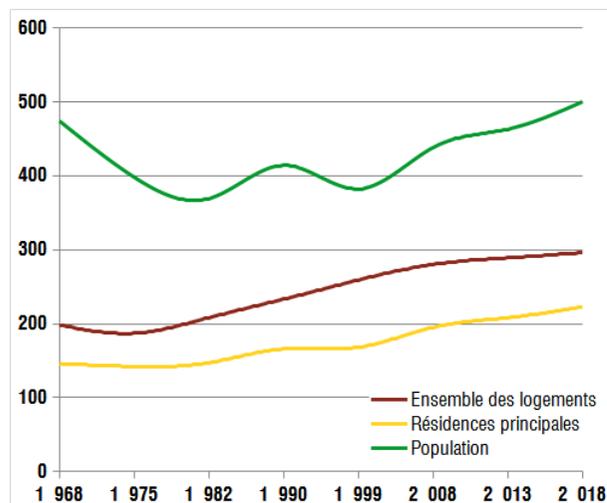
La commune de Saint-Bonnet-près-Orcival présente les caractéristiques typiques des communes rurales gagnées par la périurbanisation engagée au cours de ces 50 dernières années, avec une accélération à partir des années 1990. A savoir une évolution démographique significative sur laquelle se greffe logiquement une croissance de son parc de logements (développement très soutenu depuis 2017). Point positif, la corrélation harmonieuse entre l'évolution démographique communale et celle de son parc de logements. La croissance démographique communale est évidemment le fruit de l'attractivité de la commune et de son solde migratoire positif. Aussi, dans une moindre mesure, cette croissance peut s'expliquer par le phénomène de desserrement des ménages puisqu'entre 1968 et 2018, le nombre moyen d'occupants par résidence principale est passé de 3,2 à 2,3.

### Évolution du nombre de logements autorisés entre 2011-2021



Source : Sit@del

### Évolution de la population et du nombre de logements



Source : INSEE

Comme l'ont montré les analyses paysagère et de la morphologie urbaine, les logements les plus récents sont quasi exclusivement en périphérie du bourg historique et du hameau de Villejacques : depuis une dizaine d'années 30 logements ont été construits en extension du bourg et 9 en extension de Villejacques, et seulement 3 nouveaux logements ont été construits à Vareilles. A Polagnat et à Olmont une grange dans chaque hameau a été transformée en habitation.

Pour les seules résidences principales, 27% datent d'avant 1945, 29% entre 1946 et 1990, et 44% ont moins de 30 ans. La dominance du bâti récent nous indique bien que la commune participe de l'explosion urbaine récente de l'agglomération de Clermont-Ferrand.

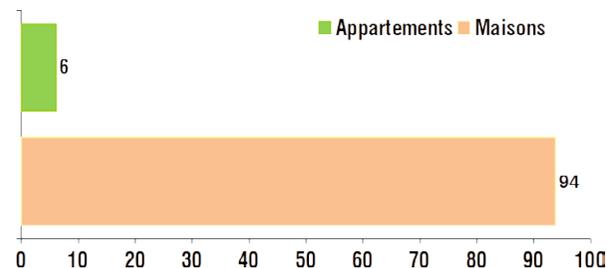
### Période de construction des résidences principales

	2018	
	Nbre	Part du total
Avant 1946	65	27%
De 1946 à 1990	68	29%
De 1991 à 2005	38	16%
De 2006 à 2015	35	15%
De 2016 à 2021 (Sit@del)	31	13%
<b>Total</b>	<b>237</b>	<b>100%</b>

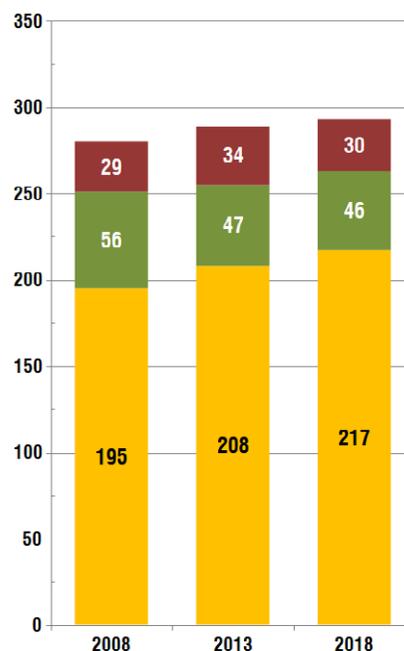
Source : INSEE

### Types et occupation des logements

Catégories de logements	2008		2018		Variation 2008/18 en %
	Nbre	Part du total en %	Nbre	Part du total en %	
<b>Résidences principales</b>	195	70	217	74	11%
<b>Résidences sec. et occasionnelles</b>	56	20	46	16	-18%
<b>Logements vacants</b>	29	10	30	10	3%
<b>Total</b>	280	100	293	100	5%
<b>Types de logements</b>					
<b>Maisons</b>	265	96	275	94	49%
<b>Appartements</b>	12	4	18	6	50%
<b>Total</b>	277	100	293	100	6%



■ Logements vacants  
■ Résidences secondaires et log. occ.  
■ Résidences principales



Source : INSEE

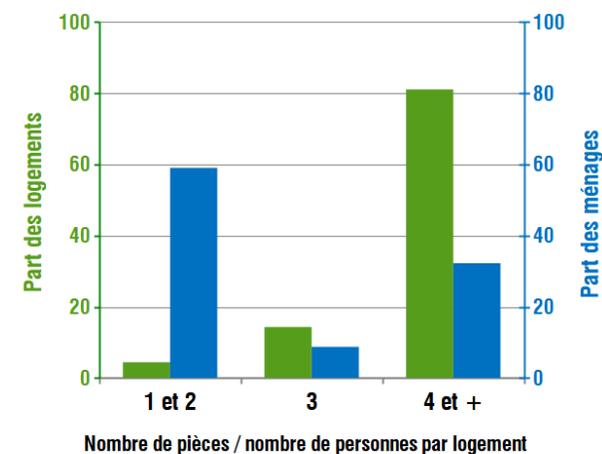
### Résidences principales selon le statut d'occupation

	Nbre	%	Nombre de personnes
<b>Ensemble</b>	217	100	500
<b>Propriétaire</b>	194	89,2	462
<b>Locataire</b>	20	9,4	35
<b>dont d'un logement HLM loué vide</b>	0	0	0
<b>Logé gratuitement</b>	3	1,3	3

### Taille des résidences principales

	2008		2018	
	Nbre	Part du total	Nbre	Part du total
<b>Ensemble</b>	195	100	217	100
<b>1 pièce</b>	4	2	1	0,4
<b>2 pièces</b>	9	4,6	9	4
<b>3 pièces</b>	34	17,3	31	14,3
<b>4 pièces</b>	48	24,5	69	31,8
<b>5 pièces ou plus</b>	100	51,5	107	49,3

### Taille des ménages et des logements



#### DES MAISONS INDIVIDUELLES ET UNE DYNAMIQUE DE RÉSIDENTIALISATION

Le parc de logements de Saint-Bonnet-près-Orcival se compose très majoritairement de maisons individuelles (94% en 2018) et de résidences principales (74% en 2018). La part de ces dernières est en augmentation au cours des dernières périodes, et la forte croissance des logements depuis 2017 semble continuer dans ce sens : les données fournies par la base Sit@del indiquent que sur les 20 permis de construire accordés entre 2019 et fin 2021, un concernait le changement de destination d'une grange en habitation et les 19 autres la construction de maisons individuelles, dont 17 à vocation de résidence principale. Comme souvent en zone rurale, les logements collectifs sont rares, ici, avec 18 logements, ils représentent 6% du parc.

*Le PLU peut créer les conditions pour favoriser la réalisation d'une part de logements groupés ou collectifs, éventuellement pour améliorer aussi l'offre locative, assez faible sur la commune.*

#### UN TAUX DE VACANCE RELATIVE PEU ÉLEVÉ

Le taux de vacance de la commune est globalement stable autour de 10% des logements, voir en légère diminution depuis 1999 où il atteignait plus de 11%. Si ce taux peut paraître fort à l'échelle nationale (où il est de 8%), cela reste néanmoins assez faible comparé aux communes voisines (excepté Olby et Aurières) où il atteint 15 à 20% voire jusqu'à 24% à Orcival. Par ailleurs et suite à l'analyse des fichiers fonciers 2021 de la DGFIP, la vacance à l'échelle

communale ne présente aucun phénomène de concentration particulière, ni dans le bourg, ni dans les hameaux, mais comme souvent, elle concerne majoritairement des constructions anciennes. Et globalement, peu de logements sont vacants depuis plus de 5 ans (7 logements).

Une forte proportion des logements vacants depuis plus de 2 ans est détenue par des propriétaires ayant plus de 65 ans (42%) et la quasi totalité (97%) habite à moins de 100 km.

#### DES LOGEMENTS « SOUS-OCCUPÉS »

En adéquation avec les caractéristiques générales liées au parc des logements des communes rurales, les parts des T4 et T5 et plus sont considérables (respectivement 31,8% et 49,3% en 2018). L'augmentation du parc est quasi exclusivement faite de logements T4. Le nombre moyen de pièces des résidences principales de la commune s'élevait à 4,7 en 2018 contre 4,5 10 ans plus tôt. Cependant en observant la composition des ménages, nous constatons que la part des personnes seules et des couples sans enfant s'élevait à près de 60% en 2018, et les familles avec 2 enfants et plus s'élevait à moins d'un tiers (32%). Parallèlement si nous observons la part des logements petits et moyens (T1, T2 et T3) nous constatons que les petits logements ne représentent qu'une partie infime du parc des résidences principales, 4% pour les T1 et T2, 14% les T3 (en diminution). Ainsi face à cette dissymétrie il serait nécessaire d'adapter l'offre de logements future en fonction de la composition des ménages actuelle et future de manière à faciliter les parcours résidentiels à l'intérieur de la commune.

La structure démographique communale présente un profil assez hétérogène, mais la production récente de logements est peu diversifiée (maison individuelle de 4 pièces), ce qui handicape un réel parcours résidentiel sur la commune, qui exige au contraire une offre diversifiée en taille et type de manière à répondre aussi bien aux familles nombreuses qu'aux personnes vivant seules (souvent âgées mais pas que).

L'observatoire de l'habitat du Puy-de-Dôme indique par ailleurs que près de 94% des chefs de ménages de plus de 65 ans sont propriétaires de leur logement, et 15% des personnes de plus de 60 ans sont bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie, aide qui sert notamment à payer (au moins en partie) les dépenses nécessaires pour rester au domicile.

#### AUCUN LOGEMENT SOCIAL ET PEU DE LOCATIFS

Avec une part de logements locatif de 9,4% du parc immobilier en 2018, la commune fait partie de celles qui en ont le moins à l'échelle la communauté de communes Dômes Sancy Artense. La part du parc locatif s'élève à 16,6% pour l'intercommunalité, notamment grâce à des communes comme Rochefort-Montagne (28,5%) ou Orcival (32,5%).

La commune est elle-même propriétaire de 6 logements qui sont actuellement tous loués : 3 dans l'immeuble « Henri Serre », à côté de la mairie, et 3 rue du sabotier.

Par ailleurs, Saint-Bonnet-près-Orcival se distingue par une absence de logements sociaux, qu'ils soient publics ou privés. Si on a vu plus haut que



La résidence locative communale Henri Serre

les habitants de la commune sont plutôt plus riches que la médiane des français, 27,5% des ménages propriétaires de leur logement ont un revenu inférieur à 60% des plafonds HLM et 44 ménages (soit 19%) sont en situation de précarité énergétique (ils dépensent plus de 8% de leurs revenus pour l'énergie de leur logement)<sup>2</sup> : le besoin n'est donc pas nul.

## BILAN DU PLH 2013-2019

À l'issue d'un diagnostic de l'habitat réalisé à l'échelle du Pays du grand Sancy, l'ancienne Communauté de Communes de Rochefort-Montagne a mis en œuvre un Plan Local de l'Habitat approuvé le 29/01/2016 (effectif sur une période de 6 ans). Ce PLH est devenu caduc au 01/01/2019 faute d'adoption d'un nouveau PLH suite à la fusion des EPCI. Sur le territoire de l'ancienne communauté de communes de Rochefort-Montagne, dont fait partie Saint-Bonnet-près-Orcival, les objectifs assignés étaient notamment de :

- réaliser des acquisitions foncières en faveur de

la diversification de l'offre (n'a pas concerné la commune) ;

- diversifier la production de logements de façon à créer : 84% individuel, 9% individuel groupé, 5% collectifs, 2% en résidence ;
- réaliser sur Saint-Bonnet : 25 logements neufs, et 10 réhabilitations (25 logements ont effectivement été construits, mais seulement 3 ont fait l'objet d'une rénovation) ;
- soutenir techniquement l'établissement d'un PLU ;
- mettre en place OPAH ou PIG en centre bourg (n'a pas concerné la commune) ;
- mettre en place une prime sur logement vacant remis sur le marché (3 logements en ont bénéficié) ;
- repérer l'habitat indigne et faire connaître le programme habiter mieux qui vise à améliorer la qualité énergétique des logements (aucun bénéficiaire à Saint-Bonnet-près-Orcival mais 22 logements indignes ont été repérés en 2017) ;
- adapter les logements au vieillissement de la population (aucun logement n'en a bénéficié à Saint-Bonnet-près-Orcival).

## LE BESOIN EN LOGEMENTS À 10 ANS

### Principales sources :

- Fichiers fonciers, CEREMA, 2022
- Cadastre, DGFIP, 2012 et 2022
- Orthophotographies de l'IGN, 2013 et 2019
- Base de données nationale des bâtiments, CSTB, 2022
- Analyses de terrain, 2022

L'évaluation des besoins en logements conditionne l'ouverture à l'urbanisation des espaces résidentiels puisque cette dernière doit lui être proportionnée.

Elle doit répondre à la question suivante : de combien de logements supplémentaires avons-nous besoin pour loger l'ensemble des habitants qui y habiteront dans une dizaine d'années ?

Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels, logements vacants.

Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements : les logements-foyers pour personnes âgées, les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune (caravanes, mobile-home, etc.). (définition INSEE).

Le besoin en logements pour Saint-Bonnet-près-Orcival, estimé dans l'hypothèse d'une évolution semblable à celle observée depuis 10 ans, est calculé en prenant en compte les paramètres suivants :

- les données entre 2008-2018 :
  - nombre de logements par types d'occupation,
  - population des résidences principales,
  - taille moyenne des ménages,
  - la sur-occupation des logements,

<sup>2</sup> Source : observatoire de l'habitat du Puy-de-Dôme.

- les nouveaux logements (construction neuve et réhabilitation) ;
- les évolutions déduites sur ses 10 ans :
  - le desserrement des ménages (diminution de la taille moyenne des ménages liée à des facteurs démographiques et sociologiques tels que le vieillissement de la population, le départ des jeunes adultes de chez leurs parents, les divorces...),
  - le renouvellement des logements (part de nouveaux logements qui remplacent les logements qui disparaissent par désaffectation voire destruction),
  - la croissance démographique (bilan des soldes naturels et migratoires),
  - le besoin en logement pour les résidences secondaires (en lien avec l'attractivité touristique).

Sur ces bases, on observe que :

- les résidences secondaires constituent un réservoir pour alimenter le besoin en résidences principales ;
- la question du desserrement des ménages ne se pose pas, car contrairement à la dynamique nationale et départementale, la taille moyenne des ménages est stable autour de 2,2/2,3 personnes par logement ;
- qu'une part importante des logements a disparu des statistiques sans pour autant avoir été identifiée comme démolie.

Cette perspective d'évolution au fil de l'eau doit être regardée avec prudence. En effet, la très forte pression foncière enregistrée depuis 2018 est trop

récente pour être prise en compte dans le calcul du besoin en logements qui s'appuie sur les données des recensements de la population.

Données observées	Situation en		Evolution 2008/18	
	2008	2018	Nbre	%
<b>Parc de logements*</b>	280	293	13	4,64
- dont résidences principales	195	217	22	11,28
- dont résidences sec./occ.	56	46	328	-17,86
- dont logements vacants	29	30	1	10,20
<b>Nouveaux logements**</b>			24	
- dont constructions neuves			22	
- dont changement de destination			2	
<b>Logements démolis / disparus</b>			11	
<b>Population des résid. principales*</b>	438	500	62	14,16
<b>Taille des ménages*</b>	2,25	2,30		-0,05
<b>Sur-occupation des logements*</b>		0	0	

\* Source INSEE, RGP - \*\* Source Sitadel et permis de construire

Perspective d'évolution «au fil de l'eau»	Nombre ou %		
	2018	2018/28	2028
<b>Population</b>	500	14,2%	571
<b>Taille des ménages</b>	2,30	-0,05%	2,35
<b>Résidences principales</b>	217	11,3%	242
<b>Résidences sec./ occ.</b>	46	-17,9%	38
<b>Logements vacants</b>	30	10,2%	32
<b>Changement de destination</b>	2	8,3%	3
<b>Renouvellement du parc</b>	11	3,9%	12
<b>Besoin en logement</b>			<b>31</b>
- dont desserrement des ménages			-5
- dont accueil de population nouvelle			30
- dont résidences sec./occasionnelles			-8
- dont constructions neuves			<b>25</b>

## SERVICES, ÉQUIPEMENTS ET RÉSEAUX

### LES SERVICES ET LES ÉQUIPEMENTS

**Principales sources :**

- Site Internet et communication orale, commune de Saint-Bonnet-près-Orcival, 2022
- Site Internet et communication orale, CC Dômes Sancy Artense, 2022
- Base Permanente des équipements, INSEE, 2019
- Site de l'Observatoire des territoire, consulté en 2022
- Zonage médecine générale, ARS Auvergne-Rhône-Alpes, 2022
- Site internet Carto Santé, ARS, consulté en 2022
- Campagne de terrain, 2022

Avec 500 habitants en 2018, Saint-Bonnet-près-Orcival est une petite commune qui ne compte que quelques services élémentaires du quotidien : la mairie, une agence postale, une école.

Pour les services ordinaires, les habitants se tournent vers les communes voisine, Rochefort-Montagne, mais aussi Olby et Nébouzat qui disposent d'une gamme plus étoffée, comme le détaille le tableau ci-contre.

Saint-Bonnet-près-Orcival est localisée dans la couronne de l'aire d'attraction de l'agglomération clermontoise, pôle de plus de 700 000 habitants, centre de ressource majeur pour les habitants de Saint-Bonnet-près-Orcival qui peuvent s'y rendre en 30 minutes en voiture.

Clermont-Ferrand est aussi la préfecture du Puy-de-Dôme ; aussi pour de nombreux services administratifs elle est l'endroit vers lequel se tourner.

Grâce à la relative proximité de la métropole, mais également au maillage relativement dense

**Équipements et services**

	St Bonnet p. Orcival	Rochefort Montagne	Olby	Nébouzat
Collège		1		
Lycée professionnel		1		
Médecin généraliste		3	1	2
Dentiste		2	2	
Infirmier	1	7	2	2
Masseur kinésithérapeute		5	5	5
Sage-femme				1
Pharmacie		1	1	
Caserne de pompiers		1		1
Gendarmerie		1		
Hébergement des personnes âgées		1		
Hébergement adultes handicapés		1		

Sources : Observatoire des territoires - Pages jaunes

d'équipements et de services courants sur les communes voisines, l'accessibilité des habitants à ceux-ci est peu contrainte.

Néanmoins pour faciliter l'accès aux services publics plus lointains, la Communauté de communes Dôme Sancy Artense porte 2 espaces France Services, dont le plus proche est à la maison des solidarités Rochefort-Montagne. La création de ces structures sont fortement encouragées par l'Etat : « lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés par des agents-médiateurs dans leurs démarches administratives sur de nombreuses thématiques :

*emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc. Les maisons de services au public revêtent diverses formes, au regard des besoins de la population locale et des spécificités du territoire - permanences sur les marchés, service itinérant...»* (Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, site internet 2022). Les services proposés concernent a minima les démarches pour :

- la formation, l'emploi, la retraite ;
- l'état civil, la famille ;
- la justice ;
- le logement, les mobilités, le courrier ;
- les impôts.

A Rochefort-Montagne, les partenaires de l'espace France services sont notamment la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), un conciliateur de justice (Ministère de la justice), un agent des impôts (Finances publiques)...

### LA SANTÉ ET LE VIEILLISSEMENT DES POPULATIONS

En matière d'accès au soin, le territoire est plutôt correctement pourvu. L'Agence Régionale de la Santé Auvergne-Rhône-Alpes a établi une cartographie de la fragilité d'accès aux médecins généralistes libéraux.

Le territoire de vie - santé de Ceyrat, auquel appartient Saint-Bonnet-près-Orcival est classé en Zone d'action complémentaire (ZAC) : « *moins impactée par le manque de médecins [que les territoires les plus durement confrontés], mais où les moyens doivent être mis en oeuvre pour éviter que la situation ne se détériore* ». Des aides de l'ARS et des exonérations fiscales peuvent être accordées pour l'installation et l'exercice des professionnels de santé.

L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) permet de mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours à l'échelle de chaque commune ; il est de 4 consultations/an/habitant pour Saint-Bonnet-près-Orcival (3,5 pour la France). Il agrège plusieurs informations : le niveau d'activité des professionnels en exercice, la structure par âge de la population, l'offre et la demande issue des communes environnantes, l'accessibilité... en découle des indicateurs, notamment en terme de densité de praticiens calculé pour les médecins généralistes, les sages-femmes, les dentistes, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes, les orthophonistes. Le territoire de vie - santé de Ceyrat apparaît en sous-densité uniquement pour les orthophonistes (ces praticiens manquent).

Enfin, une maison de santé est en projet à Nébouzat. D'une manière générale, on peut conclure que Saint-Bonnet-près-Orcival est plutôt bien dotée en terme d'accès aux soins, même si pour les pathologies plus spécifiques les habitants doivent se rendre au moins jusqu'à Clermont-Ferrand.

Avec une population de 128 personnes de plus de 60 ans (soit le quart des habitants) et une tendance à l'augmentation de leur part dans la population totale, Saint-Bonnet-près-Orcival est concernée par les enjeux du vieillissement :

- accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie dans leur quotidien pour un maintien le plus longtemps possible et dans de bonne condition à domicile (une trentaine de personnes de 75 ans et plus vivent seules chez elles, c'est le double par rapport à 2013)
- et accompagner celles qui perdent leur autonomie vers les structures d'accueil pour ce public.

Ces questions dépassent largement le cadre communal et sont logiquement en partie prises en charge par la communauté de communes.

Ainsi, un service d'aide à domicile et de portage de repas est organisé pour les personnes âgées (et personnes en situation de handicap ou momentanément dépendantes). Une petite dizaine de personnes bénéficie de ces services sur la commune. La communauté de communes signale des difficultés pour trouver du personnel pour accomplir ces tâches. Le travail est en effet prenant et peu rémunéré (comme bien souvent dans le domaine de l'aide aux personnes fragiles). La communauté de communes essaie toutefois d'améliorer ces conditions de travail ; par exemple, elle met à disposition des véhicules de fonction pour le déplacement des aides à domicile.

D'autres structures interviennent sur le territoire, comme :

- le CLIC, Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique, basé à Laqueille : l'association aide les personnes âgées et leur entourage dans leur démarches administratives (dossiers d'aide à domicile, de portage de repas, de placement en EHPAD...), informe, évalue les besoins ; c'est un service gratuit ;
- la communauté de communes aide les personnes âgées avec son service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) qui comprend une vingtaine d'aides à domicile qualifiées et formées ;
- l'ADMR, Aide à Domicile en Milieu Rural, est un réseau associatif qui aide également les personnes âgées, malades ou handicapées mais aussi les familles et les enfants ; une antenne est basé à Rochefort-Montagne.

Des besoins pourraient également se faire sentir en matière d'adaptation des logements.

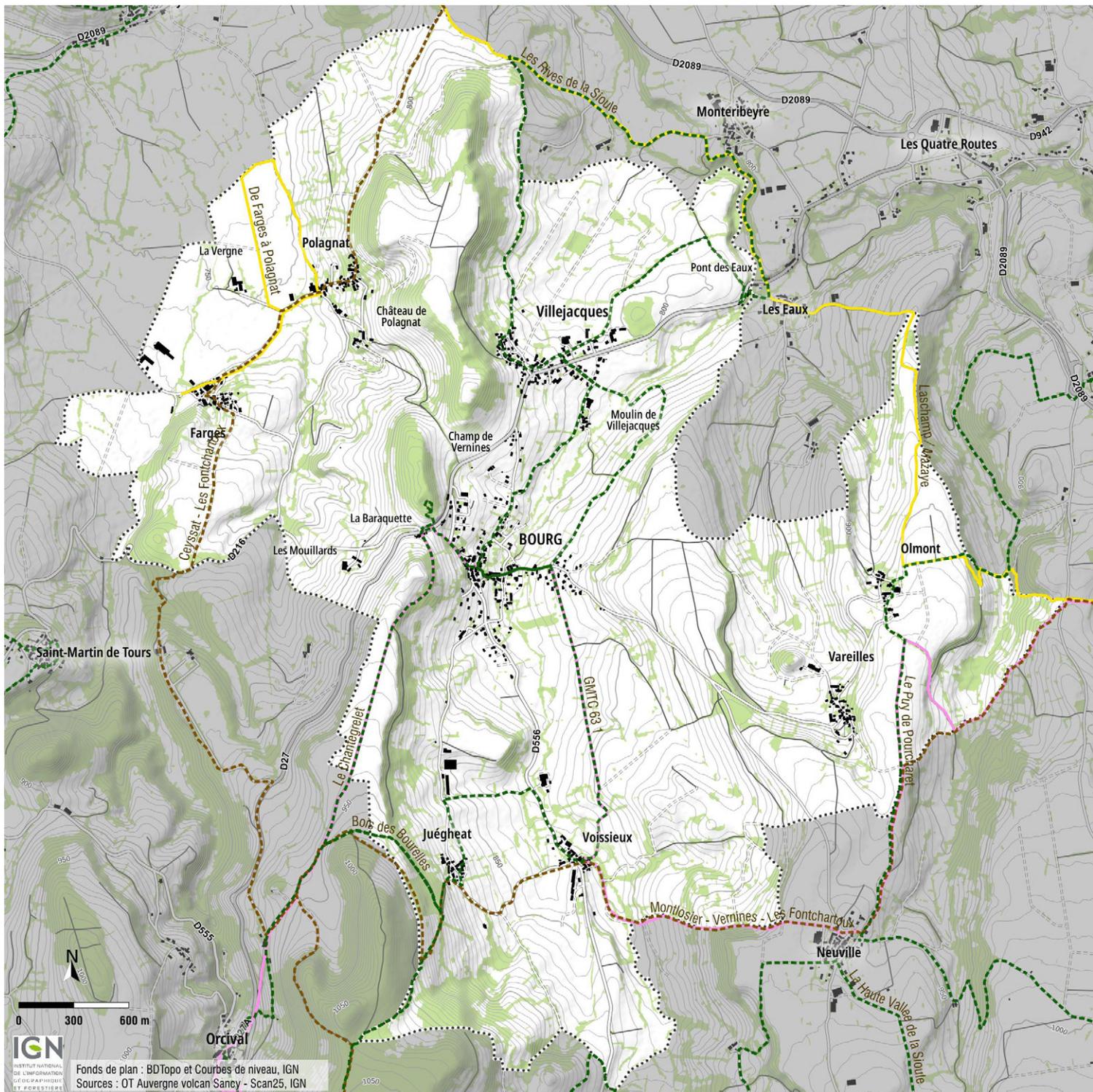
Pour les personnes dépendants, l'EHPAD le plus proche est à Rochefort-Montagne, il a une capacité de 90 places et dispose d'une unité Alzheimer.

## L'ÉDUCATION

En 2018, 105 enfants et jeunes gens sont âgés de moins de 15 ans et une majorité d'entre eux est scolarisée.

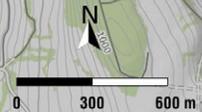
Pour les élèves de la maternelle et du primaire, la commune est en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec les communes d'Aurière et Vernines. Les deux classes de maternelles sont

## Les sentiers de randonnées



### Sentiers de randonnées

- - - PDIPR
- - - Circuit équestre (et GR441)
- OT Auvergne Volcan Sancy
- VTT (GTMC et GR30)



IGN  
 INSTITUT NATIONAL  
 DE L'INFORMATION  
 GÉOGRAPHIQUE  
 ET STATISTIQUE

Fonds de plan : BDTopo et Courbes de niveau, IGN  
 Sources : OT Auvergne volcan Sancy - Scan25, IGN

à Saint-Bonnet-près-Orcival (une cinquantaine d'enfants), les CP et CE sont à Vernines et les CM à Aurière. Les élèves de Saint-Bonnet sont une quarantaine au total.

La commune assure la garderie des enfants le matin et le soir, mais il ne semble pas y avoir davantage d'activités péri-scolaires.

Les collégiens vont ensuite à Rochefort-Montagne et les lycéens à Clermont-Ferrand pour la filière générale et certaines filières techniques et scientifiques, ou Rochefort-Montagne pour ceux qui se destinent aux métiers de l'agriculture. Le Lycée de Rochefort-Montagne dispense également une formation supérieure pour les étudiants qui se destinent aux métiers en lien avec les espaces naturels.

### LA CULTURE, LES LOISIRS ET LE SPORT

Dans ce domaine, les équipements sont largement liés aux richesses des espaces naturels du territoire et c'est aussi d'eux que dépend en partie l'attractivité touristique.

On peut citer la densité des chemins de randonnées et leur maillage avec les communes limitrophes. Deux sont identifiés comme PR (*les Rives de la Sioule et le Puy de Pourcharet*), un fait parti de l'itinéraire VTT *Grande Traversée du Massif Central (GTMC 63 1)* et un autre du circuit équestre Dôme Sancy (*Montlosier - Vernines - Les Fontchartoux*).

Deux itinéraires de randonnées pédestres inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) partent du centre bourg

(*Le Chantegrelet et Les rives de la Sioule*) et un itinéraire balisé par l'Office de tourisme Auvergne Volcans Sancy joint les hameaux de Farges et Polagnat (*de Farges à Polagnat*).

Pour valoriser la présence de l'itinéraire VTT, la commune à aménager un espace d'initiation ludique au VTT et une aire de lavage et de gonflage ainsi que deux bornes de recharge électrique en accès libre.

La commune a également aménagé 2 parcours d'initiation à la course d'orientation (*Village et Rand'O*) et un parcours de santé dans le village.

La commune dispose également d'une bibliothèque, d'une salle des fêtes (au rez-de-chaussée de la mairie), d'une salle des associations (dans le bâtiment de l'épicerie) et d'un local pour les jeunes (dans l'ancienne caserne des pompiers). Ces salles facilitent les activités des associations de la communes.

Les associations touchent les domaines :

- de la culture et du patrimoine : Bibliothèque Mille et Une Pages ; *La Caravane* autour de la création théâtrale et musicale ; l'*association du Pays des Noisettes* qui a pour objet pour l'entretien et la sauvegarde du patrimoine du village de Voissieux ; l'*association du Pays des Sources* qui a pour but de restaurer et d'entretenir le petit patrimoine de Juégheat ; *Vareilles patrimoine* pour le hameau de Vareilles ; *Les Amis du Four de Saint-Bonnet-près-Orcival* ; l'*association du four à pain d'Olmont* ; *Atelier Lewellyne* qui propose des cours de couture ;

- de la citoyenneté : *Le Lien*, dont le but de favoriser, soutenir et fédérer toute initiative citoyenne ; *Le magasin gratuit*, qui propose à tous un lieu de dons d'objets et de services entre personnes ; l'amicale des anciens d'AFN ;
- du sport et des loisirs : *Olympique Massagettes - Saint-Pierre-Roche - Saint-Bonnet* pour le foot ; *la société communale de chasse* ; J9 Compagnie ; *Les Conscrits de Saint-Bonnet-près-Orcival*.

Une manifestation artistique se déroule tous les ans en septembre, Saint-Bonnet Créative : les arts visuels et la scène occupent les rues du bourg.

La communauté de communes soutien / anime des manifestations culturelles et dispose de plusieurs équipements comme : la salle de spectacle « La Bascule » à Tauves, la résidence d'artiste à Saint-Sauves, les médiathèques de Tauves et Rochefort-Montagne, et les ludothèques à Bagnols et Mazayes.

Pour les activités sportives, les habitants peuvent également bénéficier des équipements intercommunaux situés à La Tour d'Auvergne, Rochefort-Montagne, Gelles et Nébouzat ; ainsi que le terrain de sport d'Olby pour le foot et de Ceysnat pour le rugby.

## SE DÉPLACER

### Principales sources :

- Mairie, communications orales, 2022
- Règlement de voirie du Puy-de-Dôme, 2012
- Campagne de terrain, 2022

Les transports en commun sont limités sur ce territoire excentré d'un département lui même en situation périphérique de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Saint-Bonnet-près-Orcival n'est desservie directement par aucun moyen de transport en commun public et ouvert à tout le monde sans restriction (c'est à dire, hors transport scolaire). Le « dernier kilomètre », ou plus exactement pour le bourg de la commune, les 6 derniers kilomètres, doivent être parcourus par un moyen de transport individuel, ce qui handicape le recours aux transports en commun.

Le train qui jusqu'à peu desservait la gare de Laqueuille (située à 20 km du bourg de Saint-Bonnet-près-Orcival) a été remplacé par un bus inter-régional, qui permet de rejoindre Ussel, et au-delà, Brive, Limoges et Bordeaux, vers l'ouest et Clermont-Ferrand et au-delà Lyon, Paris, vers l'est.

La ligne de car TER n°83 de la SNCF « Clermont-Ferrand – Le Mont-Dore – Mauriac – Ussel » dessert le territoire de la Communauté de communes Dômes Sancy Artense. Plus précisément, Rochefort-Montagne est desservi par une ligne de bus reliant Mauriac et Clermont-Ferrand. 2 à 4 aller-retour entre ces destinations sont proposés par jour. Ils desservent tous Rochefort-Montagne, située à 7 km du bourg de Saint-Bonnet-près-Orcival (soit

environ 10 min en voiture). Ceci peut ne pas sembler très efficient pour se rendre dans l'agglomération clermontoise, toutefois, la connexion avec la gare de Clermont-Ferrand permet de réaliser des correspondances vers d'autres destinations, y compris en déplacements pendulaires.

Depuis le 1er janvier 2020, la région Auvergne-Rhône-Alpes est en charge de l'organisation des transports interurbains dans le département du Puy-de-Dôme (en dehors de la Communauté d'Agglomération Clermontoise qui dispose de son propre réseau urbain). La ligne 52 Clermont-Ferrand / Bourg-Lastic, dessert indirectement Saint-Bonnet-près-Orcival : l'arrêt le plus proche se situe au lieu dit « Pont d'Olby » soit à 6 km du bourg de Saint-Bonnet. Un autre moyen de locomotion est donc nécessaire pour rejoindre cet arrêt et ainsi se rendre en transport en commun à Clermont-Ferrand ou Rochefort-Montagne.

Au niveau de Pont d'Olby, un délaissé routier permet d'ailleurs le stationnement des véhicules pouvant se rendre à l'arrêt de bus. Toutefois, cet usage n'est pas officiellement organisé.

La ligne 52 répond à un besoin en déplacement pendulaire en permettant de rejoindre la métropole clermontoise tous les matins (départ à 7h) en semaine (hors vacances scolaires d'été et jour férié) et d'en revenir le soir (arrivée à 17H58). Le trajet simple vers Clermont-Ferrand s'effectue en 31 min ce qui est concurrentiel à la voiture individuelle pour les personnes dont la destination finale est le centre de Clermont-Ferrand (arrivée à la gare routière), mis à part les 6 km manquants pour rejoindre l'arrêt de bus.

En complément à ce service quotidien, un service de transport à la demande le « Bus des montagnes » est soutenu par le Conseil Départemental du Puy de Dôme et est proposé par la Communauté de Communes Dômes-Sancy-Artense. Il est à destination d'une commune attractive, d'un marché ou de manifestations commerciales (foire de Cournon....). Depuis les communes de la Communauté de Communes Dômes-Sancy-Artense, il dessert deux fois par mois le centre de Clermont-Ferrand ainsi qu'occasionnellement des manifestations ponctuelles (par exemple, sommet de l'élevage, marché de Noël...). Le bus part uniquement de Rochefort Montagne, aucun arrêt n'est prévu à proximité des habitations des passagers qui en font la demande, ni même dans les bourgs des communes.

Un service de transport scolaire est lui aussi organisé par la Région. Trois lignes desservent a commune de Saint-Bonnet-près-Orcival (LS413 – LS265 et LS319). L'ensemble des hameaux et le bourg sont desservis ainsi que La Baraquette. C'est à Villejacques que l'offre est la plus large, notamment pour aller à Rochefort-Montagne, Aurières et Vernines. De nombreux abris-bus ont été aménagés sur la commune.

L'automobile est le moyen de transport par excellence des ménages ruraux. D'après l'INSEE en 2018 ils étaient 93,3% à avoir au moins une voiture (soit 203 ménages) : 77 ménages ayant un véhicule et 126 en ayant deux voire plus, ce qui fait au moins 329 véhicule à domicile.

Le Département a hiérarchisé le réseau routier au regard de leur vocation, dans son Schéma Directeur du réseau routier départemental, approuvé le 27 janvier 1995 et modifié en 1998 :

- classe A : Grandes Liaisons,
- classe B : Liaisons d'Aménagement du Territoire,
- classe C : Dessertes Départementales,
- classe D : dessertes locales.

La RD 216/RD 27, reliant Nébouzat à Orcival, fait partie du réseau principal du département. Classée B (liaisons d'aménagement du territoire), elle assure les liaisons entre les pôles importants du département. Elle fait par ailleurs partie des itinéraires autorisés pour le transport des bois ronds. Il en découle un niveau de service et d'entretien supérieur pour cet axe par rapport aux autres voies départementales qui concernent la commune et qui sont classée en D (desserte locale), qualifié de réseau secondaire.

RD 2089, qui longe le territoire communal sans l'impacter, est classée route à grande circulation est fait partie du réseau principal (classe A). C'est un itinéraire prévu pour le transport exceptionnel et autorisé pour le transport des bois ronds.

Le règlement de voirie départemental définit les règles pour la gestion du réseau des routes départementales. Il régit notamment les droits et obligations des riverains des RD, en particulier en matière de construction.

La RD 216/27 reprend le tracé du « grand chemin de Clermont-Ferrand à Aurillac » répertorié sur l'Atlas de Trudaine au XVIII<sup>ème</sup> siècle. On peut déjà constater la présence de noyaux bâtis ou de constructions localisés à proximité ou directement

le long de cet axe de circulation et dont la création, pour certains, est liée à l'existence même de celui-ci. Les modes de vie ayant changé, l'urbanisation du XX<sup>ème</sup> siècle - et plus particulièrement la plus récente - a consisté en une translation des secteurs urbanisés vers la RD 2089 (Villejacques), comme si celle-ci exerçait une attractivité irrésistible.

Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme a la volonté de développer le covoiturage sur son territoire. Elle a ainsi répertorié 100 aires de covoiturage sur le territoire départemental. Elles doivent répondre à un certain nombre de critères afin d'être labellisées. Ils sont liés à leur situation, leur niveau d'équipement et leur condition de sécurité (par exemple : nombre de places de stationnement, présence ou non d'un éclairage public, offre d'interconnexion avec d'autres modes de transport...). Parallèlement, un service public régional de covoiturage assure le service d'autopartage entre particuliers en mettant en relation passagers et conducteurs offrant des services de covoiturage. Lors d'un test rapide et informel, sur le site [covoiturageauvergne.movici.auvergnernhonealpes.fr](http://covoiturageauvergne.movici.auvergnernhonealpes.fr), pour un trajet pendulaire entre Saint-Bonnet-près d'Orcival et Clermont-Ferrand, 17 annonces en covoiturations ont été trouvées.

Aucune aire de covoiturage n'a été labellisée par le département sur la commune de Saint-Bonnet-près-Orcival. Toutefois, l'aire de stationnement aménagée dans le délaissé de la RD 216, joue ponctuellement ou plus régulièrement ce rôle (l'ensemble des propositions de covoiturage répertoriées sur le site précédemment cité, emprunte cette voie).

De même, un espace de stationnement situé aux Quatre-Routes est utilisé par des covoitureurs sans être répertoriée par le Département. Il semblerait qu'au Pont d'Olby, ne stationnent que les véhicules des usagers qui empruntent le réseau de bus régional, notamment la ligne 52.

Un groupe informel de covoitureurs (7 personnes) est organisé pour les déplacements quotidiens de travailleurs vers l'agglomération clermontoise. D'abord sous forme d'un groupe « whatsapp », l'activité est maintenant assurée avec l'association « *Le Lien* ».

Le SRADDET fixe comme objectif aux acteurs du territoire de consolider la cohérence entre urbanisme et déplacements, et met en avant le développement de l'intermodalité. On peut s'interroger quant aux possibilités de développer les capacités d'intermodalité sur des bassins de vie ruraux ou les transports en commun sont limités. Cependant, des choix d'urbanisme peuvent être pris conformément aux orientations du SRADDET comme par exemple :

- inciter à l'usage des modes actifs (marche et vélo) en limitant l'extension urbaine, en privilégiant l'implantation de commerces/services et équipements nécessaires à la vie quotidienne à proximité piétonne ou cyclable, et en prévoyant les aménagements adaptés à ces modes ;
- localiser en priorité le développement de l'habitat, de l'emploi, des commerces et des services à proximité des arrêts de bus desservis par les réseaux actuels pour inciter à l'usage des transports collectifs ;
- développer une offre d'auto-partage.

## Les équipements et le stationnement



IGN  
 INSTITUT NATIONAL  
 DE L'INFORMATION  
 GÉOGRAPHIQUE  
 ET FORESTIÈRE

Fonds de plan : BDTopo et Courbes de niveau, IGN  
 Sources : OT Auvergne volcan Sancy - Scan25, IGN - Municipalité, 2022  
 - Analyse de terrain, 2022

## LES STATIONNEMENTS

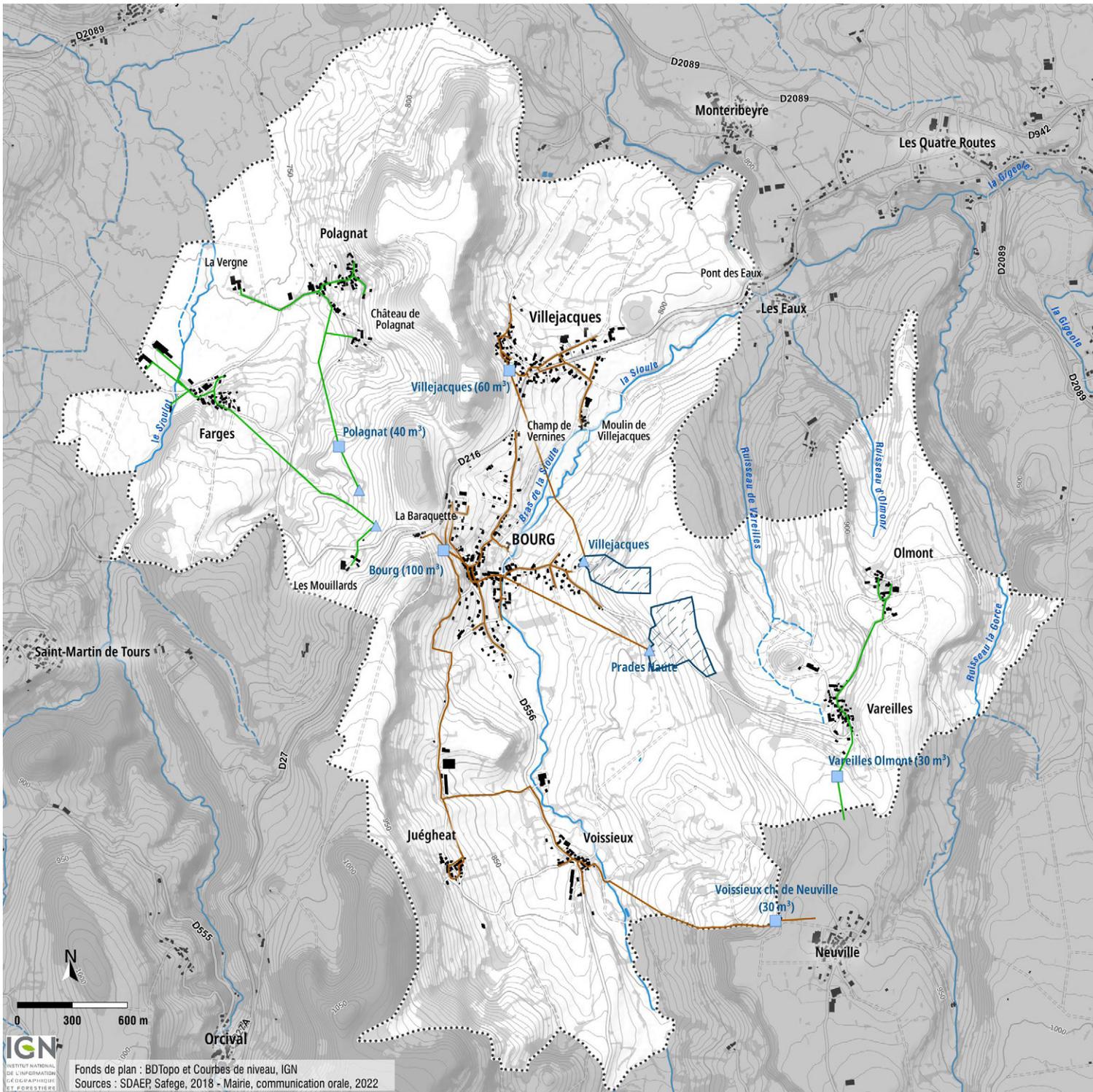
La carte ci-contre repère les stationnements liés aux équipements et services qui en ont besoin ainsi que les aménagements de stationnements groupés dans le tissu urbain à vocation résidentiel.

A Saint-Bonnet-près-Orcival, comme souvent dans les petites communes rurales, les espaces de stationnement sont majoritairement informels, sans que cela ne génère de difficultés majeures. La concentration des services et équipements dans le bourg place l'espace de stationnement entre l'église et la mairie comme le principal lieu, qui de fait offre une mutualisation de ces capacités pour nombre de ces services et commerces.

Aucune difficulté de stationnement n'est signalée sur la commune, mais il est à noter qu'il n'existe pour l'heure aucun aménagement pour permettre la recharge des véhicules électriques.

Pour le stationnement des vélos, un espace est aménagé à proximité du local des jeunes. Une aire de recharge électrique, gonflage et lavage des vélos est également aménagée dans le bourg.

# L'alimentation en eau potable



## LES RÉSEAUX

### L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

#### Principales sources :

- Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, Safège, 2018
- Expertise technique DECI, SDIS 63, 2022
- RPQS eau potable, Vernines, 2020
- Contrôles sanitaires des eaux destinées à la consommation humaine, ARS, 2022
- Mairies de Saint-Bonnet-près-Orcival et Vernines, ASA de Farges et Polagnat, communications orales, 2022
- Campagne de terrain, 2022

La commune gère en régie la production et la distribution de l'eau potable pour le bourg et Villejacques, et achète de l'eau à Vernines pour alimenter Voissieux et Juégheat. Ailleurs, des associations syndicales autorisées (ASA) gèrent la distribution de l'eau potable :

- ASA de Farges
- ASA de Polagnat
- ASA de Vareilles-Olmont

#### Le bourg et Villejacques

En matière de ressource, l'eau provient de 2 groupes de captages : Prades Haut pour le bourg, autorisé pour un débit de l'ordre de 37 m<sup>3</sup>/j avec un débit horaire de 3 m<sup>3</sup>/h ; Villejacques Haut et Villejacques Bas à la sortie du bourg pour Villejacques, autorisés pour un débit de l'ordre de 38 m<sup>3</sup>/j avec un débit horaire de 3 m<sup>3</sup>/h.

En période d'étiage, le captage de Prades Haut semble limité à 31,7 m<sup>3</sup>/j (soit 1,32 m<sup>3</sup>/h) mais ceux de Villejacques sont estimés à 54,7 m<sup>3</sup>/j (soit 2,3 m<sup>3</sup>/h) et fluctuent jusqu'à quelques 200 m<sup>3</sup>/j. Pour temporiser la pression sur les captages, un

réservoir de 100 m<sup>3</sup> (2 cuves de 30 + 1 de 40 m<sup>3</sup>) est implanté dans le bourg et un réservoir de 60 m<sup>3</sup> (2 cuves de 30 m<sup>3</sup> chacune) est implanté à Villejacques.

Les deux réseaux sont interconnectés pour sécuriser l'approvisionnement.

Les captages sont protégés : des périmètres de protection immédiate et rapprochée sont définis (DUP de 2017).

#### Voissieux et Juégheat / ASA Vareilles-Olmont

Les hameaux de Voissieux et Juégheat, une partie du bourg et la Baraquette sont desservis via le réservoir de Voissieux chemin de Neuville (30 m<sup>3</sup>) via un réseau public, et les hameaux de Vareilles et Olmont sont desservis via le réservoir de Vareilles (30 m<sup>3</sup>) via un réseau géré par l'ASA Vareilles-Olmont.

Ces 2 réservoirs sont alimentés par le réseau de la commune de Vernines, via le captage de Maison rouge situé à l'extrême amont de la Sioule à Vernines. Il est protégé et le volume de prélèvement autorisé est de 2,5 l/s (soit 9 m<sup>3</sup>/h) pour une capacité de l'ouvrage de 7 l/s mesurée en 1996.

Vernines gère également son eau potable en régie. Depuis plusieurs années jusqu'à maintenant (2022), la qualité microbiologique et physico-chimique de l'eau du robinet est conforme sur la totalité des prélèvements. Selon le denier RPQS (2020), la production est de l'ordre de 120 500 m<sup>3</sup> par an, dont 25 000 m<sup>3</sup> sont exportés (dont environ 10 000 m<sup>3</sup> vers le réseau public de Saint-Bonnet et 5 à 6 000 m<sup>3</sup> vers Vareilles-Olmont).

Des travaux sont régulièrement réalisés, notamment le renouvellement de portions de canalisations pour améliorer le rendement (comme le préconise le schéma directeur réalisé 2019).

A l'échelle globale de tout le réseau de Vernines, le gestionnaire envisage une évolution possible pour les 10 prochaines années de la consommation d'eau entre +10% et +20% pour satisfaire une demande plus importante des besoins, en particulier des professionnels (essentiellement les agriculteurs, mais également quelques entreprises de travaux publics). Le captage est en capacité d'assurer cette possible croissance des besoins, mais nécessitera une demande d'augmentation du volume de prélèvement.

A l'échelle de Saint-Bonnet-près-Orcival, la consommation est globalement stable.

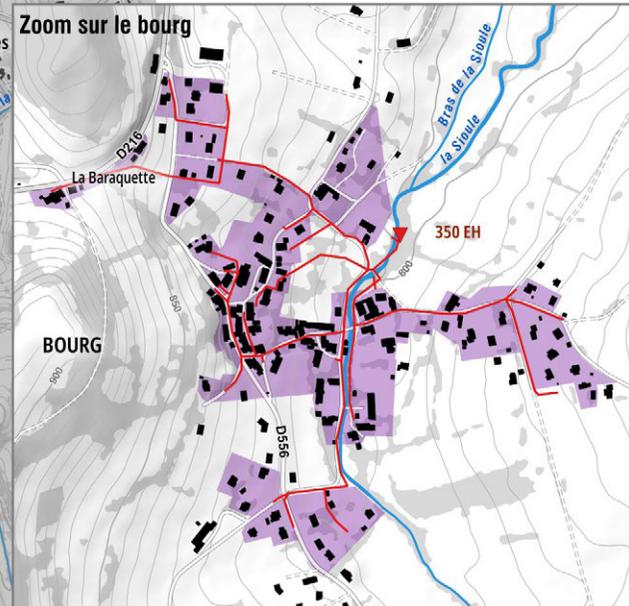
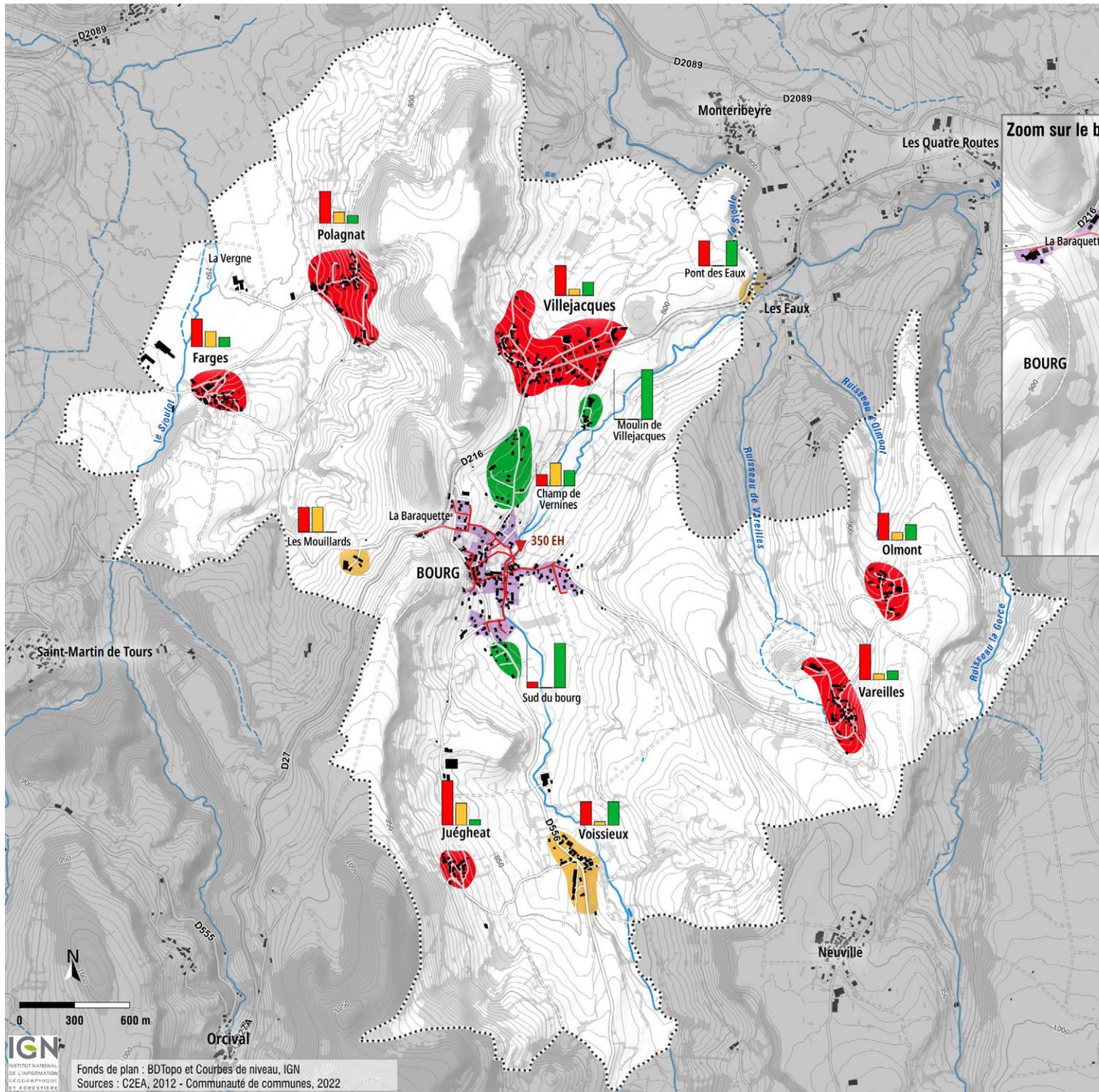
#### ASA de Farges

Le hameau de Farges est alimenté directement par un captage privé situé à mi-pente dans le vallon des Mouillards, entre Farges et la Baraquette. Les abonnés (18 dont 3 exploitations agricoles) n'ont pas de compteur, aucune donnée quantitative n'est donc disponible. L'autorisation, qui date de 1935, indique une autorisation de prélèvement de 80 l/s (soit 288 m<sup>3</sup>/h).

Le captage est protégé par une clôture sur 600 m<sup>2</sup>, mais n'a pas de servitude de protection.

Des travaux sur les réseaux sont régulièrement entrepris : la conduite d'amenée a été remplacée sur 1 km.

# L'assainissement des eaux usées

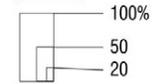


## Assainissement collectif

- Zone d'assainissement collectif
- Réseau d'eaux usées
- Station d'épuration (capacité nominale)

## Assainissement non collectif

- Satisfaisant
- Problématique
- Très problématique



## Qualification des secteurs :

- Satisfaisant : moins de 20% des installations sont dangereuses
- Problématique : entre 20 et 50% des installations sont dangereuses
- Très problématique : plus de 50% des installations sont dangereuses

Installation dangereuse : pas d'installation ou installation présentant un danger pour la santé des personnes et/ou un risque environnemental avéré

## ASA de Polagnat

Le hameau de Polagnat est alimenté par un captage privé situé à proximité de celui de Farges. Les eaux sont stockées dans un réservoir de 40 m<sup>3</sup> avant d'être distribués dans le hameau. Il n'y a une trentaine d'abonnés dont 2 exploitations agricoles considérées comme gros consommateurs. Le président de l'ASA n'a en revanche pas de visibilité sur les besoins à terme du Château de Polagnat (résidence d'artistes). Les compteurs sont relevés une fois par an, ce qui ne permet pas d'apprécier si la ressource est en mesure d'accepter une augmentation de la consommation en période de pointe. A dire d'acteur, le réservoir est toujours plein même si ces dernières années le débit semble plus fluctuant en période tendue.

Le captage est protégé par une clôture et un débroussaillage est effectué régulièrement, mais il n'a pas de servitude de protection.

Le réservoir est régulièrement entretenu par les habitants : 1 à 2 fois par an, il est vidé pour être brossé et désinfecté. Les vannes ont été changées il y a peu.

La situation de l'ASA est fragile, car en cas de grosse réparation à effectuer sur le réseau, elle ne serait pas en mesure d'en supporter le coût (absence de trésorerie et facturation dérisoire de la consommation d'eau (0,07 ct/m<sup>3</sup>).

## Disponibilité et qualité

Pour les réseaux du bourg et de Villejacques, le bilan besoins/ressources en situation moyenne de pointe est excédentaire lorsque le débit des sources est normal, et légèrement déficitaire pour

le bourg lorsqu'on se trouve à l'étiage (il manque en moyenne de 2 à 3 m<sup>3</sup>/j sur les 5 dernières années). Le bourg est secouru par l'interconnexions avec le réseau de Villejacques et celui de Vernines (via le réservoir qui alimente aussi Voissieux/Juégheat). Les travaux importants réalisés sur les réseaux depuis quelques années ont permis d'augmenter le rendement, en particulier à Villejacques où il est passé de 50% à 90%.

La consommation moyenne par abonné (environ 280) est de l'ordre de 100 m<sup>3</sup>/an. Les ménages consomment en moyenne 65 m<sup>3</sup>/an auxquels s'ajoutent quelques gros consommateurs que sont : les agriculteurs (de 600 à 2500 m<sup>3</sup>/an suivant les exploitations) et le camping (autour de 750 m<sup>3</sup>/an).

La présence du camping dans le bourg induit une pression sur la consommation d'eau en période estivale mais qui est en partie compensée par l'arrêt de l'école (vacances d'été).

L'état des réservoirs de Neuville et Villejacques est bon, mais celui du bourg est moyen à mauvais. Le schéma directeur d'eau potable prévoit sa restauration : des trois cuves qu'il contient (30 + 30 + 40 m<sup>3</sup>), la cuve la plus dégradée de 30 m<sup>3</sup> pourrait

### Indicateurs sur la qualité de l'eau potable distribuée

Réseaux (nbre conforme / nb mesure)	Conformité bactériologique				Conformité physico-chimique			
	2022	2021	2020	2019	2022	2021	2020	2019
Bourg	1/1	5/5	5/5	4/5	1/1	5/5	5/5	5/5
Villejacques	1/1	5/5	5/5	5/5	1/1	5/5	5/5	5/5
Voissieux Juegheat	2/2	6/6	6/6	6/6	2/2	6/6	6/6	6/6
Vareilles-Olmont	2/2	6/6	6/6	6/6	2/2	6/6	6/6	6/6
Farges	1/1	3/3	3/3	3/3	1/1	3/3	3/3	3/3
Polagnat		2/2	2/2	2/2		2/2	2/2	2/2

Sources : ARS

être déconnectée et ne servir que pour la défense incendie. En effet, le réservoir est aujourd'hui sur dimensionné (consommation journalière de l'ordre de 33 m<sup>3</sup>) ce qui induit un temps de stockage de l'eau de l'ordre de 2,5 j, alors même que le captage qui l'alimente est suffisamment profond pour donner un débit assez régulier tout au long de l'année.

D'une manière générale, les travaux proposés dans celui-ci ont été réalisés, notamment l'interconnexions entre les réseaux du bourg et de Villejacques.

La qualité de l'eau distribuée est globalement de bonne qualité, mais l'agressivité de l'eau implique une attention particulière des conduites et appareils dont les éléments métalliques sont attaqués, provoquant une usure plus rapide et des risques de concentration en métaux dans l'eau distribuée. La diminution du volume du réservoir du bourg favorisera un temps de stockage plus réduit, limitant alors les besoins en traitement de l'eau.

***L'eau distribuée est de bonne qualité et il ne semble pas y avoir de difficulté en matière d'approvisionnement, même en cas de progression de la demande sur le réseau public et celui de l'ASA Vareilles/Olmont. En revanche, l'absence de connaissance de la ressource et de la consommation pour les hameaux de Farges et Polagnat ne permet pas d'apprécier le rapport besoin/ressource et leur trésoreries pourraient s'avérer insuffisantes en cas de travaux importants à réaliser (pour Polagnat au moins).***

Quelques définitions pour comprendre l'assainissement des eaux

**Capacité nominale** : Il s'agit de la charge maximale de pollution que la station d'épuration est en mesure de traiter. Elle est exprimée en équivalent-habitant (EH).

**Charge hydraulique** : volume d'effluents. S'exprime généralement en m<sup>3</sup>/jour.

**Charge organique** : pollution journalière en période de pointe, par temps sec. Elle exprime le poids d'oxygène correspondant à la demande biochimique en oxygène sur cinq jours (DBO5) calculé sur la base de la charge journalière moyenne de la semaine au cours de laquelle est produite la plus forte charge de substances polluantes dans l'année.

**Concentration** : Proportion de matière polluante dissoute dans une solution liquide/pâteuse.

**DBO (demande biologique en oxygène)** : Indice de pollution de l'eau qui traduit sa teneur en matières organiques par la quantité d'oxygène nécessaire à la dégradation de ces matières. Mesure la quantité de matière biodégradable contenue dans l'eau. DBO<sub>5</sub> (demande biologique en oxygène en 5 jours).

**DCO (demande chimique en oxygène)** : Quantité de l'ensemble de la matière oxydable. Elle correspond à la quantité d'oxygène qu'il faut fournir grâce à des réactifs chimiques, pour oxyder les matières contenues dans l'effluent.

**Effluents** : Eaux usées. Elles peuvent être domestiques (principalement en provenance des habitations et des équipements ordinaires) ou industrielles (issues d'un usage industriel et susceptibles de contenir d'autres polluants que ceux produits par des ménages).

**EH (Equivalent Habitant)** : Unité arbitraire de la pollution organique des eaux représentant la qualité de matière organique rejetée par jour et par habitant. 1 EH = 60 g de DBO<sub>5</sub>/j.

**MES (matières en suspension)** : Particules insolubles présentes en suspension dans l'eau. Elles s'éliminent en grande partie par décantation. Une des mesures classiques de la pollution des eaux.

**Rejet** : Restitution d'eau vers le milieu naturel après traitements.

**Rendements** : rapport entre la pollution éliminée et la pollution traitée.

**Réseau de collecte** : réseau de canalisations qui recueille et achemine les eaux usées.

**Réseau séparatif** : Réseau de collecte pour lequel les eaux domestiques et les eaux pluviales sont séparées (le réseau est dit unitaire si les eaux usées et pluviales passent dans une même canalisation).

**STEU** : Station de traitement des eaux usées. Il s'agit de station de traitement visant à réduire la nocivité des eaux usées par des processus biologiques ou physico-chimiques.

**Système d'assainissement** : l'ensemble des équipements de collecte, transport et traitement des eaux usées (et pluviales). L'élimination des boues issues des dispositifs de traitement fait partie de l'assainissement.

**Système d'assainissement collectif** : Collecte par les réseaux d'égout des eaux usées pour acheminement dans une station d'épuration pour traitement.

**Système d'assainissement non-collectif** : Système d'assainissement sous la responsabilité d'un particulier. Les techniques d'assainissement employées sont généralement des système d'assainissement autonome (fosse septique, micro station,...)

Indicateurs sur le service d'assainissement collectif

Système collectif	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Conformité équipement			oui			
Conformité rejets						
Taux de desserte		100%		100%		
Connaissance et gestion patrimoniale (0 à 120)		105		120	100	
Connaissance de rejets au milieu naturel (0 à 120)		120		120		
Abonnés			323			
Capacité nominale de la station	350					

Sources : Sispea, Bilans SATEA

Capacité de la STEU et mesures de qualité des rejets

	En sortie de station			Charge traitée	
	MES	DCO	DBO <sub>5</sub>	organique	hydraulique
Concentrations maximales (mg/l)		200	35		
Rendements minimaux (%)	50	60	60		
Capacité nominale de la station				21 kg/j	53 m <sup>3</sup> /j
2022					m <sup>3</sup> /j
2020	74 mg/l	147 mg/l	35 mg/l	17.1 kg/j	65.9 m <sup>3</sup> /j
2019	22 mg/l	81 mg/l	12 mg/l	44.7 kg/j	
2018	18 mg/l	80 mg/l	12 mg/l	44.7 kg/j	74.7 m <sup>3</sup> /j
2016				10.7 kg/j	48.4 m <sup>3</sup> /j

Source : Bilans SATEA

## LA GESTION DES EAUX USÉES

### Principales sources :

- Diagnostic d'assainissement et zonage, C2EA, 2013
- Bilan SATEA, 2018 à 2022
- Mairies de Saint-Bonnet-près-Orcival, communications orales, 2022
- Communauté de communes, communications écrites et orales, 2022

### L'assainissement collectif

La gestion du réseau d'assainissement collectif est effectuée en régie par la commune.

Seule une partie du bourg est assaini collectivement. Elle comprend 90 abonnés dont trois principaux équipements : l'auberge (20 EH), l'école (40 EH) et le camping (70/75 EH).

La station d'épuration est située en rive droite de la Sioule, en aval immédiat du bourg. Mise en service en 2000, elle fonctionne sur le principe du lit bactérien avec déboureur, elle est conçue pour traiter une charge de 21 kg DBO<sub>5</sub>/j (350 EH) pour un débit hydraulique de 53 m<sup>3</sup>/j.

Les bilans de contrôle, jusqu'en 2019, indiquent que la station est correctement entretenue et que le fonctionnement est correct avec des rendements et des concentrations pour les paramètres mesurés qui respectent les normes de rejets. Le bilan en 2020 met en avant des besoins d'entretien de la station (déboureur et lit bactérien). Les rendements épuratoires restent conformes à la réglementation mais la charge hydraulique dépasse la capacité de la station (124%) et la concentration de DBO<sub>5</sub> en sortie de station dépassait le seuil réglementaire et celle en DCO s'en approchait.

Aujourd'hui, se pose donc la question de la saturation prochaine de la station avec la croissance

du parc de logements des dix dernières années, dont l'essentielle est localisée dans le bourg (une trentaine) et à Villejacques (une dizaine). La forte croissance des logements dans le secteur de Villejacques et la difficulté pour de nombreuses habitations à disposer d'un assainissement autonome (terrain très petit, voire pas de terrain) pose également la question de la desserte de ce hameau par un système collectif. Dans cette hypothèse, la commune envisage la reconstruction de la station pour augmenter sa capacité de traitement et l'étendre au secteur de Villejacques.

Les travaux prévus dans le schéma directeur ont été réalisés à environ 80%, notamment : la suppression des eaux claires parasites qui provenaient de l'auberge. Un nouveau schéma directeur est en cours, des passerelles avec l'avancement du PLU permettront d'ajuster autant les choix du zonage d'assainissement révisé que ceux des zones qui pourront devenir constructibles dans le PLU.

### L'assainissement non collectif

Les systèmes d'assainissement autonomes dont sont dotées les habitations en dehors des zones d'assainissement collectif sont facilement exposés à un mauvais fonctionnement de l'installation. Dans ce cas, ils sont sources de rejets d'eaux usées domestiques de piètre qualité vers le milieu naturel. Des rejets directs sont également possibles, souvent sous-estimés. Pour ces raisons, la loi impose aux communes de mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), dont l'objectif est de vérifier la conformité des dispositifs d'assainissement individuel et d'apporter aux particuliers les informations réglementaires et les

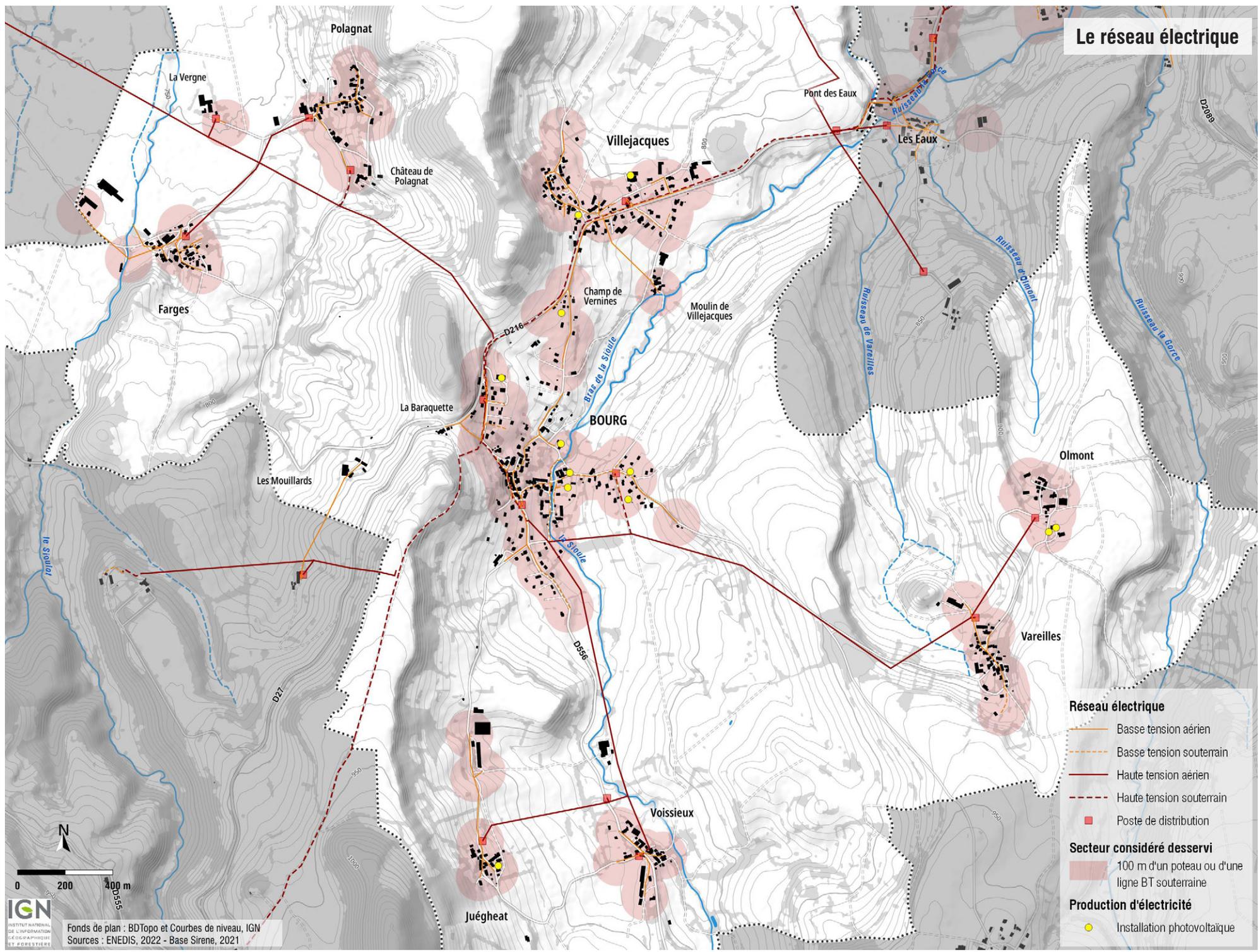
conseils techniques nécessaires pour le traitement des eaux usées. A Saint-Bonnet-près-Orcival, le SPANC est une compétence de la Communauté de communes Dômes Sancy Artense.

La quasi totalité des installations a été inspectée. Les contrôles sont effectués sur toutes les installations neuves et tous les 10 ans sur celles existantes. Quand un problème de conformité est constaté, le propriétaire a 4 ans maximum pour régulariser, ramené à 1 an lorsque le problème de conformité entraîne un risque sanitaire ou environnemental (pollution avérée) ou en cas de vente.

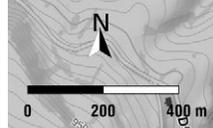
Ici, comme quasiment partout sur ce secteur de moyenne montagne, plus de 2/3 des installations ne sont pas conformes (69%) dont une large majorité (54%) présente un danger pour la santé ou l'environnement. Quasiment tous les hameaux et les écarts présentent une situation problématique. Seuls les secteurs en périphérie immédiate du bourg (qui correspondent aux secteurs de développement récent au sud et au nord) et le Moulin de Villejacques présentent des situations satisfaisantes avec moins de 20% d'installations «dangereuses». Voissieux, le Pont des Eaux et les Mouillards présentent des situations un peu moins problématiques que la moyenne communale avec moins de 50% des installations dangereuses. Ailleurs, le principal problème provient de maisons qui ne disposent pas ou peu de terrain et qui pour nombre d'entre-elles n'ont purement et simplement pas de système de traitement.

Comme évoqué plus haut, le secteur de Villejacques faisant l'objet d'une forte pression foncière, une réflexion est menée par les élus pour raccorder à terme le hameau à un assainissement collectif. Sur

# Le réseau électrique



- Réseau électrique**
- Basse tension aérien
  - Basse tension souterrain
  - Haute tension aérien
  - Haute tension souterrain
  - Poste de distribution
- Secteur considéré desservi**
- 100 m d'un poteau ou d'une ligne BT souterraine
- Production d'électricité**
- Installation photovoltaïque



IGN  
INSTITUT NATIONAL  
DE L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE  
ET CADASTRAL

Fonds de plan : BDTopo et Courbes de niveau, IGN  
Sources : ENEDIS, 2022 - Base Sirene, 2021

les 18 installations conformes, la quasi totalité se trouve dans le secteur de développement récent (route du Moulin).

*A Saint-Bonnet-près-Orcival, comme bien souvent ailleurs, c'est le système d'assainissement collectif qui offre les meilleures garanties de traitement des eaux usées. Pour permettre le développement du bourg, la commune pourrait étendre le zonage d'assainissement collectif sur ses franges et raccorder le secteur de Villejacques. Cette hypothèse implique une restructuration de la station de traitement pour en augmenter la capacité.*

*Dans les hameaux, le maintien d'un assainissement non collectif pourrait être un frein aux possibilités éventuelles de renforcement résidentiel de ceux-ci.*

## LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE, CONSOMMATION ET PRODUCTION

### Principales sources :

- Rapport d'activité, TE63-SIEG, 2020
- Données SIG, Enedis
- Bilan de mon territoire, Enedis, 2020
- Commune et SEMELEC63, communications orale et écrite, 2022

Le réseau public d'électricité basse et moyenne tension de Saint-Bonnet-près-Orcival - comme tout le département - est géré par le syndicat mixte Territoire d'énergie Puy-de-Dôme (TE63-SIEG), qui confie les travaux à la Société d'Économie Mixte pour l'Électrification (SEMELEC63) dont il est actionnaire majoritaire.

L'ensemble des secteurs bâtis est ainsi relié au réseau électrique et aucun aménagement particulier n'est pour le moment programmé.

D'un point de vue réglementaire, la collectivité a l'obligation de desservir, jusqu'en limite de propriété, toute unité foncière classée en zone constructible d'un PLU (zones U). Ailleurs la desserte du réseau est à la charge du pétitionnaire. En l'absence de document d'urbanisme, la collectivité peut refuser un permis en cas de desserte insuffisante ou mettre celle-ci à la charge du pétitionnaire. C'est ainsi qu'à Saint-Bonnet-près-Orcival, la commune essaie autant que possible de faire elle-même les tranchées pour limiter les coûts. Au-delà de cette distance, il revient donc au propriétaire d'en assurer le coût. Pour ce qui est du renforcement, il est assuré par Enedis ; récemment, un nouveau transformateur a été installé à Villejacques.

Il faut cependant garder à l'esprit qu'une dispersion des futures zones constructibles conduit à une multiplication des investissements en extension et/ou renforcement de réseaux, et des coûts financiers en conséquence. Cet enjeu est classique mais il est bien loin d'être épuisé. Alors qu'à l'inverse, la densification de l'urbanisation au sein du périmètre déjà desservi limiterait les coûts d'extension de réseau et par voie de conséquence les coûts d'entretien.

D'après Enedis, la consommation en électricité sur la commune était de 1 456 MWh en 2020, soit une moyenne annuelle résidentielle de 5,3 MWh/foyer (contre 4 MWh à l'échelle du département). elle a par ailleurs produit 171 MWh à partir des 11 installations solaires photovoltaïques existantes (soit 8,6% de sa consommation - contre 12,5% à l'échelle du département). Depuis une dizaine d'années, la consommation électrique résidentielle moyenne diminue d'environ 1%/an (sensiblement

comme pour le département). Rappelons toutefois que d'après l'INSEE, la part des logements ayant un chauffage individuel « tout électrique » a fortement progressé entre les recensements de 2013 et 2018 (passant de 15,2% à 22% des logements).

## LES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET LE NUMÉRIQUE

### Principales sources :

- Observatoire du très haut débit, arcep, 2022
- monreseaumobile, arcep, 2022
- Carte du très haut débit, Auvergne numérique, 2022
- Feuille de route stratégique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes 2017-2021
- Commune, communication orale, 2022

L'efficacité de l'accès aux réseaux numériques est une condition sine qua non du développement économique sur les territoires ruraux. D'après l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse), Saint-Bonnet-près-Orcival n'est pas couverte par la fibre optique et son déploiement n'est pas programmé (fin 2021). Toutefois, si aucune commercialisation n'est encore assurée, la fibre est malgré tout arrivée dans le bourg, et constitue un nœud pour la desserte future des communes voisines (Orcival, Rochefort-Montagne, Olby et Nébouzat). Si l'on se réfère à Auvergne numérique (qui assure le déploiement d'un réseau public), il est annoncé un objectif de 91% de couverture très haut débit par la fibre optique pour 2022, le reste du territoire sera desservi par d'autres technologies (VDSL, 4G et satellites).

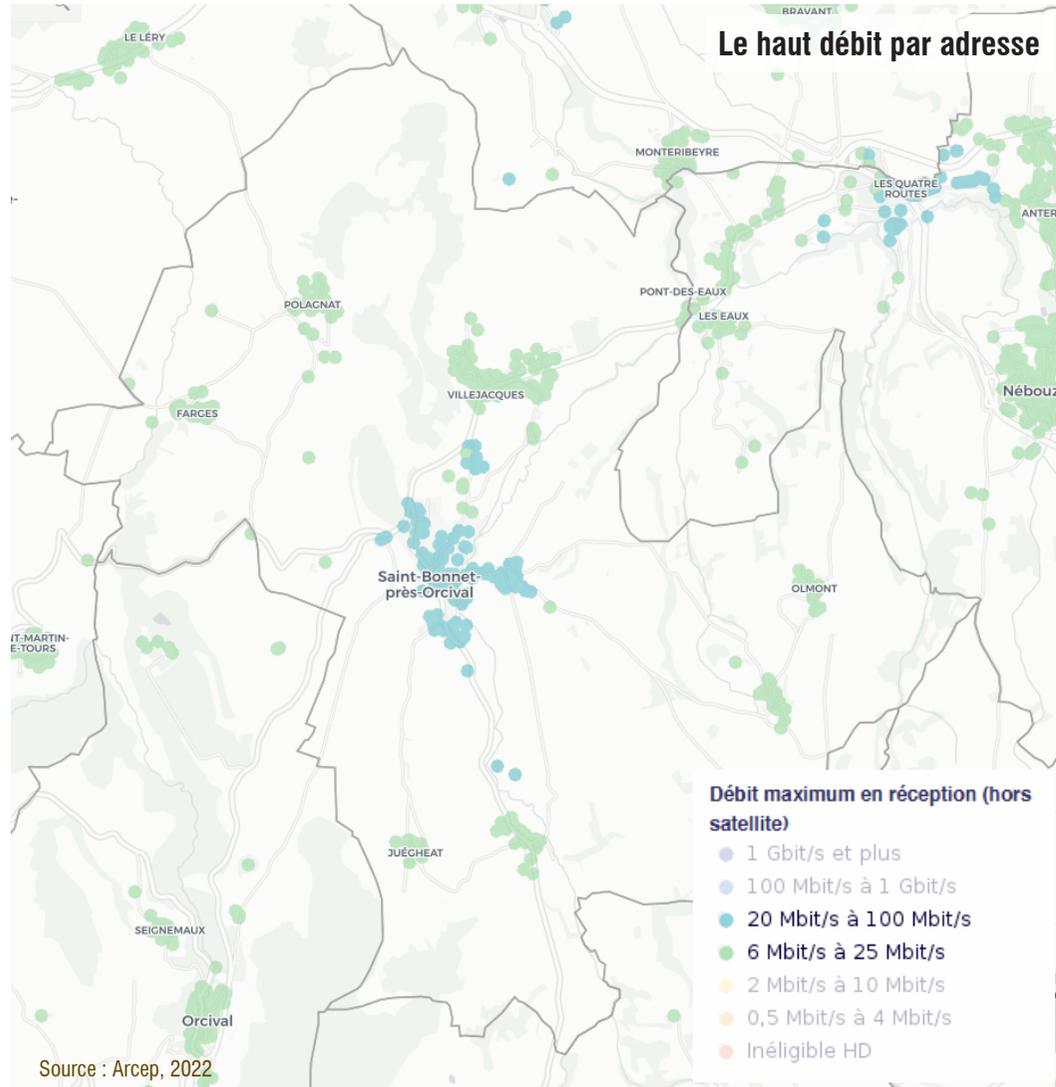
L'amélioration de la desserte, d'après la feuille de route stratégique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2017-2021, devait conduire

à une desserte à 100% avec des débits à 30 Mbit/s à l'horizon 2021. Il semble que cet objectif ne soit pas atteint sur Saint-Bonnet-près-Orcival : actuellement, la carte page ci-contre montre que tous les logements et locaux professionnels ont

accès au Haut Débit par la DSL sur cuivre, la 4G fixe ou par satellite. Les débits sont plus importants dans le bourg (entre 20 et 100 Mbit/s) que dans les hameaux et les écarts (entre 6 et 25 Mbit/s). Toutefois, d'ici fin 2022, la fibre devrait être disponible

dans le bourg, à villejacques le long de la RD, à Vareilles et Olmont.

En ce qui concerne la téléphonie mobile, d'après l'Arcep, en 2022 la couverture de la commune est quasi complète pour les 4 opérateurs présents (Orange, SFR, Bouygues et Free), que ce soit le réseau 2G/3G «voix et sms» ou l'Internet mobile 3G et 4G. Le secteur de Voissieux présente toutefois une qualité de réception moindre.



## LES RÉSEAUX DE CHALEUR ET CHAUFFERIES AU BOIS

### Principales sources :

- Site Internet du Conseil départemental, consulté en 2022
- Site Internet de la DDT63

A travers son Plan Bois-Energie, le département souhaite soutenir l'essor de la filière. Il propose une aide à la réalisation de réseaux de chaleur et chaufferies bois à tout porteur de projet, public ou privé (études de faisabilité et investissements).

Il n'existe qu'un seul réseau de chaleur sur le territoire intercommunal, c'est celui de Rochefort-Montagne qui dessert le bourg. Un projet de forage géothermique profond sur la commune voisine de Saint-Pierre-Roche est à l'étude. Celui-ci est toutefois controversé et son objet est plutôt tourné vers la production d'électricité.

## LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

### Principales sources :

- Site Internet du SYDEM Dômes et Combrailles, 2022
- Site Internet du VALTOM, 2022
- Commune, communication orale, 2022

La collecte des déchets et des encombrants est une compétence du SYDEM Dômes et Combrailles (ex SICTOM Pontaugur-Pontgibaud), le transfert et le traitement des déchets ménagers et assimilés sont assurés par le VALTOM (pour tout le Puy-de-Dôme et le nord de Haute-Loire).

A Saint-Bonnet-près-Orcival, les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont collectées en bacs de regroupement présents dans tous les hameaux. Ceux-ci sont vidés une fois par semaine et les déchets

sont acheminés vers le centre de transfert du Vauriat, sur la commune de Saint Ours les Roches puis incinérés à Clermont-Ferrand (Vernéa, filiale de Suez). Sur ce site sont également traités les mâchefers (résidus de l'incinération) et les biodéchets et déchets verts. L'énergie produite par l'incinération et la méthanisation des biodéchets est valorisée en électricité et biogaz.

En 40 ans, l'évolution des déchets par personne a doublé en France, passant de 275 kg en 1980 à 550 kg aujourd'hui. Depuis l'échelle européenne jusqu'à l'échelon local, les mesures en faveur d'une réduction de ceux-ci s'organisent.

A l'échelle locale, c'est d'abord le tri qui a été mis en place :

- Le tri sélectif s'effectue en bacs de regroupement situés dans tous les hameaux, ainsi que vers 3 points d'apport volontaire dans le bourg.
- Pour les biodéchets et les déchets verts, le SYDEM encourage le broyage et le compostage : il offre un composteur gratuit par foyer (avec une formation d'une heure obligatoire pour comprendre le processus de compostage et acquérir les bons gestes pour obtenir un compost de qualité) et indique comment fabriquer le sien ; propose des composteurs collectifs (l'expérimentation est menée dans le bourg avec l'installation de l'un d'eux) ; met à disposition des plates-formes de broyage de branches (la plus proche est à Nébouzat) ; octroie une subvention pour l'achat de broyeurs individuels ; et met à disposition des communes un broyeur de branches.

- Chaque année, une collecte spécifique est également organisée à destination des agriculteurs pour les films plastiques, ficelles et filets agricoles.
- Pour les particuliers, c'est une collecte d'amiante lié (fibrociment) qui est organisée depuis 2020 une fois par an (100 kg maximum par foyer), permettant ainsi de limiter les risques de diffusion de ce matériau cancérigène dans la nature (dépôts sauvages ou en mélange avec les autres déchets) compte tenu du coût important pour sa mise en décharge.
- Quatre déchetteries sont implantées sur le territoire du SYDEM Dômes et Combrailles, mais les habitants de Saint-Bonnet-près-Orcival se rendent préférentiellement à celle de Rochefort-Montagne (convention avec le SPECTOM Haute-Dordogne)

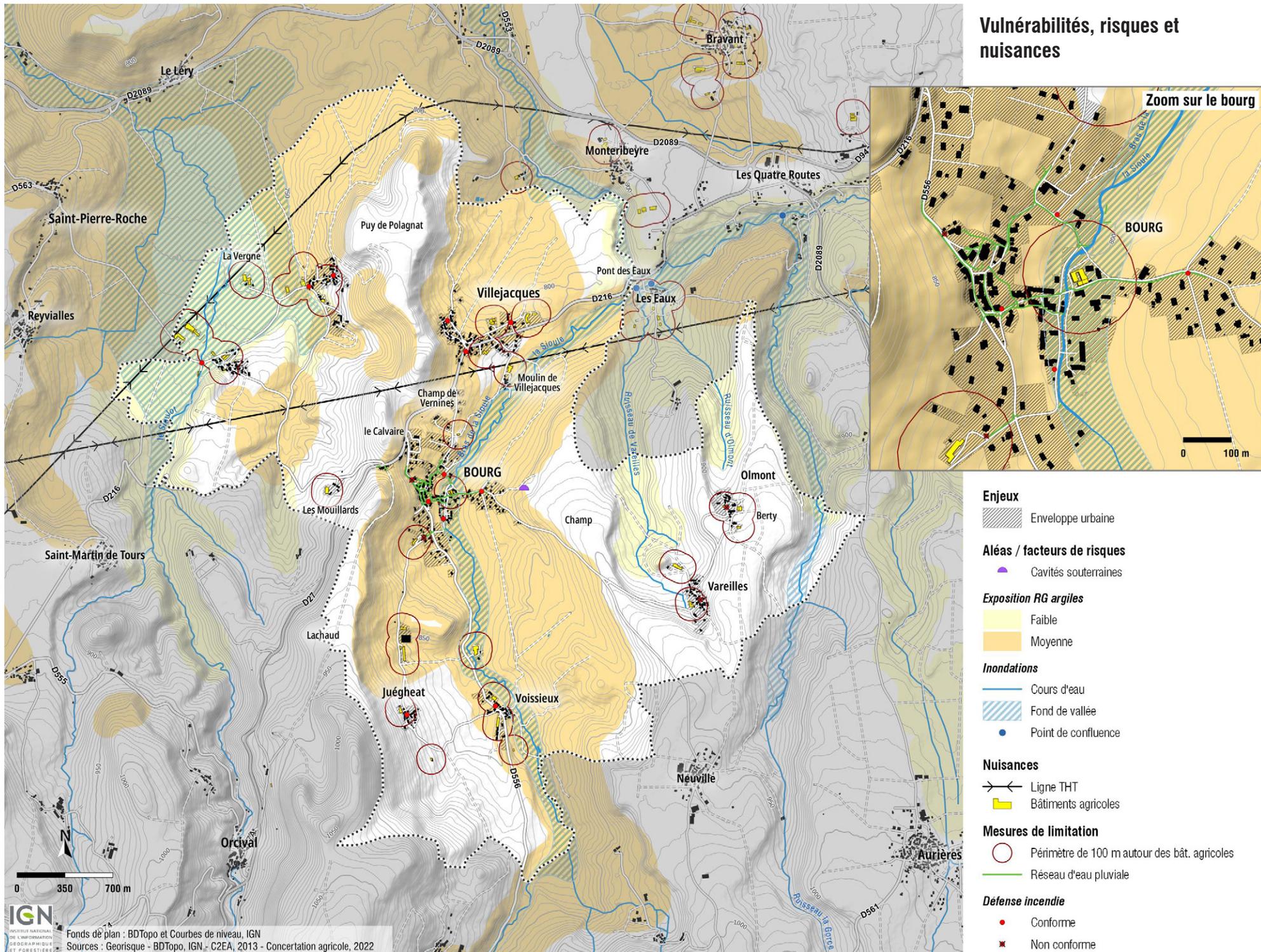
Le SYDEM s'est aussi engagé en 2018 dans un Contrat d'Objectif Déchets et Économie Circulaire (CODEC) qui complète son action engagée dès 2012 pour prévenir la production de déchets. Aujourd'hui, les actions en cours sont :

- l'accompagnement de projets scolaires (compostage, fabriquer soi-même, réutiliser les objets...);
- l'animation d'événements, notamment lors de la semaine Européenne de Réduction des Déchets ;
- des partenariats pour mener des actions ciblées : l'accompagnement de restaurateurs avec la Chambre des métiers et de l'artisanat, la collecte des vieux meubles avec l'organisme Eco-mobilier... ;

- le prêt de vaisselle réutilisable (et subvention pour l'aide à l'achat par les associations du territoire) : il se limite pour le moment aux gobelets ;
- la publication d'un magazine d'informations annuel ;
- l'information pour encourager à la réparation : mise en relation avec des réparateurs via le site national Repair'acteurs...

Sur le fonctionnement de la collecte des déchets à Saint-Bonnet-près-Orcival, aucune difficulté particulière n'est signalée : les conteneurs (ordures ménagères et tri sélectif), récemment remplacés, sont en nombre suffisant pour permettre le stockage entre 2 tournées de collecte ; le parcours des camions de collecte n'engendre pas de difficulté spécifique ; et pas d'incivilité particulière n'est rencontrée. Signalons toutefois, une certaine obstination de quelques habitants à déposer des ordures dans l'ancienne décharge municipale située au nord-est du lotissement les Rossignols, mais la fréquence de cette incivilité est de moins en moins importante.

# Vulnérabilités, risques et nuisances



## Enjeux

Enveloppe urbaine

## Aléas / facteurs de risques

Cavités souterraines

## Exposition RG argiles

Faible

Moyenne

## Inondations

Cours d'eau

Fond de vallée

Point de confluence

## Nuisances

Ligne THT

Bâtiments agricoles

## Mesures de limitation

Périmètre de 100 m autour des bât. agricoles

Réseau d'eau pluviale

## Défense incendie

Conforme

Non conforme

## LES VULNÉRABILITÉS : RISQUES, NUISANCES ET POLLUTIONS

### RISQUES, ALÉAS, VULNÉRABILITÉS

#### Principales sources :

- DICRIM de Saint-Bonnet-près-Orcival, 2017
- Site georisques, consulté en avril 2022

Le Code de l'Urbanisme impose la prise en compte des risques dans les PLU (art. L.121-1 3°)

L'existence et l'intensité d'un risque sont définis en confrontant un aléa (la probabilité d'occurrence d'un phénomène) à des enjeux (le nombre de personnes et la quantité de biens pouvant être affectés par ce phénomène). A partir de cette confrontation, quatre niveaux de risques sont définis : risque inconnu, risque existant, risque important et risque majeur.

Sur le territoire de Saint-Bonnet-près-Orcival, plusieurs risques sont répertoriés dans les documents d'information au public.

La commune est concernée par trois risques majeurs : de séisme et de tempête et de grains (vent).

Elle est en outre soumise à plusieurs autres risques naturels qui n'ont pas été qualifiés de majeurs par l'État dans la mesure où leur survenance n'a pas été identifiée comme susceptible de produire des dommages de grande importance pour les personnes ou les biens, du fait d'enjeux limités (c'est à dire que les dégâts provoqués impactent peu ou pas les activités humaines). Toutefois, à l'échelle d'un ménage, les conséquences de leur survenue peuvent ne pas être négligeables en termes de dommage à leurs biens, voire à leur santé.

Aucun risque technologique n'est répertorié pour la commune.

### RISQUE MAJEUR SÉISME

L'aléa séisme correspond à une secousse tellurique due à une fracturation des roches en profondeur.

L'origine de l'aléa séisme semble difficile à déterminer de façon définitive. Pour Saint-Bonnet-près-Orcival, et le secteur des Monts Dore d'une façon plus large, l'aléa semble lié à des accidents géologiques secondaires, correspondant à des fractures relativement récentes.

La totalité du territoire de la commune de Saint-Bonnet-près-Orcival est en zone de sismicité 3 sur 5, soit un risque modéré. Afin de limiter l'impact d'un séisme sur les biens et les personnes, la réglementation parasismique s'applique pour la construction et la rénovation de bâtiments.

Les règles de construction parasismique applicables sont définies dans l'Eurocode 8 et les règles PS-MI (« construction parasismique des maisons individuelles et bâtiments assimilés »).

Les principes de construction parasismiques répondent à des dispositions constructives portant sur :

- l'**implantation du bâtiment** pour se protéger des risques d'éboulements et de glissement de terrain et pour tenir compte de la nature du sol ;
- la conception du bâtiment, afin de **préférer des formes simples et homogènes**, limiter

les effets de torsion, assurer la reprise des efforts sismiques et appliquer les règles de construction ;

- l'exécution des travaux, en veillant à soigner leur mise en œuvre, utiliser des matériaux de qualité et fixer les éléments non structuraux.

***Le choix des zones à classer en U et AU devra tenir compte de cet enjeu pour ne pas augmenter la vulnérabilité des futures constructions. Pour les maisons d'habitation, interdire les volumes à angle ouvert (formes en V ou en Y) dans le règlement écrit serait souhaitable.***

Certains bâtiments (notamment ceux recevant du public des 3 premières catégories<sup>1</sup> et les établissements scolaires), sont soumis à un contrôle technique afin de renforcer la sécurité des personnes, conformément aux décrets n°2005-1005 du 23 août 2005 relatif à l'extension du contrôle technique obligatoire à certaines constructions exposées à un risque sismique et du décret n°2007-1727 du 7 décembre 2007 relatif à l'extension du contrôle technique obligatoire à certaines constructions exposées à un risque sismique.

<sup>1</sup> Les établissements recevant du public sont classés en 5 catégories en fonction de leur capacité d'accueil : catégorie 1, plus de 1500 personnes ; catégorie 2, entre 701 et 1500 personnes ; catégorie 3, entre 301 et 700 personnes.

## RISQUE MAJEUR MÉTÉOROLOGIQUE, TEMPÊTE ET GRAINS (VENT)

Sont indiqués en italiques ci-dessous les éléments extraits du DICRIM de la commune.

Les risques météorologiques sont dus à des phénomènes climatiques dont les facteurs atteignent des intensités extrêmes. Ces risques sont de différents ordres. Pour Saint-Bonnet-près-Orcival, ils portent sur les tempêtes et les grains (vent).

L'importance et l'ampleur de ces phénomènes peuvent avoir des conséquences importantes sur les plans humains, économiques et environnementaux.

Les mesures de prévention sont mises en œuvre lors de la survenue des événements afin de conseiller les individus dans leurs comportements pour limiter l'impact du risque.

La procédure Vigilance Météo est une mission fondamentale confiée à Météo France. Elle a pour objectif de souligner et de décrire les dangers des conditions météorologiques des prochaines 24 h. Le centre de météorologie de Toulouse publie quotidiennement une carte de vigilance comportant quatre niveaux. Elle est reprise par les médias en cas de niveau orange ou rouge et des tableaux de suivi nationaux et régionaux sont alors élaborés afin de couvrir le ou les phénomènes signalés.

La commune a notamment été touchée par les tempêtes de novembre 1982 et de décembre 1999.

*Une tempête est une perturbation atmosphérique entraînant des vents violents de vitesse égale ou supérieure à 100 km/h et accompagnés généralement de fortes pluies. Rappel : vent de*

*150 km/h lors de la tempête du 26 décembre 1999. La tempête peut occasionner des dégâts importants sur l'ensemble de la commune, le réseau routier, les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone peuvent être interrompus sur plusieurs jours.*

*Une intempérie hivernale exceptionnelle se caractérise par des chutes de neige supérieures aux valeurs habituelles de la région (plus de 15 cm), par un froid intense, par un verglas généralisé. Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement difficiles.*

*La canicule, au sens « procédure de vigilance », est caractérisée par une température maximale supérieure à 34°C pendant la journée et une température minimale supérieure à 19°C pendant la nuit, sur une durée d'au moins 3 jours : cela se traduit par une persistance de fortes chaleurs, avec une température nocturne élevée, ne permettant pas un sommeil réparateur.*

## RISQUE RADON

L'aléa radon correspond à une concentration trop élevée de ce gaz radioactif dans l'air des espaces confinés, notamment les bâtiments.

Pour Saint-Bonnet-près-Orcival, l'aléa est dû à son implantation sur le socle granitique du Massif Central. Effectivement, le radon qui peut être présent dans un bâtiment provient essentiellement du sol. Sa concentration dans l'air du bâtiment, dépendra des caractéristiques du sol mais aussi des habitudes des occupants, notamment en matière de chauffage et de ventilation. A long terme, l'inhalation de radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette

augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

La commune de Saint-Bonnet-près-Orcival est soumise à un potentiel de risque de catégorie 3 (sur une échelle de 3), c'est-à-dire un potentiel fort.

Toutefois ce potentiel ne présage en rien la présence ou non du radon dans chaque bâtiment.

Afin de réduire significativement la concentration en radon dans les habitations et les espaces confinés, des actions sur le renouvellement de l'air d'une part et la limitation de l'entrée du radon dans le bâtiment, par le renforcement de l'étanchéité entre le sol et le bâtiment d'autre part, peuvent être menées.

## CAVITÉS SOUTERRAINES

Les cavités souterraines sont des vides, des parties creusées à des profondeurs plus ou moins variables. Elles sont susceptibles de provoquer des mouvements de terrain.

Une seule cavité souterraine est recensée sur la commune, il s'agit d'un souterrain qui reliait Villejacques à Vareilles. Le risque liés à cet aléa est donc très faible.

## RETRAIT-GONFLEMENTS DES SOLS ARGILEUX

Les phénomènes de retrait-gonflement des sols argileux provoquent des tassements différentiels qui se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel.

Ce phénomène de tassements différentiels du sol est susceptible d'entraîner des dégâts importants aux constructions du fait de fortes différences de teneur

en eau entre le sol situé autour des constructions (qui s'assèche) et celui sous les constructions (qui reste chargé d'humidité).

Une grande partie du territoire est exposé à ce risque : en exposition moyenne, le long de l'ensemble de la vallée de la Sioule (ce périmètre comprend Villejacques, le bourg et Voissieux dans leur intégralité) et Polagnat et ses abords, et en exposition faible les vallées d'Olmont et de Vareilles (le noyau bâtis ne sont pas concernés).

En application de l'article 68 de la loi ELAN du 23 novembre 2018, le décret du conseil d'État n°2019-495 du 22 mai 2019 a créé une section du Code de la construction et de l'habitation spécifiquement consacrée à la prévention des risques de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

L'objectif de cette mesure législative est de réduire le nombre de sinistres liés à ce phénomène en imposant la réalisation d'études de sol préalablement à la construction dans les zones d'exposition moyenne et forte au retrait-gonflement d'argile, depuis le 1er janvier 2020.

### RISQUE FEUX DE FORÊT

L'Auvergne ne compte pas de département à risque de feux de forêt selon le Code forestier. Néanmoins, des départs de feux sont enregistrés tous les ans.

A l'échelle du Puy de Dôme, le risque est assez mal connu. Toutefois, il est suffisamment présent pour justifier la mise en place de certaines mesures par les services de l'État (actions préventives, consignes de sécurité...).

La commune de Saint-Bonnet-près-Orcival n'est pas concernée par le risque de feux de forêt.

### LES RISQUES NATURELS ET LE SRADDET

La règle n°43 du fascicule des règles préconise la réduction de la vulnérabilité des territoires vis-à-vis des risques naturels. Pour ce faire, la déclinaison opérationnelle du PLU devra « privilégier les principes d'aménagement exemplaires et innovants ». Il faudra alors :

- mettre en place des OAP spécifiques aux risques ;
- adapter le bâti lorsqu'il est situé en zone à risque ;
- intégrer dans chaque nouveau projet d'aménagement (y compris lors d'opérations de rénovation) des éléments de gestion des eaux pluviales (noues, toitures végétalisées, tranchées d'infiltration, etc.) favorisant la rétention et l'infiltration afin de réduire les volumes ruisselés et de favoriser l'alimentation des nappes ;
- favoriser le développement de zones d'expansion de crue au travers, entre autres, de zones d'agriculture périurbaine afin de réduire l'impact des crues ;
- intégrer dans chaque projet d'aménagement les actions permettant de réduire les îlots de chaleur (choix des couleurs des revêtements, couvert végétal, zone perméable favorable à l'évapotranspiration des sols et des plantes, etc.).

## NUISANCES

### LE TRAFIC ROUTIER

La traversée de Villejacques par la RD 216, longue et droite, bordée de part et d'autre d'un tissu urbain, génère deux nuisances chroniques : le bruit et l'anxiété liée au risque d'accident. Rappelons notamment que cet axe fait partie du réseau principal du département et qu'il est utilisé par les camions transporteurs de bois. Cette circulation quotidienne vient, pendant la saison estivale, se superposer à celle des touristes en vacances dans la région. Mais la présence de cette voie routière est également le gage d'une bonne accessibilité pour une commune dont l'identité touristique est indéniable. Entre 2015 et 2021, un seul accident avec 1 blessé léger est à déplorer au niveau de la Baraquette

### LES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE

Pour limiter les nuisances entre bâtiments agricoles et urbanisation résidentielle, le code rural (article L.111 -3) fixe le principe de réciprocité de distance entre les constructions agricoles et les constructions de tiers. Pour connaître ces distances, deux réglementations s'imposent aux bâtiments d'élevage et à leurs annexes :

- le régime des installations classées pour la protection de l'environnement (pour les exploitations ayant plus de 100 vaches allaitantes par exemple) est une réglementation nationale qui impose un recul de 100 mètres, quelque soit le seuil applicable à l'exploitation (autorisation ou déclaration). Cependant, cette

distance peut-être réduite, par exemple à 50 m pour les bâtiments d'élevage de bovins sur litière accumulée ;

- le règlement sanitaire départemental du Puy de Dôme définit les prescriptions en matière entre autres d'implantation des bâtiments d'élevage ne relevant pas de la réglementation des ICPE. Toute création ou extension d'un bâtiment d'élevage doit faire l'objet d'un dossier adressé au directeur des affaires sanitaires et sociales qui formulera ses conclusions à l'autorité compétente. Par ailleurs, certaines règles spécifiques sont imposées.

Toutes les règles de distance ne s'imposent pas aux logements ou hébergements dont l'exploitant a la jouissance ainsi qu'aux logements des anciens exploitants ou des personnels de l'exploitation.

## RAYONNEMENTS NON IONISANTS

Les lignes électriques à haute tension et les antennes relais sont les deux grands types d'infrastructures dont les effets des champs électromagnétiques ont été mis en cause pour des effets probables sur la santé. Toutefois, aucune réglementation n'impose des règles particulières au titre du principe de précaution.

Saint-Bonnet-près-Orcival est concernée par 2 lignes à haute tension. Aucune antenne relais n'est localisée sur la commune, les plus proches sont situées à Orcival au nord du lieu-dit la Croix et à Nebouzat au lieu-dit les Bramauds (faisceau hertzien et téléphonie mobile 3G, 4G et 5G).

## L'AIR, LE SOL ET L'EAU : DIAGNOSTIC QUALITATIF

### Principales sources :

- Publications sur le site ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, 2022
- Profil climat air énergie de la CC Dôme Sancy Artense, ORCAE, 2022
- Site Internet de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, consulté en 2022
- Site georisques, consulté en avril 2022

## QUALITÉ DE L'AIR

La qualité de l'air est surveillée par l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes.

La pollution atmosphérique est liée en premier lieu à la circulation routière, puis aux rejets industriels et à certaines installations de chauffage. De ces points de vue, les émissions de polluants atmosphériques susceptibles d'impacter Saint-Bonnet-près-Orcival sont limitées car :

- le trafic routier est plutôt faible, l'axe le plus emprunté est la RD 216 / RD 27 (en 2021, 923 véh./j dont 4,4% de poids lourds à la Baraquette et 1443 dont 6% de PL au droit de l'ancien délaissé) ;
- la commune ne dispose pas sur son territoire ou à proximité de site industriel particulièrement polluant ;
- et elle est éloignée des grandes agglomérations.

D'une manière générale, le bilan de la qualité de l'air en 2021 indique pour l'ensemble du Puy-de-Dôme une activité agricole légèrement prépondérante dans la pollution produite. Il faut souligner que les polluants atmosphériques ne sont pas les mêmes suivant les activités concernées comme l'illustre le schéma ci-dessous.

Les cartes page ci-contre, centrées sur la communauté de communes, montre une qualité moyenne de l'air plutôt bonne en 2020 malgré une sensibilité pour l'ozone dont le nombre de jours de dépassement semble situé entre 15 et 25 au niveau de Saint-Bonnet-près-Orcival. Le bilan départemental pour 2021, indique une diminution des concentrations d'ozone, de sorte qu'aucun dépassement réglementaire relatif à la protection de la santé n'a été enregistré pour cette année. Les dépassements de seuils réglementaires pour les principaux polluants mesurés ont concerné des poussières désertiques induisant 4 jours de « vigilances pollution » dans le département.

Les pollens sont également sujets à mesures en raison des risques pour les personnes sensibles. Dans le Puy-de-Dôme, les pics pour les risques d'allergies concernent le bouleau, le charme et le hêtre de fin février à avril, et les graminées fin juin. L'ambrosie, dont le pollen est très allergisant, continue sa progression en Auvergne, son pic d'intensité se situe fin août.

Globalement, la qualité de l'air s'améliore depuis 15 ans. Toutefois, la connaissance scientifique progresse, l'OMS en tient compte en définissant des seuils de référence plus stricts pour réduire les effets nocifs des polluants atmosphériques sur la santé ; dès 2023, ces seuils devraient être appliqués en France.

# PLU de la commune de Saint-Bonnet-près-Orcival (63)

## Rapport de présentation - Volet 1

### Contribution des différentes activités humaines aux émissions de polluants atmosphériques dans le Puy-de-Dôme en 2019



Source : Observatoire régional climat air énergie Auvergne-Rhône-Alpes (ORCAE).

### Les polluants atmosphériques

**COV** : composés organiques volatils. Ils constituent une famille de produits très large. Ils sont la cause de nombreuses maladies respiratoires et de peau. Carburant, peinture, colle, solvant, insecticide, parfum d'intérieur, produits de nettoyages, sont des COV fortement cancérigènes, sources de difficultés respiratoires et de problèmes de reproduction.

**NO<sub>x</sub>** : oxydes d'azote. Ils sont essentiellement produits par la combustion à haute température (plus de 900 °C) de certains moteurs thermiques (dont les Diesel récents). Ils sont également produits à des températures plus basses lors de la combustion du bois. Ils occasionnent des troubles respiratoires, inflammation et obstruction des voies aériennes et augmentation de la sensibilité aux attaques microbiennes.

**PM** : particules solides en suspension dans l'air (suires, poussières, pollens, virus, bactéries...). Elles peuvent pénétrer profondément dans les poumons et ce d'autant plus que leur taille est réduite (particules fines, plus petites que 2,5 µm). Dépendant de leur constitution (mélange comprenant plusieurs éléments), de leur concentration et des durées d'exposition, les particules peuvent causer des allergies, des difficultés respiratoires ou encore des lésions pouvant entraîner des cancers dans certains cas

**NH<sub>3</sub>** : ammoniac. Il se dépose sur les surfaces et son évolution chimique dans les sols, outre un effet acidifiant, peut conduire à un excès de matière azotée et à des phénomènes d'eutrophisation des milieux naturels.

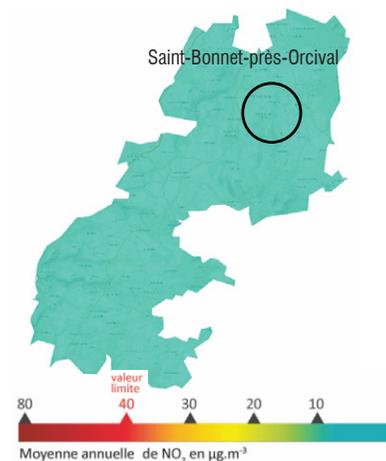
**SO<sub>2</sub>** : dioxyde de soufre. C'est l'un des principaux déchets rejetés lors de la combustion d'origine fossile et un composant de la formation des pluies acides, nuisibles aux écosystèmes tels que les forêts et les lacs.

**O<sub>3</sub>** : ozone troposphérique. Il n'est pas émis directement dans l'air mais résulte d'une réaction photochimique impliquant des polluants issus de l'automobile. Il participe avec les COV aux brouillards de pollutions, principalement en période estivales.

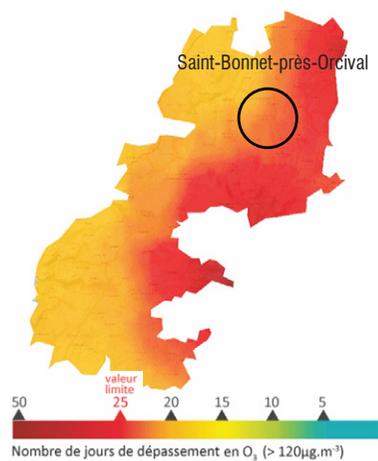
Sources : Wikipédia ; Programme national de réduction des émissions de polluants atmosphériques

### Concentrations de polluants dans l'air 2020

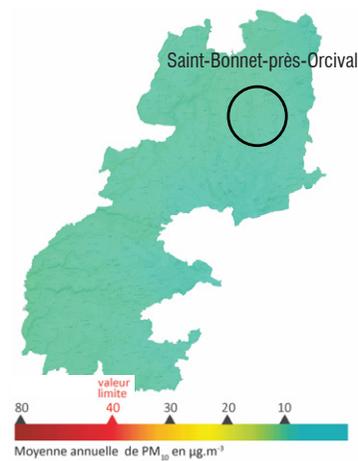
Dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)  
Moyenne annuelle en µg/m<sup>3</sup>



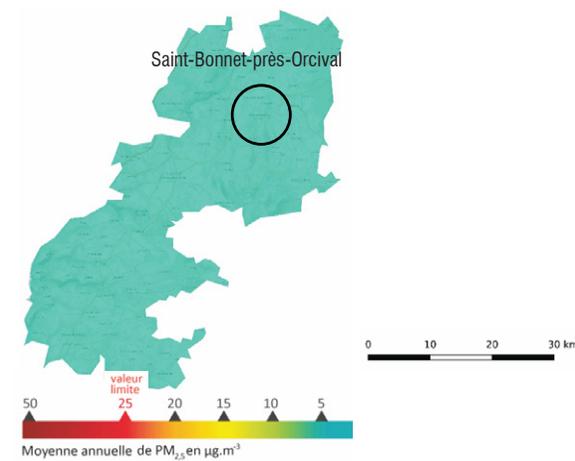
Ozone (O<sub>3</sub>)  
Nb de jours avec dépassement de 120 µg/m<sup>3</sup> sur 8h



Particules (PM10)  
Moyenne annuelle en µg/m<sup>3</sup>



Particules (PM2.5)  
Moyenne annuelle en µg/m<sup>3</sup>



Source : profil Climat Air Energie CC Dômes Sancy Artense, ORCAE AURA.

## QUALITÉ DES SOLS

Aucune installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) et aucun établissement déclarant des rejets et transferts de polluants n'est recensé sur la commune.

S'il n'existe pas de pollutions avérées des sols, des risques perdurent, liés à la présence de sites industriels et de services potentiellement polluants : la carte CASIAS (carte des anciens sites industriels et activités de service) en a répertorié un seul sur la commune qui est l'ancienne décharge municipale (en fonctionnement de 1945 à 1992).

Les sols font par ailleurs l'objet de multiples usages productifs (mise en valeur agricole et prélèvements de ressources spécifiques) et sociaux plus banals. Ils n'en subissent pas moins, au même titre que l'eau dont ils contribuent à filtrer la pollution, diverses dégradations.

## QUALITÉ DE L'EAU

L'eau est un élément sensible aux pollutions, quelle que soit sa forme. Aussi la préservation de sa qualité est un enjeu fort des politiques publiques, inscrit en particulier dans le SDAGE Loire-Bretagne et le SAGE Sioule (cf. supra chapitre sur les milieux écologiques).

La qualité des eaux de surface est moyenne : c'est, principalement la biologie qui décline les cours d'eau et particulièrement l'indice «poissons», en lien avec le fonctionnement hydromorphologique et la continuité des cours d'eau. La qualité physico-chimique s'est globalement améliorée grâce au

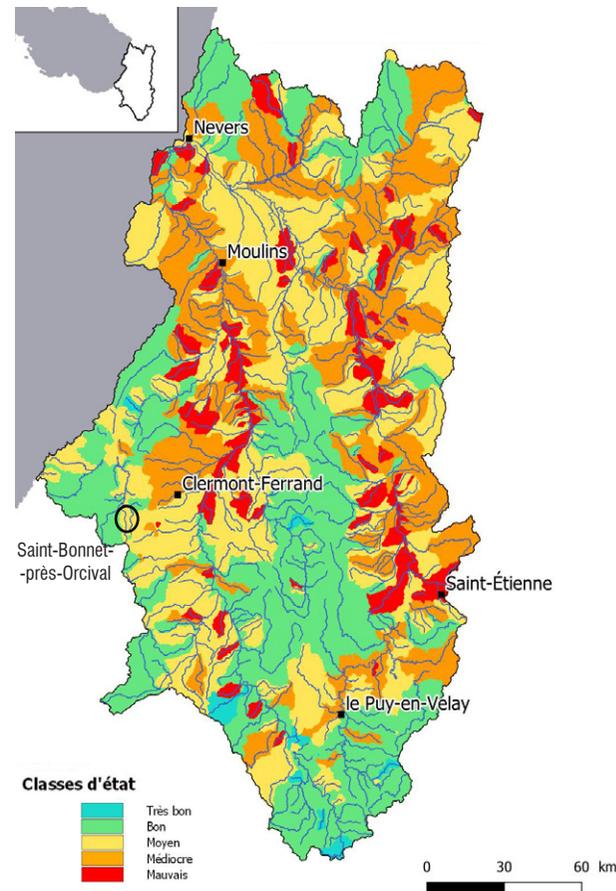
meilleur fonctionnement des stations d'épuration qui réduisent les impacts des rejets domestiques et industriels ; et grâce à l'interdiction des phosphates dans les lessives. Cependant, l'état chimique de la Sioule présente un risque de non atteinte du bon état écologique en 2027.

Quant aux 2 masses d'eau souterraines qui concernent la commune (sables, argiles et calcaires du bassin tertiaire de la Plaine de la Limagne libre ;

édifice volcanique du Mont Dore du bassin versant de l'Allier), elles sont en bon état chimique et en bon état quantitatif.

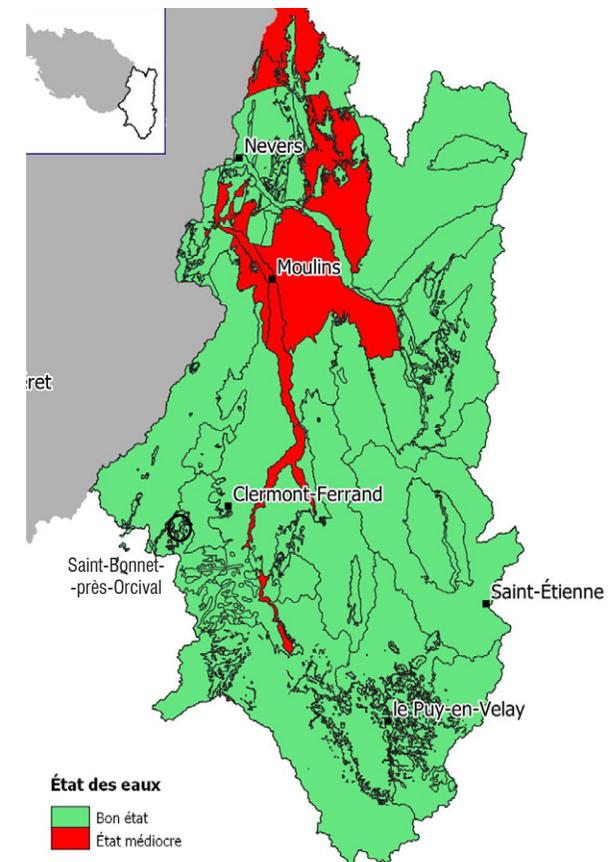
L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pointe 2 préoccupations croissantes : l'hydrologie en lien avec les sécheresses à répétition et une certaine intensification des pratiques agricoles sur les têtes de bassin versant.

État écologique des eaux de surface en 2017



Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne

État chimique des eaux souterraines en 2017



Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne

## LES RISQUES DE POLLUTIONS

### Principales sources :

- Site Internet [avex-asso.org](http://avex-asso.org), consulté en avril 2022
- Site Internet de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, consulté en 2022
- Site du ministère
- Campagne de terrain, 2022

### POLLUTION DOMESTIQUE

Elle peut provenir de diverses origine, et les secteurs à observer, en particulier en période de basses eaux, quand les activités et les usages de l'eau sont plus sensibles, ont été repérés par le schéma communal d'assainissement et les bilans de contrôle des installations autonomes de traitement des eaux usées (cf. supra chapitre sur les réseaux).

Mais soulignons qu'à Saint-Bonnet-près-Orcival, aucun dysfonctionnement grave du système collectif d'épuration n'a été détecté. En revanche, la part des installations autonomes non conformes et présentant un risque pour la santé ou l'environnement est importante.

### POLLUTION DES COLLECTIVITÉS

En dehors des rejets des stations d'épuration des eaux usées, la pollution de l'eau et des sols attribuée aux collectivités peut provenir de l'entretien et du nettoyage des lieux et des espaces publics, en particulier des espaces verts. La sensibilisation et la formation des employés municipaux permettent aux communes de réduire leur impact sur les milieux en diminuant l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022, l'usage des pesticides devient d'ailleurs interdit dans de nombreux espaces publics et privés : les propriétés privées, les parcs et jardins privés, les campings, les jardins familiaux, les cimetières, les établissements scolaires, les stades... (arrêté du 15 janvier 2021).

### POLLUTION AGRICOLE

Les risques de pollution agricole sont nombreux et liées aux pratiques d'élevage (risques diffus).



Vache polluant la Sioule

Toutefois, les élevages conventionnels d'herbivores (bovins et ovins) tels qu'ils sont pratiqués à Saint-Bonnet-près-Orcival génèrent peu de pollutions sur la commune. La quasi totalité de la superficie agricole communale est constituée de prairies permanentes, sur lesquelles l'utilisation d'engrais reste limitée voire nulle. Par ailleurs, les parcelles exploitées en agriculture biologique ne cessent de progresser, ce qui proscriit toute utilisation de produits phytosanitaires de synthèse.

### POLLUTION CHRONIQUE ET/OU ACCIDENTELLE LIÉE AU TRAFIC ROUTIER

Le trafic routier engendre une pollution chronique des eaux par le lessivage des chaussées par temps de pluie. Cependant, les voiries sont bordées de fossés enherbés qui, par décantation et autoépuration, abattent une grande partie de la pollution. Une pollution accidentelle des eaux et des sols pourrait également survenir en cas d'accident de la circulation. Des huiles et des hydrocarbures pourraient alors rejoindre les cours d'eau. En outre, si un accident mettait en cause un véhicule transportant des produits polluants, ces derniers pourraient s'en échapper.

### POLLUTION LUMINEUSE

La pollution lumineuse nocturne participe de la dégradation, de la disparition et de la fragmentation des habitats naturels, mais peu également avoir une incidence sur la santé humaine (qualité du sommeil, stress...) et la qualité du cadre de vie (visibilité du ciel étoilé). Mais c'est aujourd'hui le renchérissement du coût de l'énergie qui offre un levier pour les défenseurs de la « trame noire ».

La modélisation de la carte page suivante montre que si Saint-Bonnet-près-Orcival est globalement située dans une zone où la nuit est peu impactée, elle subit toutefois l'éclairage du bourg et semble touchée à la marge par le halo de l'agglomération clermontoise.



## **SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE**

Les servitudes d'utilité publique sont des restrictions qui pèsent sur l'exercice du droit de propriété immobilière. Elles sont établies :

- pour l'entretien et le fonctionnement d'installations sensibles au regard de la salubrité et de la sécurité ;
- pour protéger des espaces précieux pour la collectivité.

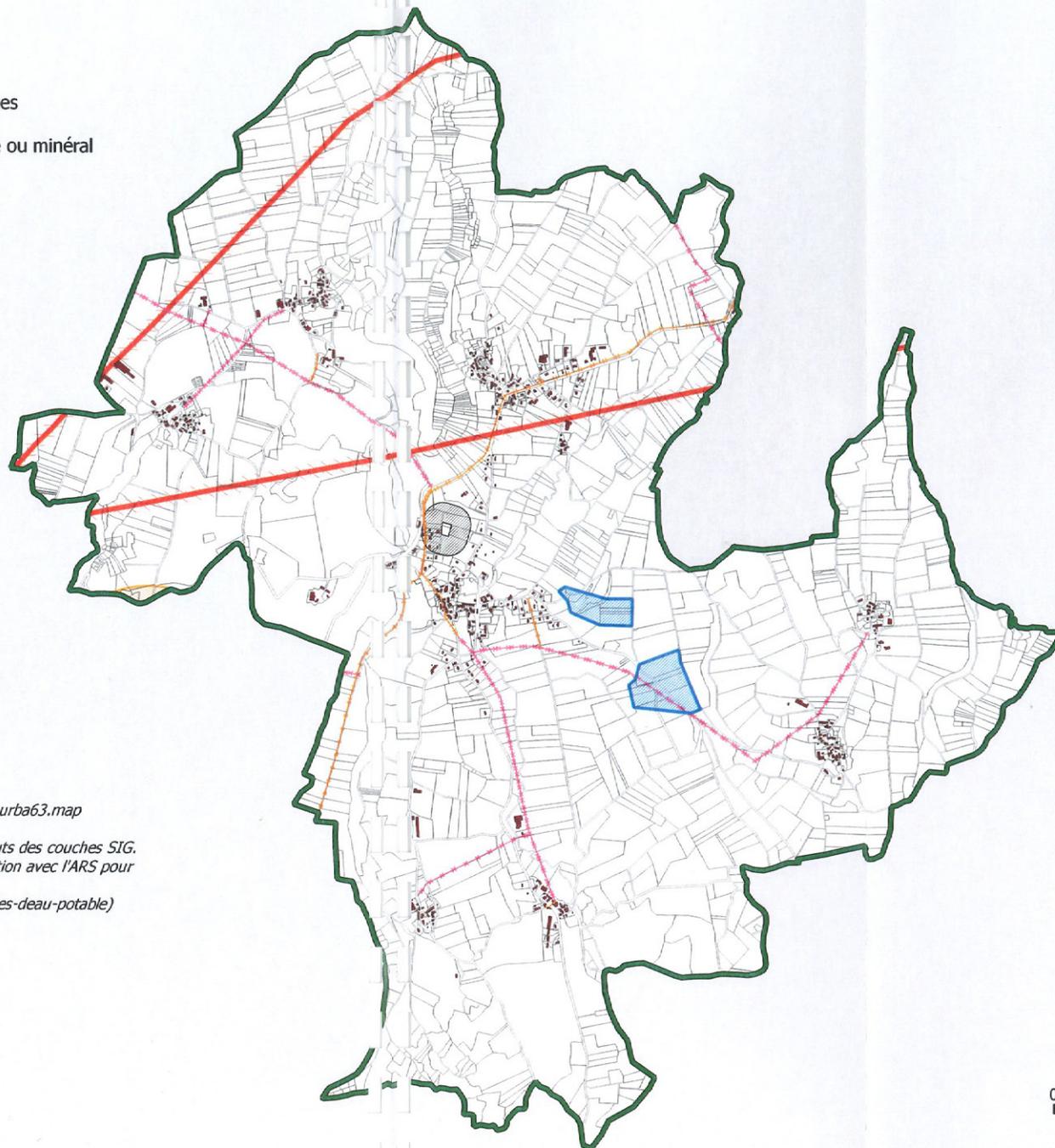
La commune de Saint-Bonnet-près-Orcival est concernée par les servitudes suivantes (cf. carte page suivante) :

- une servitude I4, liée à la présence :
  - des lignes électriques aériennes haute tension (63 000 volts) qui relie Enval - Saint-Sauves et Enval - Saint-Pierre - Roche - Saint-Sauves ;
  - des lignes aériennes et souterraines moyenne tension qui desservent notamment le bourg et les hameaux de la commune ;
- une servitude AS1, qui protège les captages publics d'alimentation en eau potable du bourg et de Villejacques ;
- une servitude AC1, liée à la présence du château de cordès dont le périmètre de protection de 500 m déborde sur la commune de Saint-Bonnet-près-Orcival ;
- une servitude INT1, liée à la présence du cimetière.

# ELABORATION / REVISION DU DOCUMENT D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT BONNET PRES ORCIVAL

PORTER A CONNAISSANCE : Servitudes d'utilité publique

-  AC1 - servitude de protection des monuments historiques
-  AS1 - servitudes de protection de captage d'eau potable ou minéral  
périmètre de Protection rapprochée
- I4 - servitude de protection d'une ligne électrique
-  ligne électrique aérienne HT
-  ligne électrique souterraine MT
-  ligne électrique aérienne MT
-  INT1 - servitude au voisinage des cimetières



Les couches SIG des SUP sont à télécharger à l'adresse suivante :  
[http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/822/pac\\_urba63.map](http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/822/pac_urba63.map)

Les actes générant les SUP sont également téléchargeables via les attributs des couches SIG.  
Pour ce qui concerne la SUP AS1, il est nécessaire de passer une convention avec l'ARS pour  
obtenir la couche SIG  
(voir <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/proteger-les-captages-deau-potable>)